



R A P P O R T A N N U E L

20



Le mot du CEO



Serge Van Herck / CEO

Si nous réfléchissons à 2024, une année qui a marqué le 30^{ème} anniversaire d'EVS, nous nous voyons célébrer un parcours remarquable d'innovation, de croissance et de résilience. Cette étape importante ne constitue pas seulement un témoignage de notre riche héritage, mais également une lumière qui nous guide vers un avenir plein de promesses et de potentiel.

Réflexion sur notre héritage et notre avenir

Notre 30^{ème} anniversaire nous a donné l'occasion unique de réfléchir à notre parcours, depuis nos modestes débuts jusqu'à notre statut de leader mondial de la technologie vidéo en direct. Cette célébration va au-delà de la simple nostalgie ; elle nous encourage à honorer notre passé tout en nous projetant en avant avec une énergie et une vision renouvelées. Les événements commémoratifs que nous avons organisés avec nos clients, nos partenaires de distribution et les opérateurs EVS du monde entier ont renforcé notre engagement à favoriser des relations profondes et pleines de sens.

Performance et succès en 2024

J'ai le plaisir d'annoncer que 2024 a été encore une fois une année exceptionnelle pour EVS, durant laquelle nous avons atteint un chiffre d'affaires record proche de 200 millions d'euros, appuyé par une solide rentabilité. Notre succès en 2024 peut être attribué à la concentration et au dévouement inébranlables de nos équipes, à la mise en œuvre de notre stratégie PLAYForward et aux initiatives stratégiques que nous avons entreprises. Grâce à notre stratégie PLAYForward, nous avons pu presque doubler nos revenus depuis 2019, et notre équipe mondiale est passée d'environ 450 collaborateurs à près de 700 fin 2024. L'acquisition de MOG Technologies a élargi nos capacités technologiques, tandis que notre soutien à l'augmentation de capital de TinkerList souligne notre engagement à nourrir l'innovation au sein du secteur.

Le succès du lancement de notre solution MediaCeption VIA MAP, maintenant utilisée par plusieurs clients importants, a considérablement augmenté notre potentiel commercial (ce qui est de toute évidence un signe positif pour l'avenir). Nous sommes fiers d'annoncer qu'Al Jazeera a choisi notre plateforme de gestion de médias VIA MAP pour une mise en œuvre en 2025. En outre, nous avons remporté notre plus grand projet d'infrastructure média avec une grande banque américaine qui produit un contenu vidéo en direct de haute qualité pour ses succursales et ses clients.

Les événements sportifs de l'été à Paris ont fourni une plateforme phénoménale pour présenter nos technologies de pointe, offrant des expériences extraordinaires à des milliards de téléspectateurs dans le monde entier. Ces événements ont non seulement mis en lumière nos prouesses technologiques, mais ils ont également renforcé notre rôle dans l'écosystème mondial de la diffusion des sports.

Relever les défis

2024 n'a pas été sans difficultés. Nous avons rencontré divers obstacles, notamment des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des incertitudes économiques. Toutefois, notre capacité d'adaptation et notre prévoyance stratégique nous ont permis de surmonter efficacement ces obstacles. Nous avons assuré la continuité et la fiabilité de nos services en améliorant nos capacités de production et de planification.



Innovation et avantage compétitif

L'innovation reste au cœur d'EVS, nous aidant à rester en tête dans un paysage numérique en rapide évolution. Cette année, nous avons introduit plusieurs solutions révolutionnaires, en veillant à préserver avant tout fiabilité et qualité. Nos avancées grâce à l'IA (l'intelligence artificielle) sont particulièrement remarquables. L'IA ne consiste pas simplement à faire plus avec moins, mais à faire plus avec imagination. En amplifiant la créativité, en augmentant l'accessibilité et en améliorant l'efficacité opérationnelle, ces technologies façonnent la prochaine ère de la production et de la diffusion en direct. Notre technologie XtraMotion et les nombreux effets visuels que nous fournissons dans un environnement en direct ont permis à nos clients et aux opérateurs EVS de fournir un contenu immersif et captivant. Nos efforts ont été récompensés par une augmentation continue de notre Net Promoter Score (NPS) pour la troisième année consécutive, ce qui consolide notre leadership dans le secteur.

Complexité technologique croissante

La complexité technologique de notre secteur est en constante progression, et nos sociétés de diffusion et de médias sont de plus en plus à la recherche de partenaires qui peuvent les aider à gérer cette complexité, afin de pouvoir se concentrer sur leur activité principale, à savoir la création de contenu de valeur pour leur public et leurs téléspectateurs. EVS se positionne comme le partenaire de confiance par excellence, offrant des solutions complètes qui simplifient les opérations tout en améliorant la qualité et la diffusion du contenu.

Engagement en faveur du développement durable

Chez EVS, nous nous engageons fermement à concilier croissance et responsabilité environnementale et sociale. En 2024, nous avons lancé plusieurs initiatives visant à réduire notre empreinte carbone et à renforcer notre engagement communautaire. Non seulement nous nous concentrons sur notre durabilité, mais nous nous efforçons également de réduire l'empreinte carbone de nos clients grâce à des solutions et des pratiques innovantes. Notre dévouement à respecter les principes ESG est évident dans chaque facette de nos activités et reflète notre engagement en faveur d'un avenir durable.

Excellence dans les services d'assistance

Nos services d'assistance sont reconnus comme la meilleure référence dans le secteur de la production vidéo en direct. Cette reconnaissance souligne notre engagement sans relâche à fournir un service exceptionnel et à assurer le succès de nos clients. Notre équipe de support joue un rôle crucial dans notre capacité à fournir des solutions fiables et de haute qualité, consolidant ainsi notre position de partenaire de confiance dans le secteur.

Horizon 2025

À l'horizon 2025, nos priorités consistent notamment à poursuivre notre trajectoire de croissance rentable, en nous appuyant sur l'innovation et les partenariats stratégiques. Nous voyons d'importantes opportunités se profiler à l'horizon, notamment en ce qui concerne l'élargissement de nos offres technologiques et l'amélioration de nos relations clients. Nos partenaires de distribution et nos clients ont joué un rôle déterminant dans notre succès, et l'évolution de leurs besoins continuera à guider notre orientation stratégique. Nous poursuivrons notre croissance à la fois de manière organique et par le biais d'acquisitions complémentaires. EVS est reconnue comme une marque premium, et nous chérissons cette reconnaissance en nous efforçant d'offrir une valeur et une qualité inégalées à nos intervenants.

Conclusion

En conclusion, notre 30^{ème} anniversaire est la célébration de nos réalisations passées et un tremplin vers un avenir défini par une croissance et une innovation continues. Nous sommes enthousiastes à l'idée de poursuivre sur les bases solides posées en 2024, et nous nous réjouissons à l'idée d'une nouvelle année de création d'expériences extraordinaires pour nos clients et nos téléspectateurs dans le monde entier.



Le mot du Président



Président du conseil d'administration / EVS

Chers actionnaires,

En tant que président d'EVS, j'ai l'honneur de vous présenter notre rapport annuel 2024, une réflexion exhaustive sur une année marquée par la croissance, l'innovation et la détermination. L'année écoulée a démontré la résilience, la capacité d'adaptation et le leadership d'EVS dans l'élaboration de l'avenir de l'industrie des technologies des médias.

En 2024, nous avons encore renforcé notre engagement en faveur du développement durable et de l'excellence dans tous nos domaines d'activité. L'importance constante que nous accordons à l'innovation nous a permis de naviguer sur un marché en pleine évolution tout en restant fidèles à nos valeurs fondamentales. L'un des faits marquants de l'année a été l'acquisition de MOG Technologies, qui a renforcé notre portefeuille de solutions et nos initiatives ESG, consolidant ainsi le rôle d'EVS en tant que leader en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour ce qui est de l'avenir, EVS reste bien positionné pour une croissance durable. Notre attention portée à la création de valeur à long terme, soutenue par une santé financière solide et une stratégie tournée vers l'avenir, nous permet de continuer à répondre aux besoins de nos clients, de nos partenaires de distribution et de nos intervenants dans un monde qui évolue rapidement.

Je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude à nos talentueux collaborateurs, à nos partenaires dévoués et, bien sûr, à vous, nos actionnaires, pour votre soutien indéfectible tout au long de ce parcours.

Ensemble, nous continuerons à construire un avenir rempli d'opportunités et de succès partagés.

Cordialement,

Johan Deschuyffeleer

Président du conseil d'administration, EVS



Empreinte internationale

Centres de développement

- Liège, BE
- Bruxelles, BE
- Toulouse, FR
- Wokingham, UK
- Paris, FR
- Gilze, NL
- Porto, PT

Centres de vente et de service à la clientèle

NALA

- Fairfield, Côte Est des Etats-Unis
- Burbank, LA, Côte Ouest des États-Unis
- Mexico, MX

EMEA

- Liège, BE
- Munich, DE
- Dubai, UAE
- Paris, FR
- Madrid, ES
- Brescia, IT
- Wokingham, UK

APAC

- Sydney, AU
- Beijing, CH
- Hong Kong
- Singapour

Nos valeurs

- Nous sommes orientés réussite client.
- Nous valorisons le travail d'équipe.
- Nous sommes responsables.
- Nous sommes passionnés.
- Nous visons l'excellence.
- Nous mettons l'accent sur l'innovation
- Nous sommes agiles.



QG à **Liège**, Belgique



33 Nationalités



45M € EBIT 2024



Fondée en **1994**



705 Equivalents temps-plein fin 2024



198M € Revenu en 2024



Cotée en bourse depuis **1998**



Nous sommes EVS

Nous créons du retour sur émotion

La société EVS, spécialisée dans les technologies de l'audiovisuel et des médias, a été fondée en 1994. Basée à Liège, en Belgique, la société est présente dans le monde entier avec plus de 700 collaborateurs travaillant dans plus de 15 bureaux à travers le monde. Au cours de ses premières années d'existence, EVS s'est fait connaître pour son travail de pionnier dans le domaine de la technologie de la télévision sans bande, notamment en lançant le système Live Slow-Motion (LSM), qui est rapidement devenu la technologie de rediffusion standard pour tous les événements sportifs diffusés dans le monde entier.

Qui sommes-nous ?

En tant que leader mondialement reconnu dans le domaine de la technologie vidéo en direct pour la diffusion et les productions médiatiques, notre passion et notre objectif sont d'aider nos clients et les opérateurs EVS à créer des histoires captivantes qui suscitent la plus grande réaction émotionnelle. Nous nous efforçons de leur fournir les meilleures solutions possibles grâce à nos technologies de pointe et à nos équipes orientées client, afin qu'ils puissent créer des contenus attrayants et percutants. Nous sommes fiers de notre position de leader dans le secteur et nous nous engageons à promouvoir l'innovation et l'excellence dans tout ce que nous faisons.

Que proposons-nous ?

Notre technologie est utilisée par des clients partout dans le monde pour diffuser des images de sports en direct, des émissions de divertissement et des informations de dernière minute à des milliards de téléspectateurs en temps réel. Grâce à nos solutions innovantes, nous permettons à nos clients d'engager et de captiver leur public avec un contenu de haute qualité et à fort impact. Nous sommes fiers de jouer un rôle clé dans la diffusion de certains des moments les plus passionnants et les plus attrayants du sport, du divertissement et de l'actualité à des publics du monde entier.

Le succès de nos clients

EVS est devenu un acteur clé dans l'industrie de la production en direct, qui propose des technologies fiables et innovantes et fournit une assistance de premier ordre à des clients dans le monde entier. L'importance que nous accordons à la réussite de nos clients nous a permis de rester à la pointe de l'industrie et nous nous engageons à les aider à se développer à mesure que l'industrie évolue. Pour tenir cette promesse, nous continuons d'investir dans les toutes dernières technologies, y compris notre travail de pionnier dans le domaine de l'IP, de l'intelligence artificielle, des résolutions vidéo multiples et de l'implémentation dans le Cloud. Grâce à ces efforts, nous gardons une longueur d'avance et nous permettons à nos clients de bénéficier de solutions intelligentes, fiables et évolutives, grâce auxquelles ils peuvent produire les meilleurs reportages en direct, aujourd'hui et demain.



Vision & BHAG

EVS poursuit son cheminement vers la réalisation de son objectif ambitieux (BHAG : Big Hairy Audacious Goal) par le biais de sa stratégie PLAYForward, décrite en 2019.

Ce plan stratégique a posé les bases de la transformation d'EVS en définissant :

- **Le Focus :** La production en direct comme domaine principal.
- **La discipline de valeur :** La proximité client comme principe de différenciation d'EVS.
- **Le Blueprint technologique :** Un cadre global pour guider l'innovation.
- **Le BHAG pour 2030 :** Devenir le premier fournisseur de solutions dans le secteur de la vidéo en direct.

Piliers stratégiques

EVS poursuit les priorités stratégiques suivantes pour atteindre son BHAG :

→ Renforcer sa position de leader sur le marché :

Renforcer la position de LiveCeption, où EVS est déjà un leader incontesté.

Étendre la présence de MediaCeption et Medialnra, en s'appuyant sur des partenariats avec divers canaux de distribution partenaires et en attirant de nouveaux clients dans le secteur de l'audience du direct, "Live Audience Business" (par exemple, les grandes entreprises américaines).

Preuve : L'acquisition de MOG Technologies et l'investissement de TinkerList renforceront la position d'EVS sur le marché de MediaCeption.

→ Accélérer sa croissance en Amérique du Nord:

Atteindre une part de marché équitable pour toutes les solutions en intensifiant les efforts de vente et le soutien dans la région.

Preuve : l'équipe EVS aux États-Unis a plus que doublé en 3 ans. EVS a embauché des collaborateurs clés dans la région afin d'assurer et de soutenir son évolutivité.

→ Affiner et structurer son portefeuille en tant qu'écosystème :

Aligner les produits et les solutions pour créer une offre cohérente - un écosystème - qui réponde aux besoins diversifiés des clients.

Preuve : Les trois solutions (LiveCeption, MediaCeption et Medialnra) ont été déployées en tant qu'écosystème pour soutenir les principaux événements estivaux.

Facteurs clés de réussite

La stratégie d'EVS est soutenue par les leviers suivants :

→ Excellence en matière de ventes croisées grâce à une feuille de route de solutions convergentes :

Favoriser la synergie entre les solutions afin de dégager de la valeur pour nos clients. Innover en intégrant les logiciels, l'IA et les actifs technologiques uniques d'EVS.

Preuve : La proportion de clients disposant de 2 ou 3 solutions EVS de familles différentes est en constante augmentation.



→ **Réseau de partenaires de distribution :**

Tirer parti de partenariats évolutifs pour étendre la portée du marché.

Preuve : Succès du programme de partenaires de distribution permettant à EVS de découvrir de nouveaux types de clients.

→ **Intégrer la durabilité et l'ESG en tant que moteur d'innovation :**

L'accent est mis sur la réduction de l'empreinte carbone, l'électricité propre, la fabrication durable, le conditionnement et l'efficacité des opérations à l'échelle mondiale.

Preuve : Neuron View est un multiviewer HW qui permet d'économiser jusqu'à 90% d'énergie par rapport à un multiviewer SW.

→ **Modèles d'IA générative entièrement développés par EVS :**

Libérer la créativité et améliorer l'efficacité de la production professionnelle de médias en direct grâce à des modèles d'IA générative en temps quasi réel spécifiques à la diffusion.

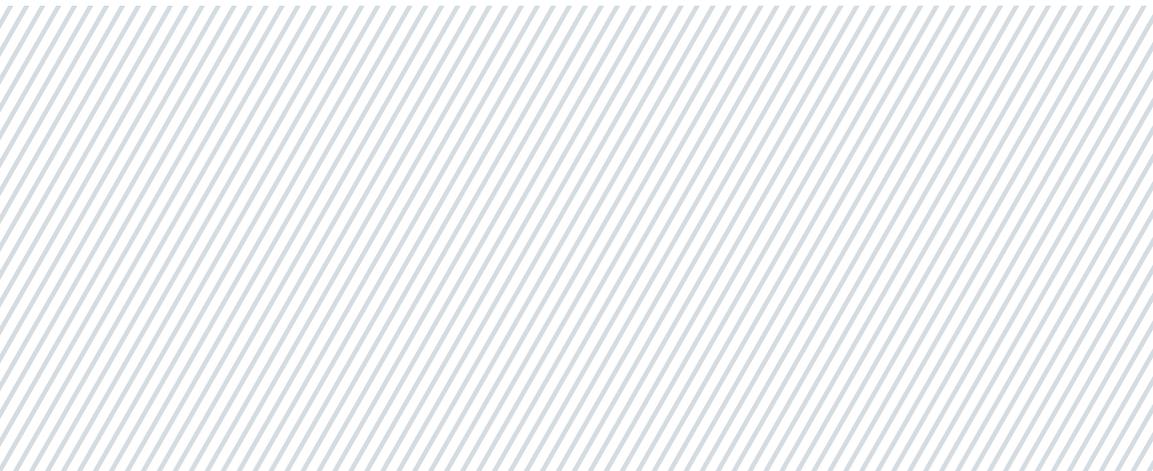
Preuve : De nombreux nouveaux effets et optimisations du flux de travail développés en 2024 en plus de XtraMotion.

→ **Fusions et acquisitions (M&A) et partenariats stratégiques :**

Continuer à explorer les opportunités qui renforcent le portefeuille et stimulent la croissance.

Preuve : Succès de l'acquisition d'Axon pour couvrir le marché de l'infrastructure des médias. Deux nouvelles opérations de fusion-acquisition en 2024 pour soutenir la croissance du marché exploitable de MediaCeption.

Cette approche ciblée garantit qu'EVS reste sur la bonne voie pour réaliser sa vision à l'horizon 2030, en offrant une valeur exceptionnelle à ses clients tout en établissant la norme pour les solutions de production vidéo en direct.



Tendances du marché

Alors que le paysage de l'industrie des médias évolue, EVS a joué un rôle pivot en facilitant la transformation et en permettant la création de contenus exceptionnels pour nos clients en 2024.

Introduction

Les principales tendances émergentes en 2024 comprennent une augmentation attendue de la demande pour des événements en direct et du contenu personnalisé, ainsi que l'impératif croissant de business modèles durables et adaptables pour atteindre une plus grande efficacité. Alors que nos clients consolident et redéfinissent leurs opérations, les opportunités en matière d'automatisation, de Cloud, d'IA, d'implémentation de logiciels sur des serveurs COTS (prêts-à-l'emploi) et la transition du SDI vers l'IP sont toutes en train de remodeler la façon dont les entreprises de médias optimisent la productivité et l'évolutivité. Simultanément, les créateurs de contenu recherchent non seulement l'efficacité opérationnelle, mais aussi la différenciation créative dans leurs formats de contenu et leurs approches éditoriales, améliorant ainsi l'expérience de la narration et captivant des publics divers sur de multiples plateformes.

Tendances clés

Les tendances clés suivantes ont été observées en 2024 :

Augmentation de l'offre d'événements en direct :

- **Chaînes FAST et sports en direct à plusieurs niveaux**
- **Personnalisation et régionalisation des contenus**
- **Abonnements numériques à une échelle permettant de générer des revenus**

- **La diffusion linéaire est restée le principal moteur d'activité**
- **UHD, Full HD et HDR**
- **Niveaux inférieurs du marché**

En général, le nombre d'événements sportifs en direct a augmenté en 2024, sous l'effet de l'émergence de nouveaux services à la carte "over-the-top" (OTT) et de chaînes de streaming à accès rapide conçues pour couvrir ces événements. L'objectif principal est d'accroître l'engagement des téléspectateurs et de reproduire le modèle publicitaire efficace qui a prospéré dans le paysage de la diffusion linéaire pendant des années. En outre, le marché de la diffusion en direct se diversifie de plus en plus, les événements de moindre importance augmentant plus rapidement en volume que les événements de premier ordre, ce qui nécessite des modèles de production plus efficaces et uniformisés. Alors que les compétitions sportives de haut niveau représentent toujours une part importante des budgets mondiaux, 2024 a été une année clé pour les grands événements internationaux. Les résolutions à haute définition UHD et 1080p (Full HD) ont toutes deux été largement utilisées dans ces compétitions, et la ruée vers l'UHD a été rationalisée par l'investissement associé à sa production.

Consolidation du côté clients :

- **La rentabilité est importante**
- **Les clients réorganisent leurs activités**
- **Capex versus Opex**

La consolidation des entreprises d'audience du direct (Live Audience Businesses - LABs) et des fournisseurs de services du direct (Live Service Providers - LSPs) continue de faire les gros titres dans l'industrie des médias et du divertissement,

avec pour objectif principal d'augmenter la rentabilité grâce à des investissements intelligents - y compris dans les technologies d'automatisation - dans l'attente de soutenir les initiatives de réduction des coûts qui incluent également des business modèles alternatifs. D'une manière générale, nous avons observé une demande pour plus de flexibilité, passant d'investissements traditionnels de type Capex à des formules plus adaptables d'Opex et de Capex, y compris pour les services.

Défis liés aux anciennes technologies de production :

- **De nouvelles opportunités pour l'évolution opérationnelle**
- **Une combinaison de ressources Cloud et On-Prem (sur site) : Informatique équilibrée**
- **Des environnements multi-applications**
- **Le logiciel est roi, le matériel fiable est la reine**
- **La cybersécurité au cœur des priorités**

Le modèle de diffusion traditionnel s'appuyait sur une infrastructure fixe pour les grands événements, mais l'informatique dématérialisée a introduit des configurations évolutives adaptées aux besoins moyens avec une flexibilité pour les demandes de pointe. Cependant, les coûts imprévisibles ont conduit de nombreuses entreprises à adopter des modèles hybrides, combinant des clouds privés et des centres de données afin d'équilibrer coûts et performances.

Au fur et à mesure que les flux de travail s'étendent sur des environnements sur site et cloud, la cybersécurité est devenue essentielle pour protéger les contenus et les systèmes sensibles. EVS relève ces défis avec une grande diversité de mesures et une conformité globale, garantissant ainsi une solide sécurité de ses produits.

L'approche informatique équilibrée d'EVS intègre du matériel fiable sur site avec des licences logicielles adaptables, permettant aux clients de répondre aux besoins moyens tout en s'adaptant aux pics d'utilisation. Ce modèle permet d'optimiser les coûts tout en offrant une solution sécurisée, évolutive et à l'épreuve du temps pour les flux de production en direct avec prévisibilité.

Principales technologies facilitatrices :

- **Architectures logicielles et combinées hybrides**
- **Virtualisation**
- **Amélioration de l'efficacité**
- **Accélération de l'IA générative**
- **Opérations automatisées**
- **Gestion du changement : le facteur humain**

Jadis, la technologie utilisées dans les médias et les divertissements était simple. Les chaînes de diffusion avaient des besoins spécifiques, et la technologie était développée et déployée pour répondre à ces besoins. C'est ainsi qu'ont été introduits le SDI et, plus tard, la Haute Définition. Aujourd'hui, les clients sont confrontés à un certain nombre de nouvelles technologies qui se développent rapidement et qui proviennent d'autres secteurs : Le Cloud, l'IP, l'IA générative, la Cybersécurité, la 5G sont tous en train d'émerger dans la sphère de la production en direct. En outre, les fabricants ont de plus en plus besoin d'intégrer ces technologies de manière significative afin que les opérateurs de diffusion puissent relever les défis auxquels ils sont confrontés, en particulier au vu du nombre croissant d'événements à couvrir et du rôle de l'automatisation pour améliorer l'efficacité de la production de ces événements. Il est également important de prendre en compte le processus de gestion du changement pour faciliter l'adoption de ces technologies, car elles peuvent avoir un impact sur les techniques de télédiffusion, en créant de nouveaux rôles ou en modifiant les rôles du personnel de production.

Écosystèmes et îles :

- **Écosystèmes pré-intégrés versus îles**
- **Architectures ouvertes et définies par logiciel**

La chaîne de valeur de la télédiffusion est en train de changer en raison de la demande des clients pour une plus grande efficacité. Auparavant, les fabricants d'équipements vendaient du matériel et des logiciels à leurs clients finaux en s'appuyant généralement sur des capacités d'intégration intégrées ou externalisées et mettaient en œuvre des projets complexes et coûteux. Aujourd'hui, le passage de ce modèle traditionnel à la fourniture de plateformes ou d'écosystèmes pré-intégrés et de plateformes convergentes permet à EVS d'élargir son champ d'action pour répondre à ce besoin d'une plus grande efficacité. Cela permet également de générer des flux de revenus supplémentaires grâce à un plus grand nombre de services professionnels et d'accords de niveau de service autour de ces écosystèmes.



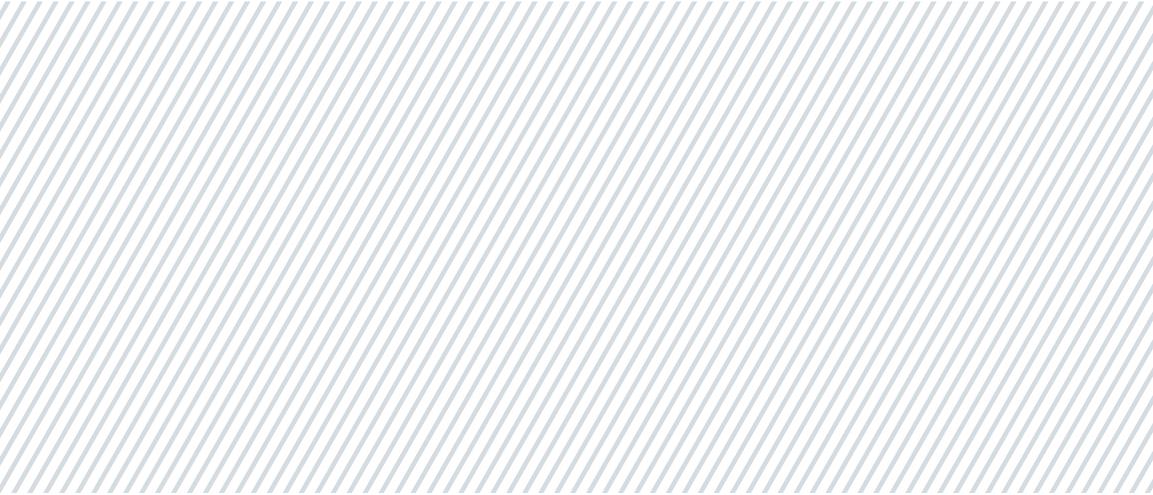
ESG, durabilité et efficacité :

La durabilité est devenue un critère d'achat important, en particulier pour les organismes publics de diffusion en Europe, mais pas seulement. Les grands appels d'offres et les demandes de propositions incluent de plus en plus de critères liés à la durabilité et aux pratiques d'approvisionnement éthiques pour être considéré comme un fournisseur. Chez EVS, nous assurons une transparence totale de notre stratégie ESG et nous prenons des initiatives concrètes pour réduire l'empreinte carbone de nos produits. En outre, l'ESG apparaît comme un puissant moteur d'efficacité interne, augmentant la demande de technologies qui, non seulement réduisent l'empreinte carbone, mais abaissent également les coûts de fonctionnement, créant ainsi un scénario Win-Win à la fois pour l'environnement et la rentabilité de l'entreprise.

Résumé

En 2024, EVS a continué à montrer la voie en permettant à l'industrie des médias de naviguer dans un paysage de marché en constante évolution. Les tendances mises en évidence soulignent les changements dynamiques qui façonnent le marché, de la demande croissante d'événements en direct et de contenu personnalisé à l'adoption de business modèles durables. Alors que les clients donnent la priorité à la rentabilité et repensent leurs opérations, les innovations en matière d'automatisation, d'équilibrage de charge et d'IA sont devenues essentielles pour favoriser la durabilité et l'évolutivité, et représentent un nouveau domaine d'opportunités.

Dans le même temps, les propriétaires de contenu et les producteurs recherchent à la fois efficacité et différenciation créative, en portant la narration à de nouveaux sommets et en expérimentant de nouveaux formats pour attirer des publics variés sur diverses plates-formes. EVS reste déterminée à tirer parti de son expertise pour fournir des solutions qui aident réellement nos clients à atteindre leurs objectifs et à établir la norme en matière de créativité, d'efficacité et d'excellence dans la production durable de médias en direct.



Acquisitions

En 2024, EVS a finalisé deux transactions stratégiques de fusion et d'acquisition : l'acquisition de MOG Technologies au Portugal, désormais entièrement intégrée, et un investissement minoritaire dans TinkerList en Belgique. Ces transactions s'alignent sur la stratégie d'EVS visant à renforcer son portefeuille, à étendre sa présence sur le marché et à renforcer son engagement à stimuler l'innovation dans la technologie des médias.

Acquisition et intégration de An EVS brand

Société

- Fondée en 2002 - Basée à Porto (Portugal)
- 47 collaborateurs
- <4 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003
- Expertise en technologie vidéo et média, SW & cloud, diffusion et OTT

Transaction

- Acquisition complète: < 5 millions d'euros (y compris complément de prix)

Synergies

- Exploiter les produits, la technologie et les compétences pour continuer à améliorer et à développer MediaCeption, en particulier par l'intermédiaire des partenaires de distribution.
- Recruter des talents portugais à l'avenir

Investissement minoritaire dans

Société

- Fondée en 2014 - Basée à Louvain (Belgique)
- 24 collaborateurs
- <1 million d'euros de chiffre d'affaires en 2003
- Expertise dans les technologies web et l'automatisation des flux

Transaction

- Investissement < 3 millions d'euros (comprenant une augmentation de capital et un prêt convertible) pour une participation minoritaire

Synergies

- Profiter de la présence mondiale d'EVS pour accroître la notoriété
- Intégrer TinkerList dans les solutions EVS
- Donner à TinkerList toute l'autonomie nécessaire pour appliquer une stratégie de mise sur le marché conforme à SaaS pour la production de médias (au-delà de la simple diffusion).



Renforcement des flux de fichiers et élargissement de la portée du marché

Le 2 août, lors des Jeux olympiques de Paris, EVS a annoncé l'acquisition de MOG Technologies, une société basée à Porto et spécialisée dans les flux vidéos et médias. La transaction a été finalisée le 1^{er} octobre 2024.

Fondée en 2002, MOG Technologies est reconnue pour son rôle dans la standardisation du format MXF et le développement de modules logiciels qui améliorent les flux de travail basés sur les fichiers. L'entreprise emploie environ 50 professionnels talentueux qui possèdent une expertise dans le développement de logiciels, les solutions cloud et les flux de diffusion/OTT.

Par le biais de cette acquisition, EVS vise à :

- **Élargir le marché exploitable de MediaCeption en intégrant les solutions avancées de MOG en matière de flux de travail.**
- **Conserver les produits clés de MOG, en les distribuant par l'intermédiaire des partenaires existants.**
- **Développer de nouvelles solutions en utilisant les composants existants de MOG afin de répondre à l'évolution des demandes du marché au-delà de la retransmission traditionnelle.**
- **Les technologies de MOG font désormais partie intégrante d'EVS et constituent un pôle de recherche et de développement à Porto.**

Détails financiers :

- **MOG Technologies génère un chiffre d'affaires annuel inférieur à 4 millions d'euros au moment de l'acquisition.**
- **La valeur de la transaction, y compris les compléments de prix, était inférieure à 5 millions d'euros.**



L'innovation au service de l'automatisation de la production médiatique

Le 2 août encore, EVS a annoncé un investissement minoritaire dans TinkerList, une société SaaS basée en Belgique et connue pour ses outils de production innovants.

Fondée en 2014 et basée à Louvain, TinkerList a développé un éditeur web de conduite et automatisation, conçu pour améliorer la productivité des équipes de production. En mettant l'accent sur l'expérience utilisateur, ses outils répondent à la demande croissante d'automatisation rentable de la production de contenu.

Parmi les développements clés, citons :

- **Cuez, un produit phare de TinkerList qui rationalise les flux de production et réduit les coûts opérationnels pour les équipes de production.**
- **Storiez, un nouveau NRCS (Newsroom Computer System - ordinateur de salle de rédaction) de "journalisme moderne" basé sur le cloud, dévoilé à l'IBC 2024, qui simplifie le journalisme grâce à une approche centrée sur le récit pour la production cross-média.**

EVS prévoit de :

- **Soutenir la croissance et l'évolutivité de TinkerList.**
- **Intégrer les solutions de TinkerList dans ses propres "News Solutions" et élargir les initiatives de flexibilité de la production.**

Détails financiers :

- **TinkerList a généré plus d'un million d'euros de revenus en 2024.**
- **La participation minoritaire d'EVS a été acquise pour moins de 3M€.**

Notre stratégie de développement durable

En 2024, nous avons continué à travailler à l'exécution de notre stratégie de développement durable en affinant les processus de gouvernance, en recueillant des données pour éclairer nos décisions et en progressant dans la mise en œuvre de nos plans d'action. Notre stratégie de développement durable s'appuie sur notre évaluation de la double matérialité, qui nous permet de cartographier les dépendances et l'impact de notre entreprise en matière de développement durable, et de définir ainsi nos priorités.

Les questions de développement durable sont regroupées sous des piliers, eux-mêmes classés en quatre grands domaines. Chaque pilier est associé à un objectif ambitieux pour 2030, parrainé par un membre de l'équipe dirigeante, ce qui garantit la responsabilisation et le soutien du top management.

→ [Plus d'informations sur l'évaluation de notre double matérialité](#)



Planète



Alex Redfern
Chief Technology Officer

Empreinte carbone clients

Réduction de 50 % de l'empreinte carbone de nos produits par € vendu (référence 2021) - aligné avec SBTi (unité : tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires).



Personnes



Pierre Matelart
Chief People Officer

Gestion des talents, diversité, équité et inclusion

Faire partie des **50 %** Top Employers de Belgique. Maintenir un score NPS de **30 ou plus** pour les collaborateurs.



Gouvernance



Veerle De Wit
Chief Financial Officer

Cybersécurité (entreprise, produits et solutions)

Niveau de maturité 2 du cadre des CyberFondamentaux.

Chaîne d'approvisionnement durable

100 % de nos fournisseurs directs (à haut risque et à risque moyen) sont **évalués par EcoVadis**.

50% de nos fournisseurs directs (à haut risque et à risque moyen) obtiennent au moins **une médaille de bronze dans le classement EcoVadis**.

Veerle De Wit
Chief Financial Officer

Empreinte carbone de la société

Réduction de 55 % de l'empreinte carbone de notre société par € vendu (référence 2021) - aligné avec SBTi (unité : tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires).



Communautés



Nicolas Bourdon
Chief Customer Officer

Expérience client

Atteindre un score **NPS Devoncroft** de **30** ou plus (dans la fourchette "excellent") et faire partie des **25 % les plus performants de notre secteur**.

Contribution sociale locale

80 % des journées caritatives utilisées.

Nicolas Bourdon
Chief Customer Officer

Éthique professionnelle

100 % des employés formés au code de conduite.

100 % de nos fournisseurs directs (à risque élevé et moyen) acceptent et respectent notre code de conduite (ou équivalent).

Nos principaux points forts pour 2024 et nos ambitions sont exposés dans le présent rapport. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport sur le développement durable.

→ [Plus d'informations sur notre stratégie de durabilité](#)

Gouvernance et équipe en charge du développement durable

Chez EVS, plusieurs organes de gestion jouent un rôle important dans l'élaboration, le déploiement et la mise en œuvre de la stratégie ESG. Nous avons donc créé une structure de gouvernance qui intègre le développement durable dans l'ensemble de notre organisation.

Le Conseil d'administration définit la stratégie ESG, l'équipe dirigeante est responsable de sa mise en œuvre et la Core Team assure sa gestion quotidienne.

Compte tenu de la nature étendue du développement durable, des collaborateurs de divers départements au sein d'EVS (RH, Finances, Business Application, Customer Success, Engineering, Juridique, Marketing, etc.) font partie de l'équipe ESG.

Au début de l'année, nous avons désigné des ambassadeurs ESG pour les principaux bureaux. Ces ambassadeurs sont chargés de diffuser la culture ESG et de définir les priorités au niveau local.

Dans l'ensemble, plus de 40 collaborateurs travaillent à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable d'EVS, chacun apportant une expertise et des intérêts différents, mais unis par un engagement commun à favoriser un avenir meilleur.

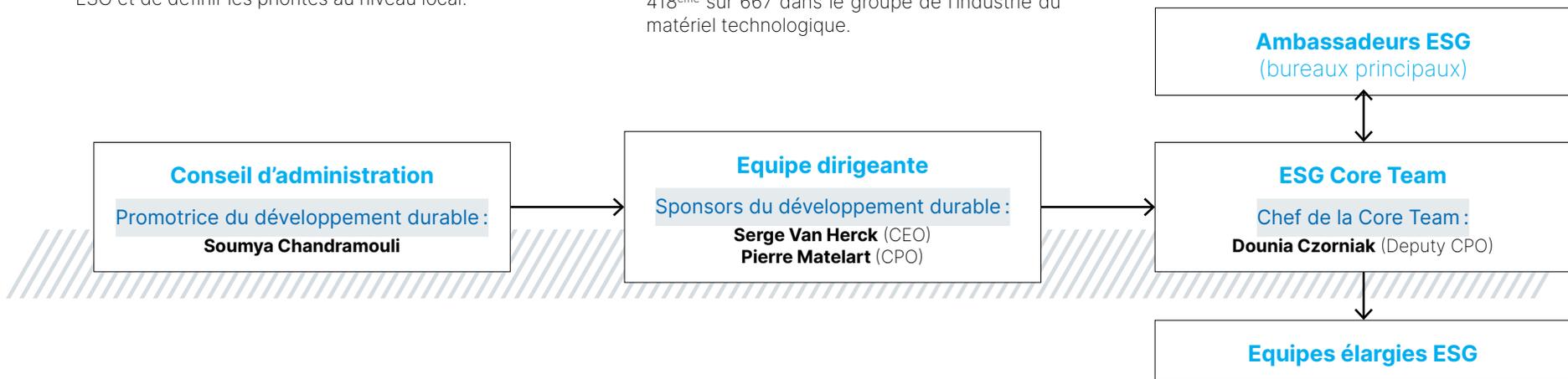
➔ [Plus d'informations sur la gouvernance en matière de développement durable](#)

Reconnaissance externe

Nous recevons fréquemment des évaluations sur les questions de durabilité, que nous analysons pour nous assurer que nous sommes sur la bonne voie.

- **Sustainalytics** est une agence de notation bien connue. Ses analystes ont évalué plus de 20.000 entreprises. Notre score actuel (7 août 2024) est de 19,5. Les entreprises qui obtiennent un score compris entre 10 et 20 sont considérées comme présentant un faible risque. Nous nous situons dans le 32^{ème} percentile (le 1^{er} étant le meilleur score) de toutes les entreprises évaluées. Sustainalytics fournit également un classement sectoriel mondial. Nous sommes 418^{ème} sur 667 dans le groupe de l'industrie du matériel technologique.

- **EcoVadis** est une plateforme indépendante d'évaluation du développement durable qui contrôle et améliore les performances environnementales, éthiques et sociales des entreprises dans le monde entier. EcoVadis fournit des audits de performance en matière de développement durable pour plus de 75.000 entreprises dans plus de 200 secteurs et dans plus de 160 pays. Nous avons reçu une médaille d'argent lors de l'évaluation 2024 grâce à un score de 67/100. Nous sommes classés dans le 89^{ème} percentile, ce qui signifie que notre score est supérieur ou égal au score de 89 % de toutes les entreprises évaluées par EcoVadis.
- **CDP** est une organisation caritative à but non lucratif qui gère une base de données permettant aux investisseurs, aux entreprises, aux villes, aux États et aux régions de gérer leur impact sur l'environnement. Nous avons obtenu la note D en 2024.



Stratégie pour réduire l'empreinte carbone

Notre ambition

En tant qu'entreprise de technologie dans le secteur de la diffusion et de la production en direct, nous sommes conscients de l'impact de nos activités sur l'environnement. Il est de notre responsabilité de mesurer et de réduire cet impact autant que possible. Nous nous sommes engagés à atteindre les objectifs de l'initiative Science-Based Targets (SBTi) en matière de réduction des émissions de CO₂.

En nous appuyant sur nos résultats de 2024, nous souhaitons obtenir l'approbation de nos objectifs par SBTi en 2025 - en nous alignant sur les efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C, et en dessous de 1,5°C si possible. Nous souhaitons atteindre nos objectifs et contribuer à un avenir plus durable en mettant en œuvre des stratégies innovantes et en encourageant la collaboration au niveau de toutes nos activités.

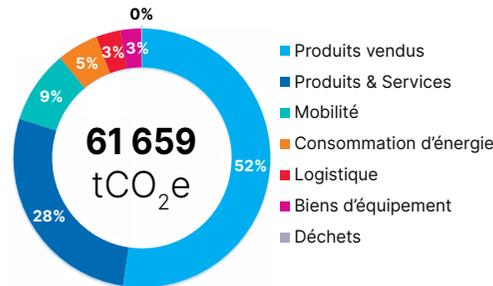
Nous avons défini les objectifs suivants sur base de nos données de 2024 :

Réduction de **50 %** de l'empreinte carbone de nos produits (référence 2021 - Unité tCO₂e/ M€ de chiffre d'affaires)

Réduction de **55 %** de l'empreinte carbone de l'entreprise (référence 2021 - Unité tCO₂e/ M€ de chiffre d'affaires)

Points forts de l'année 2024

Résultats de l'empreinte carbone en 2024



L'empreinte carbone d'EVS pour 2024 s'élève à 61 659 tCO₂e, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2021. Cette augmentation attendue est principalement due à 3 facteurs :

- **La forte croissance de notre activité au cours des dernières années ;**
- **Un périmètre de reporting plus large, intégrant davantage de sources d'émissions (y compris notre entité aux Pays-Bas, exclue en 2021) ;**
- **Une amélioration significative de la qualité des données, permettant moins d'hypothèses, moins d'exclusions dues au manque de données, et une plus grande précision.**

Ces résultats sont le fruit d'une approche structurée et d'efforts mis en œuvre en 2023, puis renforcés en 2024, avec notre équipe de travail dédiée.

➔ [Plus d'informations sur les résultats de notre empreinte carbone](#)

Utilisation des produits vendus : VIA Power

L'une des pierres angulaires de notre stratégie de réduction de l'empreinte carbone est la mise en œuvre d'outils d'économie d'énergie pour nos clients. L'électricité consommée par nos produits dans les installations de nos clients représente de loin l'impact le plus important de l'entreprise sur le changement climatique.

Nous reconnaissons qu'il existe un fort potentiel d'amélioration de la consommation d'énergie de nos produits lorsqu'ils sont inutilisés, en particulier pendant la nuit. Actuellement, les clients n'ont pas l'habitude d'éteindre leurs installations lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Cette réticence est due à plusieurs raisons comme, par exemple, le fait que les clients ne veulent pas passer du temps à allumer et à éteindre leur installation, car cela nécessite des étapes de configuration manuelle pour s'assurer que tout fonctionne correctement.

Afin de remédier à cette situation, nous développons actuellement des outils permettant aux clients d'éteindre et de rallumer plus facilement leurs installations. Ce développement a débuté cette année avec une subvention du Pôle Meca-Tech de la Région wallonne. Nous avons construit un "Proof of Concept" qui sera bientôt testé chez des clients. L'objectif est de mettre en évidence les économies d'énergie que cet outil permettrait de réaliser - estimées à 40 % de la consommation électrique totale du système - tant en termes de réduction de CO₂ que de réduction des coûts.

Stratégie RH

Notre ambition

Le monde des affaires change et les attentes des salariés évoluent avec lui. Les entreprises doivent attirer et retenir les meilleurs talents et stimuler les performances tout en s'assurant qu'elles disposent des talents nécessaires pour atteindre leurs objectifs. D'ici à 2030, nous visons deux objectifs principaux :

Atteindre une position dans le **Top 50%** des Top Employers de Belgique.

Atteindre un NPS (Net Promoter Score) de **30** ou plus pour les collaborateurs, appelé tmNPS (Team Members Net Promoter Score).

Ce double objectif témoigne de notre engagement à l'égard des perspectives externes et internes. Le fait d'être reconnu comme l'un des Top Employers garantit notre volonté d'améliorer les politiques RH par un étalonnage des meilleures pratiques à l'échelle mondiale.

Points forts de l'année 2024

Enquête sur l'engagement

Tous les experts s'accordent à dire qu'il existe un lien étroit entre le niveau d'engagement au sein d'une entreprise et les résultats commerciaux. Il est donc important de mesurer le niveau d'engagement de nos collaborateurs.

Au cours des six dernières années, nos collaborateurs du monde entier ont été invités à participer chaque année à notre enquête sur l'engagement. En 2024, les résultats ont montré un taux de participation plus faible mais une représentativité encore très importante, et le niveau d'engagement reste élevé.

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de participation à l'enquête d'engagement	87%	91%	80%	88%	84%	85%
Niveau d'engagement	92%	91%	91%	89%	87%	67%

Dans l'ensemble, nous sommes fiers de ces résultats, car ils montrent clairement qu'EVS est un endroit où il fait bon travailler, et qu'il mérite la certification de Top Employer reçue au début de l'année 2024.

TmNPS

En 2023, nous avons mis en place une enquête Net Promoter Score (NPS) pour évaluer la satisfaction et la fidélité de nos collaborateurs. L'enquête pose une question claire : "Quelle est la probabilité que vous recommandiez de travailler chez EVS à un ami ou à une connaissance ?"

Dans l'ensemble, les résultats sont très encourageants avec un score moyen de 52, bien au-delà du seuil de 30. Grâce à cette enquête régulière, nous disposons d'une vue d'ensemble de l'année entière et nous comprenons maintenant mieux l'effet saisonnier. Nous poursuivrons cette enquête tmNPS au cours de l'année à venir, en complément de notre enquête sur l'engagement.

Développement

Chez EVS, nous nous engageons à offrir à nos collaborateurs des opportunités de développement. Nous offrons un large éventail d'opportunités d'apprentissage et de développement, y compris des formations en présentiel, des formations en ligne, du matériel de lecture, des cours de langues et des programmes de développement internes et externes. Nous pensons qu'investir dans le développement continu de nos collaborateurs, c'est investir dans le succès de notre entreprise.

[➔ Plus d'informations sur notre stratégie de gestion des talents](#)

CliftonStrengths

“Ce que les leaders ont en commun, c’est qu’ils connaissent vraiment leurs points forts, qu’ils les ont développés et qu’ils peuvent faire appel au bon point fort au bon moment” – **Donald O. Clifton**

En 2024, nous nous sommes employés à encourager l’utilisation de l’évaluation CliftonStrengths au sein de l’entreprise. Cette évaluation permet de découvrir la combinaison unique de 34 thèmes CliftonStrengths d’une personne, indiquant aux collaborateurs leurs principaux points forts. Les performances individuelles et le travail d’équipe peuvent s’en trouver améliorées.

Diversité, Equité et Inclusion

La sensibilisation à la diversité, à l’équité et à l’inclusion (DEI) est un processus continu qui a été poursuivi cette année au travers de plusieurs actions.

En 2024, nous nous sommes concentrés sur la formation des collaborateurs qui ont un impact significatif au sein de l’entreprise, en particulier ceux qui ont des missions de représentation ou d’embauche. Les responsables du département R&D ont participé à une formation dédiée au leadership inclusif, tandis que nos responsables recrutement les plus fréquents ont reçu une formation sur les préjugés inconscients qui peuvent affecter le processus d’embauche.

Nous avons également lancé plusieurs programmes de mentorat, tant en interne qu’en externe. L’un de ces programmes a été conçu pour favoriser les échanges entre les femmes employées chez EVS et l’équipe dirigeante. Cette initiative a été couronnée de succès : les bénéficiaires ont apprécié l’expérience et les connaissances de leurs mentors, et ces derniers ont acquis des connaissances précieuses sur l’expérience des collaboratrices. En outre, l’équipe DEI a mis en place un programme de mentorat pour les étudiants en première année

d’informatique à l’Université de Liège. Ce programme vise à soutenir le petit nombre d’étudiantes dans cette filière en leur offrant les conseils de nos informaticiennes, démontrant ainsi que les femmes ont leur place dans les carrières STIM (science-technologie-ingénierie-mathématiques) et que leurs carrières peuvent être épanouissantes.

[➔ Plus d’informations sur la stratégie DEI](#)

Top Employer

Pour la troisième année consécutive, nous sommes fiers d’annoncer que nous avons eu l’honneur d’être nommés l’un des Top Employers 2025. Cette distinction témoigne de notre engagement inébranlable à favoriser un environnement de travail exceptionnel qui donne la priorité au bien-être et à la croissance de notre précieuse équipe.



[➔ Pourquoi rejoindre EVS ?](#)

Ed Force 1 - Célébrer ensemble dans le monde entier

L'année 2024 a marqué une étape incroyable pour EVS, étant donné que nous avons célébré nos 30 ans d'existence. Il semble tout à fait approprié de se pencher sur l'une des forces motrices de notre culture d'entreprise dynamique : notre équipe événementielle, Ed Force 1.

Pour marquer notre 30^{ème} anniversaire, Ed Force 1 a orchestré un défi mondial extraordinaire par le biais d'une application développée par teroGO. Ce défi de 9 semaines a réussi à mobiliser plus de 400 collaborateurs, les invitant à enregistrer le plus grand nombre d'activités possible par équipes de 10. Les activités étaient incroyablement variées, allant du sport au temps passé avec les enfants, en passant par des exercices de bien-être mental et le jardinage.

En l'espace de 9 semaines, plus de 6.000 activités ont été enregistrées sur la plateforme et 5.000 "likes" ont été généreusement attribués parmi nous.

En outre, EVS a reçu le prestigieux Corporate Stars Award dans la catégorie "Meilleure campagne pour améliorer la santé et le bien-être mental", reconnaissant ainsi le succès de cette initiative et d'autres déjà en place chez EVS.

Le groupe Ed Force 1 a une fois de plus démontré le pouvoir de la célébration, de la communauté et de l'esprit d'équipe au sein d'EVS. Nous leur souhaitons encore de nombreuses années de complicité et de succès !



Stratégie financière

Saisir la croissance du marché

Le marché de la télédiffusion connaît une croissance transformationnelle, stimulée par les avancées technologiques, l'évolution des comportements des consommateurs et les méthodes novatrices de diffusion de contenu. Dans ce paysage dynamique, les organismes de diffusion doivent rester agiles, investir dans les technologies de pointe et donner la priorité à la durabilité. L'avenir de la télédiffusion promet des opportunités passionnantes, et EVS est déterminé à être le leader de ce marché en pleine évolution.

Le taux de croissance global du marché de la télédiffusion devrait être d'environ 2 à 5 % par an¹.

Dépasser la croissance du marché

En plus de profiter de la croissance du marché, nous visons à la dépasser en gagnant davantage de parts de marché sur nos concurrents. Notre objectif stratégique comprend une croissance significative en Amérique du Nord et l'augmentation de notre part de marché dans les catégories de solutions MediaCeption et MediaInfra. Cet objectif repose sur plusieurs facteurs :

- **Certains de nos concurrents se détournent de notre marché cible, en particulier du secteur de la diffusion en direct.**
- **De récentes réussites, comme le projet AI Jazeera, illustrent notre capacité à acquérir davantage de parts de marché.**
- **Notre Net Promoter Score stable renforce notre ambition d'étendre notre part de marché.**
- **Notre écosystème croissant de partenaires de distribution nous permet de toucher de nouveaux clients, comme le montre une étude de cas concernant un client important basé aux États-Unis qui utilise notre technologie pour ses besoins de diffusion.**

Nous prévoyons un taux de croissance annuel moyen composé organique d'environ 7% au cours des 5 à 6 prochaines années.

Augmenter nos revenus récurrents

Nous visons à augmenter davantage nos revenus récurrents tout en respectant les défis et les habitudes d'achat de nos clients. Compte tenu de la pression exercée sur les dépenses opérationnelles dans le secteur de la télédiffusion, EVS propose systématiquement ses solutions sous forme de Capex et d'Opex.

¹ Référence : étude Devoncroft

Nos revenus récurrents, principalement dérivés des accords de niveau de service (SLA), ont connu une croissance constante au cours des dernières années. Nous continuons à étendre notre empreinte SLA en intégrant ce service dans tous nos contrats, car il est très apprécié par nos clients.

En plus de nos accords de niveau de service, nous développons d'autres sources de revenus sous forme de licences et d'abonnements. Ceux-ci permettent à nos clients d'augmenter ou de mettre à niveau leurs systèmes de manière temporaire afin de répondre aux pics de demande ou à des besoins de production spécifiques.

Assurer une croissance rentable

Notre objectif est d'assurer une croissance rentable, en visant un retour sur investissement qui s'aligne sur notre business modèle actuel de 22-23% d'EBIT. Pour atteindre cette croissance, il faut investir de manière significative dans les ressources, y compris dans les services de prévente, de vente et de support, afin de saisir les opportunités du marché et de maintenir un support client de haute qualité. Alors que des départements tels que la production et la R&D se développeront proportionnellement à la croissance de l'entreprise, certains départements peuvent absorber cette croissance sans expansion significative.

L'investissement dans les fondations de notre entreprise va évoluer, en accordant moins d'importance aux transformations numériques et en mettant davantage l'accent sur la sécurité afin de garantir une expérience de service à la clientèle sécurisée. La mise en conformité avec des réglementations telles que la directive NIS2 nécessitera également des efforts continus.

Nous prévoyons une amélioration du rendement opérationnel de 2 à 3 points au cours des 5 à 6 prochaines années, en supposant que les investissements nécessaires pour structurer l'entreprise et assurer la conformité n'augmenteront pas davantage.

Croissance par le biais d'acquisitions

En plus de réaliser une croissance organique rentable, nous recherchons activement des acquisitions qui viennent compléter notre écosystème. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au chapitre sur la stratégie d'acquisition (p12).

Retour sur investissement optimal

Enfin, nous visons à assurer un retour sur investissement optimal pour EVS. Cet engagement sous-tend tous les objectifs de notre stratégie financière et nous guide dans la poursuite d'une croissance soutenue et rentable.

Solutions EVS

EVS continue de développer son portefeuille de solutions par le biais d'investissements continus et d'initiatives inorganiques stratégiques qui élargissent à la fois notre offre et notre réserve de talents.

Introduction

En 2024, EVS a continué à étoffer son portefeuille par le biais d'investissements continus et d'initiatives inorganiques stratégiques qui ont élargi à la fois nos offres et notre réserve de talents. En nous appuyant sur notre héritage d'innovation, nous avons renforcé notre leadership en matière de production vidéo en direct, de gestion de contenu, de solutions d'infrastructure média et de technologie VAR pour le sport. Les avancées de cette année n'ont pas seulement contribué à la diffusion fiable d'événements sportifs et d'actualités majeurs, mais ont également permis à nos clients du monde entier de gagner en efficacité opérationnelle et de créer des reportages créatifs.

LiveCeption:

Redéfinir l'excellence de la production en direct

LiveCeption®, la solution phare d'EVS pour la production en direct, la rediffusion et les moments forts, a franchi des étapes remarquables en 2024, consolidant sa position de catalyseur principal des expériences de médias du direct soutenues par les outils d'IA générative propres à EVS.

Faits marquants de la solution

- **XtraMotion 3.0:** Le lancement de XtraMotion 3.0 a apporté des améliorations révolutionnaires, notamment une meilleure qualité de ralenti, des délais d'exécution plus courts, de nouvelles capacités cinématiques et de défloutage des images (deblurring).

- **Les avancées d'XtraMotion:** XtraMotion® a été largement adopté dans divers sports, notamment le rugby, le football américain CBS (NFL), les courses automobiles monoplaces de premier plan, le basket-ball néo-zélandais, le football australien, ainsi que par diverses entreprises de location.
- **Opérations à distance:** Les solutions EVS ont aidé nos clients nord-américains, CNN et Warner Brothers, à mettre en œuvre des flux de travail à distance pour une flexibilité accrue sur l'un de nos principaux marchés.
- **Principaux événements de l'été:** LSM-VIA® et XT-VIA ont permis la diffusion en direct des plus grands événements sportifs du monde, notamment une compétition multisports internationale et une compétition mondiale de football organisée en Europe.
- **Déploiement intensif de XT-VIA et utilisation de XtraMotion dans les nouvelles zones émergentes:** Les technologies XT-VIA® et LSM-VIA ont été choisies par ZOOM, Real Impact et NEP India pour la couverture en direct du marché indien du cricket et d'autres événements sportifs. NEP Australia a choisi XT-VIA et XtraMotion pour couvrir la ligue australienne de basket-ball (NBL Australia).



MediaCeption:

Favoriser la convergence et l'efficacité optimisée par l'IA

MediaCeption® a évolué en 2024 vers un écosystème convergent, intégrant des technologies d'IA avancées et des outils innovants pour optimiser la gestion de contenu et les flux de narration. Les solutions de gestion d'actifs de VIA MAP et d'IPD sont devenues la référence dans les salles de production et ont permis d'organiser les plus grands événements sportifs du monde.

Faits marquants de la solution

- **L'écosystème VIA MAP :** La plateforme VIA MAP® a servi de base à l'évolution de MediaCeption, permettant une intégration fluide à des solutions telles que la nouvelle version de VIA Create (outil d'édition web) et MediaHub®, notre système de distribution de contenu.
- **Innovations en matière d'IA :** Des fonctionnalités telles que la synthèse vocale, la reconnaissance faciale, l'identification des célébrités, le découpage automatisé et la création automatique de listes de lecture ont permis d'améliorer l'efficacité et le potentiel de narration.
- **Intégration de MediaHub :** MediaHub devient un élément essentiel de MediaCeption, soutenant les flux de travail IPD et, progressivement, la plateforme convergente VIA MAP, tout en permettant la fourniture de contenu pour de grands événements multisports.
- **Acquisition de MOG Technologies :** L'acquisition de MOG Technologies au Portugal et la création d'EVS Porto ont renforcé la présence et les capacités mondiales d'EVS. Leur portefeuille de logiciels complète parfaitement la solution MediaCeption d'EVS, offrant des solutions groupées tout-en-un, faciles à déployer à la fois sur site et dans le cloud, élargissant ainsi notre couverture et notre marché potentiel.
- **Investissement dans TinkerList :** EVS a également réalisé un investissement minoritaire par le biais d'une augmentation de capital dans TinkerList, une société basée en Belgique et spécialisée dans les technologies web et les flux de travail automatisés pour la production de médias. Les solutions de TinkerList seront intégrées dans les solutions MediaCeption d'EVS, ce qui renforcera les capacités d'automatisation et facilitera l'extension de nos solutions dans le domaine de la production d'informations.

- **Principaux succès :** VIA MAP a été adopté de manière significative en Australie et en Amérique du Nord, ce qui renforce sa polyvalence dans les différentes applications du marché. Les produits EVS MediaCeption seront également utilisés par la chaîne d'information internationale Al Jazeera (une source d'information essentielle dans le monde arabophone) en tant qu'élément central de leurs opérations.

MediaHub:

Favoriser l'échange de contenu et la collaboration à l'échelle mondiale

MediaHub®, intégré dans MediaCeption, s'est distingué en tant qu'outil essentiel pour le partage et la distribution de contenu en temps réel lors d'événements internationaux de grande envergure en 2024. Sa polyvalence en tant que système de gestion d'actifs multi-locataires a favorisé une meilleure collaboration en permettant à plusieurs organisations de gérer et de diffuser avec fluidité du contenu à partir d'une plateforme unifiée vers le monde entier.

- **Des flux de travail améliorés par l'IA pour tous les publics :** Des fonctions d'IA telles que la synthèse vocale, la traduction et le découpage automatisé pour harmoniser le contenu à l'aide de MediaHub. Cela permet une retransmission plus rapide et plus précise des moments clés et une exploration facile des archives grâce à une interface simple mais complète.
- **Options de déploiement flexibles :** MediaHub est déployé à la fois en tant que solution SaaS basée dans le cloud et en tant que solution sur site, offrant aux clients une flexibilité inégalée. Les installations sur site ont joué un rôle essentiel dans la gestion des exigences complexes des grands événements internationaux, tandis que le modèle SaaS a fourni une adaptabilité et une facilité d'accès pour les équipes décentralisées et les fédérations sportives.
- **Opérations virtuelles modulables :** Agissant comme une alternative virtuelle aux installations physiques traditionnelles de l'IBC (Centre international de diffusion), typiques des grands événements sportifs, MediaHub a donné aux équipes de production à distance la possibilité d'accéder, de parcourir et de découper le contenu en temps quasi réel, garantissant ainsi l'efficacité opérationnelle et la rentabilité.
- **Soutenir les événements sportifs mondiaux :** MediaHub a amélioré la fluidité des échanges et de la diffusion de contenus pour deux des événements

sportifs les plus importants de l'année, en connectant les équipes et les parties prenantes sur plusieurs sites dans le monde. MediaHub a permis un traitement rapide et une meilleure narration pour les audiences du monde entier en fournissant un accès fiable en temps réel aux séquences de ces événements.

MediaInfra

Améliorer le traitement des médias et la gestion de l'infrastructure

Les solutions MediaInfra® offrent un contrôle avancé de la diffusion, une surveillance, une conversion et un traitement en temps réel pour les infrastructures de diffusion SDI, IP et hybrides. Conçues pour gérer des flux simples ou complexes, notre solution s'intègre aisément à nos propres produits et à de nombreux dispositifs tiers.

Faits marquants de la solution

- **Polyvalence et traitement audio avancé de Neuron :** Nos processeurs en réseau Neuron® ont été améliorés pour offrir une plus grande polyvalence et de nouvelles fonctionnalités dans les environnements de production en direct, les transitions SDI et IP, le traitement et les opérations à distance, y compris des capacités de traitement audio avancées avec traitement Dolby® intégré.
- **Compatibilité étendue :** La compatibilité de Cerebrum® a été élargie grâce à l'intégration avec les technologies de réseau Arista et Cisco, permettant des opérations plus rationalisées, supportées par nos propres logiciels contrôleurs de réseau.
- **Interfaces avancées :** L'introduction des panneaux à écran tactile Cerebrum a redéfini l'interaction avec l'utilisateur, en amenant au premier plan de l'automatisation de la diffusion des panneaux interactifs de pointe et des interfaces utilisateur graphiques (GUI) intuitives. Cette innovation simplifie la gestion des flux de travail complexes et permet aux utilisateurs de bénéficier d'un contrôle sans faille.
- **Neuron en action :** Les processeurs Neuron® ont joué un rôle essentiel lors d'un événement estival multisports majeur, en assurant un traitement audio et vidéo en direct et un transfert fluide à partir de différents sites.

→ **Nouveaux marchés :** EVS a fourni des environnements IP professionnels haut de gamme à une grande banque américaine, définissant de nouvelles normes pour le traitement IP, le routage et les transitions SDI-IP dans des environnements professionnels haut de gamme où la fiabilité, la qualité vidéo et la sécurité sont essentielles.

→ **Croissance mondiale :** Cerebrum a gagné des parts de marché au niveau mondial, avec de nouveaux clients aux États-Unis (par exemple Monumental et LMG) et dans la région Asie-Pacifique, offrant des solutions équilibrées à la fois pour les LSP (Fournisseurs de services du direct) et les LAB (Entreprises d'audience du direct). Il s'agit également d'un élément clé de l'installation, qui leur permet de diffuser la compétition automobile monoplace de la façon la plus captivante au monde, avec des caractéristiques développées spécifiquement pour eux.

PowerVision

Précision et innovation de l'IA dans le sport

Les solutions PowerVision® ont permis de transformer radicalement l'arbitrage sportif et l'analyse vidéo en direct, en garantissant la précision et l'efficacité dans les moments à forts enjeux, grâce aux outils d'analyse vidéo les plus avancés en matière d'IA. Nous offrons aux LSP l'opportunité de développer leur activité avec une solution de technologie sportive supplémentaire, et aux fédérations la possibilité de prendre le contrôle de leurs activités d'arbitrage.

Faits marquants de la solution

- **Faciliter les flux de travail à distance :** Les nouveaux flux de travail permettent des modèles de déploiement plus souples et plus efficaces, optimisant ainsi les centres d'opérations à distance pour un fonctionnement coordonné mais fiable, par le biais de réseaux dédiés ou de l'Internet.
- **Tablette médicale et client Microsoft Windows :** EVS a introduit un nouveau logiciel compatible avec les tablettes Microsoft Windows, qui permet aux clients professionnels de la santé d'effectuer des examens en temps réel lors de compétitions en direct, avec une mobilité et une efficacité accrues.



- **Module d'assistance virtuelle à la ligne de hors-jeu :** Le module innovant d'assistance virtuelle à la ligne de hors-jeu établit une nouvelle norme de précision pour l'arbitrage du football et la VAR, qui place automatiquement la ligne de hors-jeu en suivant avec précision les positions sur le terrain, les mouvements des joueurs, les trajectoires du ballon et les détails biomécaniques à l'aide de caméras de télédiffusion. Cette solution garantit des décisions de hors-jeu automatisées et extrêmement précises tout en préservant l'authenticité du direct, en évitant les superpositions synthétiques et en préservant une transparence et une visibilité totales pour les téléspectateurs.
- **Expansion mondiale :** Des succès importants au Moyen-Orient ont renforcé la présence mondiale de PowerVision grâce à une collaboration stratégique avec un partenaire de distribution de confiance. Ces réalisations ont été assorties de nouveaux contrats permettant des opérations d'arbitrage au sein des ligues de football d'Europe centrale et africaines, les compétitions sud-américaines et d'autres sports dans le monde entier. Cette expansion, réalisée en partenariat avec des fournisseurs de services du direct (LSP), des partenaires de distribution et des fédérations sportives, souligne la capacité d'adaptation de PowerVision et son impact croissant sur divers marchés, tandis que les solutions d'arbitrage de la technologie appliquée au sport se généralisent.

Résumé

En 2024, EVS a consolidé son leadership dans la technologie des médias en direct grâce à des avancées novatrices dans ses solutions phares : **LiveCeption**®, **MediaCeption**® et **Medialnfra**®. Ces innovations ont non seulement contribué à la diffusion en direct des événements les plus importants au monde, mais ont également permis à nos clients d'atteindre de nouveaux niveaux d'efficacité, de flexibilité et de créativité.

LiveCeption® a ouvert la voie de la production en direct avec des outils révolutionnaires utilisant l'IA, tels que XtraMotion 3.0, redéfinissant la rediffusion et mettant en évidence les flux de production dans les principaux sports. Son vaste déploiement sur les marchés mondiaux (y compris les courses automobiles, le cricket, le basket-ball et les compétitions internationales de premier plan) a mis en évidence sa capacité d'évolution et sa valeur inégalée pour les expériences médiatiques en direct.

MediaCeption® a évolué vers un écosystème convergent robuste, piloté par l'IA et les intégrations de flux de travail. Des innovations clés telles que VIA MAP et MediaHub ont permis une gestion et une diffusion homogènes du

contenu, simplifiant les flux de travail complexes pour les salles de production, les équipes de marketing digital et les productions d'événements sportifs en direct. L'intégration de fonctionnalités gérées par l'IA, telles que le découpage automatique et la transcription automatique, a encore amélioré les capacités de narration, tandis que des acquisitions stratégiques (y compris MOG Technologies et des partenariats avec TinkerList) ont étendu la couverture du marché et la fonctionnalité de MediaCeption.

Medialnfra® a continué à définir les références en termes d'infrastructure de diffusion et de production en direct. Ses capacités avancées en matière de transitions SDI-IP, de routage IP, de traitement audio avec Dolby® et de compatibilité avec les principaux fournisseurs de réseaux ont permis de garantir des opérations fiables et pérennes. Le déploiement de Medialnfra dans des environnements d'entreprise haut de gamme et des événements majeurs en direct a démontré sa capacité d'adaptation et d'évolution, renforçant ainsi la présence mondiale d'EVS et son entrée sur de nouveaux marchés.

Grâce à ces solutions de référence, EVS a permis à ses clients de naviguer en toute confiance dans un paysage médiatique en constante évolution, soutenant leurs ambitions opérationnelles et créatives. En donnant priorité à l'innovation, à la collaboration et à l'adaptabilité, EVS reste un partenaire solide et de confiance qui façonne l'avenir de la production de médias en direct et qui apporte de la valeur ajoutée à la fois à ses clients et à ses actionnaires.



Communauté EVS

Célébrer 30 ans d'innovation en élargissant notre communauté à tous les acteurs de la production de médias en direct.

Introduction

En 2024, nous avons célébré le monde incroyable de la production de médias en direct au sein duquel diverses équipes se réunissent sous pression pour se coordonner, apporter leur contribution et collaborer afin de libérer les émotions fortes des événements en direct. Cette année, nous avons célébré notre 30^{ème} anniversaire en rendant hommage à la communauté dynamique des utilisateurs qui donnent vie à nos produits et restent la pierre angulaire de notre succès.

Qu'il s'agisse d'opérateurs de la rediffusion ou de la mise en valeur des moments forts, d'ingénieurs support, de concepteurs de flux de travail, d'ingénieurs en vision ou d'équipes de gestion des installations, nous nous sommes rapprochés de nos utilisateurs dans le monde entier pour reconnaître leur rôle essentiel dans la réalisation de productions mémorables. Ensemble, nous avons célébré l'esprit d'innovation, de collaboration et d'excellence qui définit EVS et l'industrie des médias du direct.

Célébration des 30 ans

EVS a célébré ses 30 ans d'existence lors de multiples événements à travers le monde en 2024. Notre plus grand rassemblement (plus de 250 utilisateurs) a été organisé dans notre maison EVS à Paris pendant la période de production des Jeux olympiques. De multiples autres événements ont eu lieu, jusqu'au Super Bowl à Las Vegas, le NBA All Star Game à Indianapolis, des rassemblements locaux à Milan, Londres, au Japon, en Allemagne et dans d'autres endroits.

Au-delà des opérateurs

Alors que nos opérateurs de rediffusion LiveCeption représentent depuis longtemps une communauté essentielle d'utilisateurs qui renforcent la production en direct, nous avons continué à renforcer la façon dont nous soutenons l'ensemble de notre communauté d'utilisateurs de la production à travers le monde. Avec une nouvelle plateforme en ligne, des événements et des opportunités d'apprentissage, nous avons veillé à ce que nos ingénieurs MediaInfra puissent maximiser l'efficacité du système tout en répondant aux besoins des nouvelles technologies. Nous avons veillé à ce que nos éditeurs, producteurs et gestionnaires de médias MediaCeption puissent communiquer avec leurs pairs dans le monde entier pour partager leurs expériences et collaborer sur davantage de moyens pour optimiser les flux de production de contenus narratifs. En outre, nous avons fait un effort concerté pour soutenir notre communauté VAR (Arbitrage assisté par vidéo) et, grâce à nos outils PowerVision, aider les utilisateurs qui s'efforcent à ce que l'arbitrage sportif ne devienne pas le cœur même des événements en direct.



Apprentissage

L'apprentissage étant une composante essentielle, nous avons défini des fondamentaux sur la manière d'encourager le développement personnel au sein de notre communauté d'utilisateurs. Grâce à de nouveaux outils opérationnels tels que des milliers de téléchargements depuis notre portail de documents, près de 2.000 participants à nos formations en présentiel et une communauté croissante d'apprenants inscrits sur notre domaine learn.evs.com, nous soutenons notre communauté d'utilisateurs tout au long de leur parcours d'excellence. En outre, nous avons mis en place un programme de formation technique visant à certifier les utilisateurs qui peuvent à la fois mettre en œuvre les solutions EVS et fournir un nouveau vivier de techniciens professionnels à qui notre industrie peut faire confiance.

Contribuer au processus d'innovation

Alors que nous nous efforçons de faire en sorte que notre communauté d'utilisateurs reste au premier plan des flux de production, leurs idées et leurs conseils sont essentiels à notre réussite future. Nous avons continué à donner à notre communauté d'utilisateurs les moyens de collaborer avec nos équipes chargées des produits, de gérer notre feuille de route et de veiller à ce que leurs idées puissent améliorer l'expérience utilisateur tout en s'inscrivant dans notre démarche d'innovation.

Conclusion

Alors que 2024 a été une année record pour la sensibilisation et l'engagement de nos utilisateurs, EVS continue de s'investir dans l'évolution de notre secteur et dans la promotion d'une pensée nouvelle et diversifiée, de la collaboration et de la croissance, afin de pérenniser la force de notre industrie.



Nos clients

Remettre en question certaines perceptions : La campagne EVS "This is not a replay"

En 2024, EVS s'est lancé dans un voyage ambitieux pour remodeler son identité et étendre son influence sur le marché en lançant la campagne "This is not a replay". Cette initiative, qui témoigne de la collaboration et de l'innovation, visait d'un part à dissiper l'idée selon laquelle EVS n'est qu'un fournisseur de technologie de diffusion, et d'autre part à présenter notre portefeuille plus large de solutions intégrées.

Du concept à la campagne

La campagne a été initiée lors de séances de réflexion stratégique à Fairfield, dans le New Jersey, où l'équipe commerciale nord-américaine a collaboré avec des membres des équipes de marketing et de support commercial. Reconnaisant la nécessité d'un changement de paradigme dans la perception du marché, ces sessions ont donné naissance à une approche créative mettant en lumière les diverses solutions d'EVS, dont la gestion de contenu, la distribution, le traitement en temps réel, le routage, le multiviewing et l'assistance vidéo pour les autorités.

Inspirée par "La trahison des images" de René Magritte, la campagne a incité le public à repenser sa compréhension d'EVS. La phrase "This is not a replay" (Ceci n'est pas une rediffusion) invite les spectateurs à aller voir au-delà de l'association traditionnelle de notre entreprise avec la technologie du replay, positionnant EVS comme un pionnier de l'innovation et de l'évolution.

Étapes et impact

Le déploiement de la campagne a débuté au NAB Show de Las Vegas en avril, en même temps que les célébrations du 30e anniversaire d'EVS. Pour marquer cette étape, EVS s'est associé à Levita, une société basée en Belgique et spécialisée dans la lévitation, connue pour présenter ses produits avec une touche de magie. Ensemble, nous avons créé un spectacle à couper le souffle sur le stand d'EVS. Les visiteurs ont été captivés par la vue du célèbre système de commande à distance LSM-VIA d'EVS lévitant à côté d'une reproduction de "La trahison des images" de Magritte. Cette combinaison étonnante sur le plan visuel renforçait le message principal de la campagne : EVS est bien plus que ce que l'on peut voir.



This is not a replay - Levita



Après ce lancement réussi, la campagne a évolué à un niveau plus large. Une page d'accueil dédiée - evs.com/notareplay - a accueilli une série de publications spécialisées ainsi que des campagnes dynamiques sur les médias sociaux.

Au cours de l'été, la campagne a trouvé un nouvel écrin dans la Maison d'EVS à Paris. Cet espace, réaménagé pour célébrer les 30 ans d'innovation d'EVS, a accueilli les principaux intervenants pendant les jeux d'été, offrant une expérience immersive qui a mis en évidence les solutions complètes de notre société.

Lors de l'événement IBC2024 à Amsterdam, EVS a porté la créativité à un autre niveau en collaborant avec NOIR-artist, un peintre belge réputé pour ses performances en direct. L'œuvre captivante de NOIR-artist, créée en temps réel pendant le salon, orne désormais le siège d'EVS à Liège.

Un fournisseur global de solutions intégrées

La campagne "This is not a replay" a réussi à transformer la perception d'EVS, en nous présentant comme un fournisseur holistique de solutions de pointe. Grâce à une combinaison de messages stratégiques et de points de contact innovants, EVS a fait passer le message qu'investir dans l'entreprise revient à adopter un écosystème de technologies parfaitement intégrées.

Au fur et à mesure de son évolution, la campagne continue de positionner EVS comme un leader du secteur, prêt à défier les conventions et à redéfinir les limites de la production vidéo en direct. Le prochain chapitre met en avant des exemples de success stories de clients, démontrant une fois de plus l'étendue de la proposition de valeur d'EVS et son impact sur l'ensemble du secteur.

Avec "This is not a replay", EVS a non seulement consolidé sa position d'innovateur avant-gardiste, mais a également jeté les bases d'une croissance et d'une influence durables dans le paysage de la production en direct.





// En substance, "This is not a replay" incarne notre vision audacieuse de l'avenir - un avenir où les frontières sont floues, les perceptions brisées et les possibilités illimitées.»



Les 30 ans d'EVS

Family & Friends Together for Live: La célébration des 30 ans d'EVS

2024 a été une année charnière pour EVS qui a fièrement célébré 30 ans d'innovation, de croissance et de connexion. Sous le thème "Family & Friends Together for Live", nous avons rendu hommage aux relations et à la passion partagée qui ont défini notre parcours. Que ce soit nos clients fidèles ou nos partenaires de confiance, nos collaborateurs dévoués ou nos utilisateurs de technologie passionnés, c'est leur confiance et leur collaboration qui ont alimenté notre succès au cours des trois dernières décennies.

La maison EVS à Paris : Un été inoubliable

Cette étape a été célébrée dans le monde entier par une série d'événements et d'initiatives visant à rassembler cette communauté passionnée. L'un des événements les plus marquants a été la Maison EVS à Paris où, au cours de cet été animé, alors que l'attention du monde entier se tournait vers la capitale française, nous avons transformé notre antenne parisienne temporaire en une maison loin de chez nous - un endroit où les opérateurs, les clients et les partenaires ont pu se connecter, partager et créer des souvenirs inoubliables.

→ [Revivez la fête en regardant notre film souvenir!](#)

Témoignages de notre communauté

// La solution de Replay d'EVS a débloqué ce portail rempli d'adrénaline qui est à la fois stimulant, gratifiant et hautement addictif. Elle m'a apporté plus que ce que j'aurais pu imaginer dans mes rêves les plus fous, en révolutionnant non seulement ma vie, mais aussi celle de ceux que j'aime."

Brady Jones IV, EVS replay operator, USA

// Une chose qui m'impressionne ici, chez EVS, c'est l'attitude de tous les collaborateurs. Il y a un sens de la loyauté envers l'entreprise, mêlé à un dévouement et à un enthousiasme authentiques. En outre, il se passe toujours quelque chose de stimulant et chaque jour est rempli de nouvelles opportunités d'apprentissage et de stimulation."

Evita Won, Area Sales Manager, APAC at EVS

// 30 ans d'innovation, de partenariat et d'amitié. Telles sont les valeurs sur lesquelles Amber Technology s'appuie dans sa relation avec EVS, depuis les humbles débuts dans le petit atelier de Liège jusqu'au bâtiment actuel construit sur mesure. Il y a eu de nombreuses aventures en cours de route, mais au cœur de chaque projet, il y a toujours la certitude que l'équipe achèvera ce qu'elle a commencé."

Peter Amos, Managing Director at Amber Technology

// C'est incroyable de se rendre compte de toutes les étapes franchies par EVS au cours des 30 dernières années! Nous chérissons cette collaboration fructueuse qui nous permet de fournir une technologie de premier choix pour la diffusion et la production de nouveaux médias en Chine. Une fois de plus, nous vous félicitons chaleureusement pour cette grande réussite!"

Daniel C.K. Fung, Chairman and CEO, NDT Group

→ [Rendez-vous sur la page dédiée à notre 30e anniversaire pour découvrir d'autres témoignages de notre communauté, et parcourez notre galerie photo de nos célébrations à travers le monde.](#)

Net Promoter Score (NPS)

Mise à jour du Net Promoter Score : un témoignage de l'excellence et de la réussite des clients

EVS est animé par une quête incessante de l'excellence et un engagement inébranlable en faveur de la réussite de nos clients, comme en témoignent nos valeurs. Nous utilisons le Net Promoter Score (NPS) comme mesure clé de l'engagement et de la satisfaction de nos clients, afin de nous assurer de répondre continuellement à leurs attentes et même, d'aller au-delà.

En 2024, notre NPS a été mesuré de manière indépendante par Devoncroft Partners dans le cadre de leur enquête annuelle Big Broadcast Survey (BBS), la plus grande étude de ce type dans le secteur mondial de la diffusion et de la technologie des médias. Selon le Global Brand Report de Devoncroft, qui fournit des informations détaillées sur la manière dont plus de 100 fournisseurs de technologies des médias sont perçus par les acheteurs dans le monde entier, notre entreprise a obtenu un NPS impressionnant de 45,2, ce qui est nettement

supérieur à la moyenne du secteur, légèrement inférieure à 20. Ce score nous place dans les 15 % des entreprises les plus performantes de notre secteur.

Ventilées par région, nos performances mettent en évidence notre force et notre capacité d'adaptation à l'échelle mondiale :



En outre, les intégrateurs de systèmes et les revendeurs, qui sont des acteurs clés de notre stratégie de vente indirecte, nous ont attribué un NPS de 52,9. Ce résultat exceptionnel confirme le succès de nos efforts visant à renforcer les partenariats et à développer les canaux de vente indirecte.

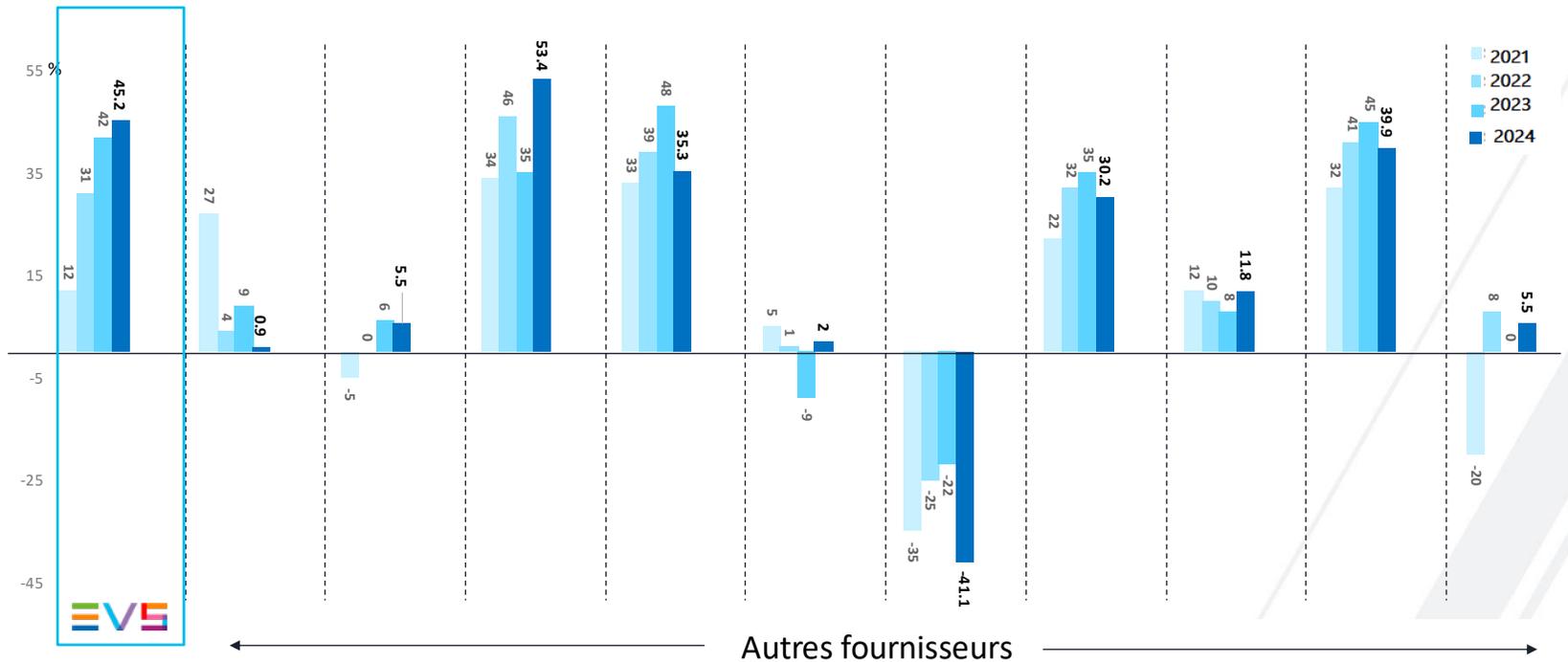
¹ un résultat particulièrement élevé sur ce marché à forte croissance



Les résultats de 2024 soulignent également l'association croissante de la marque EVS avec la qualité, la fiabilité et l'expertise, renforçant ainsi notre position de marque respectée et de leader du secteur. Fait notable, il s'agit de la quatrième année consécutive où notre NPS est en hausse, avec des scores en constante progression, passant de 12 en 2021 à 31 en 2022, 42 en 2023 et 45,2 en 2024.

Cette tendance constante à la hausse reflète la passion et le dévouement de nos équipes, la confiance de nos clients et la force de notre stratégie PLAYForward. Pour l'avenir, nous restons déterminés à poursuivre sur cette lancée afin de fournir encore plus de valeur à nos clients et à nos partenaires.

EVS est la seule entreprise à avoir enregistré 3 années consécutives de croissance de son score NPS



Source: Net Promoter Score 2024 Big Broadcast Survey Devoncroft



Cybersecurité

- **Mise en œuvre d'un programme SDLC sécurisé:** EVS a intégré avec succès un processus sécurisé de cycle de vie de développement logiciel (SDLC) dans l'ensemble du développement de ses produits. Ce processus garantit que la sécurité est une priorité à chaque étape, de la conception au déploiement, réduisant ainsi la vulnérabilité des systèmes de production.
- **Sécurisation des flux EVS lors des grandes manifestations sportives:** EVS a mis en place des mesures de cybersécurité avancées pour protéger les flux opérationnels et garantir des opérations ininterrompues lors d'événements sportifs de premier plan.
- **Efforts de mise en conformité avec le NIS2:** En 2024, EVS a lancé un programme structuré pour s'aligner sur la directive NIS2, garantissant la conformité avec les normes de cybersécurité renforcées imposées aux fabricants importants.
- Couverture de tous les processus EVS critiques **par un plan de continuité des activités cybernétiques.**

Nous visons toujours à atteindre le niveau de maturité 2 du cadre des Cyber-Fondamentaux dans le but d'atteindre les objectifs ESG pour 2030.

“ La sécurité est un processus, pas un produit. Les produits offrent une certaine protection, mais la seule manière efficace de faire des affaires dans un monde non sécurisé est de mettre en place des processus qui reconnaissent l'insécurité inhérente aux produits. L'astuce consiste à réduire le risque d'exposition, quels que soient les produits ou les correctifs.” - Bruce Schneier.



Points forts des clients en 2024

Al Kass Sports Channels évolue vers EVS XT-VIA



Al Kass Sports Channels, l'un des principaux organismes de diffusion qataris établi à Doha en 2006, est réputé pour sa couverture sportive étendue. Avec 11 chaînes - cinq en clair et six cryptées - Al Kass

propose des retransmissions de grande qualité de la ligue qatarie de football, ainsi que des sports traditionnels tels que les courses de chameaux et la fauconnerie. En tant que diffuseur hôte des principaux événements sportifs au Qatar, Al Kass joue un rôle essentiel dans la mise en valeur du patrimoine sportif du pays et des événements mondiaux.

Afin d'améliorer ses capacités de production, Al Kass a entrepris une mise à niveau majeure de sa flotte de cars de régie. Auparavant équipé de serveurs XT3, le télédiffuseur a opté pour les derniers serveurs XT-VIA compatibles UHD. Cette mise à niveau a impliqué la livraison de plus de 30 serveurs XT-VIA, fournissant à Al Kass les outils nécessaires pour répondre aux exigences de la retransmission sportive moderne.

Grâce à cet investissement majeur, Al Kass est désormais en mesure de fournir un contenu UHD exceptionnel, garantissant une couverture continue et de haute qualité aux publics locaux et internationaux.

Les camions de production dernier cri de LMG équipés d'EVS Strada

Live Media Group (LMG), l'un des principaux fournisseurs de camions de production mobile pour le divertissement et le sport à travers l'Amérique du Nord, a choisi la solution de routage Strada d'EVS pour ses nouveaux camions à la pointe de la technologie. Cette décision, annoncée au NAB 2024, fait suite à une évaluation complète en vue de disposer d'un système de diffusion ST 2110 fiable et flexible.

La solution Strada, qui intègre le contrôleur Cerebrum et le processeur Neuron, offre des capacités de routage avancées avec des interfaces personnalisables et une intégration IP/SDI sans faille. Elle incorpore également les commutateurs Ethernet d'Arista et la surveillance réseau de Providius, ce qui garantit des performances et une interopérabilité robustes.



La flotte diversifiée de LMG, qui comprend 53 camions UHD, intégrera désormais Strada au cœur de deux unités extensibles, destinées à couvrir les événements de All Elite Wrestling (AEW). Ces camions, construits sur mesure pour les spectacles à forte demande, feront l'objet de tests approfondis avant d'être utilisés dans le courant de l'été.

Ce partenariat avec EVS renforce les capacités opérationnelles de LMG et marque une étape importante dans l'expansion de son infrastructure médiatique. Cette collaboration leur permet de continuer à fournir des solutions de premier ordre à leur clientèle dans toute l'Amérique du Nord.



Améliorer le niveau des productions avec XtraMotion

XtraMotion s'est avéré être une solution transformatrice pour améliorer les productions en direct et enregistrées. Sa capacité à fournir des super ralentis de haute qualité a été reconnue par un nombre croissant de clients à travers le monde. Pour soutenir son introduction sur le marché, EVS a déployé des efforts considérables, notamment des démonstrations, des présentations aux clients, des preuves de concept, des campagnes de marketing et la participation à des événements majeurs du secteur.

L'impact d' XtraMotion est évident dans ses diverses applications à travers le monde. Les clients ont utilisé la technologie pour permettre l'utilisation du super ralenti dans des productions où les caméras à haute fréquence d'images ne sont pas envisageables, du basket-ball aux sports électroniques (esports) en passant par le rugby et les sports moteurs. Par ailleurs, d'autres sports tels que le football, le hockey sur glace et le golf ont également bénéficié des capacités de XtraMotion.

XtraMotion 3.0 marque une nouvelle étape dans son évolution, en introduisant des fonctionnalités révolutionnaires telles que des effets combinés de flou et de super slow-motion, traités plus rapidement qu'en temps réel et prêts à être joués quasi immédiatement. Cette innovation permettra d'améliorer davantage les flux de production et de favoriser son adoption par l'ensemble du secteur.

EVS s'engage continuellement à fournir à ses clients des solutions telles que XtraMotion afin d'optimiser leur narration et d'offrir des expériences de visionnage captivantes.

Révolutionner la télédiffusion avec l'Ü8 de TVN

Au cours de l'été 2024, TVN a lancé l'Ü8, un car de régie à la pointe de la technologie, équipé pour gérer des flux complexes de signaux lors d'événements nationaux et internationaux. Présenté à l'IBC2024, l'Ü8 est doté d'une technologie EVS avancée, notamment LiveCeption® pour des rediffusions et des temps forts rapides et fiables, et MediaInfra pour une infrastructure média robuste.

Le car est équipé de serveurs XT-VIA® et XS-VIA® pour l'enregistrement en ultra-haute définition (UHD), contrôlés par LSM-VIA® et l'application MultiReview. Cette configuration permet aux équipes de production de visualiser instantanément jusqu'à 16 angles de caméra et d'exporter efficacement les séquences.

Pour améliorer la narration, XtraMotion® exploite l'intelligence artificielle générative pour des rediffusions en super mouvement, activées d'un simple clic sur la télécommande LSM-VIA. Du côté de l'infrastructure, deux unités Neuron compactes gèrent le traitement des signaux en temps réel, optimisant ainsi les performances et l'efficacité.

L'Ü8 est un exemple d'innovation dans la production en direct, offrant une flexibilité et des performances de haut niveau pour des événements complexes.



DPG Media : Simplification des opérations avec EVS Strada

Simplification des opérations avec Strada

DPG Media, l'un des principaux organes médiatiques en Belgique, a modernisé ses opérations avec succès grâce à la solution de routage Strada d'EVS, en effectuant une transition vers une infrastructure tout IP. Cette transformation permet un flux décentralisé qui améliore la flexibilité et l'évolutivité pour la gestion des actualités, des divertissements, des sports et des canaux numériques sur plusieurs sites.

Le déploiement de Strada a permis à l'organisation de déménager vers un nouveau siège tout en conservant l'équipement dans son centre de données existant. En intégrant harmonieusement la technologie IP avancée à l'infrastructure SDI traditionnelle, Strada fournit une solution hybride qui offre une plus grande flexibilité et minimise les interruptions de fonctionnement.

Le projet DPG Strada intègre une architecture technique robuste conçue pour répondre aux exigences actuelles et futures :

- Système de contrôle redondant Cerebrum avec capacité Neuron, prenant en charge 244 entrées et sorties SDI tout en intégrant le traitement IP pour l'audio et la vidéo.
- Routage compressé des flux entre les sites à l'aide de Neuron COMPRESS pour encapsuler la vidéo sur JPEG-XS/ST2110-22 et l'audio sur ST2110-30.
- Mélange audio IP avec Neuron Shuffle pour une gestion précise de l'audio.
- Conversion HD/UHD à l'aide de Neuron CONVERT pour la conversion ascendante/descendante/croisée et le traitement audio avancé.
- Fonctionnalités de multiviewer fournies par Neuron VIEW pour un contrôle efficace du signal.
- Intégration audio MAD1 de Riedel pour une meilleure connectivité.
- Panneaux de contrôle logiciels et flux opérationnels avancés pour la salle de contrôle principale (MCR), permettant un fonctionnement homogène entre les systèmes.
- Intégration de périphériques tiers via des pilotes génériques et SNMP, garantissant l'interopérabilité au sein d'un écosystème de production diversifié.

Cette mise en œuvre s'appuie également sur les capacités de traitement ultra-modernes de Neuron, notamment la compression, la conversion et le multiviewing, afin de simplifier les configurations et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Les panneaux personnalisables de Cerebrum permettent aux opérateurs de gérer les signaux de manière indépendante, améliorant ainsi le contrôle global du système.

Bien qu'elle n'en soit qu'à ses débuts, cette transformation représente une avancée significative dans la modernisation des opérations. En adoptant Strada, l'organisation a jeté les bases modulables d'une croissance et d'une innovation futures dans le domaine de la diffusion.



Couverture mondiale d'événements de surf par Pacific Broadcast avec EVS

Pacific Broadcast, une société de production basée à Melbourne, en Australie, est spécialisée dans la retransmission télévisée d'épreuves de surf. En 2023, elle a décroché des contrats pour couvrir les principaux événements de l'été 2024 qui se sont déroulés dans divers endroits du monde.

Pour répondre aux exigences techniques, Pacific Broadcast a acheté des systèmes EVS, notamment des serveurs XT-VIA et a intégré Cerebrum pour un contrôle de diffusion fluide. Cela lui permet désormais d'assurer une couverture des compétitions de surf en haute qualité dans le monde entier.

Opérant dans des environnements éloignés et difficiles, tels que les plages et les îles, Pacific Broadcast s'appuie sur la technologie d'EVS pour sa robustesse et sa fiabilité. Ce choix permet à ses systèmes de production de maintenir un temps de réponse rapide, ce qui est essentiel pour assurer la couverture d'événements de surf de premier plan.



Partenaires de distribution EVS

Le programme "Partenaires de distribution EVS" est bien établi dans toutes les régions, affichant une forte croissance et une grande maturité. Les partenaires de distribution restent la pierre angulaire de la croissance du marché, de l'amélioration de la satisfaction client et de l'augmentation du chiffre d'affaires. Cette année, l'acquisition de MOG Technologies a été particulièrement bénéfique pour notre programme de partenaires de distribution. Outre la technologie, l'expertise en R&D, les capacités et le personnel compétent, MOG apporte un ensemble unique de produits qui conviennent parfaitement à la distribution par l'intermédiaire de nos partenaires. Le présent rapport se penche sur les principales réalisations, les défis et les stratégies futures. Conformément à notre vision stratégique, EVS s'attache à identifier et à intégrer des partenaires de distribution qui partagent nos objectifs, en vue d'une plus grande pénétration du marché. L'équipe EVS Sales Enablement se concentre sur le renforcement des capacités de nos partenaires à l'aide d'outils personnalisés, d'un soutien et d'incitants, afin d'assurer leur propre succès et celui d'EVS. Les responsables des partenaires de distribution dans chaque région optimisent la communication, assurant ainsi une promotion efficace des solutions EVS au niveau mondial.

Principales réalisations :

Alors que le programme "Partenaires de distribution EVS" se développe et s'étend, nous restons fidèles à nos racines. Amber Technology, notre partenaire néo-zélandais depuis le premier jour d'EVS (qui fête donc ses 30 ans de partenariat avec EVS), continue à développer ses activités dans la région APAC (Asie-Pacifique), tout comme Cedar Broadcast & Communications, NDT (New Digital Technology), Namsung et Photron, entre autres. Broadcast Solutions, Qvest, Rexfilm, Twenty4seven, nos partenaires de distribution dans la région EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique), ont continué à prospérer. Comme prévu, la zone NALA (Amérique du Nord et Amérique latine) a continué à se développer rapidement.

Croissance du chiffre d'affaires :

En 2024, EVS a connu une augmentation substantielle de ses activités par le biais des canaux indirects, marquant une progression du volume total de nos activités. Une fois de plus, l'Amérique du Nord a doublé ses revenus indirects, reflétant le succès de notre stratégie visant plus d'engagement par le biais de nos partenaires de distribution.

Expansion du marché :

Les partenariats de distribution ont facilité l'expansion du marché au-delà du sport, permettant une pénétration dans les secteurs de l'entreprise, des lieux de culte, de l'information et du gouvernement. Les ventes d'infrastructures de médias aux États-Unis ont connu une évolution significative, représentant près de 30 % du chiffre d'affaires total.

Stratégies futures :

Nous continuerons à nous étendre géographiquement et à améliorer nos programmes incitatifs. Alors que le secteur évolue vers l'IP et des flux de travail plus complexes, EVS se concentrera sur des programmes de certification des partenaires de distribution afin de combler le fossé avec les applications technologiques qui évoluent à toute vitesse, ainsi que pour aider nos partenaires de distribution à développer leurs capacités de revente, de support et de personnalisation des solutions EVS. Ils offriront ainsi une réelle valeur ajoutée à l'utilisateur final. EVS garde un état d'esprit gagnant et s'engage, avec ses partenaires de distribution, à apporter une valeur ajoutée et une expertise locale à nos clients.





Nos fournisseurs

Notre ambition:

Les fournisseurs d'EVS constituent une partie importante de notre écosystème. La qualité de leurs produits et services est essentielle pour garantir une solution optimale à nos clients finaux. Les produits et solutions d'EVS sont connus pour être des systèmes très fiables et très stables qui garantissent une diffusion en direct de qualité supérieure. C'est pourquoi nous souhaitons entretenir des relations stables avec nos fournisseurs. Nous recherchons généralement des relations à long terme et de véritables partenariats : notre objectif est de combiner nos objectifs à long terme et de créer une stratégie commune pour les atteindre.

À l'horizon 2030, notre vision est claire : pour satisfaire nos ambitions de croissance, nous devons créer un écosystème stable et fiable où la durabilité est la norme. C'est pourquoi nous sélectionnerons nos fournisseurs en fonction, non seulement de leur capacité à répondre aux exigences de l'entreprise, mais aussi de leur engagement en faveur du développement durable. Durabilité du point de vue de la longévité, mais aussi du point de vue de la protection de l'environnement.

Nous visons à ce que 100 % de nos fournisseurs directs à haut et moyen risque soient évalués par EcoVadis d'ici à 2030. En outre, au moins 50 % de ces fournisseurs obtiendront une médaille de bronze. Nous nous étions fixé comme objectif intermédiaire que 5 % de nos fournisseurs directs à risque élevé et moyen soient notés et que 2 % d'entre eux obtiennent au moins une médaille de bronze pour la fin de l'année 2024.

Points forts de l'année 2024

En 2024, nous avons fait des progrès significatifs dans le renforcement de notre chaîne d'approvisionnement durable.

L'une des initiatives clés a été le lancement de notre **première journée des fournisseurs** (First Suppliers Day), un événement destiné à favoriser les partenariats à long terme et à encourager les fournisseurs à participer à notre démarche commune en matière de développement durable.

Cet événement nous a permis de présenter nos objectifs, d'aligner les attentes des uns et des autres et de souligner l'importance de la durabilité au sein de notre chaîne de valeur.

Une autre réalisation importante en 2024 a été le lancement de la plateforme EcoVadis, où nous avons initié la première série de notations des fournisseurs. Cela nous aidera à évaluer les pratiques de nos fournisseurs en matière de développement durable et à favoriser l'amélioration continue. La deuxième série d'évaluations des fournisseurs est prévue pour le premier trimestre 2025.

[➔ Plus d'informations sur notre stratégie fournisseurs](#)



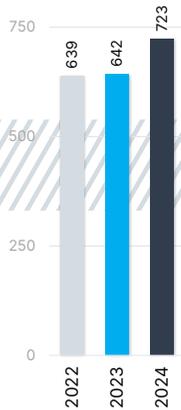
L'équipe EVS

"Au-delà des nombreux avantages et opportunités que nous offrons, nous sommes fiers de réussir à cultiver une culture d'entreprise à laquelle les collaborateurs sont enthousiastes d'adhérer. Une culture où ils sont valorisés, où l'innovation prospère et où le succès des clients est au rendez-vous."

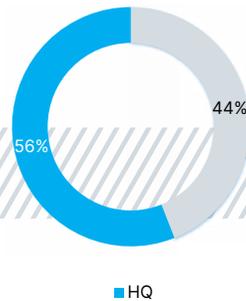
Pierre Matelart, Chief People Officer

Chez EVS, nous reconnaissons que nos collaborateurs sont la force motrice de notre succès. Leur expertise, leur bien-être et leurs performances influencent directement notre réputation, améliorent la satisfaction de nos clients et contribuent de manière significative à nos résultats financiers.

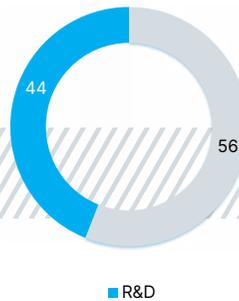
Effectifs



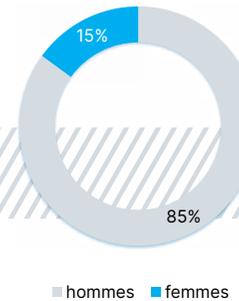
407 basés au siège



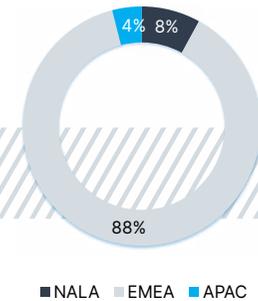
44% en R&D



Distribution par genre



Répartition par région



Score tmNPS

52

Nouveaux collaborateurs en 2024

135

Score de l'enquête sur l'implication

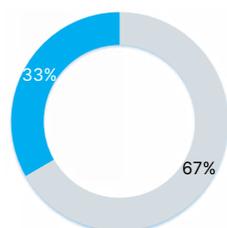
92%

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'EVS établit, guide et supervise la direction stratégique d'EVS. Ses responsabilités comprennent la planification stratégique, la gestion des risques, la rémunération des cadres et la conformité. Composé de 9 membres hautement qualifiés offrant une expertise variée dans de nombreux domaines, le conseil se réunit au moins six fois par an pour discuter de ces sujets.

Le conseil d'administration d'EVS satisfait aux critères de diversité de genre avec la présence de trois femmes en son sein.

Diversité au sein du conseil d'administration



■ hommes ■ femmes

L'équipe dirigeante d'EVS

L'équipe dirigeante assume la responsabilité opérationnelle des activités d'EVS et agit sous la supervision du Conseil d'administration.

Nous sommes profondément convaincus qu'une équipe dirigeante dynamique et énergique est la clé de la croissance et de la stabilité de la société. Cette équipe, qui opère sous la supervision du CEO, est composée de dirigeants clés issus de diverses fonctions et régions.

En 2024, EVS a renforcé l'organisation de son équipe dirigeante en améliorant encore son attention et son engagement stratégique auprès de nos clients. Nicolas Bourdon a été nommé Chief Customer Officer, et Oscar Teran a été promu au poste d'Executive Vice President des Marchés et Solutions.



Le Conseil d'administration d'EVS est composé de (de gauche à droite) : Soumya Chandramouli, Michel Counson, Frédéric Vincent, Anne Cambier, Johan Deschuyffeleer (Chairman), Martin De Prycker, Chantal De Vrieze, Marco Miserez et Serge Van Herck (CEO).



L'équipe dirigeante d'EVS est composée de (de gauche à droite) : Veerle De Wit (CFO), Nicolas Bourdon (CCO), Pierre Matelart (CPO), Xavier Orri (CXO), Serge Van Herck (CEO), Oscar Teran (EVP Markets & Solutions), Alex Redfern (CTO)



L'équipe des Skippers EVS

L'équipe des Skippers EVS a été lancée en 2020 à l'initiative de l'équipe dirigeante. Ce groupe, composé de collaborateurs rapportant directement à l'équipe de direction, a été créé pour faciliter la communication entre l'équipe dirigeante et l'ensemble des collaborateurs de l'organisation.

Vers la fin de l'année 2023, nous avons décidé d'habiliter ce groupe à devenir une équipe interfonctionnelle qui est désormais la force motrice et transformationnelle que nous utilisons pour atteindre notre BHAG. EVS continuera à mettre ce groupe de collaborateurs sous les feux de la rampe, afin de les responsabiliser davantage et pour atteindre nos objectifs de croissance.

Deux coordinateurs ont été nommés pour faciliter la collaboration et l'appropriation collective au sein de l'équipe des Skippers. Leur mission principale est de favoriser les interactions et le travail d'équipe entre les Skippers des différents départements. En novembre 2024, plus de 60 Skippers ont passé une journée entière ensemble et ont participé à une expérience de production en direct en utilisant des produits EVS - un exercice de collaboration qui a déjà montré une amélioration du travail d'équipe interfonctionnel.



Les actionnaires

Aperçu de notre actionnariat

Les actions d'EVS sont largement publiques : avec un capital flottant de 86%, la grande majorité est cotée en bourse. Environ 51% des actions sont détenues par des actionnaires privés, les 49% restants étant détenus par des actionnaires institutionnels. Il existe également un lien étroit entre l'actionnariat et les origines de l'entreprise : environ 75 % des actions sont détenues par des Belges. Cette constatation a été faite en 2023 lorsque EVS a réalisé une analyse de son actionnariat afin de mieux comprendre ses investisseurs et leur dynamique.

Bien que l'analyse date de 2023, nous pensons qu'il n'y a eu depuis lors que des changements minimes dans la démographie de l'actionnariat. Notre base actionnariale est relativement stable et nous bénéficions d'un nombre important d'investisseurs à long terme.

L'analyse a démontré l'importance de s'adresser à la base d'investisseurs d'EVS de différentes manières.

Investisseurs institutionnels

Pour répondre aux besoins des investisseurs institutionnels, nous avons consacré beaucoup de temps à expliquer clairement notre marché - l'industrie de la télédiffusion. Nous avons clarifié le potentiel du marché, la concurrence et la dynamique du secteur de la télédiffusion, ce qui a permis aux investisseurs de mieux comprendre notre potentiel de croissance. Nous avons également précisé l'histoire de nos capitaux propres afin de mettre en évidence des domaines de croissance tangibles.

Nous nous adressons aux investisseurs institutionnels de différentes manières. Nous organisons fréquemment des réunions en présentiel avec les plus importants d'entre eux (par exemple, après l'annonce des résultats). En outre, nous participons activement à des tournées de présentation (tant au niveau national qu'international) pour nous assurer de toucher aussi bien les investisseurs institutionnels existants que les nouveaux.

Investisseurs privés

Pour répondre aux besoins de nos investisseurs privés, nous participons activement à des conférences (principalement organisées à l'échelle nationale). Ces conférences permettent à EVS de présenter brièvement la société, et aux investisseurs privés de rencontrer directement le CEO et le CFO. En général, nous profitons également de l'occasion pour présenter certaines de nos technologies en faisant une démonstration.

Collaboration avec nos analystes

Nous maintenons des contacts fréquents avec nos analystes afin de préserver le lien avec nos investisseurs existants ou d'atteindre de nouveaux investisseurs privés. EVS est accompagnée par 4 analystes de marché, qui ont tous une connaissance précise de l'entreprise. Nous débriefons nos résultats chaque trimestre et sommes disponibles pour toute question ad hoc. Les analystes fournissent généralement une analyse indépendante approfondie de notre activité, qui permet aux investisseurs privés de comprendre les performances de la société.

Journée des investisseurs

En 2024, EVS a organisé une nouvelle journée des investisseurs (Investor Day) très enrichissante. Cette journée spéciale était organisée pour la troisième année consécutive à l'intention des analystes et des actionnaires et, pour la première fois, les actionnaires privés étaient également invités à y participer. La journée des investisseurs a été organisée entièrement en ligne en raison de la diversité du public.

La session a permis de mieux comprendre la dynamique du secteur de la diffusion en direct, la position d'EVS sur le marché et la logique du scénario de croissance et de l'ambition d'EVS.

Nous souhaitons poursuivre ce type de dialogue avec nos actionnaires chaque année, même si le public peut varier au fil du temps.

Information générale relative aux actionnaires

Bourse et cotation

Les actions d'EVS sont cotées sur le marché Euronext Live à Bruxelles sous le code ISIN BE0003820371. La première cotation a eu lieu en octobre 1998 au prix de 7,44 EUR (37,20 EUR avant le fractionnement du 5 juin 2005).

EVS fait, entre autres, partie des indices Euronext BelMid et Euronext Tech Leaders. EVS est également éligible au Plan d'Épargne en Actions en France (plan PEA) pour les résidents, et au Plan d'Épargne en Actions pour les Petites et Moyennes Entreprises en France (plan PEA-PME).

La valeur maximale atteinte par le cours de l'action en 2024 a été de 34,95 EUR le 13 mars, et la valeur minimale de 26,70 EUR a été enregistrée le 5 août. Au 31 décembre 2024, EVS avait une capitalisation boursière de 443,4 millions EUR, avec un prix de l'action à 30,95 EUR. Globalement, la valeur des actions EVS a augmenté de 7,3% en 2024.

Actions EVS

Le capital d'EVS est représenté par 14.327.024 actions sans valeur nominale.

Depuis le 15 décembre 2011, les actions EVS sont dématérialisées (actions nominatives ou en compte). Les titres au porteur émis par la société, qui n'étaient pas encore inscrits sur un compte-titres, ont été automatiquement convertis en titres dématérialisés à cette date.

Dividendes

EVS considère qu'il est important de fournir à ses actionnaires des perspectives à long terme détaillant le retour sur leur investissement. Dans ce cadre, la politique de dividende constitue un aspect important de notre engagement actionnarial global, où EVS tend à fournir une visibilité sur 3 ans.

En 2018, le Conseil d'Administration a lancé une première politique de dividende pluriannuelle offrant des dividendes stables pendant une période de trois ans, de 2018 à 2021. La politique a été renouvelée pour 3 ans au début de 2022, fournissant de nouvelles orientations pour les années 2022 à 2024.

En € par exercice, par action	exercice 2022	exercice 2023	exercice 2024
Dividende de base	1.10	1.10	1.10
Dividende additionnel exceptionnel	0.50	0.00	0.00
Dividende total	1.60	1.10	1.10

Généralement, le dividende est payé en deux parties : un dividende intérimaire à la fin du mois de novembre et le dividende final en mai, après approbation par l'assemblée générale.

Pour l'année 2024, un dividende total de 1,10 EUR sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025. Cette proposition de dividende pour l'année 2024 correspond à l'orientation donnée en 2022.

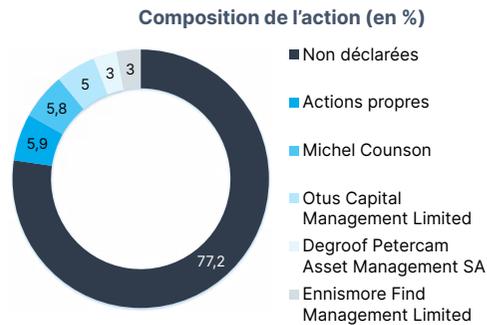
Sur la proposition de dividende total de 1,10 EUR, 0,50 EUR ont déjà été distribués sous forme de dividende intérimaire en novembre 2024. Si l'assemblée générale ordinaire l'approuve, le dividende brut restant de 0,60 EUR sera payé le 23 mai 2025, sur présentation du coupon n° 38 (date ex-dividende : 21 mai 2025 ; date d'enregistrement : 22 mai 2025).

Actionnariat

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent lorsque ce pourcentage franchit le seuil des 3%, dans un sens ou dans l'autre (condition imposée par les statuts), et pour tout multiple de 5% (exigence du Code des sociétés).

Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (14.327.024 actions à la fin 2024).

Au 31 décembre 2024, l'actionnariat d'EVS Broadcast Equipment se présentait comme indiqué dans le tableau ci-dessous (sur base des déclarations récentes reçues par la société et de la position des actions propres au 31 décembre 2024).



Pour plus de détails sur l'actionnariat, veuillez vous référer à la déclaration de gouvernance d'entreprise dans la deuxième partie du rapport annuel.

Assemblées générales

EVS tient son assemblée générale ordinaire le troisième mardi du mois de mai. Les actionnaires sont invités à participer à cette assemblée. Toutes les instructions sont publiées un mois avant l'assemblée.

Afin de promouvoir l'interaction entre la société et ses actionnaires - et de mieux les connaître et les servir - conformément à l'article 24 de ses statuts, EVS exige que les procurations pour la participation à ses assemblées générales soient signées par le bénéficiaire effectif final.

Les procurations émises par un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent donc être accompagnées d'une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire effectif final qui l'autorise à exercer ses droits. Dans l'intérêt de la bonne gouvernance, cette disposition est strictement appliquée et donne lieu, à chaque assemblée, à quelques décharges de procurations non conformes, y compris de la part de parties prenantes.

Services financiers

Les dividendes sont payables à ING BANK SA, qui est l'unique agent payeur dans le système dématérialisé Euroclear Belgium (ESES).

ING BANK SA

Avenue Marnix, 24
1 000 Bruxelles
Belgique

Accès à l'information

Le site web du groupe (www.evs.com) fournit des informations générales sur la société et ses produits, ainsi que des informations financières, les règles de gouvernance de l'entreprise et les rapports annuels.

Une section spéciale consacrée aux relations avec les investisseurs offre des vues dynamiques de nos résultats financiers et de nos données sur le développement durable. Elle contient également des informations relatives aux actions et aux dividendes.

Tous les documents juridiques sont disponibles au siège de l'entreprise ou sur notre site web.

EVS a adopté une politique de "période de silence", qui limite, pendant les périodes sensibles, la communication avec les investisseurs à des informations de base, historiques et non relatives à un moment précis. Cette période de silence commence un mois avant la publication des résultats et se poursuit jusqu'à la date de publication des résultats.

EVS apprécie l'intérêt de ses actionnaires pour l'entreprise et estime que cette politique permet à la société de trouver un équilibre entre les besoins de l'entreprise et l'importance de la communication avec les investisseurs à long terme, les nouveaux investisseurs et les investisseurs potentiels.



Action EVS sur 10 ans

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre de titres émis (moyen)	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	13 636 540	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000
Nombre de titres émis (31/12)	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000
Nombre moyen d'actions hormis les actions propres	13 528 730	13 427 915	13 411 972	13 400 624	13 668 612	14 016 921	13 531 196	13 514 301	13 501 815	13 490 812	13 513 053
Free float moyen	86,1%	97,90%	85,30%	91,70%	86,40%	87,20%	93,90%	93,90%	93,50%	93,50%	93,50%
Volume annuel échangé ⁽¹⁾	3 774 026	2 722 720	2 691 298	3 727 707	6 877 590	8 364 031	11 730 794	8 017 152	10 191 122	11 809 385	17 242 611
Volume moyen quotidien ⁽¹⁾	14 742	10 677	10 472	15 412	26 761	32 800	45 645	31 195	39 654	46 130	66 574
Volume moyen quotidien (EUR) ⁽¹⁾	447 878	254 700	219 848	285 060	417 689	706 515	1 053 033	1 040 358	1 228 090	1 326 711	2 459 901
Vélocité standard ⁽²⁾	26,3%	19,00%	18,80%	26,00%	48,00%	58,40%	86,00%	58,80%	74,80%	86,70%	126,60%
Vélocité ajustée ⁽³⁾ - FF moyen	30,6%	22,30%	22,00%	28,40%	55,50%	66,90%	91,60%	62,70%	80,00%	92,70%	135,30%
Cours moyen annuel (EUR)	30,38	23,85	20,99	18,5	15,61	21,54	23,07	33,35	30,97	28,76	36,95
Cours de clôture (EUR)	30,95	28,85	22,25	20,7	16,7	21,75	23,2	29,71	33,2	29	29,89
Cours le plus haut (EUR)	34,95	29,5	24,25	22,8	22,15	23,7	33,15	38,75	36,5	36,4	47,97
Cours le plus bas (EUR)	26,70	21,00	18,00	15,00	10,34	19,58	15,44	26,75	24,89	21,06	23,52
Capitalisation boursière (moyenne EUR millions)	435,3	341,8	300,8	265	223,6	308,6	314,6	454,4	422	391,9	503,4
Capitalisation boursière (au 31/12 EUR millions)	443,4	413,3	318,8	296,6	239,3	311,6	332,4	404,8	452,4	395,1	407,3
Dividende brut (EUR)	1,10	1,1	1,6	1,5	0,5	0,5	1	1	1,3	1	2
Dividende net (EUR)	0,77	0,77	1,12	1,05	0,35	0,35	0,7	0,7	0,93	0,74	1,5
Rendement du dividende (brut sur cours moyen)	3,6%	4,60%	7,60%	8,10%	3,20%	2,30%	4,30%	3,00%	4,20%	3,50%	5,40%
Rachat d'actions propres/action	0,14	0	0	0	0 58	0 37	0 11	0	0	0	0 36
BPA (reported) (EUR)	03,02	2,75	2,34	2,6	0,53	1,4	2,6	1,77	2,43	1,76	2,63
Ratio de pay out (brut sur BPA de base)	36,4%	40,00%	68,40%	57,70%	94,30%	35,70%	38,50%	56,50%	53,50%	56,80%	76,00%
Ratio Cours /Bénéfice (moyen sur BPA de base) ⁽⁴⁾	10,1	8,7	9	7,1	29,4	15,4	8,9	18,8	12,7	16,3	14

(1) Source : Euronext

(2) La vélocité standard correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en pourcentage du nombre de titres émis par la société.

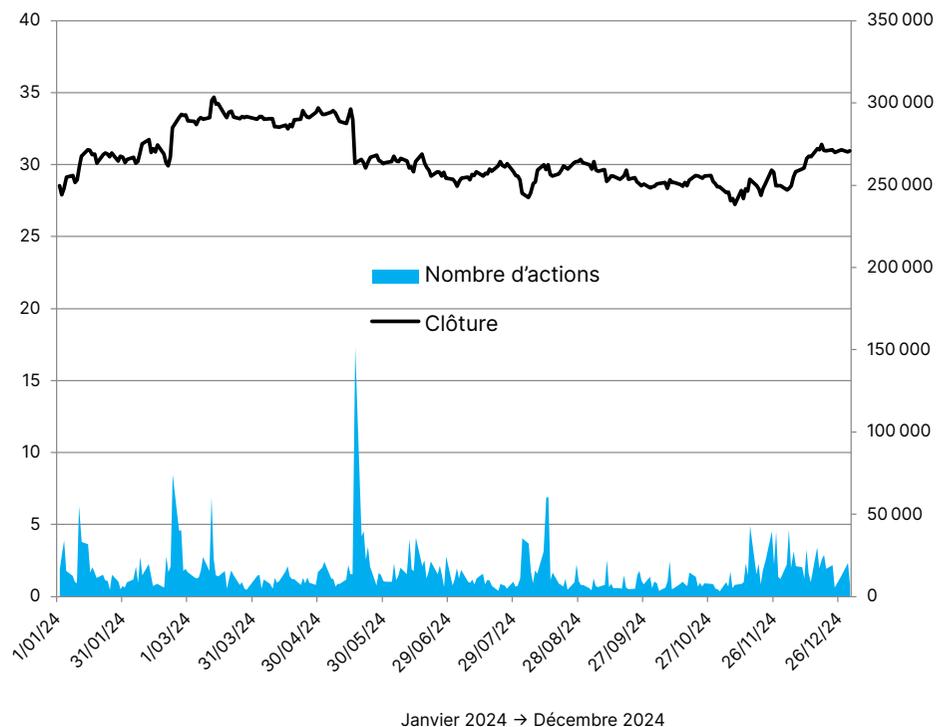
(3) La vélocité ajustée correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en % du flottant moyen.

(4) Le ratio cours/bénéfice divise le cours de bourse moyen de l'année par le bénéfice net courant de la même année.

Chiffres clés consolidés – IFRS (EUR millions)	2024	2023	2022
Chiffre d'affaires	198,0	173,2	148,2
Résultat d'exploitation – EBIT ⁽¹⁾	45,0	41,1	31,7
Résultat net (part du groupe)	42,9	36,9	31,3
Investissements	7,0	7,5	10,0
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	66,1	37,5	13,4
Fonds propres au 31/12 (avant attribution du dividende final)	219,7	191,3	175,8
Trésorerie nette (31 décembre) ⁽²⁾	74,9	36,6	33,8
Besoin en fonds de roulement au 31/12 ⁽³⁾	91,5	89,6	78,4
Nombre d'employés (équivalents temps-plein, 31 décembre)	705	622	613
Ratio Chiffre d'affaire / Employé	280 851	278 457	241 762

Données par action (EUR)	2024	2023	2022
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13 528 730	13 427 915	13 411 972
Résultat net, part du groupe, de base ⁽⁴⁾	03,02	2,75	2,34
Dividende brut (intérimaire+final+exceptionnel)	1,10	1,10	1,60
Fonds propres par action	16,29	14,24	13,0

Ratios (%)	2024	2023	2022
Marge brute (%)	72,3%	69,6%	66,7%
Marge d'exploitation (%) ⁽¹⁾	22,7%	23,8%	21,4%
Rentabilité nette ⁽⁵⁾	21,7%	21,3%	21,1%
Pay-out ratio (dividende brut/résultat net)	36,4%	40,0%	68,4%
Rendement de dividende (dividende brut/cours de bourse moyen)	3,6%	4,6%	7,6%
Rendement sur fonds propres - ROE ⁽⁶⁾	22,4%	21,0%	19,3%
Rendement sur capitaux employés - ROCE ⁽⁷⁾	39,7%	36,9%	31,3%

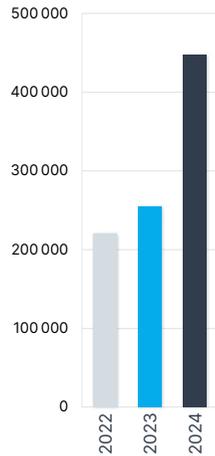


- (1) L'EBIT signifie "Earnings Before Interests and Taxes" et correspond au résultat d'exploitation avant intérêts et impôts. La marge d'exploitation est l'EBIT divisé par le chiffre d'affaires.
- (2) La trésorerie nette est égale à la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières et autres dettes à long terme et leur partie échéant dans l'année. (y compris l'impact de l'IFRS 16)
- (3) Le besoin en fond de roulement est égal aux stocks + créances commerciales - dettes commerciales
- (4) Calculé en utilisant le nombre moyen d'actions sur l'année hormis les actions propres et sans inclure les warrants.
- (5) La rentabilité nette est égale au résultat net (part du groupe) divisé par le chiffre d'affaires.
- (6) Ce rendement résulte de la division du résultat net (part du groupe) par les fonds propres de début d'exercice.
- (7) Résultat net (part du groupe) / (goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles et inventaires)



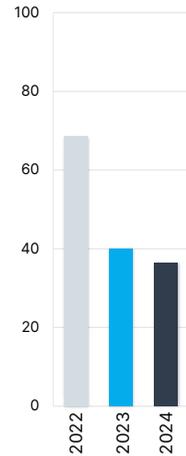
€ 447 878

Liquidité - volume quotidien moyen sur le marché boursier (EUR)



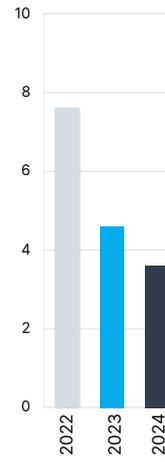
36,4%

Ratio de rémunération (% de l'EPS de base) (bénéfice par action)



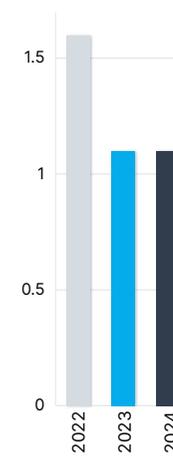
3,6%

Rendement du dividende (%)



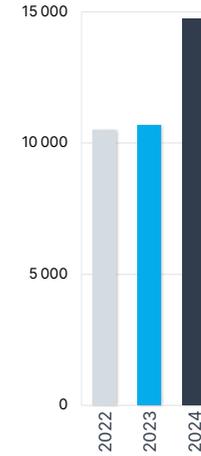
€ 1,1

Dividende brut par action après scission (EUR)



14 742

Liquidité - volume moyen en bourse (nombre d'actions)



Calendrier des actionnaires

16 mai 2025 : résultats 1^{er} trimestre (Q1) 2025 (publication après fermeture de la Bourse)

20 mai 2025 : assemblée générale

19 août 2025 : résultats 2^{ème} trimestre (Q2) et 1^{er} semestre (H1) 2025 (publication après fermeture de la Bourse)

21 novembre 2025 : résultats 3^{ème} trimestre (Q3) 2025 (publication après fermeture de la Bourse)

Les communautés locales

Notre ambition

En tant qu'entreprise internationale ayant une forte présence locale dans certaines régions du monde, nous voulons contribuer à améliorer chaque jour les communautés qui nous entourent. Nous encourageons nos collaborateurs à s'impliquer dans des associations caritatives, et nous contribuons également aux communautés locales au niveau de l'entreprise en donnant des ressources pour soutenir leurs projets ambitieux.

L'objectif d'EVS est d'atteindre **80 %** de journées caritatives prises dans l'ensemble de l'entreprise d'ici 2030.

Points forts de l'année 2024

EVS : Soutenir nos communautés locales

En 2024, EVS a continué à assumer fièrement son rôle de soutien essentiel aux communautés locales dans la région de Liège. Nos efforts de sponsoring sont toujours axés sur des secteurs tels que l'éducation, le sport, la culture, les initiatives sociales et l'environnement. En alignant notre stratégie de sponsoring sur ces thèmes clés, EVS vise à avoir un impact significatif.

Nous soutenons des institutions telles que l'Opéra Royal de Wallonie et le Théâtre de Liège, mais aussi de nombreuses associations telles que CoderDojo ou Elles Bougent, qui soutient la formation aux STIM.



Parrainage des athlètes

EVS continue de soutenir des athlètes exceptionnels dans leur quête d'excellence. En 2024, le para-athlète Maxime Carabin a réalisé des performances remarquables aux Jeux Paralympiques de Paris, en remportant des médailles d'or dans les épreuves du 100m et du 400m T52. Ses performances exceptionnelles ont non seulement fait la fierté de la Belgique, mais ont également souligné l'esprit de détermination et de résilience.

Dans le même ordre d'idées, l'apnéiste Marine Simonis a établi un nouveau record national pour la Belgique en atteignant une profondeur de 75 mètres dans la discipline Constant Weight Bi-Fins (CWTFB) lors des 8^{èmes} Championnats du monde d'apnée en profondeur de la CMAS en 2024. Cette prouesse met en exergue son dévouement et sa quête incessante pour repousser les limites humaines.

Ces exploits inspirants résonnent avec l'engagement d'EVS à soutenir les talents et à viser l'excellence.

Chez EVS, nous encourageons également nos collaborateurs à créer un impact tangible sur les causes qui leur tiennent le plus à cœur. Chaque collaborateur a la possibilité de faire un don de 100 EUR par an à l'association de son choix grâce à notre initiative de parrainage individuel. Cette initiative nous permet de soutenir un large éventail de causes qui sont importantes pour nos employés, en encourageant un sentiment d'implication personnelle et de soutien à la communauté. De plus, si le soutien va à une association qui aide les victimes de catastrophes naturelles, EVS verse une somme équivalente au don, doublant ainsi le montant, afin d'apporter une aide supplémentaire à ceux qui en ont un besoin urgent.

EVS est ainsi fière d'avoir fait don en 2024 d'un total de 39.405 EUR, par le biais de cette initiative, à diverses associations basées en Belgique et à travers le monde.



Journées caritatives

En 2024, EVS a poursuivi sa politique des journées caritatives mise en œuvre à la fin de l'année 2022. Chaque collaborateur se voit attribuer 1 jour de congé par an pour faire du bénévolat auprès d'une organisation qui soutient une cause qui lui tient à cœur.

Cette année, un total de 161 collaborateurs ont pris leur jour de congé "Charity Day", contre 58 en 2023, ce qui représente une augmentation de plus de 175%! Les organisations et les activités qui peuvent être couvertes par les journées caritatives sont nombreuses et variées, du nettoyage des rivières aux travaux de construction, en passant par la conception de sites web, aider les enfants à apprendre à faire du vélo, ou avoir une idée plus précise de la réalité des personnes aveugles et malvoyantes, etc.

[➔ Plus d'informations sur notre stratégie de contribution sociale locale](#)





6 centres de développement

Liège, BE
Brussels, BE
Toulouse, FR
Wokingham, UK
Paris, FR
Gilze, NL

Centres de vente et de service à la clientèle

NALA

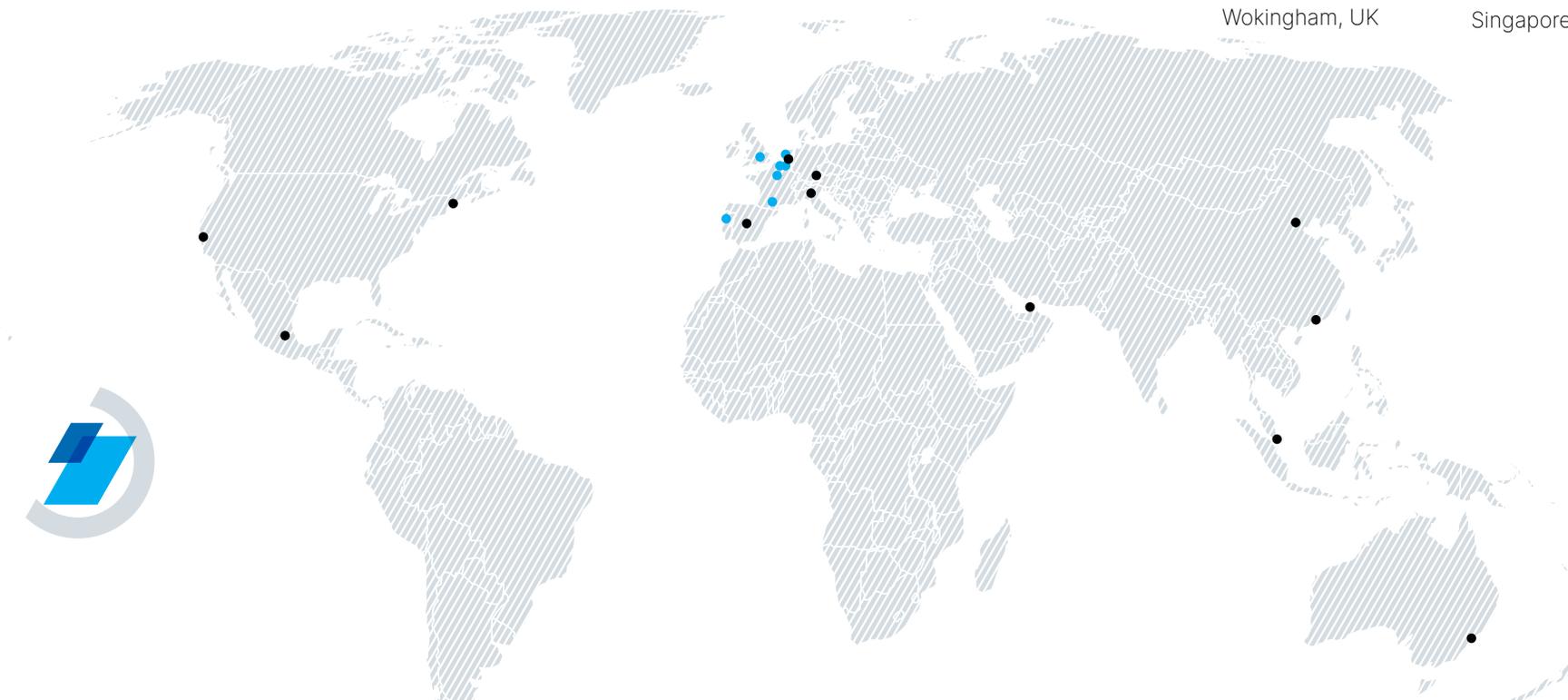
Fairfield, NJ, East Coast US
Burbank, LA, West Coast US
Mexico, MX

EMEA

Liège, BE
Munich, DE
Dubai, UAE

APAC

Paris, FR
Madrid, ES
Brescia, IT
Wokingham, UK
Sydney, AU
Beijing, CH
Hong Kong
Singapore



Le Rapport Annuel (rapport de gestion, comptes et notes) est disponible sur le site internet d'EVS (www.evs.com).

Une version imprimée peut être obtenue sur demande.

English version available on request.

Contact

Veerle De Wit, CFO
EVS Broadcast Equipment SA
+32 4 361 70 00
corpcom@evs.com



RAPPORT ANNUEL FINANCIER

20

RAPPORT DE GESTION



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



RAPPORT DU COMMISSAIRE



COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES



GLOSSAIRE



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES **50**

RAPPORT DE GESTION **53**

RAPPORT FINANCIER	53
1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EN MILLIONS D'EUROS)	53
2. FAITS MARQUANTS	53
3. STRATÉGIE ET RELAIS DE CROISSANCE À LONG TERME	53
4. CHIFFRE D'AFFAIRES	54
5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	55
6. ÉVOLUTION DU PERSONNEL	55
7. RÉSULTATS	55
7.1. Chiffres clés 2024	55
7.2. Commentaires sur les résultats	55
7.3. Résultats par action (EUR)	56
8. BILAN, FLUX DE TRÉSORERIE, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	56
9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	57
10. GESTION DES RISQUES	57
11. INVESTISSEMENTS	57
12. CAPITAL ET FILIALES	57
13. PERFORMANCE NON-FINANCIÈRE – RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	57
14. PERSPECTIVES 2024	58
15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	58
16. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES	58
DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	59
1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	59
2. CONSEIL D'ADMINISTRATION	59
3. COMITÉS SPÉCIALISÉS RATTACHÉS AU CONSEIL	60
3.1. Comité d'Audit	60
3.2. Comité de Nomination et de Rémunération	60
4. GESTION JOURNALIÈRE	62
4.1. Comité Exécutif	62
4.2. Gestion opérationnelle des filiales	63
5. DIVERSITÉ	63
6. CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE	63
6.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	63
6.2. Audit externe	63
7. ACTIONNARIAT	64
8. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	64
9. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES	64
10. POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES DIVIDENDES ET DES BÉNÉFICES	65
11. INFORMATIONS EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT	66
12. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	67
13. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	68
13.1. Introduction	68
13.2. Les Administrateurs	68
13.3. Le CEO et les autres membres du Management Exécutif (Leadership Team)	70
13.4. Informations comparatives sur l'évolution des rémunérations et des performances de l'entreprise - Ratio entre le membre de la direction le mieux rémunéré (CEO) et le salarié le moins bien payé en Belgique	78
14. PROCÉDURES EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS	78
15. RISQUES ET INCERTITUDES	78
15.1. Risques majeurs	80
CERTIFICATION DES PERSONNES RESPONSABLES	81

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS **82**

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	82
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL	83
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN)	84
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	85
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	86

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS	87
1. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE	87
1.1. Identification	87
1.2. Consultation des documents sociaux	87
1.3. Objet social	87
2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES MATÉRIELLES IFRS	87
2.1. Déclaration de conformité et base de présentation	87
2.2. Résumé des changements de conventions comptables	87
2.3. Indicateurs alternatifs de performance	88
2.4. Principes de consolidation	88
2.5. Filiales	88
2.6. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	88
2.7. Résumé des jugements, hypothèses et estimations importants	89
2.8. Conversion de devises étrangères	90
2.9. Immobilisations incorporelles	91
2.10. Immobilisations corporelles	92
2.11. Dépréciation des actifs non financiers	92
2.12. Stocks	93
2.13. Clients et autres débiteurs	93
2.14. Autres actifs non courants	94
2.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	94
2.16. Actions propres	94
2.17. Prêts et emprunts portant intérêt	94
2.18. Provisions	94
2.19. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	94
2.20. Paiement à base d'actions	94
2.21. Revenus des contrats avec les clients	95
2.22. Subventions gouvernementales	95
2.23. Location-financement (EVS en tant que preneur)	95
2.24. Location-financement (EVS en tant que bailleur)	96
2.25. Frais de recherche et développement	96
2.26. Impôts sur le revenu	97
2.27. Instruments financiers dérivés	97
2.28. Dividendes	98
2.29. Engagements relatifs à la garantie technique sur des ventes ou services déjà fournis	98
2.30. Bénéfice par action	98
3. INFORMATIONS PAR SEGMENT	98
3.1. Information générale	98
3.2. Informations additionnelles	98
4. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES, COENTREPRISES, ASSOCIÉS ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION	99
5. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	101
5.1. Participations dans des entreprises associées	101
5.2. Investissements dans des coentreprises	102
6. PRODUITS ET CHARGES	103
6.1. Marge brute	103
6.2. Frais de recherche et développement	103
6.3. Informations complémentaires sur les charges d'exploitation par nature	103
6.4. Avantages postérieurs à l'emploi	104
6.5. Produits / (charges) financiers	106
6.6. Autres produits et charges	106
7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	106
7.1. Charges d'impôts sur le résultat	106
7.2. Réconciliation de la charge d'impôts :	107
7.3. Impôts différés au bilan	107
8. RÉSULTAT PAR ACTION	108
9. DIVIDENDES VERSÉS ET PROPOSÉS	108
10. GOODWILL	109
10.1. Groupe Axon	109
10.2. MOG Technologies	110
11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	112
12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS ET BÂTIMENTS, ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	113
13. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME	114
14. STOCKS	115
15. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES	115
15.1. Créances liées aux contrats de location-financement	116
15.2. Commandes en cours	117
16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	117
17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	117
18. CAPITAUX PROPRES	117
18.1. Évolution du capital social	117
18.2. Capital social et actions propres	118
18.3. Capital autorisé	118
18.4. Plan d'intéressement du personnel	118
18.5. Actions propres	119
18.6. Réserves	120

18.7. Différences de conversion de taux de change	120
19. EMPRUNTS	120
19.1. Lignes de crédit	121
19.2. Dettes de location	121
19.3. Passifs découlant d'activités de financement	121
20. PROVISIONS	121
21. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES	122
22. DETTES SOCIALES ET SALARIALES	122
23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	122
23.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel	122
23.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes	122
23.3. Garanties bancaires	122
23.4. Garanties contractuelles	122
23.5. Garanties réelles	123
23.6. Autres garanties et éventualités	123
24. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES	123
24.1. Filiales	123
24.2. Dirigeants	123
25. AUDITEUR	124
26. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	124
27. INSTRUMENTS FINANCIERS	124
27.1. Juste valeur des instruments financiers	124
27.2. Risque de change	125
27.3. Risque de crédit	125
28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	126
RAPPORT DU COMMISSAIRE	127
COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES	132
RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE	132
COMPTE DE RÉSULTAT STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES	133
BILAN STATUTAIRE BELGIAN GAAP	134
ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES	136
GLOSSAIRE	137

La version officielle du rapport financier annuel en vertu de la directive sur la transparence - Directive 2004/109/CE - est la version ESEF disponible à l'adresse evs.com/investors/annual-reports

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT FINANCIER

1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EN MILLIONS D'EUROS)

	2024	2023	2022	2024/2023
Revenu	198,0	173,2	148,2	+14,3%
Marge brute %	72,3%	69,6%	66,7%	+2,7 pts
Résultat d'exploitation - EBIT	45,0	41,1	31,7	+9,5%
Marge d'exploitation (EBIT) %	22,7%	23,8%	21,4%	-1,1 pts
Impôts sur le revenu	-3,1	-3,6	-1,4	-13,9%
Bénéfice net, part du groupe	42,9	36,9	31,3	+16,3%
Bénéfice net (%)	21,7%	21,3%	21,1%	+0,4 pts

2. FAITS MARQUANTS

2024 a été une année remarquable pour EVS. Notre performance financière solide souligne l'efficacité de notre stratégie PlayForward, qui vise à favoriser une croissance soutenue et rentable à long terme. EVS a réalisé un chiffre d'affaires record de 198 millions d'euros et a fait preuve d'une solide rentabilité, dans le haut de la fourchette de nos prévisions précédemment publiées. Nous sommes également fiers d'avoir contribué au succès de la production en direct des principaux événements sportifs qui se sont déroulés en Europe en 2024, ce qui a alimenté nos revenus de location de grands événements. Ce succès témoigne de l'efficacité de nos initiatives stratégiques.

En 2024, EVS a célébré son 30ème anniversaire, marquant trois décennies d'innovation et d'excellence. Nous avons commémoré cette étape importante avec nos clients, les opérateurs EVS et les partenaires de distribution du monde entier, avec comme point culminant la 'EVS House' pendant les Jeux olympiques de Paris. Cette célébration a non seulement honoré nos réalisations passées, mais a également renforcé notre engagement envers la croissance et l'innovation futures.

De plus, nous avons réalisé des investissements stratégiques pour renforcer davantage notre offre de solutions MediaCeption. Nous avons acquis la société MOG Technologies, basée à Porto, et réalisé une prise de participation minoritaire dans la société belge Tinkerlist. Ces investissements visent à améliorer nos capacités et à offrir encore plus de valeur à nos clients. Nous constatons les résultats positifs de nos investissements dans VIA MAP au cours des dernières années. Nous avons maintenant des solutions VIA MAP opérationnelles avec des clients dans toutes nos régions.

Comme prévu, notre segment de clientèle LAB représente notre plus grand moteur de croissance. Toutes nos régions ont contribué à la croissance de notre chiffre d'affaires, l'Amérique du Nord étant l'un des plus grands générateurs de croissance. Notre Net Promoter Score (NPS), tel que mesuré par Devoncroft, a encore augmenté, nous plaçant dans le top 10 % des entreprises les mieux classées de notre secteur. Cette réalisation reflète notre engagement indéfectible envers la satisfaction et l'excellence de nos clients.

De plus, nous avons reçu le certificat Top Employer pour la troisième année consécutive, ce qui témoigne de l'accent porté sur l'engagement des membres de notre équipe. Cette reconnaissance souligne notre souhait de créer un environnement de travail favorable et engageant, ce qui représente un objectif important de notre stratégie ESG mondiale.

Pour l'avenir, les prises de commandes importantes de 2024 ont considérablement alimenté notre carnet de commandes pour les périodes futures. Nous restons déterminés à stimuler l'innovation et à offrir une valeur exceptionnelle à nos clients et à nos stakeholders. Nos réalisations en 2024 ont jeté des bases solides pour une croissance et un succès continu dans les années à venir.

Bien que nous soyons convaincus que notre stratégie PlayForward nous aidera à accroître durablement notre part de marché et nos résultats financiers, nous restons prudents pour l'avenir car la situation économique et géopolitique reste très instable.

3. STRATÉGIE ET RELAIS DE CROISSANCE À LONG TERME

EVS se concentre sur la fourniture de « solutions de production multimédia en direct » standard avec des workflow personnalisés basés sur des solutions modernisées tirant parti des dernières technologies (IP, IA, Virtualisation, Micro-services, Open APIs, Cloud).

Grâce à la convergence demandée par les diffuseurs en termes d'infrastructure pour produire du sport, des actualités et des divertissements, EVS a la possibilité de fournir davantage de composants de solutions et d'étendre ainsi le champ d'application des solutions actuelles.

La stratégie de croissance d'EVS s'appuie sur différents leviers :

- Consolidation du leadership sur les solutions LiveCeption et Replay
- Croissance des solutions MediaCeption et MediaInfrastructure
- Doubler la mise en Amérique du Nord
- Développer de manière sélective des solutions adjacentes

Les différentes solutions sont progressivement structurées dans un écosystème par lequel un client bénéficie d'une valeur plus élevée lorsque tous les composants EVS sont combinés. VIA MAP a été présenté sur le marché en 2023 comme le premier écosystème entre LiveCeption et MediaCeption. L'objectif est d'offrir une plateforme permettant une transition et une intégration en douceur et d'assurer un coût de possession optimal pour nos clients. L'écosystème vise également à faciliter les interactions entre les différentes parties prenantes de la chaîne de valeur (par exemple, les titulaires de droits et les détenteurs de droits).

Grâce à ce nouvel écosystème, EVS prévoit d'augmenter à la fois le marché adressable et sa part de marché. L'opportunité d'augmenter la part de marché réside principalement dans l'infrastructure multimédia et les solutions MediaCeption. L'année 2024 a été marquée par une forte traction du marché, complétée par un solide Net Promotor Score en hausse pour la 3^{ème} année consécutive.

EVS investit de plus en plus en Amérique du Nord afin de continuer à conquérir de meilleures parts de marché pour l'ensemble de ses solutions dans cette région à grande consommation télévisuelle. Au cours des 3 dernières années, EVS a multiplié par 3 les prises de commandes pour les clients Live Audience Business en NALA.

Ces améliorations du portefeuille de solutions ne seront pas uniquement basées sur des développements organiques. EVS intégrera des composants de solutions tierces sur la base de partenariats stratégiques et/ou d'acquisitions. De nouvelles catégories de solutions feront l'objet d'acquisitions. EVS analyse également en permanence l'opportunité de se développer dans les marchés adjacents à la diffusion. En 2024, EVS a remporté un contrat pour une très grande banque aux États-Unis pour un déploiement d'infrastructure multimédia très important.

La part du chiffre d'affaires récurrent est également en croissance sur la base des revenus liés aux Service Level Agreement attachés aux solutions déployées dans la base de clients EVS.

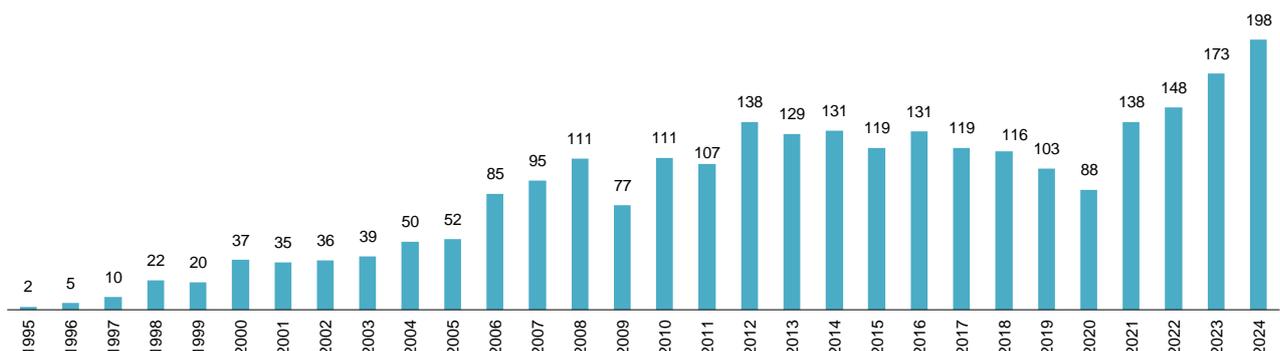
4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de EVS s'est élevé à 198,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2024, soit une augmentation de 14,3% par rapport à 2023 (+5,1% à taux de change constant et hors Big Event Rental).

Tous nos piliers de marché ont enregistré de bonnes performances en 2024. Le chiffre d'affaires des solutions LSP (Live Service Providers) a représenté 39,0% du chiffre d'affaires total du groupe : le chiffre d'affaires LSP a représenté un total de 78,0 millions d'euros en 2024. Le chiffre d'affaires LAB (Live Audience Business) a représenté 53,0% du chiffre d'affaires total avec un chiffre d'affaires global de 104,2 millions d'euros. Les Big Event Rentals ont représenté 8,0% du chiffre d'affaires total en 2024, par rapport à l'année dernière où aucun revenu n'avait été généré par ce pilier en raison de l'absence de grands événements en 2023.

D'un point de vue régional, chaque région a contribué à d'excellents résultats. En 2024, en Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA »), le chiffre d'affaires (hors Big Event Rental) s'est élevé à 88,5 millions d'euros (+2,0% par rapport à 2023). Le chiffre d'affaires (hors Big Event Rental) dans les Amériques (« NALA ») s'est élevé à 63,0 millions d'euros (+11,9% par rapport à 2023, 11,9% à taux de change constant). En Asie Pacifique (« APAC »), le chiffre d'affaires (hors Big Event Rental) s'est élevé à 30,7 millions d'euros (+1,6% à taux de change constant).

Evolution historique du chiffre d'affaires (en millions d'euros) :



Chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	APAC hors BER	EMEA hors BER	Amériques hors BER	Big Event Rentals	TOTAL
Chiffre d'affaires 2024	30.734	88.451	63.030	15.779	197.994
Évolution vs. 2023 (%)	1,6%	2,0%	11,9%	11617,5%	14,3%
Variation vs. 2023 (%) à taux de change constant	1,6%	2,0%	11,9%	11617,5%	14,3%
Chiffre d'affaires 2023	30.260	86.721	56.347	-0.137	173.191

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 42,0 millions d'euros en 2024 contre 31,8 millions d'euros en 2023.

Les coûts immobilisés en 2024 comprennent principalement les coûts de personnel interne et les coûts des consultants externes liés à la phase de développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet consiste en des logiciels et du matériel qui seront commercialisés à la fin du développement. Les dépenses prévues s'élèvent à 5,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu à partir de 2027. L'avancement de ces développements internes fait l'objet d'un suivi fréquent afin de s'assurer que les avantages économiques futurs restent assurés.

D'autres coûts de recherche et développement restent dans nos dépenses opérationnelles, car l'IAS38 ne s'applique pas spécifiquement à ces développements.

Le détail des dépenses totales de R&D est le suivant :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dépenses R&D brutes	43.731	38.695
R&D capitalisée en tant qu'actifs incorporels	-0.938	-4.177
Amortissement des immobilisations incorporelles	2.251	563
Avantages relatifs aux dépenses de R&D	-2.962	-3.245
Dépenses de R&D nettes	42.033	31.836

6. EVOLUTION DU PERSONNEL

Répartition du personnel par département (en équivalents temps plein) :

	Services Corporate	Recherche et développement	Ventes et marketing	Production et opérations	Total
31 décembre 2022	76	291	87	159	613
31 décembre 2023	72	287	93	179	622
31 décembre 2024	90	327	104	185	705

Au 31 décembre 2024, EVS comptait un total de 705 employés (équivalents temps plein) dont 21 contractuels permanents (dont 8 membres de l'équipe de direction), soit une augmentation de 13,3% par rapport à la fin de l'année 2023. Le coût salarial total s'élève à 70,0 millions d'euros en 2024 (60,5 millions d'euros en 2023). Tout au long de l'année 2024, le nombre moyen d'employés (hors CDI) s'est établi à 643, en hausse de 8,6% par rapport à 2023.

7. RÉSULTATS

7.1. Chiffres clés 2024

IFRS - en millions d'euros, à l'exception du résultat par action, exprimé en euros	1S24	2S24	2024
Revenu	98,1	99,9	198,0
Marge brute	70,6	72,5	143,1
Marge brute %	71,9%	72,6%	72,3%
Bénéfice d'exploitation – EBIT	23,9	21,2	45,0
Marge d'exploitation – EBIT %	24,3%	21,2%	22,7%
Bénéfice net – part du Groupe	21,8	21,1	42,9
Résultat par action dilué	1,54	1,48	3,02

7.2. Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée s'est établie à 72,3% pour l'exercice 2024, contre 69,7% pour l'exercice 2023 (+2,6 Pts sur base annuelle). Cette amélioration est principalement due à l'augmentation des prix de vente et à une proportion plus élevée de software par rapport au hardware dans certaines solutions. De plus, la croissance des revenus liés aux services a contribué à l'augmentation globale de la marge brute, ce qui s'est traduit par une amélioration des marges de la plupart de nos solutions. La marge est également influencée positivement par un reclassement des actifs internes, précédemment

présentés en stocks, vers les autres actifs corporels, ce qui explique environ 1,7 Pts de l'augmentation. D'un point de vue EBIT, ce changement comptable n'a pas d'impact.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 23% par rapport à l'année précédente, en raison de l'expansion des membres de l'équipe, de la hausse des coûts de main-d'œuvre due à l'inflation et de l'augmentation des dépenses associées telles que les licences et les frais de déplacement. Par ailleurs, l'augmentation s'explique également par la dépréciation des immobilisations incorporelles créées depuis 2022. Pour l'un des projets, lancé en 2022, une dépréciation des coûts de développement a été comptabilisée au 4ème trimestre 2024, car certains événements récents ont conduit à un changement dans notre stratégie de go-to-market. Ce changement de stratégie ne répond plus aux critères de la norme IAS38, car le produit ne sera plus lancé en tant que produit autonome, mais plutôt en tant qu'option dans l'écosystème VIA MAP.

La performance globale de l'EBIT s'est élevée à 45,0 millions d'euros, générant une marge EBIT de 22,7%.

Le bénéfice net s'est élevé à 42,9 millions d'euros, avec une charge d'impôt sur le résultat de 3,1 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2024 (contre 3,6 millions d'euros en 2023). La baisse de l'impôt sur le résultat est principalement due à une augmentation des actifs d'impôt différé reflétant les latences fiscales existantes dans la société nouvellement acquise MOG Portugal, ainsi qu'à une augmentation de l'actif d'impôt différé lié aux coûts de R&D capitalisés dans l'entité mère belge. Cette diminution est partiellement compensée par la hausse des impôts courants résultant de l'augmentation du bénéfice avant impôts au niveau du Groupe.

Le bénéfice net conduit à un bénéfice par action dilué de 3,02 euros (contre 2,65 euros en 2023).

7.3. Résultats par action (EUR)

	2024	2023	2022	2024/2023
Nombre moyen pondéré d'actions souscrites moins les actions propres	13.528.730	13.427.915	13.411.972	0,8%
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	14.177.655	13.950.751	13.681.084	1,6%
Résultat de base, part du groupe	3,17	2,75	2,34	15,3%
Résultat net dilué, part du groupe	3,02	2,65	2,29	14,0%

8. BILAN, FLUX DE TRÉSORERIE, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Le bilan, qui est déjà traditionnellement un élément fort dans les états financiers de EVS, continue de s'améliorer. L'année 2024 s'achève sur une position de trésorerie nette de 74,9 millions d'euros combinée à un faible niveau d'endettement (dont 12,3 millions d'euros liés à la norme IFRS 16), ce qui se traduit par un total des capitaux propres représentant 76 % du total du bilan à fin 2024.

Malgré l'augmentation des activités, le besoin en fonds de roulement est resté relativement stable par rapport à l'année dernière à 91,5 millions d'euros. En pourcentage des ventes, le besoin en fonds de roulement est passé de 52 % à la fin de l'année 2023 à 46 %. Ceci est principalement le résultat de l'amélioration continue du recouvrement des créances tout au long de l'année, partiellement compensée par une légère augmentation des stocks de 1,5 million d'euros pour soutenir la croissance de nos activités.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement interne capitalisés depuis 2022 selon IAS 38 (immobilisations incorporelles). A noter qu'une partie des immobilisations incorporelles a été dépréciée fin 2024 (1,1 million d'euros), compte tenu du fait que les conditions de la norme IAS38 n'étaient plus réunies après un changement de stratégie.

Les terrains et bâtiments comprennent principalement le siège social à Liège ainsi que le droit d'usage pour les bureaux à l'étranger (IFRS16).

Les stocks s'élèvent à 34,5 millions d'euros, en hausse de 1,5 million d'euros par rapport au début de l'année dans le but de soutenir la croissance continue des activités. Le ratio des stocks par rapport aux ventes s'améliore pour passer de 19% en 2023 à 17% en 2024.

Le passif comprend 12,9 millions d'euros d'endettement financier (y compris la partie à long terme et à court terme), principalement lié aux dettes locatives pour 12,3 millions d'euros et aux emprunts bancaires pour 0,6 million d'euros. Les provisions à long terme comprennent la provision pour la garantie technique sur les produits EVS pour la main-d'œuvre et les pièces. Les autres dettes représentent principalement des produits différés et acomptes reçus des clients sur les contrats en cours.

La trésorerie nette liée aux activités d'exploitation s'élève à un niveau record de 63,9 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2024, contre 35,7 millions d'euros en 2023. L'augmentation est principalement due à la hausse du bénéfice net et à la variation favorable des besoins en fonds de roulement par rapport à l'année précédente, principalement sur les créances suite à l'amélioration continue du recouvrement des factures clients. Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à un niveau record de 87,8 millions d'euros, contre 50,9 millions d'euros à la fin de l'année 2023. L'augmentation est principalement due à l'augmentation de la trésorerie liée aux activités d'exploitation décrite ci-dessus,

partiellement compensée par la trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement de -6,6 millions d'euros liée aux investissements dans les actifs incorporels et corporels ainsi qu'aux acquisitions de MOG et Tinkerlist, ainsi que par la trésorerie nette utilisée dans les activités de financement de -21,4 millions d'euros, qui résulte principalement du paiement total du dividende de -14,9 millions d'euros et du remboursement des dettes locatives et emprunts de -5,7 millions d'euros.

À la fin du mois de décembre 2024, il y avait 14.327.024 actions EVS en circulation, dont 839.544 étaient détenues par la société. À la même date, 775.476 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de 22,95 euros et des échéances comprises entre octobre 2026 et septembre 2030. Des informations complémentaires sont présentées à la note 18.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 21 mai 2024 a approuvé l'attribution de 12.962 actions aux salariés d'EVS (attribution de 36 actions à chaque membre du personnel au prorata de leur temps d'occupation effectif ou assimilé en 2023) en récompense de leur contribution aux succès du Groupe.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2024, des provisions de 2,1 millions d'euros étaient disponibles pour couvrir raisonnablement les garanties techniques. Des détails supplémentaires sont également présentés à la note 20.

10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à divers risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport financier annuel et au paragraphe 15 de la déclaration de gouvernement d'entreprise. La direction, le comité d'audit et le conseil d'administration procèdent régulièrement à des analyses des risques de l'entreprise et prennent des mesures pour minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

De plus amples informations sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, les objectifs et les politiques relatifs à la gestion des risques financiers et les risques auxquels l'entreprise est exposée sont disponibles dans la déclaration de gouvernement d'entreprise (point 5.1) et dans le chapitre « Risques et incertitudes ». Le risque de change est traité séparément à la note 27.2.

Les circonstances susceptibles d'impacter considérablement l'évolution du Groupe sont présentées dans la section « Risques et incertitudes ».

11. INVESTISSEMENTS

Les investissements d'EVS sont généralement étroitement liés aux besoins en bureaux dans le monde entier et aux exigences du groupe en matière d'infrastructures.

En 2024, EVS a également continué à investir dans un projet de développement interne.

Le premier projet s'inscrivait dans la continuité d'un développement lancé en 2022. La mise en service de ce projet était prévue en 2026. Cependant, comme les conditions de l'IAS38 n'étaient plus remplies à la suite d'un changement dans la stratégie de mise sur le marché, les efforts de développement passés ont été annulés au quatrième trimestre de 2024. Les efforts de développement n'ont cependant pas été vains, vu que le produit sera lancé ultérieurement en tant que composant de VIA MAP.

Un deuxième projet a été lancé début 2024, avec une date de sortie prévue en 2027.

Les investissements dans le développement de nouveaux produits et solutions sont capitalisés au bilan en tant qu'actifs incorporels.

La politique du groupe est d'être propriétaire de ses locaux en Belgique, principalement en raison de la taille du bâtiment et des exigences techniques de nos opérations. Cet investissement a été financé principalement par des fonds propres et des prêts bancaires à long terme. Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des terrains et bâtiments s'élève à 43,4 millions d'euros (dont 6,3 millions d'euros d'actifs au titre de droits d'utilisation).

12. CAPITAL ET FILIALES

Le capital d'EVS Broadcast Equipment SA d'un montant de 8.772.323 euros est représenté par quatorze millions trois cent vingt-sept mille vingt-quatre actions (14.327.024) sans aucune désignation de valeur nominale.

Nous vous renvoyons à la note 5 pour la liste des filiales, des associés et des bureaux de représentation.

13. PERFORMANCE NON-FINANCIÈRE – RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La durabilité de l'entreprise est au cœur de la stratégie d'EVS. Nous avons un engagement à long terme envers l'environnement, les membres de notre équipe et les communautés dans lesquelles nous opérons. Nous pratiquons et démontrons constamment cet engagement à travers diverses initiatives qui ont un impact sur le monde entier. Un rapport détaillé sur le développement durable a été préparé conformément à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et est présenté dans le présent rapport annuel.

14. PERSPECTIVES 2024

Guidance financière

Les prises de commandes importantes de 2024 ont considérablement alimenté le carnet de commandes à livrer dans les périodes futures. Le carnet de commandes total à la fin de l'année 2024 s'élève à 163,5 millions d'euros, en hausse de 6,7% par rapport à la même période de l'année dernière. Le carnet de commandes réservé pour 2025 est estimé à 107,0 millions d'euros, en croissance de 6,6% par rapport au début de l'année 2024. Le pipeline d'opportunités pour 2025 est solide, avec une croissance de 18% d'une année sur l'autre.

Sur la base du carnet de commandes, du pipeline et de la dynamique actuelle du marché, les prévisions de chiffre d'affaires pour l'année 2025 sont fixées à 195-210 millions d'euros. Du point de vue des coûts, nous ciblerons d'autres investissements en Amérique du Nord afin d'accélérer nos objectifs pour cette région. La priorité sera accordée aux investissements visant à accroître les départements d'avant-vente, de vente et de service à la clientèle, afin de saisir pleinement le potentiel de croissance de ce secteur.

15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le contexte de l'annonce de l'administration américaine concernant les nouveaux droits de douane sur les produits fabriqués en Europe, nous avons lancé de manière proactive un groupe de travail dédié impliquant les équipes finance, expédition, production, vente et product management. L'objectif du groupe de travail est d'explorer différents scénarios et de mettre en œuvre la solution la plus adaptée visant à minimiser l'impact des nouveaux tarifs sur nos clients US tout en préservant nos ambitions de rentabilité et de croissance sur le marché américain.

Bien que les derniers détails soient encore en cours d'élaboration, il est probable que nous passerons de l'expédition de produits finis à l'envoi de composants à assembler aux États-Unis. Les premières évaluations suggèrent que cette approche pourrait réduire l'impact effectif des droits de douane de 20% à une augmentation potentielle des prix d'environ 5 à 6%. En outre, il est important de noter que ces droits d'importation s'appliquent uniquement aux biens physiques et n'affectent pas les services tels que les SLA, le support ou l'installation. Enfin, la plupart de nos concurrents sont également des entreprises non-américaines et seront confrontés à des tarifs similaires, nous mettant tous sur un pied d'égalité.

16. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2024 a approuvé le versement d'un dividende brut total de 1,10 euro par action au titre de l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2024, un acompte sur dividende de 0,50 euro par action a été versé en novembre 2024. Un dividende annuel de 1,10 euro par action sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les dernières prévisions de dividende publiées en 2022 prévoient une distribution annuelle totale de dividendes de 1,10 euro par action en 2024 :

En EUR par année fiscale et par action	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Dividende de base	1.00	1.10	1.10	1.10
Dividende additionnel exceptionnel	0.50	0.50	0.00	0.00
Dividende total	1.50	1.60	1.10	1.10

Conformément à la stratégie de l'entreprise, EVS a développé un cadre d'allocation du capital end-to-end. L'objectif est d'assurer la transparence sur la manière dont le free cash flow sera déployé au sein de l'entreprise. Sur la base des plans de croissance de l'entreprise, l'allocation de cash sera principalement axée sur la génération de croissance organique et inorganique.

À des fins de croissance organique, la société réserve une partie de son free cash flow pour permettre des investissements internes. L'objectif de ces investissements est d'assurer l'accélération de notre potentiel de croissance en allouant des fonds aux projets qui offrent un retour sur investissement solide au fil du temps. Dans ce domaine, nous avons décidé par le passé de lancer des développements internes spécifiques, tels que VIA MAP à titre d'exemple.

Pour la croissance inorganique, la société mettra de côté des fonds pour soutenir les activités d'acquisition potentielles. L'objectif ici est de se concentrer sur des solutions adjacentes qui complètent le portefeuille actuel de EVS. Nous nous sommes fixé comme objectif de faire fructifier ce fonds chaque année en mettant de côté une partie de notre free cash flow. Ce tampon pour les acquisitions sera géré de manière proactive afin d'assurer un rendement optimal et d'éviter toute érosion de la trésorerie, jusqu'à ce que les fonds soient alloués à une acquisition déterminée.

En tant que troisième pilier, EVS continuera à verser un dividende de base. Pour les 3 prochaines années (2025-2027), nous proposons une nouvelle politique de dividende, fixant le dividende annuel à 1,20 euro par action. Cette politique de dividende de base renouvelée prévoit une croissance de 0,10 euro par action (soit 9,1 %) par rapport à la politique précédente couvrant la période 2022-2024.

Un quatrième pilier de la stratégie d'allocation de capital fait référence à un programme annuel de rachat d'actions, principalement lié au financement des plans d'intéressement à long terme des membres de l'équipe. L'objectif est de compenser la dilution potentielle causée par l'émission annuelle de stock options par rachat d'actions.

En cas d'excédent de trésorerie résiduel, la société peut envisager de lancer des initiatives ad hoc telles que, par exemple, un programme spécial de rachat d'actions ou le versement de dividendes spéciaux.

Certains des piliers susmentionnés sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, et tous restent soumis à tout changement des conditions du marché ou de la dynamique de l'entreprise. La stratégie d'allocation de capital sert de cadre pour guider nos décisions, tout en nous permettant de nous adapter lorsque les conditions du marché changent.

Le Conseil d'administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de l'action de 37,15 euros, cela représenterait un total de 34 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres belges sont concernés). Le nombre exact d'actions sera calculé ultérieurement, sur base de la méthode de calcul définie au niveau de la Loi du 22 mai 2001, et attribué à l'ensemble de la population belge.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Cette section du rapport annuel résume les règles et principes de bonne gouvernance d'entreprise établis par EVS, conformément au Code des sociétés et des associations belge (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts et à la Charte de gouvernance d'entreprise d'EVS. Il met également l'accent sur les activités liées à l'année 2024.

1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En 2006, le Conseil d'administration d'EVS Broadcast Equipment avait approuvé une Charte de gouvernance d'entreprise (« Charte »), jusqu'au 31 décembre 2019, cette charte était basée sur le Code belge de gouvernance d'entreprise de 2009. Le Conseil d'administration a révisé et mis à jour cette Charte à la fin de l'année 2019, en tenant compte du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le conseil d'administration a également mis à jour la charte en mars 2023 pour tenir compte des décisions prises depuis lors et continuera de le faire chaque fois que nécessaire. Ce document et sa mise à jour sont intégralement disponibles sur le site internet du groupe (www.evs.com).

La Charte adoptée par le Conseil d'administration répond à la plupart des points du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Toutefois, le Conseil d'administration a estimé que certaines exceptions limitées au Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020 étaient justifiées compte tenu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre met en évidence les différences avec le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et explique les raisons de ces exemptions.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de 1 à 4 ans. Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration était composé de 9 membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante. En cas de conflit d'intérêts, les personnes concernées ne participent pas aux débats et au vote.

Lorsqu'un ou plusieurs postes d'administrateur deviennent vacants en raison d'un décès, d'une démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants ont le droit de combler temporairement la vacance. Dans ce cas, l'Assemblée générale procède à la désignation définitive lors de sa session suivante.

Les membres reçoivent divers documents à chaque réunion du conseil d'administration ou sont joints à la convocation de la réunion. Il s'agit notamment de rapports, de résultats financiers, de documents d'investissement et d'autres documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour.

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois et a notamment discuté des sujets suivants : revue stratégique, changements de direction, R&D et développements de produits, cadre de gestion des risques, suivi des filiales, gestion des liquidités, situation commerciale et de trésorerie de la société, développement durable, points d'affaires 2024, budget 2025 et plan d'affaires à 5 ans, examen des projets d'acquisition et de partenariat, examen des rémunérations du Conseil d'administration et des membres de la Direction Générale, préparation des communiqués de presse et préparation des Assemblées Générales, gestion des mandats des Administrateurs et évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration.

3. COMITÉS SPÉCIALISÉS RATTACHÉS AU CONSEIL

Le conseil d'administration d'EVS a mis en place un comité d'audit et un comité de nomination et de rémunération pour effectuer des examens sur des questions spécifiques et donner des conseils à ce sujet. La décision finale reste de la responsabilité collective du Conseil d'administration.

3.1. Comité d'Audit

Le Comité d'audit est composé de trois administrateurs non exécutifs. Ce comité assume les missions décrites à l'article 7:99 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités relatives à l'intégrité de l'information financière relative à la société et au contrôle des rapports financiers, de la fonction d'audit interne, de la fonction d'audit externe et des relations entre la société et ses actionnaires.

Le Comité d'audit s'est réuni 5 fois en 2024 en présence, pour la plupart des sujets, du CEO, CFO, responsable comptabilité, responsable de la gestion des risques et de l'Auditeur de la société.

Conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés et des associations, les membres suivants du Comité d'audit possèdent les compétences requises en matière de comptabilité et d'audit : Marco Miserez (avec plus de 13 ans d'expérience dans le secteur des services financiers), Martin De Prycker (titulaire d'un doctorat en informatique, ainsi que d'un MBA de l'Université d'Anvers) et Soumya Chandramouli (CFO).

Le président du conseil d'administration, The House of Value – Advisory & Solutions BV, représenté par Johan Deschuyfeleer, n'est plus membre mais reste invité permanent du comité d'audit depuis l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

3.2. Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de quatre administrateurs indépendants non exécutifs. Ce comité assume la mission décrite à l'article 7:100 du Code des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités en matière de politique de rémunération, de définition, de révision et de fixation de la rémunération des dirigeants et dirigeants de la société ainsi que de politique d'intéressement et de variables à long terme et de bonus. Il assure également le suivi et fait des recommandations au conseil d'administration concernant la nomination des membres du conseil et des dirigeants. Les membres du Comité des nominations et des rémunérations se sont réunis 5 fois en 2024.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration était composé comme suit :

		Adminis- trateur depuis	Comité d'audit	Comité de nomination et de rémunération	Terme du mandat	Présences CA (7)	Présences Comités (5 – Audit Co) (5 – NRCo)
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan DESCHUYFELEER	Président et Administrateur indépendant	2020	Invité permanent	Membre	Mai 2028	7/7	5/5
Accompany You srl, représentée par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	2019		Présidente	Mai 2027	7/7	5/5
Innoconsult BV, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	2016	Président		Mai 2028	7/7	5/5
Michel COUNSON	Administrateur délégué	1994			Mai 2028	7/7	0
7 Capital srl, représentée par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	2017		Membre	Mai 2025	6/7	5/5
Frédéric VINCENT	Administrateur indépendant	2022		Membre	Mai 2026	6/7	4/5
Marco MISEREZ	Administrateur indépendant	2022	Membre		Mai 2026	7/7	5/5
Frinso Srl, représentée par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	2023	Membre		Mai 2027	6/7	4/5
InnoVision BV, représentée par Serge Van Herck	Administrateur délégué et CEO	2023			Mai 2027	7/7	0

Michel COUNSON (°1960)

CTO Hardware et administrateur délégué de la société, Michel COUNSON est diplômé de l'Institut Électronique de Liège depuis 1982. Il commence sa carrière en 1983 comme Hardware Engineer chez TECHNIQUE DIGITAL VIDEO S.A. avant de créer sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L., en 1986. Cette société travaille en partenariat avec EVS sur de nombreux projets. Les deux sociétés fusionnent en 2000.

Martin DE PRYCKER (°1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) a été nommé Observateur du Conseil d'administration d'EVS en novembre 2015. Il est administrateur indépendant d'EVS depuis mai 2016. Il est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-off en Belgique) et Administrateur délégué d'InnoConsult (société de consultance spécialisée dans la gestion de l'innovation et les solutions ICT). De 2009 à 2013, il est Fondateur et Administrateur délégué de Caliopa, (une start-up spécialisée en photonique sur silicium permettant le transport de centaines de Gbps sur fibre optique). Entre 2002 et 2009, il est CEO de Barco (fabricant d'équipement et de logiciels de visualisation basé en Belgique). Sous sa direction, il spécialise et développe l'entreprise sur les marchés utilisant les écrans et cède les lignes de produits non essentielles. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché des accès à haut débit. Il est membre des Conseils d'administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des équipements et technologies pour les communications par satellite), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker est titulaire d'un Doctorat en sciences informatiques, d'une Maîtrise en électronique de l'Université de Gand et d'un MBA de l'Université d'Anvers.

Chantal DE VRIEZE (°1961)

Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Econocom Benelux depuis octobre 2016. Elle débute sa carrière en 1984 chez AGFA, puis passe à la Banque Van Breda où elle se forge une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle occupe successivement les fonctions de Sales Director et de Managing Director d'Econocom Benelux, puis de membre du Conseil d'administration d'Econocom Group (fournisseur européen de solutions numériques B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium (groupe international de conseil en innovation et ingénierie avancée). Elle est licenciée en Droit de l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'administration d'Axa Belgium, de Guberna (Institut belge des Administrateurs) et d'Agoria, et membre du Comité stratégique de la FEB.

Anne CAMBIER (°1970)

Anne Cambier (représentante permanente d'Accompany you SRL) dirige sa propre société de consultance. Au cours de sa carrière, elle développe peu à peu une passion pour les aspects humains de l'entreprise, en particulier les modèles de compétences et de leadership dans le contexte de transitions technologiques. Anne commence sa carrière en 1992 chez Accenture où elle travaille pour plusieurs clients corporate en Europe, principalement dans le secteur industriel et les services d'utilité publique. De 1999 à 2015, elle travaille pour Orange Belgique où elle contribue à la croissance rapide de la téléphonie mobile en Belgique. Chez Orange, elle acquiert une vaste connaissance transversale des activités en dirigeant plusieurs départements dans le domaine commercial, les opérations clients, la chaîne logistique et les achats avant d'assumer la responsabilité de Chief People Officer. Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en mécanique à l'École Polytechnique de Louvain (UCLouvain) et d'un Executive Master in Management à la Solvay Brussels School (SBS).

Johan DESCHUYFFELEER (°1958)

Johan Deschuyffeleer (représentant permanent de The House of Value BVBA - Advisory and Solution BV) a plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des TIC et de la technologie. Après plusieurs postes au début de sa carrière, en tant qu'ingénieur et manager chez Siemens et Hewlett-Packard, Johan devient Managing Director Belux chez Compaq. Il retourne ensuite chez Hewlett Packard, d'abord comme Managing Director Belux, puis pour remodeler la stratégie commerciale globale de la Silicon Valley. Il dirige alors la division Technology Services EMEA puis la division Technology Consulting WW. Aujourd'hui, Johan est président du conseil d'administration d'Orange Belgium et administrateur chez GIMV. Johan est ingénieur industriel de formation et a également étudié le management intermédiaire à la Vlerick Management School.

Frédéric Vincent (°1968)

Frédéric Vincent a plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des médias et de l'informatique. Frédéric a commencé à travailler dans l'informatique au sein du groupe Bouygues en 1992. Par la suite, il est entré dans l'industrie des médias en tant que chef de projet chez TF1 en 1995 et a lancé l'opérateur français de télévision payante TPS un an plus tard où il n'était pas seulement responsable des questions techniques. mais aussi pour la programmation et le marketing des chaînes. Après un peu plus de 10 ans, il rejoint Canal+ en 2007, d'abord en tant que Directeur du développement commercial, puis en tant que Chief Digital Officer et enfin en tant que CTIO, où il prend la responsabilité globale de la gestion de l'ensemble des activités techniques et informatiques de Groupe Canal+ (sur la France et à l'étranger). En mai 2016, il rejoint le groupe Renault en tant que CIO. Il est aujourd'hui EVP, Groupe Renault IS/IT & Digital, Président de Renault Digital et membre du Directoire du Groupe Renault. Frédéric est diplômé en informatique de l'Ecole Centrale de Paris.

Marco Miserez (°1987)

Marco Miserez a 12 ans d'expérience dans le secteur financier et travaille depuis 2 ans comme Senior Equity Investment Manager chez Belfius Insurance depuis 2 ans. Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur commercial en "Finance and Cross-Cultural Management" à l'Ichec Brussels Management School en 2010, Marco Miserez a travaillé comme Institutional Equity Sales chez KBC Securities et comme Equity Fund Manager chez Candriam (a New York Life Investment Company). Il est administrateur de Belfius Part SA et de Technical Property Fund 2.

Soumya Chandramouli (°1977)

Soumya Chandramouli (représentant Frinso srl) était l'ancienne directrice financière du groupe IBA, basé en Belgique, leader mondial de la technologie des accélérateurs de particules. Elle a rejoint IBA en 2004 et a pris différentes responsabilités au sein de l'entreprise, avant de prendre le rôle de directrice financière en 2016. En tant que directrice financière, Soumya avait des responsabilités dans les domaines des partenariats commerciaux, de la stratégie et du développement commercial, de la gouvernance d'entreprise, des fusions et acquisitions, de la trésorerie et du financement, des relations avec les investisseurs, de la conformité financière et du reporting et de la fiscalité. Avant de rejoindre IBA, elle a travaillé chez Ernst & Young pendant plusieurs années. Elle est titulaire d'un Master of Business Administration de l'Université de Liège et d'un diplôme en analyse financière de l'Association belge des analystes financiers, ainsi que d'une spécialisation en Business Leadership de l'IMD Business School.

Serge Van Herck (°1969)

Serge Van Herck (représentant InnoVision BV) a rejoint EVS en septembre 2019 en tant que CEO. Serge est titulaire d'un diplôme d'ingénieur électrique de l'Université de Gand et d'un MBA de la Vlerick Leuven Gent Management School en Belgique. Serge a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de la diffusion et du satellite et plus de 15 ans d'expérience en tant que CEO, ayant travaillé pour diverses entreprises leaders sur le marché telles que Newtec, Accenture et Belgacom (aujourd'hui Proximus). Avant de rejoindre Newtec en 2003, il a occupé pendant deux ans le poste de Senior Manager au sein de la pratique Communications et High-Tech d'Accenture à Bruxelles. En 2003, il devient directeur du développement commercial de Newtec pour l'Asie et directeur général de Skyware, une ancienne filiale de Newtec en Allemagne. Il a été nommé CEO et président du conseil d'administration de Newtec le 1er mars 2006 et a quitté l'entreprise en 2017. Il a transformé et développé avec succès l'entreprise d'un acteur de niche régional vendant des modulateurs de diffusion à un leader largement reconnu de l'industrie établissant des normes et vendant des solutions complexes de réseaux satellitaires à travers le monde. En 2008, il rejoint la WTA (World Teleport Association) et l'ESOA (European Satellite Operator Association) en tant que membre du conseil d'administration. Il a également été membre du conseil d'administration de la VOKA (Chambre de Commerce et d'Industrie de Flandre). Il est actuellement membre du conseil d'administration d'Agoria (la plus grande organisation patronale et association professionnelle de Belgique).

4. GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière à un administrateur délégué, au CEO et à un Comité Exécutif.

4.1. Comité Exécutif

Au 31 décembre 2024, le Comité Exécutif était composé de :

- Innovision BV, représenté par Serge VAN HERCK, CEO (Chief Executive Officer)
- WeMagine Srl, représenté par Veerle DE WIT, CFO (Chief Financial Officer)
- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, CCO (Chief Commercial Officer)
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, CSO (Chief Strategic Account Officer)
- M2C Srl, représenté par Pierre MATELART, CPO (Chief People Officer)
- Openiris Ltd, représenté par Alexander REDFERN, CTO (Chief Technology Officer)
- Tols BV, représentée par Xavier Orri, CXO (Chief Experience Officer)

En 2024 : les changements suivants sont intervenus au sein du Comité Exécutif :

- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, anciennement CMO, est devenu CCO à compter du 1er juillet 2024 ; et
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, anciennement CCO, est devenu CSO à compter du 1er juillet 2024.

Michel Counson est également Administrateur Délégué mais ne fait pas partie du Comité Exécutif, à sa demande.

Le Comité Exécutif coordonne le suivi et le développement de l'entreprise et de ses affaires. Ses membres sont en contact permanent, reçoivent des informations sur la situation financière du groupe, les ventes et les projets, l'état du développement des produits et des solutions, l'état du déploiement des projets, les questions relatives aux clients et le comité prend des décisions opérationnelles telles que la nomination ou le licenciement du personnel et la conclusion d'accords contractuels. C'est l'organe de décision du groupe.

4.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif délègue les pouvoirs nécessaires à ses filiales pour assurer leur fonctionnement opérationnel. Les filiales commerciales et de support sont faciles à contrôler car leurs activités sont entièrement dépendantes d'EVS Broadcast Equipment SA, basée à Liège (Belgique) : livraison de matériel promotionnel, présence sur des salons, fourniture de machines ou de pièces d'échange, comptabilité. Le Conseil d'administration de ces filiales est composé principalement de l'Administrateur Délégué du siège, du CEO, du CFO et des managers locaux. Les filiales sont réparties sur des zones géographiques (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique). Ce type d'organisation permet une diffusion très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par la maison mère, et chaque région dispose de différents niveaux d'autonomie opérationnelle qui permettent de créer un contact optimal avec le marché.

5. DIVERSITÉ

Conscient de l'importance d'assurer la diversité et l'inclusion de notre personnel pour garantir le bien-être et l'engagement des membres de notre équipe, EVS travaille en permanence sur la diversité d'âge, de sexe, d'ethnie, d'éducation et de parcours professionnel ainsi que sur la géographie du Comité Exécutif, de l'équipe de direction d'EVS et du personnel en général, y compris la diversité des compétences professionnelles. La diversité et l'ethnicité sont importantes pour notre entreprise, compte tenu de la présence mondiale d'EVS. Nous croyons que la diversité et l'inclusion sont essentielles pour découvrir les talents, pour avoir les bonnes personnes au bon endroit dans l'organisation et pour atteindre l'excellence. C'est pourquoi nous attirons l'attention sur la représentation des groupes minoritaires à tous les niveaux. Les membres de notre équipe sont les bienvenus peu importe leur origine culturelle, leur sexe, leur langue maternelle, leur âge, etc. Nous avons une tolérance zéro pour le racisme et la discrimination.

C'est d'autant plus important que l'industrie dans laquelle EVS opère est clairement connue pour son manque de diversité entre les sexes. En Europe, moins de 20 % des informaticiens sont des femmes, et d'ailleurs, en Belgique, pour 6 informaticiens diplômés, il n'y a qu'une seule femme. Dans ce contexte, EVS se veut un acteur du changement qui permettra de rééquilibrer ces chiffres, tout en sachant que la parité hommes-femmes est un objectif inatteignable à court terme.

En 2024, en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes en particulier :

- Notre conseil d'administration était composé de 3 femmes sur 9 membres, dans le respect du quota de genre au niveau du conseil.
- Notre Comité Exécutif (appelé Leadership Team) était composé d'1 femme sur 7 membres mais représentait 3 nationalités différentes.

6. CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

6.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction s'efforce de fournir un niveau de contrôle des risques aussi adéquat que possible. Les différents risques sont identifiés dans ce rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion des risques sont les suivantes :

- Le suivi continu des activités, des résultats d'exploitation et des risques financiers de l'entreprise (notamment la situation financière de l'entreprise, les risques de change), y compris les différentes filiales du groupe.
- La gestion des systèmes d'information.
- La surveillance des règles de prévention des abus de marché, le respect de ces règles et les éventuelles infractions.
- La surveillance des règlements et lois, y compris la surveillance des litiges potentiels et des implications financières possibles à cet égard.
- Le suivi du prix des composants et des relations avec nos fournisseurs.
- L'évaluation, avec l'auditeur, de ses observations et, le cas échéant, la demande d'informations complémentaires et d'éclaircissements, et la mise en place d'actions correctives.
- L'évaluation, avec l'auditeur et le comité d'audit, des processus à risque dans la préparation et la correction des états financiers.

Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. Toutes les informations nécessaires à ce processus proviennent de logiciels largement utilisés sur le marché. Des procédures de contrôle sont en place pour s'assurer qu'il est parfaitement maîtrisé. Depuis le quatrième trimestre 2022, un nouvel ERP a été mis en place de manière globale pour gérer le processus de la commande à l'encaissement de manière efficace. À partir du quatrième trimestre 2023, toutes les entités mondiales sont gérées par cet ERP avec des processus et des contrôles standard.

6.2. Audit externe

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, le contrôle des comptes sociaux et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160). En 2022, la représentation d'EY a été transmise de Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge à Carlo-Sébastien D'ADDARIO (A-02506), Réviseur d'entreprise belge. Le mandat de l'auditeur est de trois ans, et la dernière période de renouvellement a été confirmée en mai 2022. A l'issue d'un processus d'appel d'offres réalisé en 2024, il sera proposé à l'Assemblée Générale de mai 2025 de nommer un nouvel auditeur (PwC) pour la prochaine période de 3 ans.

En 2024, l'ensemble des honoraires afférents au Réviseur d'entreprises de la société mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Carlo-Sébastien D'ADDARIO et ses associés, s'élevait au total à 266.931 euros au titre de leurs fonctions de Réviseur d'audits. Les autres services d'audit se sont élevés à 95.126 EUR. Des services non liés à l'audit (fiscaux) ont été effectués par le commissaire en 2024 pour un montant total de 14.852 euros.

7. ACTIONNARIAT

La situation telle qu'elle ressort des dernières déclarations officielles de propriété reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2024, est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% statutaire de base ⁽¹⁾
Actions propres EVS	839.544	5,9%
Michel Counson	835.906	5,8%
Otus Capital Management Limited	714.792	4,99%
Ennismore Fund Management Ltd.	435.497	3,0%
Degroof Petercam Asset Management SA	434.933	3,0%
Non déclarées	11.066.352	77,2%
Total	14.327.024	100,0%
Total hors actions propres	13.487.480	
Warrants en circulation au 31 décembre	775.476	
Total dilué	15.102.500	
Total dilué hors actions propres	14.262.956	

⁽¹⁾ En % du nombre d'actions émises, y compris les actions propres.

Depuis le 26 décembre 2018, le capital d'EVS est représenté par 14.327.024 actions. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, toutes ayant les mêmes droits. De plus amples informations sur les fonds propres EVS sont disponibles dans la note 18 des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2024, EVS détenait 839.544 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires d'EVS, il y avait 1.317.459 actions nominatives dont 811.528 appartenaient à Michel Counson (qui possède également 24.378 actions dématérialisées), 101.369 aux salariés d'EVS dans le cadre du plan de participation aux bénéfices et le solde à 14 actionnaires. Dans les comptes EVS chez Euroclear, il y avait 13.009.565 actions dématérialisées.

Les actionnaires doivent déclarer leur participation dans les actions EVS dès que leur participation dépasse ou passe au-dessous du seuil de 3 % (exigé par les statuts de la société) et de tout multiple de 5 % (requis par le droit belge). Le pourcentage de participation doit être calculé sur le nombre de base d'actions en circulation (soit 14.327.024 actions à fin 2024).

8. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi de mai. En 2024, elle s'est tenue le 21 mai dans les locaux d'EVS et via vidéoconférence. Au total, 116 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 3.860.045 actions, soit 26,9 % du capital social d'EVS. Toutes les résolutions ont été approuvées avec un taux moyen de 97,68 % de votes favorables.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à participer à une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée ne peut valablement voter que si 50% des actions sont présentes ou représentées. Si tel n'est pas le cas, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée et pourra voter, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises à la majorité prescrite par la loi.

Une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 21 mai 2024, mais n'a pas atteint le quorum requis. Une seconde assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 10 juin 2024. Au total, 116 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 3.692.180 actions, soit 25,8 % du capital social d'EVS. La proposition d'émettre des warrants a été adoptée.

Pour favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais aussi pour mieux les connaître (et les servir), EVS exige, selon l'article 24 de ses statuts, que les procurations d'une assemblée générale soient signées par le bénéficiaire effectif final. Ainsi, les procurations signées par un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent être accompagnées d'une autre procuration, dûment signée par le bénéficiaire effectif final, lui permettant d'exercer ses droits.

9. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES

La direction d'EVS s'entretient régulièrement avec les actionnaires pour discuter de l'évolution de l'activité, de la performance et de la stratégie d'EVS, en particulier après la publication de nos mises à jour commerciales et de nos résultats (semestriels). Dans ce contexte, le CEO et la CFO entretiennent des contacts réguliers avec nos principaux actionnaires et

apprécient leur contribution. De plus, nous continuons d'examiner les commentaires que nous recevons des groupes consultatifs d'actionnaires. Enfin, nous répondons régulièrement aux demandes écrites des actionnaires quelle que soit leur taille.

La direction d'EVS a intensifié son engagement auprès des actionnaires au cours des dernières années et a poursuivi sur cette base tout au long de 2024, car nous considérons le dialogue actionnarial comme une priorité absolue. En 2024, de multiples roadshows internationaux ont été organisés. La deuxième édition de la Journée des investisseurs EVS s'est tenue en novembre et a présenté des mises à jour clés sur nos derniers développements par notre équipe de direction, les tendances du marché et nos ambitions pour 2025. Cela a fourni à nos actionnaires des informations précieuses sur les stratégies qui façonneront notre succès futur.

10. POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES DIVIDENDES ET DES BÉNÉFICES

Le Conseil d'administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose, lors de son Assemblée Générale Ordinaire, que ces bénéfices soient distribués au mieux des intérêts de la société et de ses actionnaires. Compte tenu des restrictions légales à la distribution des bénéfices, le conseil d'administration peut proposer une politique de dividende qui tient compte des besoins d'investissement et d'acquisition de l'entreprise. Depuis son introduction en bourse en 1998, la société a versé des dividendes. La société a initié en 2006 le versement en novembre d'un acompte sur dividende.

Au titre de l'exercice 2024, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2025, l'approbation de la distribution d'un dividende brut total par action de 1,10 euro au titre de l'exercice.

Conformément à la stratégie de l'entreprise, EVS a développé un cadre d'allocation du capital end-to-end. L'objectif est d'assurer la transparence sur la manière dont le free cash flow sera déployé au sein de l'entreprise. Sur la base des plans de croissance de l'entreprise, l'allocation de cash sera principalement axée sur la génération de croissance organique et inorganique.

À des fins de croissance organique, la société réserve une partie de son free cash flow pour permettre des investissements internes. L'objectif de ces investissements est d'assurer l'accélération de notre potentiel de croissance en allouant des fonds aux projets qui offrent un retour sur investissement solide au fil du temps. Dans ce domaine, nous avons décidé par le passé de lancer des développements internes spécifiques, tels que VIA MAP à titre d'exemple.

Pour la croissance inorganique, la société mettra de côté des fonds pour soutenir les activités d'acquisition potentielles. L'objectif ici est de se concentrer sur des solutions adjacentes qui complètent le portefeuille actuel de EVS. Nous nous sommes fixé comme objectif de faire fructifier ce fonds chaque année en mettant de côté une partie de notre free cash flow. Ce tampon pour les acquisitions sera géré de manière proactive afin d'assurer un rendement optimal et d'éviter toute érosion de la trésorerie, jusqu'à ce que les fonds soient alloués à une acquisition déterminée.

En tant que troisième pilier, EVS continuera à verser un dividende de base. Pour les 3 prochaines années (2025-2027), nous proposons une nouvelle politique de dividende, fixant le dividende annuel à 1,20 euro par action. Cette politique de dividende de base renouvelée prévoit une croissance de 0,10 euro par action (soit 9,1%) par rapport à la politique précédente couvrant la période 2022-2024.

Un quatrième pilier de la stratégie d'allocation de capital fait référence à un programme annuel de rachat d'actions, principalement lié au financement des plans d'intéressement à long terme des membres de l'équipe. L'objectif est de compenser la dilution potentielle causée par l'émission annuelle de stock options par rachat d'actions.

En cas d'excédent de trésorerie résiduel, la société peut envisager de lancer des initiatives ad hoc telles que, par exemple, un programme spécial de rachat d'actions ou le versement de dividendes spéciaux.

Certains des piliers susmentionnés sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, et tous restent soumis à tout changement des conditions du marché ou de la dynamique de l'entreprise. La stratégie d'allocation de capital sert de cadre pour guider nos décisions, tout en nous permettant de nous adapter lorsque les conditions du marché changent.

Le Conseil d'administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de l'action de 37,15 euros, cela représenterait un total de 34 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres belges sont concernés). Le nombre exact d'actions sera calculé ultérieurement, sur base de la méthode de calcul définie au niveau de la Loi du 22 mai 2001, et attribué à l'ensemble de la population belge.

Les dividendes sont payables à l'institution financière suivante :
ING BANK SA ("Single ESES Paying Agent Euroclear")
Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

11. INFORMATIONS EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

L'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, relatif aux obligations des émetteurs de valeurs mobilières admises à la négociation sur un marché réglementé, impose aux sociétés cotées de publier certains éléments susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique d'acquisition.

Structure du capital

Un aperçu complet de la structure du capital de la Société au 31 décembre 2024 se trouve à la section 7 « Actionnariat » de la présente déclaration sur le gouvernement d'entreprise.

Restrictions aux transferts de valeurs mobilières

Les statuts d'EVS ne contiennent aucune disposition limitant le transfert d'actions.

Détenteurs de titres avec droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de tels titres.

Plans d'actionnariat salarié

Chaque année, le Conseil d'administration propose à l'approbation de l'assemblée générale annuelle la distribution d'un certain nombre d'actions de la Société à chaque employé belge de la Société qui a été embauché avant le 1er janvier de l'année concernée, au prorata de leurs services effectifs (ou équivalent), dans le cadre d'un plan d'intéressement relatif à la distribution des bénéfices de cet exercice.

Restriction des droits de vote

Chaque action EVS donne droit à l'exercice d'une voix lors des assemblées générales.

Les statuts de la Société ne contiennent aucune restriction à l'exercice des droits de vote par les actionnaires, pour autant que les actionnaires concernés remplissent toutes les formalités d'admission à l'assemblée générale et aient respecté les règles applicables en matière de publicité des participations importantes.

Pactes d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucune convention d'actionnaires qui inclurait ou pourrait entraîner une restriction sur le transfert de ses actions ou l'exercice des droits de vote relatifs à ses actions.

Nomination des membres du conseil d'administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont énoncées à la section 2 « Conseil d'administration » de la présente Déclaration de gouvernement d'entreprise.

Modification des statuts

Les modifications des statuts doivent être soumises par résolution à l'Assemblée générale. Pour être approuvée, la résolution exige la présence ou la représentation d'au moins 50 % du capital social et le vote affirmatif des détenteurs d'au moins 75 % des suffrages exprimés. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion peut être convoquée à laquelle il n'y a pas de quorum de présence. L'exigence de vote à la majorité spéciale susmentionnée reste toutefois applicable.

Capital autorisé

En vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2023, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximum d'un million six cent mille euros (1.600.000 EUR), hors prime d'émission. Ces augmentations de capital peuvent être réalisées par souscription en numéraire, apport en nature, constitution de réserves ou primes d'émission, avec ou sans création d'actions. Dans la limite de cette autorisation, le Conseil d'administration peut émettre des obligations convertibles en actions ou en droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations. Dans le cas d'une augmentation de capital social avec prime d'émission, cette prime doit être inscrite et tenue dans un ou plusieurs comptes séparés des capitaux propres au passif du bilan. De même, en cas d'émission de droits de souscription, leur prix d'émission doit être inscrit et conservé dans un ou plusieurs comptes séparés des capitaux propres au passif du bilan. A l'occasion de toute émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le Conseil d'administration peut limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel, selon les modalités à déterminer par le Conseil d'administration et sous réserve du respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations. Cette autorisation générale est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la publication de la résolution du 5 juin 2023, et est renouvelable. Le Conseil d'administration a le droit de modifier les statuts dans la mesure nécessaire pour tenir compte de l'utilisation de l'autorisation accordée par le présent article (article 7 des statuts).

Acquisition d'actions propres

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 7 juin 2022, a donné l'autorisation suivante au Conseil d'Administration (article 10 des statuts) :

1. La Société peut acquérir, mettre en gage ou céder ses propres actions conformément à la loi.
2. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 juin 2022, le Conseil d'administration est autorisé à acquérir en bourse ou autrement, des actions de la Société dans la limite de 20% au maximum des actions émises,

entièrement libérée, à un prix unitaire qui ne peut être inférieur de plus de 20% au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne peut être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé au cours de clôture des 20 derniers jours de cotation des actions de la Société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est renouvelable.

3. En outre, conformément à l'article 7:218, § 1er, 4° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'administration est expressément autorisé à céder les actions propres acquises par la Société à une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel de la Société ou de ses filiales.
4. Les facultés et autorisations visés au présent article sont étendus à l'acquisition et à la cession d'actions de la Société par une ou plusieurs filiales directement contrôlées par la Société au sens du Code des sociétés et des associations.

Accords ou titres importants susceptibles d'être touchés par un changement de contrôle de la société

Aucun

12. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence pour sa Charte de gouvernance d'entreprise. Conformément au principe « se conformer ou expliquer » énoncé dans ledit Code, le conseil d'administration se réserve le droit d'apprécier et d'ajuster l'application de ces normes de bonne gouvernance au regard du domaine d'activité d'EVS, de ses capacités et de ses contraintes y afférentes, comme expliqué ci-dessous :

- **Audit interne indépendant (article 4.14 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) :** Compte tenu de la taille de l'entreprise, il a été décidé et confirmé régulièrement qu'un audit interne indépendant tel que prévu par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 ne peut pas être mis en œuvre. Plutôt que d'avoir un audit interne indépendant, l'accent est mis sur le développement de mécanismes de contrôle interne qui aident l'entreprise à surveiller les risques et les inefficacités. C'est le comité d'audit qui fait des recommandations sur la sélection, la nomination, le renouvellement du mandat et la destitution du chef de l'audit interne et qui devrait surveiller la réactivité de la direction aux constatations et aux recommandations du comité d'audit. En 2022, le Comité d'audit a achevé un processus de confirmation de la portée et de l'évolution future du contrôle interne. En 2022, un nouveau poste a été créé et doté, celui de responsable de la trésorerie, de la gestion des risques et du reporting financier. Ce poste supervise également les contrôles internes de EVS. La fonction est d'assister le Comité d'audit. EVS est en pleine transformation et l'accent mis sur la conception et la mise en œuvre de processus solides et efficaces est un premier niveau pour soutenir nos ambitions de croissance. Cet exercice de modélisation des processus d'entreprise (BPM) progresse bien, et le résultat de l'exercice constitue la base de notre nouvel ERP. En 2024, nous avons continué à élargir le champ d'application du BPM. Au cours des périodes suivantes, nous identifierons les points de contrôle critiques de tous les processus conçus pour surveiller l'efficacité et l'efficience de notre façon de travailler. Ces étapes sont les éléments de soutien d'un cadre de contrôle interne qui sera mis en œuvre au fil du temps.
- **Partie de la rémunération des administrateurs non exécutifs sous forme d'actions (article 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) :** suite à une étude sur la pratique et le benchmark en la matière réalisée en 2021 et réitérée en 2023, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de permettre à l'administrateur non exécutif de recevoir une partie de sa rémunération sous forme d'actions de la société afin d'éviter les conflits d'intérêts et de préserver l'indépendance des administrateurs non exécutifs. Une telle position sera réexaminée régulièrement par le conseil d'administration.
- **Seuil minimum d'actions détenues par les dirigeants (article 7.9 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) :** s'agissant des dirigeants, et suite à une étude sur la pratique et le benchmark en la matière réalisée en 2021, notamment sur des sociétés de taille comparable, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de fixer un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir pour éviter toute spéculation et compte tenu également du fait que, bien que cela ne soit pas obligatoire, la majorité des membres du management exécutif est déjà actionnaire d'EVS. Une telle position sera examinée régulièrement par le Conseil d'administration sur la base de pratiques et de références mises à jour. Par ailleurs, même s'il n'y a pas de seuil minimum, il convient de noter que le conseil d'administration encourage fortement les dirigeants à détenir des actions de l'entreprise.

EVS se conforme à toutes les autres dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, y compris, par souci de clarté :

- (i) évaluation des systèmes de contrôle interne et des risques (article 4.11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) : une analyse a été réalisée en 2021 et 2022 : le Comité d'audit sur les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société est suivi par le responsable de la trésorerie et de la gestion des risques à partir de 2023.
- (ii) période minimale d'acquisition de 3 ans pour les options d'achat d'actions EVS (article 7:11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) s'appliquant aux plans de bons de warrants EVS 2020, 2021, 2023 et 2024 ainsi qu'au plan d'options d'achat sur actions 2022.
- (iii) l'évaluation du Comité d'audit (article 9 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) qui a été réalisée pour la dernière fois en 2022 sur la base d'une évaluation externe et indépendante et en 2024 sur la base d'une évaluation interne.

13. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

13.1. Introduction

Nous sommes très fiers d'avoir significativement augmenté le soutien de nos actionnaires en 2024 relatif à notre rapport de rémunération, qui a été approuvé à une majorité de 90,5% lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2024 (+47% de soutien des actionnaires par rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021, et même +58% de soutien des actionnaires par rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai, 2022). Nous sommes également très reconnaissants du soutien accru des actionnaires en 2024 concernant l'approbation des propositions d'émission de warrants (qui a été adoptée à la majorité spécifique de 75% des votes exprimés).

Nous sommes très satisfaits d'une telle dynamique positive qui montre que nous avons pris au sérieux les dissensions exprimées par nos actionnaires en 2021 et 2022, notamment à travers :

- (a) la révision de la structure et du contenu du présent rapport de rémunération, qui a été mis à jour (i) en augmentant le niveau de notre reporting en termes de mesures de performance en ce qui concerne la rémunération variable des membres de la Direction générale et en (ii) expliquant les raisons pour lesquelles nous nous écartons du Code belge des sociétés et des associations en matière de rémunération variable de nos dirigeants, tandis que nous alignerons progressivement leur intéressement à long terme sur le rendement et les objectifs pluriannuels.
- (b) la mise à jour de notre politique de rémunération, en considérant que les aspects ci-dessus sont conformes aux normes du marché et afin d'accroître encore notre transparence vis-à-vis de nos actionnaires.
- (c) un dialogue continu avec nos actionnaires. Nous apprécions les précieux commentaires de nos actionnaires et nous tiendrons compte de leurs points de vue dans nos efforts pour créer de la valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Dans ce contexte, nous tenons à remercier nos actionnaires pour leur soutien renouvelé.

13.2. Les Administrateurs

13.2.1. Politique de rémunération

EVS s'engage à disposer d'un conseil d'administration capable de fournir des informations, un dynamisme, une innovation et une diversité spécifiques au secteur afin de mieux refléter les demandes uniques du marché EVS. Il s'agit d'un moteur essentiel de la stratégie de croissance rentable d'EVS dans un secteur international et innovant. Pour attirer, motiver et fidéliser des administrateurs compétents tout en contribuant à la performance à court et à long terme de l'entreprise, notre politique de rémunération EVS accorde aux administrateurs des rémunérations fixes et variables (pour nos administrateurs non exécutifs uniquement et en fonction de leur présence aux réunions). Cette politique encourage non seulement la participation et les contributions, mais aide également nos administrateurs à apporter l'innovation technologique, la diversité culturelle et de nouvelles perspectives. En outre, il promeut une gestion prudente des risques, tout en s'alignant sur les recommandations belges des instituts de gouvernance tels que Guberna et utilise des groupes de référence d'entreprises pour établir des références belges pertinentes aux spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique.

- Administrateurs non exécutifs : ils perçoivent un montant fixe annuel, éventuellement au prorata. Ce montant fixe comprend la participation à six réunions par an. Les administrateurs non exécutifs perçoivent également, en rémunération de l'exécution de leur mandat, un montant forfaitaire pour chaque réunion du Conseil d'administration, au-delà de six réunions par an et des réunions des comités spéciaux auxquelles ils participent.
- Directeurs exécutifs : afin de s'aligner sur les standards du marché belge, il a été décidé que les administrateurs exécutifs ne recevront plus de rémunération à partir du 1er janvier 2023.

La politique et la rémunération des administrateurs sont approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023 ayant approuvé la politique de rémunération 2023 (avec effet au 1er janvier 2023), la rémunération des administrateurs est donc fixée comme suit (en EUR) :

		Montant fixe		Montant variable lié aux réunions auxquelles il a assisté		Autre ¹
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux	
Non-cadre						
Innoconsult BV, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.	4.000 en tant que président du comité d'audit	2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
7 Capital Srl, représentée par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Acompany You Srl, représentée par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.	4.000 en tant que Président du Comité de Nomination et de Rémunération	2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan DESCHUYFELEER	Président et Administrateur indépendant	44.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	22.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Marco Miserez	Administrateur indépendant	22.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Frinso Srl représentée par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	22.000 couvrant jusqu'à 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Exécutif						
Michel COUNSON	Administrateur délégué	Aucune rémunération prévue				
InnoVision BV	Administrateur délégué	Aucune rémunération prévue				

Les montants forfaitaires sont ajustés prorata temporis en fonction de la date de nomination/démission en cours d'année.

Remarques:

- La Société et ses filiales n'accordent aucun prêt personnel, garantie ou autre aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale. Si les Administrateurs sont chargés de tâches ou de projets particuliers, ils ont droit à une rémunération appropriée pour ces activités, ce qui est notamment le cas des Administrateurs Exécutifs.
- Aucune indemnité de départ n'est prévue pour les Administrateurs non exécutifs à la fin de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent aucune action, warrant ou stock-option. Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient d'aucune rémunération liée à la performance ni d'avantages de retraite.

13.2.2. Rapport de rémunération 2024

En 2024, les administrateurs ont perçu la rémunération suivante pour l'exécution de leur mandat (EUR) en application de la politique de rémunération 2023 telle que décrite ci-dessus :

¹ L'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022 a approuvé à l'unanimité l'octroi aux membres du Conseil d'administration d'une rémunération globale complémentaire de 25.000 euros par an pour l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour l'exercice de missions exceptionnelles dans le cadre de leur fonction d'administrateur telles que validées par le Conseil d'administration (telles que, notamment, les entretiens, réunions de préparation et autres réunions internes autres que les réunions du Conseil d'administration ou d'un Comité (Audit, Rémunération ou Stratégique)). Ce montant est réparti par le Conseil d'Administration entre ses membres en fonction du nombre et de l'importance des missions exceptionnelles effectivement réalisées par chacun d'entre eux.

		Montant fixe		Montant variable lié à la participation aux réunions		Autre	TOTAL 2024
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux		
Non-exécutif							
Innoconsult BV, représenté par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	2.000	7.500	-	35.500
7 Capital Srl, représenté par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22.000	-	-	7.500	-	29.500
Acompany You Srl, représenté par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	2.000	7.500	1.500	37.000
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représenté par Johan DESCHUYFELEER	Administrateur indépendant	44.000	-	2.000	7.500	-	53.500
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	22.000	-	-	6.000	1.500	29.500
Marco Miserez	Administrateur indépendant	22.000	-	2.000	7.500	-	31.500
Frinso Srl, représenté par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	22.000	-	-	6.000	-	28.000
Exécutif							
Michel COUNSON	Administrateur délégué	-	-	-	-	-	-
InnoVision BV, représenté par Serge VAN HERCK	Administrateur délégué	-	-	-	-	-	-
TOTAL							244.500

Au 31 décembre 2024, sur la base des dernières déclarations reçues par la société et de la dernière modification du registre des actionnaires, les membres du Conseil d'administration détenaient, directement ou indirectement, 860.906 actions sur un total de 14.327.024, soit 6 % du capital.

13.3. Le CEO et les autres membres du Management Exécutif (Leadership Team)

13.3.1. Politique de rémunération

13.3.1.1 Notre vision

EVS s'engage à offrir à chacun un régime de rémunération individualisé, équitable et compétitif qui reflète son rendement et son niveau de responsabilité.

Notre politique de rémunération concernant les membres du Management Exécutif est fondée sur cinq valeurs fondamentales qui guident nos efforts pour attirer, motiver et fidéliser des dirigeants compétents et professionnels:

- Premièrement, nous veillons à ce que notre rémunération s'aligne sur celle des groupes de référence de l'entreprise afin d'établir des références belges pertinentes par rapport aux spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique pour rester compétitif sur le marché local.
- Deuxièmement, nous nous efforçons d'être innovants en envisageant de nouvelles méthodes de différenciation pour proposer des packages de rémunération uniques et attractifs.
- Troisièmement, nous trouvons un équilibre entre les marchés belge et international pour garantir que nos packages de rémunération restent pertinents et compétitifs à l'échelle mondiale.
- Quatrièmement, nous considérons la spécificité du secteur technologique pour répondre aux demandes uniques de cette industrie en évolution rapide.
- Enfin, notre politique est conçue pour promouvoir une croissance rentable et durable à long terme tout en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires, les clients et le personnel.

Ensemble, ces valeurs sous-tendent notre politique de rémunération et nous permettent d'attirer et de retenir les meilleurs talents, compétences et aptitudes, tout en motivant nos dirigeants à réaliser les ambitions et objectifs à court et à long terme de l'entreprise.

Dans ce contexte, le niveau de rémunération est déterminé en fonction des tâches et responsabilités et est évalué annuellement par le Comité de Nomination et de Rémunération. Le niveau de rémunération est également comparé à des références externes, soit par le biais d'études, soit par l'intermédiaire de conseils externes. Notre politique de rémunération tient notamment compte de la position sur le marché et des contributions individuelles de chaque membre du Management Exécutif, en cohérence avec notre politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble du personnel de l'entreprise. À cette fin, nous utilisons la méthodologie d'évaluation des emplois de Hay Group (gérée par la société Korn Ferry) pour noter les fonctions et les comparer aux pratiques du marché. Le service RH demande à Korn Ferry Hay Group d'effectuer régulièrement un contrôle d'intégrité de la classification existante afin de garantir une base correcte, cohérente et solide

pour les candidatures liées à la classification. Chez EVS, les comparaisons avec le marché sont faites avec la médiane du marché plutôt qu'avec la moyenne. Pour être à un niveau de rémunération équitable par rapport au marché, nous considérons une rémunération équitable comprise dans une fourchette comprise entre 80% et 120% de la médiane du marché. Les benchmarks utilisés sont choisis en fonction du secteur, de la taille des entreprises et de la localisation.

13.3.1.2 Composantes de rémunération du CEO et des autres membres du Management Exécutif

13.3.1.2.1 Vue d'ensemble

Notre politique de rémunération des membres du Management Exécutif prévoit :

- i. Une rémunération fixe complétée par
- ii. Un intéressement variable à court terme en espèces (STI) basé sur des critères de performance financière et extra-financière (EBIT, prises de commandes et performance) versé en espèce et
- iii. Un intéressement à long terme consistant en des warrants/options d'achat sur actions.

Les piliers de la rémunération variable sont répartis selon les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Rémunération de base (RB)	STI (a) à 100%	STI (a) Mesures			LTI (b) Options d'achat d'actions	Autres avantages (c)	Cotisations d'assurance et de retraite (c)
			Fin.	Fin.	Non-Fin.			
			EBIT	Prise de commande	Performance			
CEO	405.555 EUR	40 % de RB	70%	-	30%	Max. 45 % de RB	Aucun	N/A
CCO		45 % de RB	35%	55%	10%	Max. 20 % de RB	Aucun	N/A
CFO		25 % de RB	70%	-	30%	Max. 20 % de RB	Aucun	N/A
CMO		25 % de RB	70%	-	30%	Max. 20 % de RB	Aucun	N/A
CPO		25 % de RB	70%	-	30%	Max. 20 % de RB	Aucun	N/A
CTO		25 % de RB	70%	-	30%	Max. 20 % de RB	Aucun	N/A
CXO		25 % de RB	70%	-	30%	Max. 20 % de RB	Aucun	N/A

(a) Intéressement à court terme en espèces (STI)

Les paramètres financiers et non financiers de l'Incentive à Court Terme (STI) (par exemple l'EBIT annuel, les prises de commandes et la performance, comme prévu dans la politique de rémunération) sont essentiels pour atteindre les objectifs stratégiques d'EVS à court terme.

- Financier
 - o L'objectif annuel d'EBIT (Bénéfice avant intérêts et impôts) permet à notre société de viser l'amélioration de notre rentabilité, d'assurer notre performance financière et de renforcer notre capacité financière à long terme, notamment pour assurer le respect de notre politique de distribution de dividendes.
 - o L'objectif annuel de prises de commandes est essentiel pour nous assurer d'augmenter nos ventes ainsi que le renforcement de la relation client tout en garantissant à notre entreprise de maintenir une croissance constante de nos revenus et de consolider notre position sur le marché.
- Non-Financier
 - o L'objectif de performance annuel permet de se concentrer sur les projets qui sont soit importants et/ou urgents à réaliser au cours de l'année donnée, compte tenu de l'intérêt de l'entreprise et de ses clients.

Tous les éléments ci-dessus améliorent la valeur pour les actionnaires en contribuant à la stratégie de croissance, aux intérêts et à la durabilité à long terme de notre entreprise, en combinaison avec l'attribution de warrants ou d'options sur actions, qui offrent des avantages ciblés à long terme. Il est à noter que la réalisation des métriques liées à l'intéressement à court terme sera toujours évaluée à périmètre constant par rapport au budget.

Les objectifs financiers STI sont validés par le Conseil d'administration au début de l'exercice comptable concerné et les réalisations sont suivies trimestriellement et évaluées annuellement. La période d'imposition est le dernier exercice financier et le montant du STI est confirmé à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Le Comité de Nomination et de Rémunération évalue les réalisations des objectifs et le paiement correspondant par rapport aux résultats de l'entreprise afin de s'assurer que les objectifs futurs restent en ligne avec la performance globale de l'entreprise.

Les poids en pourcentage des critères STI sont évalués annuellement par le Conseil d'Administration et adaptés, si nécessaire, en modifiant notre Politique de Rémunération, sous réserve de l'approbation de nos actionnaires.

(b) Intéressement à long terme sous forme de warrants/options sur actions (LTI)

Les options sur actions qui portent sur des actions existantes ou donnent le droit de souscrire à des actions nouvellement créées en cas d'augmentation de capital future sont appelées « warrants » en Belgique. Alternativement, la société peut

également attribuer des options sur actions portant uniquement sur des actions existantes, ci-après dénommées options sur actions. Dans les deux cas, le bénéficiaire aura le droit d'acheter des actions de la société à un prix prédéterminé (prix d'exercice) avant une date d'expiration mais après une période d'acquisition minimale de 3 ans, ce qui implique que la société récompense, retient, et motive les managers exécutifs sur le long terme. Dans la plupart des pays, les options sur actions sont considérées comme imposables lorsqu'elles sont exercées. En Belgique, cependant, un régime spécial est en place qui prévoit une imposition lorsque les options sont attribuées. Ainsi, il y a un investissement initial lors de l'attribution des options sur actions, ce qui implique que le bénéficiaire peut perdre cet investissement initial si les warrants ou les options sur actions ne peuvent pas être exercées (par exemple, si le warrant ou l'option sur action expire avant d'atteindre le prix d'exercice ou en cas de départ du bénéficiaire de la société).

La rémunération en warrants/options sur actions contribue à la stratégie commerciale, aux intérêts et à la pérennité de notre entreprise et est en ligne avec les attentes des actionnaires en termes de création de valeur actionnariale:

- D'une part, dans la mesure où les bénéficiaires sont directement incités à contribuer à la croissance profitable de l'entreprise, dont ils peuvent bénéficier par l'exercice de leurs warrants/options sur actions si la valeur de l'entreprise devait augmenter entre le moment de l'attribution et l'exercice de ces warrants/options sur actions. Cela les motive également à prendre des mesures durables et créatrices de valeur.
- D'autre part, dans la mesure où les bénéficiaires sont incités à rester et à investir dans l'entreprise s'ils veulent pouvoir bénéficier de l'exercice des warrants/options sur actions qui leur ont été attribués, les warrants/options étant imposés au moment de l'attribution (cet investissement étant perdu en cas de départ) et ne peuvent être exercés qu'au plus tôt trois années civiles après leur attribution.

(c) Autres avantages et contributions à la pensions

Le CEO et les autres membres du Management Exécutif sont des sociétés de gestion qui fournissent leurs services sur une base indépendante, ce qui implique qu'ils ne bénéficient pas d'autres avantages, assurances et cotisations de retraite comme le font nos employés.

(d) Accent sur la performance et les objectifs pluriannuels

Alors que la rémunération variable ci-dessus de nos managers exécutifs s'écarte en principe du Code belge des sociétés et des associations, ce qui est permis sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale (aux termes de l'alinéa 2 de l'article 7:91 du Code belge des sociétés et des associations, dans une société cotée, si la rémunération variable d'un manager exécutif est supérieure au quart de sa rémunération annuelle, un quart au moins de la période de performance doit excéder deux ans et un autre quart doit excéder trois ans, sauf accord contraire de l'Assemblée Générale), EVS a progressivement introduit depuis 2023 un système actualisé de LTI sur base de warrants/stock options pour attirer, fidéliser et récompenser le Management Exécutif en alignant les LTI sur base de warrants/stock options sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels.

Ce LTI mise à jour est un outil puissant pour aligner encore davantage les intérêts du management exécutif de notre entreprise avec la croissance durable à long terme d'EVS. En offrant des récompenses pour la fidélité, la croissance de la rentabilité et les objectifs ESG, le LTI mis à jour contribuera davantage à renforcer la culture de responsabilisation, à générer un succès durable pour EVS sur le long terme et à accroître la valeur pour les actionnaires.

À partir de 2023, le LTI mis à jour fournit chaque année un nombre variable de warrants/stock options basé sur:

- *Performance à long terme*, qui est évaluée sur la base (1) de la croissance de la rentabilité à long terme (croissance de l'EBIT sur deux ans) et (2) de l'évolution positive des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), jusqu'à un niveau de 50% du poids du LTI. Depuis 2022, EVS a introduit les instruments de mesure nécessaires pour évaluer ces indicateurs de performance à long terme et attribuer en conséquence des LTI sur base de warrants/stock options. Les deux indicateurs sont régis par les plans stratégiques et ESG pluriannuels d'EVS.
- *Fidélisation et rétention* du Management Exécutif, ce qui garantit la croissance stratégique d'EVS. Etant donné que les bénéficiaires doivent payer un impôt non récupérable lors de l'attribution des warrants/stock options (au niveau belge), et qu'ils sont tenus d'attendre une période d'acquisition minimale de 3 ans avant de pouvoir exercer leurs warrants/stock options, Le LTI offre une récompense aux membres de l'équipe qui restent dans l'entreprise pendant une période déterminée.

La LTI actualisée accordée au CEO et aux autres membres du Management Exécutif peut être résumée comme suit:

Critères LTI

	Performance		Fidélisation/rétention
	Objectifs financiers pluriannuels	Objectifs ESG (pluriannuels)	
LTI 2023	5%	5%	90%
LTI 2024	15%	15%	70%
LTI 2025 et au-delà	25%	25%	50%

Paiement LTI

Objectif de performance (financier et ESG)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<50 %	50%	100%	150%
Versement	0%	0%	100%	200%

e) Écart potentiel par rapport à la politique de rémunération des membres du Management Exécutif

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023 a approuvé que, dans des circonstances exceptionnelles et dans les conditions de l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations, le Conseil d'administration puisse s'écarter temporairement de la politique de rémunération 2023 si nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la pérennité d'EVS, par le biais de l'octroi d'un bonus autonome aux membres du Management Exécutif basé sur le pourcentage des prises de commandes sécurisées de plus de 5 ans ou des prises de commandes liées à un Big Event Rental, dans les deux cas plafonnés à un pourcentage maximum de 0,2% des prises de commandes concernées. Un « Big Event Rental » est défini comme une location de produits et/ou solutions EVS dans le cadre d'un grand événement qui n'a pas lieu chaque année.

En effet, la nature de l'activité évolue progressivement vers des partenariats stratégiques à très long terme, qu'il convient d'encourager. Les transactions exceptionnelles ne sont pas prévisibles sur une base annuelle et nécessitent des récompenses exceptionnelles.

Pour mettre en œuvre une telle dérogation, le Comité de nomination et de rémunération présentera une demande spéciale de dérogation au Conseil d'administration pour discussion et approbation. Aucune dérogation de ce type ne sera mise en œuvre en l'absence d'approbation préalable du Conseil d'Administration. Tout écart sera décrit et expliqué dans le rapport annuel de rémunération de la société conformément au Code belge des sociétés et des associations.

Le Conseil d'Administration considère qu'une telle procédure de dérogation est conforme aux pratiques de marché des sociétés cotées belges et permettra de récompenser des performances exceptionnelles et de retenir des membres exécutifs clés dans l'intérêt du succès durable d'EVS à long terme.

13.3.1.2.2 STI

a. CEO

Objectif d'EBIT (70 %)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisations	<80 %	80%	100%	120%
Objectif d'EBIT : 40 000 kEUR	< 32.000 kEUR	32.000 kEUR	40.000 kEUR	48.000 kEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif de performance (30 %)	Objectif cible			Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%
Versement	0%	50%	100%	125%

Opportunité STI maximale : 60 % de la rémunération de base (soit 243.333 EUR)

b. CCO

Objectif d'EBIT (35 %)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisations	<80 %	80%	100%	120%
Objectif d'EBIT : 40 000 kEUR	< 32.000 kEUR	32.000 kEUR	40.000 kEUR	48.000 kEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif de performance (10 %)	Objectif cible				Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%	150%
Versement	0%	50%	100%	125%	150%

Objectif de prise de commande (55 %)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond	Super plafond
Réalisation	<80 %	80%	100%	110%	120%
Versement	0%	30%	100%	145%	200%

Opportunité maximale STI : 71 % de la rémunération de base

c. CFO, CTO, CPO, CMO, CXO

Objectif d'EBIT (70 %)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80 %	80%	100%	120%
Objectif d'EBIT : 40 000 kEUR	< 32.000 kEUR	32.000 kEUR	40.000 kEUR	48.000 kEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif de performance (30 %)	Objectif cible				Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%	150%
Versement	0%	50%	100%	125%	150%

Opportunité maximale STI : 30 % de la rémunération de base

Remarque sur le reporting 2024 :

- EBIT et objectif de prises de commandes : bien qu'il soit préjudiciable pour l'activité EVS (en particulier en ce qui concerne la concurrence) de divulguer les détails de l'objectif de prise de commandes, nous avons décidé de partager à la fois l'objectif d'EBIT 2024 et la réalisation afin d'accroître la transparence envers nos actionnaires. Il est à noter que la réalisation de l'EBIT se mesure toujours à périmètre constant par rapport au budget.
- Les objectifs de performance non financière du CEO étaient basés sur (i) les résultats de l'enquête sur l'engagement des membres de l'équipe EVS 2024 et (ii) l'enquête de satisfaction client 2024 (Devoncroft NPS)
- Les objectifs de performance non financière des autres membres du management exécutif sont généralement liés à l'efficacité opérationnelle, à la satisfaction des clients et des membres de l'équipe. Voici quelques exemples d'objectifs de rendement pour 2024 :
 - o Satisfaction des clients
 - o Maintenir des produits et des services de haute qualité
 - o Optimisation des services
 - o Optimisation du support aux partenaires de distribution
 - o Satisfaction des membres de l'équipe
 - o Gestion de la performance et des talents
 - o Formation et coaching de haute qualité
 - o Améliorer encore la stratégie de Comp&Ben
 - o Efficacité opérationnelle :
 - o Amélioration supplémentaire des processus internes
 - o Accroître les connaissances technologiques et l'innovation
 - o Gestion des coûts

Il n'y a pas d'acompte pour la rémunération variable des membres du Management Exécutif.

13.3.1.2.3 Dispositions de « claw-back »

À titre préliminaire, veuillez noter que les dispositions de « claw-back » sont limitées car les bénéficiaires potentiels ne reçoivent aucune avance.

(a) Conséquences sur la STI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif

En cas de résiliation du contrat de services du CEO et d'autres membres du Management Exécutif, le STI n'est pas dû, sauf en cas de résiliation (i) par EVS sans motif (ou pour indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) ou (ii) par le prestataire avec motif, auquel cas, le prestataire reste en droit au paiement du STI :

- se rapportant à l'exercice social précédant celui au cours duquel la résiliation écrite aura été notifiée.
- relatives à l'exercice social au cours duquel la résiliation écrite aura été donnée uniquement si la résiliation écrite est postérieure au 1er juillet dudit exercice, et uniquement au prorata temporis (ou lorsque la cause est l'indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) – 50 % de ce STI est du si la résiliation écrite est donnée avant le 1er juillet de cet exercice ou 100 % de ce STI est du si la résiliation écrite est donnée après le 1er juillet de cet exercice.

(b) Conséquences sur le LTI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif

En cas de résiliation du contrat de services du CEO et d'autres membres du Management Exécutif, les warrants / options sur actions non exerçables sont perdus, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

13.3.2. Rapport de rémunération pour l'année 2024

13.3.2.1.1 Aperçu

CEO

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
EBIT annuel	70%	32.000.000 €	40.000.000 €	48.000.000 €	45.000.000 € (112,50 % de l'objectif d'EBIT)
Versement		56.778 €	113.555 €	170.333 €	149.041 € 131 % de l'objectif cible
Non-financier	30%				
Objectifs de performance*		24.333 €	48.667 €	73.000 €	54.751 € 112,5 % de l'objectif cible
Versement					
TOTAL					203.792 € 125 % de l'objectif cible

Autres

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
Financier					
EBIT annuel	70 (35 pour le CCO uniquement)	32.000.000 €	40.000.000 €	48.000.000 €	45.000.000 € (112,50 % de l'objectif d'EBIT)
Objectif de prise de commande	55 pour le CCO uniquement	Non divulgué	Non divulgué	Non divulgué	Non divulgué
Versement EBIT		141.786 €	283.573 €	425.359 €	372.190 € 131 % de l'objectif cible
		23.366 €	77.886 €	112.935 €	
Versement prise de commande					100.008 €
Non-Financier	30 (10 pour le CCO uniquement)				
Objectifs de performance*		57.225 €	114.451 €	171.676 €	137.306 € 120 % de l'objectif cible
Versement					
TOTAL					609.504 € 128 % de l'objectif cible

* Veuillez trouver ci-dessous quelques exemples d'objectifs de performance 2024 :

- Satisfaction des clients
 - Maintenir des produits et des services de haute qualité
 - Optimisation des services
 - Optimisation du support aux partenaires de distribution
- Satisfaction des membres de l'équipe
 - Gestion de la performance et des talents
 - Formation et coaching de haute qualité
 - Améliorer encore la stratégie de Comp&Ben
- Efficacité opérationnelle :
 - Amélioration supplémentaire des processus internes
 - Accroître les connaissances technologiques et l'innovation
 - Gestion des coûts

13.3.2.1.2 CEO

InnoVision BV, représenté par Serge Van Herck, CEO, a reçu en tant que rémunération de base un montant total de 405.555 EUR et un STI de 203.792 EUR pour l'année 2024.

La rémunération de base reste stable par rapport à l'année dernière (400.801 EUR).

13.3.2.1.3 Autres membres de la Direction Générale

Pour l'exercice 2024, les autres membres de la Direction Exécutive étaient :

- WeMagine Srl, représenté par Veerle DE WIT, CFO (Chief Financial Officer)
- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, CCO (Chief Commercial Officer)
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, CSO (Chief Strategic Account Officer)
- M2C Srl, représenté par Pierre MATELART, CPO (Chief People Officer)
- Openiris Ltd, représenté par Alexander REDFERN, CTO (Chief Technology Officer)
- Tols BV, représenté par Xavier Orri, CXO (Chief Experience Officer)

En 2024 : les changements suivants sont intervenus au sein du Comité Exécutif :

- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, anciennement CMO, est devenu CCO à compter du 1er juillet 2024 ; et
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, anciennement CCO, est devenu CSO à compter du 1er juillet 2024 (les conditions de rémunération sont restées inchangées conformément à la politique de rémunération applicable au CCO).

Les autres membres de la Direction Exécutive ont perçu une Rémunération de Base globale de 1.676.495 EUR (coût total de l'entreprise) et un STI de 620.541 EUR (coût total de l'entreprise) pour l'année 2024, ce qui représente un coût total moyen pour l'entreprise de 279.416 EUR pour la Rémunération de Base et de 103.423 EUR pour la STI par autre membre du Management Exécutif. Des primes exceptionnelles supplémentaires d'un montant de 16.559 euros ont été accordées conformément à la procédure proposée dans la politique de rémunération telle que définie à l'article 13.3.2.1.

L'augmentation moyenne de 4 % de la rémunération de base par rapport au montant de l'année dernière (1.606.772 euros) est attribuée à la restructuration stratégique de l'équipe de direction, qui a pris effet le 1er juillet 2024.

13.3.2.1.4 Warrants / Options sur actions

Comme indiqué dans la procédure énoncée au point 13.3.1.2.1 (d), EVS a progressivement introduit depuis 2023 un système mis à jour de LTI à base de warrants/stock options pour attirer, fidéliser et récompenser le Management Exécutif en alignant les LTI à base de warrants/stock options sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels.

En 2024, le CEO et les autres membres du Management Exécutif se sont vu offrir les warrants suivants conformément au Plan de warrants EVS 2024 :

Serge Van Herck	37.950 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (33 000)
Alex Redfern	11.500 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (10 000)
Quentin Grutman	11.500 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (10 000)
Nicolas Bourdon	11.500 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (10 000)
Pierre Matelart	8.625 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (7 500)
Veerle De Wit	8.625 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (7 500)
Xavier Orri	8.625 bons de souscription	+15 % par rapport au montant cible (7 500)
TOTAL	98.325 bons de souscription	

Sur la base de la procédure décrite sous 13.3.1.2.1 d) :

	Performance		Fidélité/rétention
	Objectifs financiers pluriannuels	Objectifs ESG (pluriannuels)	
Poids	15%	15%	70%
Objectif	Croissance annuelle de 10% conformément au plan d'affaires à 5 ans d'EVS (croissance de l'EBIT sur deux ans)	Adoption des objectifs ambitieux ESG 2030 conformément à la législation ESG applicable	
Réalisation	Plafond atteint	Adopté	
Versement	30% (200% du paiement du plafond)	15% (100 % versement à l'objectif)	70%

Il convient de noter à cet égard que :

- La valeur des warrants est déterminée par référence à la juste valeur des instruments equity attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Sholes (en tenant compte des caractéristiques et conditions dans lesquelles les instruments ont été attribués) afin de respecter la politique de rémunération applicable et notamment le plafond qui y est mentionné (respectivement max. 45% de la rémunération de base pour le CEO et max. 20% de la rémunération de base pour les autres membres du Leadership Team).
- Le nombre d'options sur actions à l'objectif est révisé par le conseil d'administration sur une base annuelle en tenant compte de leur valeur telle que déterminée également par le modèle Black & Sholes. Comme en 2023 et 2022, le nombre d'options d'achat On-Target était équivalent en 2024 à environ 35% de la rémunération de base du CEO et à environ 13,5% de la rémunération de base des autres membres du Leadership Team.

Autres plans de warrants actifs :

Les principales caractéristiques du Plan de Warrants 2020 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 22 octobre 2020
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2023)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2024
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 21 octobre 2026)
- Prix d'exercice : 13,69 EUR (Moyenne du cours de clôture EVS des 30 jours précédant le 22 octobre 2020)

Les principales caractéristiques du Plan de Warrants 2021 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 22 juin 2021
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2024)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2025
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des warrants : 21 juin 2027)
- Prix d'exercice : 18,21 EUR (Moyenne du cours de clôture EVS des 30 jours précédant le 22 juin 2021)

Les principales caractéristiques du Plan d'options sur actions 2022 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 29 septembre 2022
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2025)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2026
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 28 septembre 2028)
- Prix d'exercice : 18,62 EUR (Dernier cours de clôture précédant le 29 septembre 2022)

Les principales caractéristiques du Plan de stock-options 2023 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 25 octobre 2023
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2026)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2027
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des stock-options : 24 octobre 2029)
- Prix d'exercice : 25,85 EUR (Dernier cours de clôture précédant le 25 octobre 2023)

Les principales caractéristiques du Plan de Warrants 2024 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 25 septembre 2024
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2027)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2028
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 24 septembre 2030)
- Prix d'exercice : 28,80 EUR (dernier cours de clôture précédant le 25 septembre 2024)

13.3.2.1.5 Bonus exceptionnel

Dans le cadre de la procédure visée à l'article 13.3.1.2.1 (e) telle qu'approuvée dans la politique de rémunération 2023 qui permet au Conseil d'administration, dans des circonstances exceptionnelles et dans les conditions de l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations, d'accorder une prime autonome aux membres du Management Exécutif pour servir les intérêts à long terme et la pérennité d'EVS sur la base du pourcentage de la prise de commandes sécurisées de plus de 5 ans ou la prise de commandes liées à la location de Big Event (dans les deux cas plafonnée à un pourcentage maximum de 0,2 % de la prise de commande concernée), la prime exceptionnelle suivante a été accordée compte tenu des prises de commande 2024 :

- Conformément à la politique de rémunération, le comité de nomination et de rémunération a présenté une demande spéciale de dérogation au conseil d'administration pour discussion et approbation à la suite de la conclusion des Big Event Rentals 2024 pour un montant de 8,28 millions d'euros. Sur la base de cette demande spéciale, le Conseil d'administration a approuvé le 18 février 2025 l'octroi d'une prime exceptionnelle de 16.559 euros (soit 0,2 % des prises de commandes Big Event Rental 2024 susmentionnée) au CSO, RCG Srl, représenté par Quentin Grutman. L'octroi d'une telle prime est justifié par l'importance du Big Event Rental pour le succès continu de l'entreprise à l'avenir.

13.4. Informations comparatives sur l'évolution des rémunérations et des performances de l'entreprise - Ratio entre le membre de la direction le mieux rémunéré (CEO) et le salarié le moins bien payé en Belgique

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rémunération du Groupe EVS sur une période de 5 ans.

En EUR	2020	2021	2022	2023	2024
Evolution de la rémunération					
Rémunération moyenne des employés	78.056	90.281	93.268	102.145	108.966
Rémunération annuelle des employés	39.652.396	47.287.513	53.456.704	60.497.215	70.024.178
Performance EVS					
EBIT (en millions d'euro)	5,7	37,1	31,7	41,1	45,0
Prises de commandes (en millions d'euro)	103,4	149,3	218,8	192,9	208,6
ROCE	8,1%	38,0%	31,3%	34,6%	39,4%
Cash-flow libre (en millions d'euro)	9,5	38,2	3,5	28,2	57,4

Tel que défini par la loi du 28 avril 2020, le Groupe publie le rapport entre le membre de la direction le mieux rémunéré (CEO) et le salarié le moins bien payé en Belgique. Pour 2024, ce ratio est de 12,8x. En termes de méthodologie, la rémunération moyenne des employés est calculée en divisant les coûts salariaux totaux par le nombre moyen d'ETP au cours de l'année. À partir de 2023, le dénominateur (c'est-à-dire le nombre moyen d'ETP) exclut les contractuels permanents du calcul (20 ETP en 2024 dont 8 membres du Management Exécutif en 2024) afin de ne prendre en compte que les employés inscrits sur le payroll pour le calcul de la rémunération moyenne par employé.

L'employé le moins bien payé est défini comme un employé à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année. La rémunération totale réelle reçue par cet employé est prise en compte dans le calcul du ratio.

14. PROCÉDURES EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Au cours de l'exercice sous revue, il n'y a pas eu de conflit d'intérêts selon la procédure spécifique prévue à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations.

15. RISQUES ET INCERTITUDES

Investir dans les actions d'EVS Broadcast Equipment (« EVS ») comporte des risques. Comme l'exigent les règlements de l'UE et la loi belge (Code belge des sociétés et des associations et arrêté royal du 14 novembre 2007), vous et tout investisseur devez examiner attentivement les éléments de risque suivants, ainsi que toutes les autres informations contenues dans ce rapport annuel, avant d'acheter nos actions ordinaires. Si l'un des risques suivants se produit, nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation pourraient être affectés. Dans ce cas, le cours de nos actions ordinaires pourrait baisser et vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Dans le cadre de ses activités commerciales, EVS est exposé à une variété de risques qui peuvent affecter sa capacité à atteindre ses objectifs commerciaux et à exécuter sa stratégie d'entreprise avec succès. Nous décrivons ci-dessous les risques liés à l'environnement dans lequel nous agissons. Il s'agit de risques génériques, qui sont potentiellement également mis en évidence dans notre cadre de gestion des risques. Certains des risques génériques ne sont pas pris en compte dans notre cadre global de gestion des risques, lorsque la direction estime que le risque n'est pas matériel à ce stade.

Les risques génériques signalés par EVS sont les suivants :

- Nous sommes confrontés à la concurrence et si nous ne sommes pas en mesure de rivaliser efficacement, nous pourrions subir une baisse des ventes ou une pression sur les prix, ce qui aurait un impact négatif sur nos résultats d'exploitation futurs.
- Nous tirons une grande majorité de nos revenus de clients du secteur de la radiodiffusion qui utilisent nos produits à la fois pour la production et la transmission de contenu télévisuel. Si nous ne parvenons pas à générer des revenus continus sur ce marché ou en cas de ralentissement de ce marché, nos revenus pourraient diminuer.
- Même si nous diversifions notre portefeuille, nous dépendons des ventes de nos produits de serveurs vidéo XT et XS, car ils sont généralement au cœur de toutes nos solutions. Si la demande du marché pour ces produits ne se maintient pas, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en pâtir.
- Notre activité pourrait être affectée si nos sous-traitants ne sont pas en mesure de nous fournir un approvisionnement adéquat de nos produits : il s'agit d'une préoccupation constante compte tenu de la pénurie actuelle sur le marché des composants électroniques.
- Si nous rencontrons des retards, des pénuries ou des problèmes de qualité de la part de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre réussite future dépend de notre capacité à attirer et à retenir du personnel clé, et notre échec à le faire pourrait nuire à notre capacité à développer notre entreprise.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, ce qui pourrait affecter négativement nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent un haut degré de fiabilité des produits. Si nous ne sommes pas en mesure de fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient en être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à développer et à introduire de nouveaux produits ou des améliorations de produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions connaître une diminution de nos revenus à l'avenir.
- Si nous ne parvenons pas à répondre aux changements technologiques et à l'évolution des normes industrielles, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs à l'avenir.
- Si nos produits n'interagissent pas avec d'autres systèmes, les installations pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont très complexes et peuvent contenir des erreurs logicielles ou matérielles non détectées, ce qui pourrait nuire à notre réputation et à nos ventes futures de produits.
- Si nous ne parvenons pas à gérer efficacement notre croissance, notre entreprise pourrait en souffrir.
- Nous pourrions ne pas être en mesure de continuer à maintenir ou à augmenter notre rentabilité et nos taux de croissance récents pourraient ne pas être révélateurs de notre croissance future.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont fluctué dans le passé et pourraient continuer de fluctuer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des variations du cours de l'action.
- Nous avons d'importantes opérations internationales et tirons la majeure partie de nos revenus de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques importants, notamment liés aux fluctuations des devises.
- Notre performance financière future dépend de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques. Si ces marchés ne continuent pas de croître au rythme que nous prévoyons, nos résultats d'exploitation en subiront un impact négatif important.
- Les processus d'investissement de nos clients peuvent être longs et imprévisibles, ce qui peut rendre difficile la prévision des ventes au cours d'un trimestre donné.
- Notre utilisation de logiciels open source et d'autres technologies et propriétés intellectuelles tierces pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Le fait de ne pas protéger notre propriété intellectuelle pourrait nuire considérablement à notre entreprise.
- Si un tiers affirme que nous violons sa propriété intellectuelle, que ce soit avec succès ou non, cela pourrait nous exposer à des litiges coûteux et longs ou à des licences coûteuses, ce qui pourrait nuire à notre activité.

- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient engager notre responsabilité ou nuire à notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des réglementations environnementales et autres réglementations en matière de santé et de sécurité qui peuvent augmenter nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.
- Nous pouvons nous développer par le biais d'acquisitions ou d'investissements dans d'autres sociétés, chacune pouvant détourner l'attention de notre direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou utiliser des ressources nécessaires au fonctionnement d'autres parties de notre entreprise.
- La publication de nouvelles normes comptables ou des interprétations futures de normes comptables existantes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et des exigences liées au statut de société cotée peuvent mettre à rude épreuve nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Nous ou l'une de nos sociétés affiliées pourrions avoir besoin de capitaux supplémentaires pour soutenir nos opérations commerciales, et ce capital pourrait ne pas être disponible à des conditions acceptables, voire pas du tout.

En 2024, EVS a réalisé sa mise à jour annuelle de l'évaluation des risques dans le but de réévaluer tous les risques précédemment identifiés, y compris les risques potentiels nouveaux ou émergents.

Notre processus de gestion des risques est activement soutenu par le conseil d'administration par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques. Le conseil d'administration comprend les risques auxquels la Société est confrontée et s'assure que ces risques sont gérés efficacement en exigeant que le CEO et le Management Exécutif participent pleinement à la gestion des risques.

Nous identifions systématiquement les risques potentiels, en tenant compte des évaluations internes de la direction, ainsi que des facteurs externes tels que les tendances de l'industrie, le paysage concurrentiel, les changements réglementaires ou les développements géopolitiques. Les risques sont analysés en fonction de leur impact potentiel et de leur probabilité, puis évalués pour déterminer leur risque résiduel après avoir pris en compte les contrôles existants. Sur la base de l'évaluation, nous élaborons et mettons en œuvre des réponses appropriées, allant de l'acceptation des risques aux plans de mitigation. Une surveillance périodique permet d'assurer l'efficacité des plans de mitigation, avec des revues et ajustements réguliers au besoin.

Nous restons principalement concentrés sur les risques hautement prioritaires ; Cependant, nous enregistrons tous les risques significatifs identifiés afin d'être cohérents dans notre approche et d'assurer l'atteinte de nos objectifs commerciaux et de notre stratégie globale. Cela nous aide également à évaluer si nous allouons les ressources de manière efficace.

Nous vous présentons ci-dessous un aperçu non exhaustif de certains des principaux risques affectant EVS. Tous les risques ne sont pas partagés de manière transparente, car certains risques peuvent contenir des informations confidentielles ou révéler des données concurrentielles. Des mesures de mitigation sont définies et mises en œuvre pour faire face aux risques identifiés.

15.1. Risques majeurs

- Risque de cyberattaque entraînant une interruption des activités, y compris l'arrêt des systèmes critiques, l'incapacité de produire, d'expédier, de livrer ou d'assister les clients.
- Risque lié à l'incapacité à attirer et à retenir les bons talents en matière de Sales, Pre-Sales et Support, capables de gérer des solutions complexes et de nouveaux modèles commerciaux, ce qui nous empêcherait de réaliser nos ambitions de croissance, en particulier dans la région NALA.
- Risques liés au changement de ton de l'administration américaine concernant la politique commerciale internationale et aux nouveaux droits de douane imposés sur les produits étrangers (y compris européens) importés sur le territoire américain. EVS suit de près l'évolution de la situation dans ce domaine et prend des mesures pour limiter l'impact sur nos clients US tout en préservant nos ambitions de croissance sur le marché américain.
- Risque de vulnérabilités de sécurité des données dans nos produits pouvant exposer les données des clients à des menaces de sécurité et potentiellement éroder la confiance de notre clientèle.
- L'incapacité d'élargir la clientèle et l'offre de produits, ce qui peut entraîner une dépendance excessive à l'égard d'un petit nombre de clients clés avec un nombre limité de produits clés.
- Risque de ne pas anticiper les changements du marché et des technologies, ce qui pourrait entraîner une perte d'avantage concurrentiel et une perte de position de leader.
- Risque de ne pas être en mesure de vendre et de gérer durablement le support et la préparation opérationnelle pour des solutions complexes sur le site des clients, ce qui entraînerait une augmentation des coûts et des problèmes de disponibilité des équipes de support EVS.

- Risque sur la continuité des opérations en cas de destruction des installations et actifs clés de l'entreprise (bâtiments, serveurs, nodaux, ...) en raison d'un incendie ou d'autres catastrophes.
- Incapacité à utiliser la numérisation pour développer l'activité et répondre à la demande des clients
- Risques liés à la stratégie de croissance externe (M&A) - post-transaction et intégration
- Risque de modifications de la législation fiscale pour les déductions fiscales liées à l'innovation et à la recherche, pouvant affecter directement nos résultats.
- Risque de fraude pouvant avoir des répercussions financières et réputationnelles.

Le conseil d'administration

Liège, le 14 avril 2025

CERTIFICATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Serge Van Herck, CEO*
Veerle De Wit, CFO*

Certifient que, sur la base de leurs connaissances,

- a) les états financiers annuels, établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne, donnent une image fidèle des actifs, de la situation financière et des résultats du Groupe EVS,
- b) le rapport de gestion présente de manière fidèle les événements importants et donne un aperçu fidèle de l'évolution de l'activité et des résultats du groupe EVS au cours de la période de référence.

* agissant pour le compte d'une bv/SRL

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(milliers d'euros)	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires	3	197.994	173.191
Coût des ventes	6.1	-54.919	-52.548
Marge brute	6.1	143.075	120.643
Marge brute %		72,3%	69,7 %
Frais de ventes et administratifs	6.3	-53.618	-46.567
Frais de recherche et développement	6.2	-42.033	-31.836
Autres produits	6.6	420	180
Autres dépenses	6.6	-1.734	-488
Rémunération sous forme d'actions et plan ESOP	18.4	-1.107	-790
Bénéfice d'exploitation (EBIT)		45.003	41.142
Marge d'exploitation (EBIT) %		22,7%	23,8%
Produits d'intérêts sur prêts et dépôts	6.5	908	230
Charges d'intérêt	6.5	-1.124	-920
Autres produits / (charges) financiers nets	6.5	886	19
Part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	5	352	80
Bénéfice avant impôts (PBT)		46.025	40.551
Impôts sur le revenu	7	-3.143	-3.605
Bénéfice net		42.882	36.946
Attribuable à :			
Part du groupe		42.882	36.946
Résultat par action (en nombre d'actions et en EUR)	8	2024	2023
Nombre moyen pondéré d'actions émises		13.528.730	13.427.915
Nombre moyen pondéré d'actions diluées		14.177.655	13.950.751
Résultat de base – part du groupe		3,17	2,75
Résultat dilué part du groupe ⁽¹⁾		3,02	2,65

(1) Le bénéfice dilué par action comprend :

- 187.000 warrants attribués en octobre 2020, dont 33.451 en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et une maturité en octobre 2026 ;
- 158.600 warrants attribués en juin 2021, dont 149.850 en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et une échéance en juin 2027 ;
- 183.375 warrants attribués en septembre 2022, dont 182.625 sont en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en septembre 2028 ;
- 198.900 warrants attribués en octobre 2023, tous en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en octobre 2029 ; et
- 210.650 warrants attribués en septembre 2024, tous en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une maturité en septembre 2030.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(milliers d'euros)	Notes	2024	2023
Bénéfice net		42.882	36.946
Autres éléments du résultat global de la période			
Écarts de conversion monétaire	18.7	602	-270
Total des éléments recyclables		602	-270
Gains/(pertes) sur réévaluation des obligations au titre de prestations définies, net	6.4	-28	-378
Total des éléments non-recyclables		-28	-378
Total des autres éléments du résultat global de la période, net d'impôt		574	-648
Total du résultat global de la période		43.456	36.298
Attribuable à :			
Part du groupe		43.456	36.298

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN)

ACTIFS (milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2024	31 déc. 2023 Ajusté ⁽¹⁾
Actifs non courants :			
Goodwill	10	4.474	2.832
Autres immobilisations incorporelles	11	13.416	16.020
Terrains et bâtiments	12	43.383	47.634
Autres immobilisations corporelles	12	13.034	9.349
Investissement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence	5	3.271	1.938
Autres créances à long terme	15	3.295	3.458
Impôts différés actifs	7.3	8.007	5.203
Autres actifs financiers	13	412	495
Total des actifs non courants		89.292	86.929
Actifs courants :			
Stocks	14	34.512	31.091
Créances commerciales	15	67.278	67.243
Autres créances, charges différées et produits à recevoir	15	12.891	15.122
Autres actifs financiers	16	291	244
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	87.766	50.947
Total des actifs courants		202.738	164.647
Total des actifs		292.030	251.576

(1) Ajustement rétrospectif lié au changement de méthode comptable sur la présentation des équipements produits à des fins internes, des stocks aux autres actifs corporels, afin de permettre la comparabilité avec Dec'24. Voir les détails à la note 2.10.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Fonds propres :			
Capital	18	8.772	8.772
Réserves	18.6	227.356	198.897
Actions propres	18.5	-16.917	-17.174
Total des réserves consolidées		210.439	181.723
Différences de conversion	18.7	1.407	805
Fonds propres imputables aux actionnaires de la société mère		220.618	191.300
Intérêt minoritaire		-	-
Total des fonds propres		220.618	191.300
Provisions à long terme	20	2.131	1.738
Impôts différés passifs	7.3	42	11
Dettes financières à long terme	19	9.072	10.444
Passif net au titre de prestations définies et autres dettes	6.4	991	143
Passif à long terme		12.236	12.336
Part des dettes financières à court terme	19	3.797	3.896
Dettes commerciales	21	10.320	10.681
Montants à payer pour les salaires et cotisations sociales	22	12.935	12.481
Impôt sur le revenu à payer		3.614	1.393
Autres dettes, avances reçues, charges à payer et produits différés	21	28.510	19.489
Passif à court terme		59.176	47.940
Total des fonds propres et du passif		292.030	251.576

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Notes	2024	2023 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Bénéfice net, part du groupe		42.882	36.946
Ajustement pour:			
- Amortissements et dépréciation des immobilisations	11, 12	12.779	8.042
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	18.4	1.107	790
- Provisions	20, 6.4	397	-388
- Impôts sur le revenu	7	3.143	3.605
- Résultat financier net produit (-) / dépense (+)	6.5	-671	672
- Part du résultat des entités comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	5	-352	-80
Ajustement pour les variations des éléments du fonds de roulement :			
- Stock	14	-3.572	-2.306
- Créances commerciales	15	704	-8.198
- Autres créances, charges différées et produits à recevoir	15	3.142	-2.592
- Dettes commerciales	21	-979	1.474
- Montants à payer pour les salaires et cotisations sociales	22	411	1.083
- Autres dettes, avances reçues, charges à payer et produits différés		5.692	1.375
- Différences de conversion ⁽²⁾		2.317	-1.013
<i>Flux de trésorerie d'exploitation</i>		<i>67.000</i>	<i>39.410</i>
Impôts sur le revenu payés		-3.065	-1.798
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		63.935	37.612
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Achat d'immobilisations incorporelles	11	-1.323	-4.525
Achat d'actifs corporels (terrains et bâtiments et autres actifs corporels)	12	-5.818	-4.923
Cession d'actifs corporels	12	25	37
Intérêts reçus		1.719	230
Acquisitions d'entreprises	5, 10.2	-1.294	-
Autres actifs financiers	13	118	12
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		-6.573	-9.169
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursement d'emprunts	19	-2.450	-1.105
Paieement des dettes de location	19	-3.223	-3.055
Intérêts payés	6.5	-550	-556
Dividende reçu d'une entreprise détenue	5	64	64
Dividende versé	9	-14.903	-21.497
Acquisition (-) / vente (+) d'actions propres		-363	-
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		-21.425	-26.149
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		35.937	2.294
Différence de change nette		882	-398
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		50.947	49.051
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		87.766	50.947

(1) Comprend un ajustement rétrospectif lié au changement de méthode comptable sur la présentation des équipements produits à des fins internes, des stocks aux autres immobilisations corporelles, afin de permettre la comparabilité avec 2024. Voir les détails à la note 2.10.

(2) Principalement lié à l'EUR/USD

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros)	Notes	Capital	Réserves	Actions propres	Ecarts de conversion monétaire	Fonds propres, part du groupe	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2023		8.772	183.390	-17 447	1.075	175.790	175.790
Résultat net			36.946			36.946	36.946
Autres éléments du résultat global			-378		-270	-648	-648
Total du résultat global			36.568		-270	36.298	36.298
Augmentation des capitaux propres							
Paiements en actions			790			790	790
Opérations sur actions propres			-273	273		-	-
Dividende final			-14.780			-14.780	-14.780
Acompte sur dividende			-6.717			-6.717	-6 717
Autres affectations			-81			-81	-81
Solde au 31 décembre 2023		8.772	198.897	-17 174	805	191.300	191.300

(milliers d'euros)	Notes	Capital	Réserves	Actions propres	Ecarts de conversion monétaire	Fonds propres, part du groupe	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2024		8.772	198.897	-17 174	805	191.300	191.300
Résultat net			42.882			42.882	42.882
Autres éléments du résultat global			-28		602	574	574
Total du résultat global			42.854		602	43.456	43.456
Augmentation des capitaux propres							
Paiements en actions	18.4		1.107			1.107	1.107
Opérations sur actions propres	18.5		-883	257		-626	-626
Dividende final	9		-8.128			-8.128	-8.128
Acompte sur dividende	9		-6.775			-6.775	-6 775
Autres affectations			284			284	284
Solde au 31 décembre 2024		8.772	227.356	-16.917	1.407	220.618	220.618

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

1. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment SA
Parc scientifique de Liège
Rue Bois Saint-Jean, 13
B-4102 Seraing
TVA : BE 0452.080.178
Numéro d'entreprise : BE0452.080.178
www.evs.com

EVS Broadcast Equipment SA a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994, sous la forme d'une société anonyme de droit belge. EVS Broadcast Equipment SA est une société dont les actions sont cotées en bourse. Son siège social est situé en Belgique, à Liège.

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2024 ont été établis par le Conseil d'administration du 14 avril 2025. Le Conseil d'administration est autorisé à modifier les comptes consolidés jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2025.

L'exercice commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les comptes consolidés sont exprimés en euros (EUR).

1.2. Consultation des documents sociaux

Les comptes de l'entreprise sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique. Les statuts sociaux et les rapports spéciaux exigés par le Code des sociétés et des associations peuvent être obtenus auprès du greffe du Tribunal de commerce de Liège et du Moniteur belge et de son site web correspondant (<http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>). Ces documents, ainsi que les déclarations annuelles et toute information écrite aux actionnaires, sont également disponibles au siège social de la société. Des informations financières sont disponibles sur Internet à l'adresse www.evs.com.

1.3. Objet social

L'objet social de la société est « le développement, la commercialisation et l'exploitation d'équipements audiovisuels ainsi que, plus généralement, toutes opérations de nature générale, commerciale, industrielle, financière, immobilière ou mobilière, en Belgique ou à l'étranger, se rapportant directement ou indirectement au traitement des images et du son, sous quelque forme que ce soit. La société peut avoir des intérêts de quelque manière que ce soit dans tout type d'entreprises ou de sociétés ayant des objectifs identiques, analogues, similaires ou liés ou qui pourraient favoriser le développement de ses activités, lui fournir des matières premières ou faciliter des débouchés pour les services de la société.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES MATÉRIELLES IFRS

2.1. Déclaration de conformité et base de présentation

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales ont été établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne. Toutes les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur à la fin de l'exercice 2024 et adoptées par l'Union européenne sont appliquées par la Société. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des paiements à base d'actions (à la date d'attribution), des instruments financiers dérivés et des contreparties éventuelles, qui sont évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros. Toutes les valeurs sont arrondies au millier près, sauf indication contraire.

La publication des comptes consolidés a été autorisée par le Conseil d'administration le 14 avril 2025.

2.2. Résumé des changements de conventions comptables

La Société a toujours utilisé les mêmes conventions comptables pour toutes les périodes présentées dans ses états financiers conformes aux IFRS, à l'exception de la détermination du pourcentage d'achèvement des projets (se reporter à la section 2.21) et de la présentation des équipements produits à des fins internes (changement de présentation uniquement – voir détails à la section 2.10). La Société ne prévoit pas de changement dans l'application des normes et des interprétations. Il n'y a pas d'autre changement de méthode comptable, à l'exception de la première mise en œuvre des normes et interprétations IFRS nouvelles ou révisées telles qu'adoptées par l'Union européenne qui sont devenues obligatoires au 1er janvier 2024 et qui sont détaillées comme suit :

- Modifications de l'IAS 1 'Presentation of Financial Statements' et 'IFRS Practice Statement: Classification of Liabilities as current or non-current', à compter du 1er janvier 2024
- Modifications de l'IAS 7 'Statement of Cash Flows' et IFRS 7 'Financial Instruments: Disclosures': Supplier Finance Arrangements, en vigueur le 1er janvier 2024
- Modifications de l'IFRS 16 'Leases: Lease Liability in a Sale and Leaseback', à compter du 1er janvier 2024

L'adoption de ces normes nouvelles et modifiées n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe.

Les normes et interprétations nouvelles et modifiées qui sont publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur, jusqu'à la date de publication des états financiers du Groupe, et qui ont un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe, sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces normes et interprétations lorsqu'elles entreront en vigueur.

- IFRS 18 – presentation and disclosures in financial statements.

2.3. Indicateurs alternatifs de performance

Le Groupe utilise des « mesures alternatives de performance » (« APM ») dans les états financiers et les notes. Un APM est une mesure de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie historiques ou futurs, autre qu'une mesure financière définie dans le cadre de reporting financier applicable (IFRS). Un glossaire décrivant ces indicateurs alternatifs de performance est inclus à la fin de ce rapport annuel. Ces mesures sont utilisées de manière cohérente au fil du temps et lorsqu'un changement est nécessaire, des informations comparables sont retraitées et rapportées.

2.4. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales établis au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont établis à la même date et selon des principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, les transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents inclus dans la valeur comptable des actifs, générés par des transactions internes, sont éliminés en totalité.

2.5. Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par EVS. Le contrôle existe lorsque les critères suivants sont remplis :

- a) EVS a le pouvoir (légalement ou de facto) sur l'entité faisant l'objet d'un investissement.
- b) EVS est exposée ou a droit à des rendements variables du fait de sa participation dans l'entité faisant l'objet d'un investissement ; et
- c) EVS a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement pour affecter le montant des rendements qu'elle obtient.

Lorsque EVS détient moins de la majorité des droits de vote ou des droits similaires d'une entité faisant l'objet d'un investissement, EVS prend en compte tous les faits et circonstances pertinents pour déterminer si elle a un pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement, y compris :

- a) Le(s) accord(s) contractuel(s) avec les autres détenteurs de droit de vote de l'entité détenue,
- b) Droits découlant d'autres arrangements contractuels,
- c) Droits de vote et droits de vote potentiels d'EVS.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a repris le contrôle et jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Toutes les sociétés dont le contrôle est exercé directement ou indirectement sont consolidées par intégration globale.

2.6. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les sociétés associées sont des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, définies comme une entreprise dans laquelle le groupe a le pouvoir de participer à ses décisions de politique financière et opérationnelle (mais pas de contrôler l'entreprise).

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus basse entre celle obtenue par mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du groupe dans les résultats des entreprises associées est inscrite au compte de résultat, sur une ligne distincte « Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence ».

Les états financiers des entreprises associées sont utilisés par le groupe pour appliquer la méthode de mise en équivalence. Les états financiers des entreprises associées sont établis à la même date de clôture que la société mère, selon des principes comptables similaires.

2.7. Résumé des jugements, hypothèses et estimations importants

Lors de la préparation des états financiers consolidés, le management est tenu de faire des jugements et des estimations qui affectent les montants inclus dans les états financiers.

Les estimations réalisées à chaque date de clôture reflètent les conditions en vigueur à ces dates (par exemple : prix de marché, taux d'intérêt et taux de change).

Bien que ces estimations soient basées sur la meilleure connaissance de la gestion des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations est particulièrement applicable lors de la réalisation de tests de dépréciation du goodwill et de l'évaluation des éventuels ajouts au prix d'achat de regroupements d'entreprises antérieurs, de la détermination de la contrepartie éventuelle, de la détermination de la juste valeur des paiements sur base d'actions, de l'évaluation de la position d'impôt différé et la détermination du pourcentage d'avancement des travaux en cours.

Les jugements et estimations critiques que le management a portés dans le cadre de l'application des méthodes comptables du groupe et qui ont l'effet le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivants :

2.7.1. Reconnaissance du revenu

Selon IFRS15, le prix de la transaction est alloué aux obligations de performance identifiées dans le contrat en fonction de leur prix de vente autonome relatif. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le prix individuel et le prix de transaction compte tenu de la durée du contrat.

- Détermination de la durée du contrat

Pour définir la durée de ses contrats, le groupe considère la période contractuelle pendant laquelle les parties au contrat ont des droits et obligations exécutoires actuels.

- Détermination du prix de vente autonome

Dans les situations où le prix de vente individuel n'est pas directement observable, le groupe l'évalue en utilisant toutes les informations (y compris les conditions du marché, les informations spécifiques à EVS ou les informations pertinentes sur les clients) raisonnablement disponibles pour l'entreprise.

Les remises accordées lorsqu'un client souscrit un contrat sont affectées à toutes les obligations de performance déclenchant l'octroi de la remise.

- Identification des obligations de performance

L'identification de l'obligation de prestation nécessite du jugement et une compréhension approfondie des promesses contractuelles et de la manière dont elles interagissent les unes avec les autres.

2.7.2. Juste valeur des paiements à base d'actions

Les employés et la direction du Groupe peuvent recevoir une rémunération sous la forme d'un paiement à base d'actions, comme des options d'achat sur actions ou des warrants. Les options sur actions sont évaluées à la date d'attribution, en fonction du cours de l'action à la date d'attribution, du prix d'exercice, de la volatilité prévue, des estimations de dividendes et des taux d'intérêt.

2.7.3. Position d'impôt différé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible sur lequel les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour effectuer son jugement, la direction tient compte d'éléments tels que la stratégie commerciale à long terme, y compris les opportunités de planification fiscale et les lois fiscales locales adoptées à la date de clôture. Le détail des impôts différés est présenté en note 7.3.

2.7.4. Perte de crédit actuelle attendue

La Société évalue de manière prospective la perte de crédit attendue associée à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour les créances clients, EVS applique l'approche simplifiée permise par la norme IFRS 9 Instruments financiers, qui exige que les pertes attendues sur la durée de vie soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances. La capacité de la Société à recouvrer les soldes de ses comptes clients dépend de la viabilité et de la solvabilité de ses clients, qui pourraient éprouver des difficultés financières pouvant les empêcher de remplir leurs obligations de paiement envers la Société. La Société élabore son estimation des pertes sur créances en fonction du nombre de jours de retard et des taux de pertes historiques, qui sont ensuite ajustés en fonction des créances jugées avoir un profil de risque supérieur à la normale après avoir pris en compte l'évaluation de crédit interne de la direction, ainsi que les facteurs de risque macroéconomiques et sectoriels.

2.7.5. Durée du bail de location-financement selon IFRS 16

Lorsque la Société agit en qualité de preneur de bail de location-financement, la durée du bail est constituée de la période non résiliable d'un bail, des périodes couvertes par des options de prolongation du bail si la Société est raisonnablement

certaine d'exercer ces options, et des périodes couvertes par des options de résiliation du bail si la Société est raisonnablement certaine de ne pas exercer ces options. Le jugement est requis pour apprécier si ces options seront exercées ou non, compte tenu de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de prolongation ou de résiliation. L'évaluation est revue en cas d'événement significatif ou de changement significatif de circonstances affectant cette évaluation.

2.7.6. Valorisation des stocks et provisions associées

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le calcul de la provision pour stocks à rotation lente est basé sur des règles d'amortissement appliquées de manière cohérente, qui dépendent à la fois de la demande historique et future, cette dernière étant sujette à l'incertitude en raison des changements technologiques rapides. En plus des règles minimales, des règles plus sévères sont appliquées en cas, par exemple, de décision d'arrêter une unité commerciale ou une ligne de produits. Le stock disponible restant est dans ce cas analysé et provisionné le cas échéant. Les provisions sur stock ne sont annulées que si les règles ci-dessus ne s'appliquent plus ou si le stock amorti est vendu ou mis au rebut (voir aussi note 14 Stocks).

2.7.7. Devise fonctionnelle des entités du groupe

Les états financiers individuels de chaque filiale sont établis dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère. Lorsque les facteurs énoncés par IAS 21 pour déterminer la devise fonctionnelle sont mixtes et que la devise fonctionnelle n'est pas évidente, le jugement de la direction est utilisé pour déterminer quelle devise fonctionnelle représente le plus fidèlement les effets économiques de ses transactions, événements et conditions sous-jacents. La devise fonctionnelle des entités du Groupe EVS est l'EUR, à l'exception de l'entité américaine EVS Inc. pour laquelle le dollar américain est évalué par la direction comme étant la devise fonctionnelle.

2.7.8. Réclamations et passifs éventuels

En ce qui concerne les réclamations et les passifs éventuels, le jugement est nécessaire pour évaluer l'existence d'une obligation résultant d'un événement passé, pour évaluer la probabilité d'une dépense économique et pour quantifier le résultat probable des ressources économiques. Ce jugement est revu lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles et en général avec le soutien d'avis d'experts internes et externes.

2.7.9. Valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie, y compris le goodwill

La Société soumet le goodwill à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indications que le goodwill pourrait s'être déprécié. Le résultat du test de dépréciation du goodwill effectué au dernier trimestre 2022 n'a pas entraîné de perte de valeur. Les hypothèses clés utilisées pour estimer les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est affecté sont décrites dans la note 10 (Goodwill).

2.7.10. Hypothèses actuarielles liées à l'évaluation des engagements sociaux et des actifs des régimes

Le coût du régime de retraite à obligation définie et la valeur actualisée de l'obligation de retraite sont déterminés à l'aide d'évaluations actuarielles. Une évaluation actuarielle implique de formuler diverses hypothèses qui peuvent différer des évolutions réelles dans le futur. Il s'agit notamment de la détermination du taux d'actualisation, des augmentations salariales futures, des taux de mortalité et des augmentations futures des pensions. En raison de la complexité de l'évaluation et de sa nature à long terme, une obligation définie est très sensible aux changements de ces hypothèses. Toutes les hypothèses sont revues à la date de clôture et sont détaillées dans la note 6.4 (avantages postérieurs à l'emploi).

2.7.11. Estimation de la durée de vie utile

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire afin de répartir systématiquement leur montant amortissable sur leur durée de vie. Pour l'immeuble du siège à Liège, le montant amortissable est le coût diminué de sa valeur résiduelle estimée. La durée de vie d'un actif est estimée sur une base réaliste basée sur l'expérience du groupe avec des actifs similaires et revue au moins une fois par an. L'effet des changements de durée de vie est reconnu progressivement. La valeur résiduelle est revue à chaque clôture d'exercice et, si les attentes diffèrent des estimations précédentes, tout changement est comptabilisé prospectivement comme un changement d'estimation selon IAS 8.

2.7.12. Impact de la guerre en Ukraine sur nos activités

Suite au conflit de longue durée en Ukraine, EVS continue de surveiller et de respecter les sanctions internationales contre la Russie et la Biélorussie dans le cadre de ses activités dans ces régions. EVS ne prévoit pas que le respect de ces sanctions puisse avoir un impact sur ses résultats commerciaux, car le chiffre d'affaires de ces régions n'est pas significatif. EVS n'a pas de bureaux locaux dans la région touchée. L'impact de la guerre, même s'il n'est pas important, se limite aux ordres signés, non exécutés ou livrés et aux nouvelles opportunités qui peuvent se présenter dans ce domaine.

2.8. Conversion de devises étrangères

Les états financiers individuels de chaque filiale sont préparés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère. La monnaie fonctionnelle reflète les transactions, événements et conditions sous-jacents qui sont pertinents pour l'entité, tels qu'évalués par le management. La monnaie fonctionnelle des entités du Groupe EVS est l'euro, à l'exception de l'entité américaine EVS Inc. pour laquelle le dollar américain est évalué par le management comme étant la monnaie fonctionnelle. La monnaie de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA est l'euro.

2.8.1. États financiers des sociétés étrangères

Pour toutes les filiales, les transactions en devises étrangères sont initialement enregistrées dans la devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en devises qui sont évalués au coût historique sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates de transaction initiales. Toutes les différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Pour la filiale EVS Inc. qui opère en USD, les actifs et passifs sont convertis à la date de clôture en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère, au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les capitaux propres sont convertis au taux de change historique et le compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

2.8.2. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant d'opérations monétaires et de la conversion d'actifs ou de passifs monétaires sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la devise étrangère en vigueur à la date de transaction.

2.8.3. Taux de change utilisés

Taux de change USD / EUR	Moyenne sur douze mois	Au 31 décembre (taux de clôture)
2024	1,0821	1,0389
2023	1,0815	1,1050
Variation	0,1%	-6,0%

Taux de change GBP / EUR	Moyenne sur douze mois	Au 31 décembre (taux de clôture)
2024	0,8466	0,8292
2023	0,8698	0,8690
Variation	-2,7%	-4,6%

2.9. Immobilisations incorporelles

2.9.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. La durée de vie estimative et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, l'effet de tout changement d'estimation étant comptabilisé de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût moins les pertes de valeur cumulées.

2.9.2. Immobilisations incorporelles générées en interne – dépenses de recherche et développement

Les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont encourues. Une immobilisation incorporelle générée en interne issue du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, toutes les conditions suivantes sont démontrées :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin qu'elle soit disponible pour utilisation ou vente.
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre.
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle.
- Comment l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- La capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Lorsqu'il n'est pas possible de faire une distinction fiable entre les frais de recherche et de développement, les frais sont considérés comme étant de la recherche et, par conséquent, ces frais ne sont pas qualifiés d'immobilisations incorporelles générées en interne.

Le montant initialement comptabilisé pour les immobilisations incorporelles générées en interne correspond à la somme des dépenses encourues à compter de la date à laquelle l'immobilisation incorporelle satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont présentées au coût diminué de

l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, sur la même base que les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Nous renvoyons également à la note 2.25 pour plus de détails sur le traitement des frais de recherche et développement.

2.9.3. Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont comptabilisées initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition (qui est considérée comme leur coût). Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, sur la même base que les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont amorties linéairement sur la période de leur durée de vie économique (3 ans pour les logiciels acquis à usage interne et entre 3 et 7 ans pour les autres immobilisations incorporelles) et font l'objet de tests de dépréciation en cas de signe de détérioration de valeur de l'immobilisation incorporelle.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa vente ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, mesurés comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif, sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé.

2.10. Immobilisations corporelles

Les bâtiments sont comptabilisés à leur coût. Leur valeur diminue avec les amortissements et ne fait pas l'objet de réévaluation à la juste valeur. Le coût comprend les frais et charges. Les subventions qui ont été perçues pour financer la construction des bâtiments sont déduites du coût d'acquisition.

Depuis la mise en service de l'immeuble du siège social à Liège en 2015, le coût de l'immeuble, diminué de la valeur résiduelle estimée, est amorti sur la durée d'utilité estimée, selon la méthode linéaire. Les durées de vie utile estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à chaque période de présentation des informations financières.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles sont les suivantes:

- | | |
|--|--------------------|
| - Constructions : | entre 10 et 30 ans |
| - Matériel roulant : | entre 3 et 5 ans |
| - Matériel informatique : | entre 3 et 4 ans |
| - Mobilier et matériel de bureau : | entre 3 et 10 ans |
| - Installations, machines et outillage : | entre 3 et 10 ans |
| - Autres immobilisations corporelles : | entre 3 et 4 ans |

L'amortissement est calculé à partir du moment où l'actif est disponible pour utilisation.

Une immobilisation corporelle n'est plus comptabilisée à partir du moment où elle est vendue, ou aucun avantage économique futur n'est attendu de l'actif. Tout gain ou perte généré lors de la vente (calculé comme la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable de l'élément) est comptabilisé au cours de la période pendant laquelle il a été vendu.

Au cours de la période en cours, le Groupe a modifié la présentation des équipements produits à des fins internes dans les états financiers. Auparavant, ces équipements étaient présentés sous forme de stocks. A compter du 1er janvier 2024, le Groupe a adopté un nouveau mode de présentation selon lequel ces éléments sont désormais classés en Autres actifs corporels/immobilisations. La présentation a été modifiée afin d'améliorer la clarté et la comparabilité des états financiers. Le nouveau mode de présentation fournit des informations plus pertinentes et reflète mieux la nature des actifs et des coûts financiers du Groupe, en ligne avec les meilleures pratiques de l'industrie. L'effet de ce changement sur les comptes de l'exercice 2023 aurait entraîné un transfert de 1,9 million d'euros des Stocks vers les Autres immobilisations corporelles, reflétant la valeur nette de ces produits. De plus, cela aurait conduit à un reclassement de 0,6 million d'euros d'amortissement des coûts de ventes vers les dépenses de recherche et développement.

2.11. Dépréciation des actifs non financiers

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe une indication, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel d'un actif est requis, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles provenant d'autres actifs ou groupes

d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme déprécié et ramené à sa valeur recouvrable.

Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte. Si aucune transaction de ce type ne peut être identifiée, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des cours boursiers de sociétés cotées en bourse ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

Le Groupe fonde son calcul de dépréciation sur les budgets et les calculs prévisionnels les plus récents, qui sont préparés séparément pour chacune des UGT du Groupe auxquelles les actifs individuels sont affectés. Ces budgets et calculs prévisionnels couvrent généralement une période de cinq ans. Le cas échéant, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour projeter les flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées dans le compte de résultat dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Pour les actifs hors écarts d'acquisition, une évaluation est effectuée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice que les pertes de valeur précédemment comptabilisées n'existent plus ou ont diminué. Si une telle indication existe, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur précédemment comptabilisée n'est reprise que s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation de la perte de valeur. La reprise est limitée de manière à ce que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable, ni la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des années précédentes. Cette reprise est comptabilisée dans le compte de résultat.

La dépréciation est déterminée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas être reprises dans les périodes futures.

2.12. Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks au bon endroit dans les conditions appropriées sont comptabilisés comme suit pour l'année en cours et l'année précédente :

- le coût des matières premières est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.
- le coût des produits finis et en-cours est le coût complet, qui couvre tous les coûts directs (matières et main-d'œuvre) et une partie des coûts indirects de production nécessaires pour mener à bien le stock à la date de clôture, à l'exclusion des frais d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé au rythme normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement des biens et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les provisions sur stocks sont appliquées sur les stocks à rotation lente. Le calcul de la provision est basé sur des règles d'amortissement appliquées de manière cohérente, qui dépendent à la fois de la demande historique et future, cette dernière étant sujette à incertitude en raison des changements technologiques rapides.

Au cours de la période en cours, le Groupe a modifié la présentation des équipements produits à des fins internes dans les états financiers. Auparavant, ces équipements étaient présentés sous forme de stocks. A compter du 1er janvier 2024, le Groupe a adopté un nouveau mode de présentation selon lequel ces éléments sont désormais classés en Autres actifs corporels/immobilisations. La présentation a été modifiée afin d'améliorer la clarté et la comparabilité des états financiers. Le nouveau mode de présentation fournit des informations plus pertinentes et reflète mieux la nature des actifs et des coûts financiers du Groupe, en ligne avec les meilleures pratiques de l'industrie. L'effet de ce changement sur les comptes de l'exercice 2023 aurait entraîné un transfert de 1,9 million d'euros des Stocks vers les Autres immobilisations corporelles, reflétant la valeur nette de ces produits. De plus, cela aurait conduit à un reclassement de 0,6 million d'euros d'amortissement des coûts de ventes vers les dépenses de recherche et développement.

2.13. Clients et autres débiteurs

Les créances clients qui ne contiennent pas de composante de financement significative sont évaluées au prix de transaction diminué d'une provision pour créances douteuses et diminué d'un montant pour pertes de crédit attendues. La provision pour créances douteuses est comptabilisée en résultat opérationnel lorsqu'il est probable que l'entreprise ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des sommes dues. Les abattements sont calculés sur une base individuelle, sur la base d'une analyse âgée des débiteurs commerciaux. Pour la détermination de la perte de crédit attendue, EVS a appliqué

l'approche simplifiée et enregistre les pertes attendues sur la durée de vie de toutes les créances clients. Ce montant est déterminé sur base du portefeuille global, sur la base d'une matrice de provisions qui tient compte de l'expérience historique des pertes de crédit.

2.14. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants comprennent les créances à long terme portant intérêts et les garanties de trésorerie. Ces créances à long terme sont comptabilisées comme des créances émises par la Société et sont comptabilisées au coût amorti. Une perte de valeur est enregistrée lorsque la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée.

2.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités à la banque et en caisse et les dépôts à court terme dont la date d'échéance initiale ou la période de préavis est de trois mois ou moins. Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

2.16. Actions propres

Les sommes versées ou perçues lors de l'acquisition ou de la cession des actions propres de la société sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Aucun bénéfice ou charge n'est inclus dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique « actions propres » et sont déduites du total des capitaux propres.

2.17. Prêts et emprunts portant intérêt

Tous les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction à attribuer directement s'ils sont significatifs. Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêt sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans les résultats lors de la décomptabilisation des passifs et via la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure que les intérêts courent.

2.18. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que des dépenses représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable peut être faite de la valeur de l'obligation.

2.19. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions. Le groupe gère des régimes de retraite à cotisations définies. La cotisation minimale légale est partiellement garantie par la compagnie d'assurance.

Cependant, selon IAS19, les régimes à cotisations définies belges qui garantissent un rendement spécifique sont considérés comme des régimes à prestations définies, car l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'aux taux minimaux légaux applicables.

IAS 19 exige qu'une entité comptabilise un passif lorsqu'un employé a fourni un service en échange d'avantages à payer dans le futur. Par conséquent, des provisions de retraite sont constituées. Les obligations sont évaluées sur une base actualisée car elles sont réglées plusieurs années après que les employés ont rendu le service correspondant.

2.20. Paiement à base d'actions

Les salariés et la direction du Groupe peuvent recevoir une rémunération sous la forme d'un paiement à base d'actions, tel qu'un plan d'options sur actions non transférables (warrants), qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (opérations réglées en actions), ou tel que des paiements déterminés sur la valeur de l'action (opérations réglées en espèces).

Le coût des plans d'options sur actions (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres, évaluée à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Scholes en tenant compte des caractéristiques et conditions d'attribution des instruments.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge et est compensé par une augmentation correspondante des capitaux propres sur une période qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de la subvention.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété en tant que dilution supplémentaire de l'action dans le calcul du bénéfice par action « entièrement dilué », mais uniquement lorsqu'elles ont un effet dilutif lorsque le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires EVS au cours de la période.

2.21. Revenus des contrats avec les clients

Les revenus sont reconnus sur la base de l'identification des obligations de performance dans un contrat et lorsque ces obligations sont satisfaites.

En ce qui concerne la vente d'équipements, ce type de contrat comprend généralement une seule obligation de performance pour laquelle la reconnaissance du chiffre d'affaires intervient au moment où le transfert de propriété a lieu, généralement à la livraison de l'équipement.

EVS fournit également des contrats comprenant des licences, des services cloud ou des locations qui ne sont activés que pendant une certaine période déterminée dans le contrat. Selon les paragraphes 31 à 38 d'IFRS 15, le Groupe détermine que l'obligation de performance est satisfaite au fil du temps et, par conséquent, reconnaît les revenus de ces contrats en conséquence.

EVS fournit également des contrats qui sont considérés comme des projets comprenant à la fois des services d'installation, de mise en œuvre couplés à la livraison de produits ou de licences. Lorsque ces contrats ont une valeur supérieure à 500 KEUR et s'étalent sur une durée supérieure à 3 mois, ces contrats sont comptabilisés en obligation de service effectuée progressivement. Les arrangements contractuels étant liés à la création d'un actif pour le client, le chiffre d'affaires doit être reconnu dans le temps. Ces revenus sont déterminés en fonction d'un pourcentage d'avancement du contrat. Le Groupe a établi que le degré d'avancement, qui est déterminé au prorata du temps total prévu pour achever ce type de projets à la fin de la période de reporting, est une méthode appropriée pour estimer le chiffre d'affaires à reconnaître selon IFRS 15. Ce changement n'a pas d'impact significatif sur les résultats financiers des périodes précédentes. L'impact sur les comptes de l'exercice 2023 aurait été neutre (0 million d'euros).

Les autres services, vendus séparément ou en combinaison avec la vente d'autres équipements, sont considérés comme une obligation de performance distincte et lorsque les services sont vendus en combinaison avec la vente de l'équipement, le prix de transaction est alloué sur la base du prix de vente autonome relatif qui est en général le prix séparé déterminé dans le contrat. Dans la plupart des cas, la reconnaissance de revenu se produit au fil du temps, car le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis par le groupe.

En ce qui concerne les garanties, il s'agit principalement de garanties de type assurance et continuent d'être reconnues conformément à la norme IAS 37.

2.22. Subventions gouvernementales

2.22.1. Subventions de l'Union européenne

Les subventions de l'Union européenne sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront remplies.

Lorsque la subvention porte sur un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur les années nécessaires pour faire correspondre systématiquement la subvention aux coûts qu'elle est destinée à compenser.

Lorsque la subvention se rapporte à un actif, la juste valeur est déduite de la valeur comptable des actifs connexes.

2.22.2. Subventions à l'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées après déduction des actifs concernés et elles sont automatiquement déduites au compte de résultat des amortissements de ces actifs.

2.23. Location-financement (EVS en tant que preneur)

Un contrat est ou contient une location-financement s'il confère un droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat de location-financement confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant une durée déterminée, le Groupe doit apprécier si, pendant toute la durée d'utilisation, il a le droit de :

- obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif ; et
- diriger l'utilisation de l'actif.

Pour déterminer la durée du bail, les éventuelles options de renouvellement ou de résiliation sont considérées comme requises par la norme IFRS 16, en tenant compte de la probabilité d'exercice de l'option ainsi que du fait qu'elle soit ou non sous le contrôle du preneur.

Au début du bail, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette locative.

Actifs au titre du droit d'utilisation

Le groupe comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation à la date de début du contrat, c'est-à-dire la date à laquelle l'actif devient disponible pour l'utilisation. Ces actifs sont évalués au coût initial de la dette locative diminué des amortissements et dépréciations éventuelles, ajusté pour tenir compte des éventuelles réévaluations de la dette locative. Le coût initial des actifs au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée de la dette locative, les coûts initiaux supportés par le preneur, les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, diminués des avantages incitatifs obtenus par le preneur. Ces actifs sont amortis sur la durée de vie estimée de l'actif sous-jacent ou sur la durée du contrat si cette durée est plus courte, sauf si le groupe est suffisamment certain d'obtenir la propriété de l'actif à la fin du contrat.

Dettes de location

La dette locative est évaluée à la valeur actualisée des loyers non encore payés. La valeur actuelle des paiements de loyer est calculée en utilisant le taux d'intérêt implicite dans le bail s'il est possible de déterminer ce taux. Dans le cas contraire, le taux d'emprunt marginal est utilisé, qui représente le taux d'intérêt que le preneur devrait payer pour emprunter sur une durée similaire, et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour obtenir un bien de valeur similaire dans un environnement économique similaire.

Sur la durée du contrat, la Société évalue la dette locative comme suit :

- en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur la dette locative ;
- en réduisant la valeur comptable pour tenir compte des loyers versés ;
- en réévaluant la valeur comptable pour tenir compte de la nouvelle appréciation de la dette locative ou des avenants au bail.

Les contrats de locations-financement à court terme (durée inférieure ou égale à 12 mois) et les locations-financement de faible valeur (actifs d'une valeur inférieure à 5.000 EUR) sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

2.24. Location-financement (EVS en tant que bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est définie sur la base de la substance de l'accord. Les contrats de location sont classés en fonction de la partie qui supporte les risques et les avantages associés à la possession de l'actif.

2.24.1. Locations-financement

Un contrat de location est qualifié de location-financement s'il transfère substantiellement au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués dans le cadre d'un contrat de location-financement, ces actifs sont décomptabilisés et la valeur actualisée des paiements de location futurs est comptabilisée comme un produit acquis. La différence entre le total brut des créances (loyers et financement) et la valeur de la créance est comptabilisée en produits financiers non acquis.

2.24.2. Locations simples

Un contrat de location est qualifié de location simple s'il ne transfère pas substantiellement au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Lorsque des actifs sont loués dans le cadre d'un contrat de location simple, l'actif est inscrit au bilan en fonction de la nature de l'actif. Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail selon la méthode linéaire.

2.25. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus à l'exception des frais de recherche et développement liés à de nouveaux produits ou de nouvelles technologies qui sont capitalisés si ces actifs sont susceptibles de générer des avantages économiques futurs et si les critères de comptabilisation de la norme IAS 38 sont remplis. Nous renvoyons également à la note 2.9.2.

Le fait qu'EVS opère sur un marché caractérisé par une évolution rapide des technologies implique que la plupart des coûts de R&D sont liés au développement de fonctionnalités très spécifiques sur des solutions existantes. Ceci pour garantir que nos solutions restent les meilleures de leur catégorie et évoluent avec les besoins de nos clients. Dans un tel contexte, il est impossible d'évaluer et de prédire l'avantage économique futur d'une caractéristique spécifique. De plus, pour des développements aussi granulaires, EVS ne peut pas dissocier la phase de recherche de la phase de développement. Ainsi, la plupart des coûts de développement engagés en 2024 sont considérés comme des coûts opérationnels et ne peuvent être capitalisés (les critères de la norme IAS38 ne sont pas remplis).

En 2024, EVS a toutefois identifié un développement majeur qui répond aux critères de la norme IAS38. Cette évolution est très distincte et permettra à EVS d'élargir son marché adressable. Sur la base des critères suivants, IAS38 s'applique :

- La phase de recherche et de développement peut être distinguée,
- Une immobilisation incorporelle est créée suite au développement,
- L'avantage économique futur est démontré (une analyse de retour sur investissement est réalisée),
- Un suivi fiable des coûts est présent.

En conséquence, les coûts associés ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles avec un amortissement sur une durée de 5 ans à compter de la fin de la phase de développement.

2.26. Impôts sur le revenu

Les impôts sur le résultat de la période comprennent à la fois les impôts courants et les impôts différés. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

EVS bénéficie des incitations fiscales suivantes liées à l'innovation et à la recherche & développement :

- Déduction pour revenus d'innovation
- Déduction pour investissements en R&D
- Exonération de précompte mobilier pour les salariés R&D

La déduction pour revenus d'innovation et la déduction pour investissements en R&D sont déduites de la base imposable d'EVS en Belgique et réduisent par conséquent l'impôt sur les sociétés payé par l'entreprise. L'exonération du précompte mobilier pour les salariés de R&D représente une exonération du paiement d'une partie du précompte mobilier versé sur les salaires, ce qui se traduit par une réduction des charges salariales de R&D supportées par la Société.

2.26.1. Impôts courants

Les impôts dus au titre de la période sont calculés sur le compte de résultat des sociétés du groupe et sont calculés selon les règles édictées par l'administration fiscale locale.

2.26.2. Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont déterminés, selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles :

- sauf lorsque le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le bénéfice ou la perte imposable ; et
- pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inverse peut être vérifiée et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, le report d'actifs d'impôts non utilisés et de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel les différences temporelles déductibles, et le report des actifs fiscaux non utilisés et des pertes fiscales non utilisées pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer à l'année au cours de laquelle l'actif est réalisé ou le passif est réglé, sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou pratiquement adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même administration fiscale.

2.27. Instruments financiers dérivés

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des options ou des swaps de taux d'intérêt pour couvrir ses risques de fluctuation des devises étrangères sur ses transactions en devises et ses risques de fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés qui sont des instruments de couverture qui ne sont pas désignés ou ne sont pas qualifiés comme couvertures sont comptabilisés à la juste valeur avec les variations de valeur enregistrées dans le compte de résultat.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux taux de change à terme actuels pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt fait l'objet d'une valorisation par la contrepartie. La méthode de détermination de la juste valeur de ces instruments est donc de type « niveau 2 » selon la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ».

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est inscrit au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il existe une intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.28. Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'administration ne sont pas comptabilisés dans les comptes s'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas d'acomptes sur dividendes, ceux-ci sont déduits des réserves.

Les dividendes reçus des filiales sont comptabilisés lorsque le Groupe a le droit de recevoir ce paiement.

2.29. Engagements relatifs à la garantie technique sur des ventes ou services déjà fournis

EVS accorde une garantie technique de 2 ans sur les produits vendus sous réserve des conditions générales de vente. La Société a inscrit au bilan une provision pour couvrir les coûts probables afférents à ces garanties techniques.

2.30. Bénéfice par action

Le groupe calcule à la fois le résultat de base par action et le résultat dilué par action conformément à la norme IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période majoré de l'effet dilutif potentiel des warrants et stock-options en circulation au cours de la période.

3. INFORMATIONS PAR SEGMENT

3.1. Information générale

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la majorité de son personnel située au siège en Belgique, y compris les départements R&D, production, marketing et administration. Par conséquent, la majorité des investissements et des coûts se situent au niveau de la société mère belge. Les ressources sécurisant les interactions avec les clients, telles que les profils de vente, d'exploitation et de support, sont principalement embauchées dans les régions respectives. Les filiales étrangères sont principalement des bureaux de vente et de représentation. En tant que principal décideur opérationnel, le comité exécutif examine les résultats d'exploitation, les plans d'exploitation et prend les décisions d'allocation des ressources à l'échelle de l'entreprise. Les revenus liés aux produits de même nature (équipements de production audiovisuelle numérique) sont réalisés par des équipes commerciales polyvalentes. Le reporting interne de la société est le reflet de l'organisation opérationnelle précitée et se caractérise par une forte intégration des activités de la société.

Par conséquent, la société est composée d'un seul segment selon la définition d'IFRS 8, et le compte de résultat consolidé du Groupe reflète ce segment unique. Tous les actifs à long terme sont situés dans la société mère EVS Broadcast Equipment SA en Belgique.

La société fournit une classe d'activité définie comme des solutions basées sur des 'tapeless workflows' avec une architecture modulaire cohérente. Il n'y a pas d'autres classes d'activités significatives, que ce soit individuellement ou dans l'ensemble. Des modules identiques peuvent répondre aux besoins de marchés différents, et nos clients eux-mêmes sont souvent multi-marchés. Fournir des informations pour chaque module n'est donc pas pertinent pour EVS.

Au niveau géographique, nos activités sont réparties dans les régions suivantes : Asie-Pacifique (« APAC »), Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA ») et Amérique (« NALA »). Cette division suit l'organisation des services commerciaux et de support au sein du Groupe, qui opère dans le monde entier. Une quatrième région est dédiée aux événements mondiaux (« big event rentals »).

La société apporte des informations complémentaires avec une présentation du chiffre d'affaires par pilier de marché : « Live Service provider », « Live Audience Business » et « Big Event Rentals » pour les contrats de location liés aux grands événements sportifs.

Enfin, les ventes sont présentées par nature : vente d'équipements et autres services.

3.2. Informations additionnelles

3.2.1. Informations sur le chiffre d'affaires par destination

Le chiffre d'affaires peut être présenté par pilier de marché : "Live Service provider", "Live Audience Business" et "Big event rentals". La maintenance et le service après-vente sont inclus dans la solution complète proposée aux clients.

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	2024	2023	% 2024/2023
Live Audience Business	104.204	90.050	15,7%
Live Service Provider	78.011	83.278	-6,3%
Big Event Rentals	15.779	-0.137	11.617,5%
Chiffre d'affaires total	197.994	173.191	14,3%

La croissance de l'activité LAB est l'un des piliers stratégiques d'EVS et démontre notre capacité à étendre notre empreinte avec les diffuseurs génériques. L'augmentation du chiffre d'affaires de Big Event Rentals en 2024 est principalement liée à la production en direct des principaux événements sportifs qui ont eu lieu en Europe au cours de la période.

3.2.2. Informations sur le chiffre d'affaires par zone géographique

Les activités sont réparties en trois régions : Asie-Pacifique (« APAC »), Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA ») et « Amériques ». Nous faisons également une distinction pour la catégorie "Big Event Rentals" qui n'est pas attribuée à une région spécifique.

Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	APAC hors BER	EMEA hors BER	Americas hors BER	Big event Rentals	TOTAL
Chiffre d'affaires 2024	30.734	88.451	63.030	15.779	197.994
Évolution par rapport à 2023 (%)	1,6%	2,0%	11,9%	11.617,5%	14,3%
Variation par rapport à 2023 (%) à taux de change constant	1,6%	2,0%	11,9%	11.617,5%	14,3%
Chiffre d'affaires 2023	30.260	86.721	56.347	-0.137	173.191

Le chiffre d'affaires réalisé en Belgique (pays d'origine de l'entreprise) avec des clients externes représente moins de 5% du chiffre d'affaires total de la période. Au cours des 12 derniers mois, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires significatif avec des clients externes (selon la définition de la norme IFRS 8) aux États-Unis pour un montant de 53,6 millions d'euros (51,0 millions d'euros en 2023).

Comme indiqué dans la feuille de route stratégique PlayForward lancée début 2020, le pilier de marché Live Audience Business (LAB) et la région NALA continuent de connaître une croissance régulière de leur chiffre d'affaires et de leurs prises de commandes d'une année sur l'autre. Cet élan soutenu souligne le succès des investissements antérieurs dans des solutions innovantes qui répondent aux besoins changeants de nos clients.

3.2.3. Informations sur le chiffre d'affaires par nature

Le chiffre d'affaires peut être présenté par nature : vente d'équipements et autres services.

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	2024	2023	% 2024/2023
Vente d'équipements	169.709	149.795	13,3%
Autres services	28.285	23.396	20,9%
Chiffre d'affaires total	197.994	173.191	14,3%

Les autres services comprennent le conseil, l'installation, la gestion de projet, la location, la formation, la maintenance et l'assistance à distance. Les contrats de travaux en cours sont inclus dans les deux catégories.

Les ventes d'équipement sont comptabilisées à un moment donné tandis que les autres services sont comptabilisés au fil du temps.

3.2.4. Informations sur les clients importants

Sur les 12 derniers mois, aucun client externe de l'entreprise n'a représenté plus de 10 % du chiffre d'affaires (similaire en 2023).

3.2.5. Analyse de maturité du carnet de commandes

Nous commençons l'année 2025 avec le carnet de commandes le plus élevé de l'histoire d'EVS à 163,5 millions d'euros, battant un nouveau record (+6,7 % sur un an), dont :

- 107,0 millions d'euros à comptabiliser dans le chiffre d'affaires en 2025 (+15,2 % sur un an et hors Big Event Rental)
- Aucun chiffre d'affaires à comptabiliser pour le Big Event Rental en 2025 (contre 7,4 millions d'euros en 2024)
- 56,5 millions d'euros à reconnaître dans le chiffre d'affaires en 2026 et au-delà (+7,0 % sur un an)

4. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES, COENTREPRISES, ASSOCIÉS ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION

NOM ET ADRESSE	Année de fondation ou d'acquisition	Effectifs au 31.12.24	Méthode d'incorporat- ion (1)	Part du capital détenue au 31.12.24 (en %) (2)	Part du capital détenue au 31.12.23 (en %) (2)	Variation du % de détention du capital
EVS Broadcast Equipment Inc. 700 US 46 Flor Est 3 NJ 07004 Fairfield, États-Unis	1996	44	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast México, SA de CV World Trade Center, Cd. De México, Montecito n° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, Delegación Benito Juárez, D.F. 03810 Mexique, MEXIQUE RFC : EBM 1106152TA	2011	2	G	100,00	100,00	0,00

EVS France SAS 6 rue Brindejonc des Moulinais Bât. Un F-31500 Toulouse Cedex 5, FRANCE Numéro de TVA : FR-83449601749	2010	42	G	100,00	100,00	0,00
EVS Italia S.R.L. Via Milano 2, IT-25126 Brescia, ITALIE TVA : IT-03482350174	1998	3	G	100,00	100,00	0,00
Équipement de diffusion EVS Iberica SL Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF : B85200236	2007	5	G	100,00	100,00	0,00
EVS Nederland BV Parnassungsweg 819 1082 LZ Amsterdam PAYS-BAS	2008	0	G	100,00	100,00	0,00
EVS International (Swiss) SARL Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA : CH-21735425482	2009	0	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Ltd. Salle A, @Convoy, 35/F169 Electric Road, North Point, HONG-KONG	2002	13	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Singapour PTE. Ltée. Niveau 8-9, Tour Metropolis 2 11, promenade Buona Vista Nord 138589 SINGAPOUR	2015	4	G	100,00	100,00	0,00
EVS Australia Pty Ltd. Niveau 8, 261, rue George Sydney NSW 2000, AUSTRALIE	2007	4	G	100,00	100,00	0,00
EVS Deutschland GmbH Hilpertstrasse 27, 64295 Darmstadt, ALLEMAGNE Numéro de TVA : DE-289 460 223	2013	17	G	100,00	100,00	0,00
EVS Pékin - Bureau de Représentation 2805 Bâtiment One, Wanda Plaza, N°93 Route de Jianguo 100026 Pékin, CHINE	2005	8	G	N/A	N/A	N/A
EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd – Bureau de représentation Shatha Tower, bureau 09, 32e étage, Dubai Media City, Dubai, EMIRATS ARABES UNIS	2006	7	G	N/A	N/A	N/A
EVS Amériques Los Angeles – Bureau de représentation 101, rue South First, bureau #404 Burbank, CA 91504, États-Unis	2006	9	G	N/A	N/A	N/A
EVS Broadcast Royaume-Uni LTD Adresse du siège social : C/O Tmf Group 13th Floor, One Angel Court, Londres, EC2R 7HJ, ROYAUME-UNI Adresse de l'entreprise : Partie du rez-de-chaussée, bâtiment B, Crowthorne House, Nine Mile Ride, Wokingham, Berkshire RG40 3GA	1998	33	G	100,00	100,00	0,00
EVS Pays-Bas BV Hercule 28, 5126RK Gilze, PAYS-BAS NL802646748B01	1994	56	G	100,00	100,00	0,00
MECALEC SMD SA Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Seraing, BELGIQUE N° d'entreprise : BE0467 121 712	1999	28	E	49,50	49,50	0,00

MOG Technologies Lda. Rua Engenheiro Frederico Ulrich 3110 4470-605 Maia, PORTUGAL PT508225258	2024	42	G	100,0	0,0	100,0
MOG Technologies LLC 1030 Salem Road, Union, 07083 New Jersey - USALLC / EIN : 45-3803453	2024	0	G	100,0	0,0	100,0
MOG Technologies Ltda. Av. Yojiro Takaoka 4384, sala 701, CEP 06541-038, Alphaville/Santana De Parnaiba, BRASILCNPJ 37.422.669/0001-81	2024	0	G	100,0	0,0	100,0
TinkerList.TV BV de Hoorn, Sluisstraat 79 003,3000 Louvain, BELGIUMBEO564886527	2024	33	E	21,7	0,0	21,7
SportsTech Belgium ASBL Rue du Bois St-Jean 13,4102 Seraing, BELGIQUE BE1010075549	2024	0	E	50,0	0,0	50,0

(1) G : Consolidation globale, E : Méthode de la mise en équivalence.

(2) Part du capital de ces sociétés détenue par les sociétés comprises dans les comptes consolidés.

5. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(milliers d'euros)	2024	2023
Participations dans des coentreprises et des entreprises associées		
Balance d'ouverture au 1er janvier	1.938	1.922
- Cessions au cours de l'exercice	-	-
- Acquisitions au cours de l'exercice	1.038	-
- Résultats	133	185
- Dividendes reçus et autres	162	-168
Balance de clôture au 31 décembre	3.271	1.938

5.1. Participations dans des entreprises associées

5.1.1. MECALEC SMD SA

MECALEC SMD SA a été fondée le 21 octobre 1999 par la SA MECALEC (50,5 %, non liée directement ou indirectement à EVS) et EVS (49,5 %). Son capital souscrit s'élève à 200.000 euros et la part d'EVS à 99.000 euros. L'activité principale de MECALEC SMD est la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques utilisant la technologie SMD. Le siège social est basé à Bonnelles, près de Liège (Belgique), à 5 km du siège social d'EVS. EVS a acquis cette participation pour bénéficier de délais de livraison plus courts sur les commandes d'assemblage de cartes électroniques, et de synergies potentielles en R&D et au niveau du processus de production. Le bénéfice net de MECALEC SMD en 2024 s'est élevé à 0,5 million d'euros. EVS a représenté 26,2 % du chiffre d'affaires de MECALEC SMD en 2024.

La part d'EVS dans les résultats 2024 de MECALEC SMD s'élève à EUR 0,3 million et la part d'EVS dans les fonds propres de MECALEC SMD s'élève à EUR 2,3 millions.

(milliers d'euros)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Actifs courants	4.190	3.467
Actifs non courants	917	914
Passifs courants	-363	-465
Passifs non courants	-	-
Actif net	4.744	3.916
Part du bilan de l'entreprise associée (49,5%)	2.348	1.938
Chiffre d'affaires	3.403	3.056
Résultat net	515	373
Quote-part dans le résultat net de l'entreprise associée (49,5%)	255	185
Dividendes reçus	-64	-64
Autres ⁽¹⁾	219	-104
Valeur nette comptable de la participation	2.348	1.938

(1) Ajustement des comptes finaux MECALEC 2023 reçus après publication

5.1.2. TINKERLIST.TV BV

En août 2024, EVS a finalisé l'acquisition d'une participation minoritaire dans la société belge TinkerList.TV BV, un innovateur de premier plan dans le secteur de la production multimédia basé à Leuven, ayant développé Cuez – le premier système de Rundown basé sur le Cloud au monde – en tant qu'application web de pointe et système d'automatisation conçu pour se connecter de manière transparente à une grande variété d'appareils de production. Les produits TinkerList amélioreront les solutions EVS Flexible Control Room et MediaCeption grâce à un partenariat stratégique en plus de l'acquisition d'une participation minoritaire. TinkerList a été fondée le 6 octobre 2014. Son capital souscrit s'élève à 1.655.173 euros, la part d'EVS représentant 21,7%. La perte nette de TinkerList en 2024 s'est élevée à -1,3 million d'euros. EVS a représenté 0,0 % du chiffre d'affaires de TinkerList en 2024.

La part d'EVS dans les résultats 2024 de Tinkerlist s'élève à -0,1 million d'euros et la part d'EVS dans les capitaux propres de TinkerList s'élève à 0,9 million d'euros.

(milliers d'euros)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Actifs courants	897	-
Actifs non courants	5.017	-
Passifs courants	-1.403	-
Passifs non courants	-298	-
Actif net	4.213	-
Part du bilan de l'entreprise associée (21,7%)	916	-
Chiffre d'affaires	1.622	-
Résultat net	-1.273	-
Quote-part dans le résultat net de l'entreprise associée après acquisition (21,7%)	-120	-
Dividendes reçus	-	-
Valeur nette comptable de la participation	916	-

5.2. Investissements dans des coentreprises

5.2.1. SPORTSTECH BELGIUM ASBL

En juin 2024, EVS et Groove ASBL ont créé conjointement une nouvelle ASBL nommée SportsTech Belgium. Chaque partenaire a versé 2.500 euros à la nouvelle ASBL. Basée à Seraing, l'ASBL a pour mission de promouvoir le développement de l'innovation technologique dans le secteur du sport en Belgique. Son capital souscrit s'élève à 5.000 euros, la part d'EVS représentant 50%. La perte nette de SportsTech Belgium en 2024 s'est élevée à -0,04 million d'euros. EVS a représenté 0,0% du chiffre d'affaires de SportsTech Belgium en 2024.

La part d'EVS dans les résultats 2024 de SportsTech Belgium s'élève à -0,02 million d'euros et la part d'EVS dans les capitaux propres de SportsTech Belgium s'élève à 0,0 million d'euros.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Actifs courants	24	-
Actifs non courants	-	-
Passifs courants	-61	-
Passifs non courants	-	-
Actif net	-37	-
Ajustement pour éviter un solde négatif	37	-
Part du bilan de l'entreprise associée (50,0 %)	0	-
Chiffre d'affaires	18	-
Résultat net	-42	-
Quote-part du résultat net de l'entreprise associée après acquisition (50,0 %)	-21	-
Dividendes reçus	-	-
Valeur nette comptable de la participation	0	-

6. PRODUITS ET CHARGES

6.1. Marge brute

(milliers d'euros)	2024	2023
Chiffre d'affaires	197.994	173.191
Coût des ventes	-54.919	-52.548
Marge brute	143.075	120.643
Marge brute %	72,3%	69,7%

La marge brute consolidée s'est établie à 72,3% pour l'exercice 2024, contre 69,7% pour l'exercice 2023 (+2,6 pts). Cette amélioration est principalement due à l'augmentation des prix de vente et à une proportion plus élevée de software par rapport au hardware dans certaines solutions. De plus, la croissance des revenus liés aux services a contribué à l'augmentation globale de la marge brute, ce qui s'est traduit par une amélioration des marges de la plupart de nos solutions. La marge est également influencée positivement par un reclassement des actifs internes, précédemment présentés en stocks, vers les autres immobilisations corporelles (voir également la section 2.10 ci-dessus), ce qui explique environ 1,7 point de l'augmentation. D'un point de vue EBIT, ce changement comptable n'a pas d'impact.

6.2. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 42,0 millions d'euros en 2024 contre 31,8 millions d'euros en 2023.

Les coûts immobilisés en 2024 comprennent principalement les coûts de personnel interne et les coûts des consultants externes liés à la phase de développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet consiste en du software et hardware qui seront commercialisés à la fin du développement. Les dépenses prévues s'élèvent à 5,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu à partir de 2027. L'avancement de ces développements internes est suivi de manière régulière afin de s'assurer que les avantages économiques futurs restent assurés.

Les autres coûts de recherche et développement restent dans nos dépenses opérationnelles, car l'IAS 38 ne s'applique pas spécifiquement à ces développements.

Le détail des dépenses totales de R&D est le suivant :

(milliers d'euros)	2024	2023
Dépenses de R&D brutes	43.731	38.695
Dépenses de R&D capitalisée en immobilisations incorporelles	-0.938	-4.177
Amortissement des immobilisations incorporelles	2.251	563
Avantages liés aux dépenses de R&D	-2.962	-3.245
Dépenses de R&D, nettes	42.033	31.836

Depuis 2010, EVS prend en considération une exonération de retenue à la source accordée par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant une rémunération à des chercheurs individuels engagés dans des programmes de R&D collaboratifs selon certains critères définis à l'article 273 du Code des impôts sur le revenu en Belgique. Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des dépenses de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de crédits d'impôt relatifs à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2024, il s'élevait à 0,3 million d'euros (0,3 million d'euros en 2023).

À partir de 2021, Axon NL bénéficie de crédits d'impôt relatifs à la R&D aux Pays-Bas. Ce montant est également déduit des dépenses de R&D. En 2024, il s'élève à 0,4 million d'euros (0,4 million d'euros en 2023).

6.3. Informations complémentaires sur les charges d'exploitation par nature

(milliers d'euros)	2024	2023
Matières premières et consommables	-36.683	-29.351
Augmentation (+) / diminution (-) des stocks de produits finis, travaux et commandes en cours	13.556	1.627
Dépenses de personnel	-74.757	-64.183
Amortissements	-12.779	-8.061
Augmentation (-) / diminution (+) des réductions de valeur sur stocks	223	-100
Augmentation (-) / diminution (+) des réductions de valeur sur créances commerciales	-281	254
Autres frais professionnels	-14.214	-12.095
Marketing et communication	-2.967	-2.264
Autre ⁽¹⁾	-18.195	-16.778
Coût total des ventes, frais commerciaux, administratifs et de R&D	-150.575	-130.951

(1) Comprend diverses autres dépenses opérationnelles telles que entretien, électricité, petit équipement, frais de transport, frais de voyage

L'augmentation des charges de personnel est principalement attribuable à l'indexation des salaires associée à une augmentation moyenne des ETP au cours de la période et à des primes liées aux performances plus élevées.

Depuis le 1er janvier 2024, le Groupe a adopté un nouveau mode de présentation selon lequel les équipements produits à des fins internes sont désormais classés dans les autres actifs corporels/immobilisations (voir également la note 2.10). Elle s'est traduite par une reprise des montants passés en dépréciation sur les stocks, compensée par une baisse des produits finis, avec un impact net neutre sur le compte de résultat.

6.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Depuis le 1er avril 2002, EVS a mis en place un régime de retraite à cotisations définies conformément à la réglementation sectorielle du régime de retraite pour les salariés du secteur de la fabrication métallique (« commission paritaire 209 »). Elle prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut (soumis à l'office national de la sécurité sociale) pour chaque salarié. Cette prime est exclusivement payée par l'employeur. Le taux de prime est fixé par les conventions collectives du secteur. Les primes ont évolué comme suit :

En %	Taux de prime
2008 à 2010	1,10%
2011	1,77%
2012	1,87%
2013 à 2019	1,97%
2020 à 2024	2,29%

Le plan est géré par « Monument » (anciennement « Integrale »). La politique de financement est décrite dans son rapport annuel.

De plus, depuis le 1er janvier 2012, les salariés EVS en Belgique sont automatiquement affiliés à un deuxième plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue à ce plan (y compris les frais de gestion, l'assurance-vie, l'invalidité et les primes d'assurance d'exonération des risques) à un taux de 3 % du salaire annuel brut.

Jusqu'en 2015 inclus, les deux régimes de retraite étaient traités comme des régimes à cotisations définies et les cotisations à ces régimes de retraite étaient comptabilisées en charge dans le compte de résultat lorsqu'elles étaient encourues.

Cependant, le 18 décembre 2015, la législation belge a été mise à jour et des précisions ont été apportées sur le taux de rendement minimum garanti. Avant le 31 décembre 2015, le taux de rendement minimum garanti sur les cotisations de l'employeur et des participants était de 3,25 % et 3,75 % respectivement. À partir de 2016, le taux a diminué à 1,75 % et est recalculé chaque année sur la base d'un taux sans risque des obligations d'État à 10 ans. Selon la norme IAS 19, les régimes à cotisations définies belges qui garantissent un rendement spécifié sur les cotisations doivent être assimilés à des régimes à prestations définies, car l'employeur n'est pas seulement responsable du paiement des cotisations mais doit également couvrir le risque d'investissement jusqu'aux taux minimaux légaux applicables. Les rendements garantis par les compagnies d'assurances sont dans la plupart des cas inférieurs ou égaux au rendement minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe n'a pas entièrement couvert son risque de rendement par un contrat d'assurance, une provision doit être comptabilisée. Les plans EVS sont financés par des contrats d'assurance groupe. Les contrats bénéficient d'un taux d'intérêt contractuel accordé par la compagnie d'assurance. Lorsqu'il y a sous-financement, il est couvert par le fonds de financement et, en cas d'insuffisance, des cotisations patronales supplémentaires sont demandées.

La norme IAS 19 exige qu'une entité comptabilise un passif lorsqu'un employé a fourni un service en échange d'avantages du personnel à payer dans le futur. Par conséquent, des provisions de retraite sont constituées. Les obligations sont évaluées sur une base actualisée car elles sont réglées plusieurs années après que les employés ont rendu le service correspondant. Un actuair qualifié a déterminé la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, à l'exception du régime multi-employeurs. Ces actifs sont détenus par une compagnie d'assurance. La méthode des unités de crédit projetées a été utilisée pour mesurer les obligations et les coûts. Des hypothèses ont été incluses sur les variables démographiques et financières. Le résultat de ce calcul a ensuite été extrapolé au plan multi-employeur sur la base des cotisations versées.

Les changements comptabilisés en 2024 au niveau de l'obligation belge au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont les suivants :

milliers d'EUR	2024			2023		
	Obligation au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre de prestations définies	Obligation au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre de prestations définies
Au 1er janvier	11.486	-11.347	139	10.203	-10.089	114
Coûts de service	1.299	-	1.299	762	-	762
Frais administratifs		22	22		28	28
Charges d'intérêts nettes	381	-398	-17	383	-401	-18
Sous-total inclus en compte de résultat	1.680	-376	1.304	1.145	-373	772
Avantages payés	-246	246	-	-196	196	-
Changements actuariels (hypothèses), dont:						
<i>Décaissant de changements dans les hypothèses démographiques</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Décaissant de changements dans les hypothèses financières</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Décaissant des ajustements d'expérience</i>	-	37	37	334	170	504
Sous-total autres éléments du résultat global	0	37	37	334	170	504
Cotisations de l'employeur	-	-1.325	-1.325	-	-1.251	-1.251
Au 31 décembre	12.920	-12.765	155	11.486	-11.347	139

La juste valeur des actifs du plan est répartie entre les catégories d'actifs suivantes : obligations souveraines et assimilées (52%), obligations d'entreprises (32%), immobilier (8%), actions (4%) et trésorerie (3%).

Les principales hypothèses retenues pour la détermination des engagements de retraite des régimes du Groupe sont présentées ci-dessous :

En %	2024	2023
Taux d'actualisation	3,50%	3,35%
Augmentations salariales futures (y compris indexations)	2,20%	2,40%

Une analyse de sensibilité a été effectuée pour les hypothèses significatives au 31 décembre. L'analyse est fondée sur une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation au titre des prestations définies à la suite de modifications raisonnables d'une hypothèse clé survenant à la fin de la période de présentation de l'information financière, en maintenant toutes les autres hypothèses constantes. Celles-ci peuvent ne pas être représentatives d'une modification réelle de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que les modifications des hypothèses se produisent indépendamment les unes des autres.

Les résultats de l'analyse indiquent que les modifications du taux d'actualisation et l'évolution future des salaires n'ont pas d'incidence sur l'obligation au titre des prestations définies. L'obligation au titre des prestations définies repose soit sur la garantie minimale fournie par la compagnie d'assurance, soit sur les réserves mathématiques figurant sur les contrats des affiliés, étant donné que la garantie minimale prévue à l'âge de la retraite compte tenu des probabilités de décès et de rotation est plus faible pour tous les plans. Étant donné que l'obligation au titre des prestations définies est inférieure à cette garantie minimale fournie, une modification du taux d'actualisation n'aurait pas d'impact sur l'obligation au titre des prestations définies. De plus, la méthode utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies est la Projected Unit Credit sans primes futures. Par conséquent, une modification des hypothèses d'augmentation salariale n'a pas d'incidence sur l'obligation au titre des prestations définies.

Les contributions attendues au plan pour le prochain exercice s'élèvent à 1.361 milliers d'euros (1.322 milliers d'euros en 2023). La durée moyenne de l'obligation au titre du régime à prestations définies est de 16 ans (17 ans en 2023).

Les paiements suivants représentent les prestations attendues des actifs du régime pour les dix prochaines années.:

(milliers d'euros)	2024	2023
Dans les 12 prochains mois	125	54
Entre 2 et 5 ans	686	513
Entre 5 et 10 ans	2.461	2.199
Total des paiements futurs attendus	3.272	2.766

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est accordé au personnel.

6.5. Produits / (charges) financiers

(milliers d'euros)	2024	2023
Intérêts créditeurs en dépôt	908	230
Frais d'intérêt	-1.124	-920
Résultat de l'échange	2.100	-966
Autres résultats financiers	-1.214	985
Revenus financiers nets / (coûts)	670	-672

Afin de limiter son exposition au dollar américain, le Groupe a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué dans les notes 26 et 27.

La devise fonctionnelle d'EVS Broadcast Equipment S.A. ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale américaine EVS Inc., dont la devise fonctionnelle est le dollar américain. La devise de présentation des états financiers consolidés du Groupe EVS est l'euro.

Le résultat net de change s'explique principalement par l'appréciation du dollar par rapport à l'euro au cours de la période (voir également la note 2.8.3 Taux de change utilisés), couplée aux gains de change nets réalisés sur les instruments de couverture arrivés à échéance au cours de la période.

Les charges d'intérêts concernent principalement les intérêts sur les leasings immobiliers et de véhicules (IFRS16) ainsi que les intérêts sur le prêt mis en place en 2020 pour financer partiellement l'acquisition d'Axon.

Les autres résultats financiers représentent principalement la juste valeur négative des contrats de change ouverts, partiellement compensée par les revenus d'intérêts sur les placements à court terme et les revenus d'intérêts sur les contrats de leasing financiers accordés aux clients.

6.6. Autres produits et charges

Les autres charges représentent principalement des dépréciations d'immobilisations incorporelles créées depuis 2022 pour 1,1 million d'euros. Pour l'un des projets, un write-off des coûts de développement a été comptabilisé, car certains événements récents ont entraîné un changement dans la stratégie de mise sur le marché. Cette nouvelle stratégie ne répond plus aux critères de la norme IAS 38, car le produit ne sera plus lancé en tant que produit autonome, mais plutôt en tant qu'option dans l'écosystème VIA MAP. Les autres charges comprennent également des pertes sur les créances commerciales d'un montant de 0,2 million d'euros (0,4 million d'euros en 2023) et des pertes sur les cessions d'actifs de démonstration de 0,3 million d'euros (0,0 million d'euros en 2023).

7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt pour les années 2024 et 2023 est constituée comme suit :

(milliers d'euros)	2024	2023
Impôt courant		
Charge fiscale effective	-6.276	-4.355
Ajustements d'impôt courant liés aux années antérieures	239	295
Impôts différés		
Effets fiscaux des différences temporaires	2.894	455
- Amortissement des immobilisations	-243	-243
- Immobilisations incorporelles (déductions pour investissement R&D) *	1.670	1.027
- Autres actifs incorporels	-2	-25
- Ajustements pour IFRS 16	10	14
- Ajustements pour IAS 19	-18	-120
- Ajustements pour report de taxation des plus-values de cession d'immeubles	46	75
- Ajustements pour IFRS 9	-36	-25
- Pertes fiscales déclarées	1.097	-1.763
- Reprise de la plus-value statutaire sur cession incorporelle au sein du groupe	-	1.114
- Autres	370	401
Impôts sur le revenu inclus dans le compte de résultat	-3.143	-3.605

* Voir également la note 6.2 pour les déductions relatives aux investissements en R&D.

La charge d'impôt sur le résultat s'élève à 3,1 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2024, contre 3,6 millions d'euros en 2023. Cette diminution est principalement attribuable à une augmentation des actifs d'impôts différés reflétant (i) les latences fiscales existantes dans la société nouvellement acquise MOG Technologies Portugal de 1,8 million d'euros, combinées à (ii) une augmentation des actifs d'impôts différés sur la reprise de la réserve occulte déterminée en vertu du

droit fiscal belge de 1,6 million d'euros. Cette provision est liée aux coûts de R&D capitalisés, qui sont intégralement amortis en comptabilité mais ne sont déductibles fiscalement que sur trois ans pour l'impôt sur les sociétés. Cet impact est partiellement compensé par la hausse des impôts courants (EUR + 2,0 millions) résultant de l'augmentation du bénéfice avant impôts au niveau du groupe EVS.

7.2. Réconciliation de la charge d'impôts :

La réconciliation de la charge d'impôts effective du Groupe (obtenue en appliquant le taux d'imposition effectif au bénéfice avant impôt) et de la charge fiscale théorique (obtenue en appliquant le taux d'imposition théorique) est comme suit :

(milliers d'euros)	2024	2023
Réconciliation entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition théorique		
Bénéfice avant impôts et quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	45.552	40.469
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	-3.143	-3.605
Taux d'impôt effectif	6,90%	8,91%
Éléments de rapprochement de la charge d'impôt théorique		
Impact fiscal des déductions pour investissement en R&D	-1.760	-1.261
Impact fiscal des déductions pour investissement en R&D (rattrapage années précédentes)	-358	-1.071
Impact fiscal des dépenses non déductibles	533	132
Impact fiscal des déductions pour innovation	-5.845	-5.243
Impact fiscal lié aux différences temporaires (variation de l'impôt différé)	-2.894	-304
Impact fiscal lié aux ajustements des exercices précédents (y compris filiales)	-239	-295
Autres	690	328
Charge d'impôt totale des entités du groupe calculée sur la base des taux nominaux locaux respectifs	-13.016	-11.319
Taux d'imposition théorique	28,6 %	28,0%

La charge fiscale théorique calculée sur la base des taux nominaux locaux respectifs reste stable par rapport à l'année dernière.

Les modifications apportées à la norme IAS 12 International Tax Reform – Pillar Two Model Rules n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe, car le Groupe n'entre pas dans le champ d'application des règles du modèle Pillar Two puisque son chiffre d'affaires est inférieur à 750 millions d'euros par an.

7.3. Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

(milliers d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Amortissement des bâtiments		2.569		2.322
Immobilisations incorporelles R&D	6.997		5.329	
Autres immobilisations incorporelles		42	146	
Contrats de location (IFRS 16)	168	11	158	11
Régime de pension à prestations définies	4		13	
Dépréciation des comptes clients	21		57	
Taxation étalée de la plus-value		529		575
Perte fiscale récupérable	3.000		1.865	
Autres immobilisations corporelles		9		12
Corrections sur stock	966		544	
Produits différés / Charges à imputer		31		
Total	11.157	3.191	8.112	2.920
Valeur nette comptable	8.007	42	5.203	11

Les impôts différés sont comptabilisés « nets » conformément aux politiques comptables du Groupe car ils concernent des impôts sur les bénéfices prélevés par la même autorité fiscale et celle-ci autorise la compensation. Aucune provision pour moins-value n'est constituée en relation avec les pertes fiscales reportables puisqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dans un avenir proche sur lequel les actifs d'impôt pourront être imputés.

L'augmentation des actifs d'impôts différés liés aux investissements en R&D est le résultat d'une augmentation des coûts de R&D en 2024. Les coûts de R&D sont intégralement enregistrés en charges et, par conséquent, déclenchent une différence temporaire car l'impact de ces dépenses de R&D est amorti sur 3 ans à des fins fiscales locales.

L'augmentation de la perte fiscale récupérable est attribuée aux latences fiscales de la société nouvellement acquise, MOG technologies Portugal, s'élevant à 1,8 million d'euros, partiellement compensées par l'utilisation des latences fiscales récupérables résultant d'un bénéfice imposable en 2024 dans les autres entités du Groupe.

8. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actions ordinaires, diminué des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au taux de la période, ajusté des effets dilutifs des options sur actions (warrants).

(milliers d'euros)	2024	2023
Résultat net	42.882	36.946
- attribuable aux intérêts de tiers	-	-
- attribuable aux actionnaires ordinaires	42.882	36.946
	2024	2023
Nombre moyen pondéré d'actions émises, hors actions propres	13.528.730	13.427.915
Effet dilutif du nombre moyen pondéré d'options sur actions en circulation	648.925	522.836
Nombre moyen pondéré du nombre d'actions dilué	14.177.655	13.950.751
Bénéfice de base par action (EUR)	3,17	2,75
Bénéfice dilué par action (EUR)	3,02	2,65

Le résultat dilué par action comprend (a) 187.000 warrants attribués en octobre 2020, dont 33.451 sont en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en octobre 2026, (b) 158.600 warrants attribués en juin 2021, dont 149.850 sont en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en juin 2027, (c) 183.375 warrants attribués en septembre 2022, dont 182.625 sont en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en septembre 2028, (d) 198.900 warrants attribués en octobre 2023, tous en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et une échéance en octobre 2029 et (e) 210.650 warrants attribués en septembre 2024, tous en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en septembre 2030.

9. DIVIDENDES VERSÉS ET PROPOSÉS

Les dividendes sont versés pour les actions émises, déduction faite des actions propres à la date de mise en paiement.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2024 a approuvé le versement d'un dividende brut total de 1,10 euro par action au titre de l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2024, un acompte sur dividende de 0,50 euro par action a été versé en novembre 2024. Un dividende annuel de 1,10 euro par action sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

(milliers d'euros, montant brut)	Coupon #	Date de déclaration	2024	2023
Versés au cours de l'année :				
- Dividende final pour 2022 (incl. dividende exceptionnel) (1,10 EUR par action hors actions propres)	34	Mai 2023		14.780
- Acompte sur dividende 2023 (0,50 EUR par action hors actions propres)	35	Nov. 2023		6.717
- Dividende final pour 2023 (0,60 EUR par action hors actions propres)	36	Mai 2024	8.128	
- Acompte sur dividende pour 2024 (0,50 euro par action hors actions propres)	37	Nov. 2024	6 775	
Total dividendes versés			14.903	21.497

Les dernières directives en matière de dividendes publiées en 2022 prévoient une distribution annuelle totale de dividendes de 1,10 euro par action pour 2024, sous réserve des conditions de marché et de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Dans le contexte d'un nouveau cadre d'allocation du capital, EVS propose une nouvelle politique de dividende pour les années 2025-2027, fixant le dividende annuel à 1,20 euro par action pour les 3 prochaines années. Cette politique renouvelée de dividende de base prévoit une croissance de 0,10 euro par action (soit 9,1 %) par rapport à la politique précédente 2022-2024. Conformément à la stratégie d'allocation du capital définie, et en cas d'excédent de trésorerie résiduel, la société peut envisager de lancer des initiatives ad hoc telles que, par exemple, un programme spécial de rachat d'actions ou le versement de dividendes spéciaux. Cette proposition est soumise à l'approbation de l'assemblée générale,

ainsi qu'à toute modification des conditions du marché ou de la dynamique de l'entreprise.

En euros par action et par exercice	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dividende de base	1.10	1.10	1.10	1.20	1.20	1.20
Dividende additionnel exceptionnel	0.50	0.00	0.00	TBC	TBC	TBC
Dividende total	1.60	1.10	1.10	1.20	1.20	1.20

10. GOODWILL

(en milliers d'euros)	UGT				TOTAL
	OpenCube	SVS	Axon	MOG Techn.	
Coût d'acquisition					
Au 31 décembre 2023	820	1.125	2.832	-	4.777
- Acquisitions	-	-	-	1.643	1.643
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024	820	1.125	2.832	1.643	6.420
Dépréciation cumulée					
Au 31 décembre 2023	820	1.125	-	-	1.945
- Acquisitions	-	-	-	-	-
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024	820	1.125	-	-	1.945
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2023	-	-	2.832	-	2.832
Au 31 décembre 2024	-	-	2.832	1.643	4.475

Le goodwill est évalué au coût, soit l'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant comptabilisé pour les participations ne donnant pas le contrôle sur les actifs identifiables nets acquis et les passifs assumés. Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation, annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait avoir diminué. La valeur d'utilité de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie inclus dans le plan d'affaires d'Axon, conformément à la norme IAS 36. Lors de l'analyse de la dépréciation du goodwill, des considérations telles que les pénuries de composants et leur impact sur le prix, la marge et les conditions de livraison en raison de l'évolution de la dynamique du marché, ou d'autres impacts sur le développement durable liés au changement climatique sont prises en compte lorsque cela est pertinent et prévisible.

10.1. Groupe Axon

À la fin de l'année 2024, la direction a mené un exercice de test de dépréciation sur Axon Group en tant qu'UGT. La valeur recouvrable (valeur d'utilité) de l'UGT d'Axon Group a été calculée à l'aide des hypothèses clés suivantes :

- Projections de flux de trésorerie (méthode des flux de trésorerie actualisés) basées sur le budget financier approuvé par les administrateurs couvrant une période de cinq ans.
- Croissance annuelle du chiffre d'affaires pour la prochaine période de cinq ans sur la base du plan d'affaires à 5 ans, soutenue par les récentes augmentations réelles du chiffre d'affaires depuis la prise de contrôle, ainsi que par l'intégration continue prévue du portefeuille de produits Axon dans les offres EVS dans les années à venir.
- Pourcentage de coût stable des marchandises vendues (COGS), en ligne avec les données historiques et le plan d'affaires à 5 ans.
- Taux d'actualisation de 14,0% (coût moyen pondéré du capital), correspondant au taux d'actualisation avant impôt de 18,0% obtenu sur base du coût moyen pondéré du capital après impôt selon une méthode itérative.
- Cash-flows perpétuels pour la période au-delà de la période de prévision (cinq ans).
- Pas de croissance pour la valeur terminale.

Le résultat des calculs a confirmé qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser une dépréciation à la fin de l'exercice 2024. Le montant par lequel la valeur recouvrable de l'unité dépasse la valeur comptable est de 103 millions d'euros.

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT du Groupe Axon est sensible (a) au chiffre d'affaires et (b) au taux d'actualisation. Dans ce contexte, le management a réalisé un test de sensibilité en augmentant et en diminuant les facteurs de sensibilité de +/-20%. Les résultats de l'analyse de sensibilité n'influencent pas la conclusion selon laquelle aucune dépréciation ne doit être comptabilisée à la fin de l'exercice 2024.

10.2. MOG Technologies

Le 1er octobre 2024, EVS a finalisé l'acquisition de 100 % des actions de MOG Technologies, une société basée au Portugal avec environ 50 membres d'équipe hautement qualifiés, réputée pour ses outils de production de médias numériques et de vidéos SW et cloud. L'expertise reconnue de MOG Technologies en matière de technologie cloud renforce la stratégie de Balanced Computing d'EVS, notamment en améliorant ses solutions de gestion et de distribution de contenus, respectivement MediaCeption et MediaHub. L'acquisition permet à EVS d'accéder à un vivier de talents hautement qualifiés, apportant une expertise dans les médias numériques et la technologie vidéo, au-delà du broadcast traditionnel. Elle fournit également une gamme plus large et plus intégrée de solutions pour rationaliser les workflows multimédia, de l'acquisition à la distribution, une capacité accrue d'investissement dans la recherche et le développement pour stimuler les avancées technologiques et fournir des solutions de pointe, ainsi qu'un support client et des services professionnels améliorés pour assurer une mise en œuvre transparente et une utilisation optimale du portefeuille de produits combiné.

Cette transaction est qualifiée de regroupement d'entreprises selon la norme IFRS 3 et est donc comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour l'acquisition de MOG Technologies comprend :

- Un montant en numéraire de 1,0 million d'euros versé à la date de clôture.
- Une contrepartie conditionnelle comprise entre 0 million d'euros et un maximum de 2,6 millions d'euros (complément de prix à la charge de la Société) en fonction de plusieurs facteurs dont :
 - l'atteinte de niveaux de revenus prédéfinis au cours des exercices 2025 à 2029 ;
 - le recouvrement de la totalité ou d'une partie de créances douteuses existantes spécifiquement identifiées ;
 - le règlement définitif des procédures judiciaires en cours ;
 - la récupérabilité effective des crédits d'impôt existants ;
 - le maintien des employés clés identifiés au sein de la Société au cours des quatre prochaines années.

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle, incluse dans la ligne « Autres montants à payer, avances reçues, charges à payer et produits différés », s'élève à 0,9 million d'euros à la date d'acquisition et n'a pas changé à la date de clôture. La juste valeur classée au niveau 3 a été estimée sur la base d'un modèle dans lequel les résultats possibles sont pondérés en fonction des probabilités. Les données non observables auxquelles cette évaluation de la juste valeur est la plus sensible sont le montant estimé du chiffre d'affaires de MOG Technologies sur la période de référence, le maintien des employés clés de la Société et le recouvrement effectif des crédits d'impôt existants. En fonction de la réalisation réelle de ces intrants, la Société est exposée à un impact futur sur le compte de résultat allant d'une perte de 1,7 million d'euros (en cas d'earn-out maximum) à un gain de 0,9 million d'euros (en cas d'earn-out minimum).

Les montants comptabilisés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge, ainsi que la contrepartie transférée et le montant du goodwill et de l'effet de trésorerie nette qui en résulte à la date d'acquisition sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	
Immobilisation incorporelle – Technologie	442
Immobilisation incorporelle –Clientèle	445
Autres immobilisations incorporelles	1
Immobilisations corporelles	380
Autres actifs non courants	26
Actifs d'impôt différé	32
Créances commerciales	1,382
Stocks	210
Trésorerie et équivalents de trésorerie	770
Total de l'actif	3,688
Passifs d'impôts différés	-210
Passifs financiers	-1,679
Comptes fournisseurs	-619
Revenus différés	-932
Total du passif	-3,439
Actif net acquis	248
Contrepartie payée en espèces	1,020
Ajustement final de la dette nette	-
Juste valeur de la contrepartie conditionnelle (earn-out)	871
Contrepartie totale	1,891
Goodwill	1,643
Cash outflow net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	250

Le goodwill, d'un montant de 1,6 million d'euros, se compose des synergies de marché attendues de la combinaison de MOG Technologies et d'EVS ainsi que de la main-d'œuvre qualifiée de MOG Technologies, qui ne peuvent pas faire l'objet d'une reconnaissance distincte en tant qu'actifs incorporels. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

La méthode utilisée pour l'évaluation de la technologie consiste en la méthode 'royalty relief' (économies potentielles pour la possession de la technologie après l'acquisition) appuyée par une analyse de benchmark.

L'immobilisation incorporelle liée à la clientèle a été évaluée selon la méthode 'Multi-period Excess Earnings' (en estimant les revenus et les flux de trésorerie dérivés de l'immobilisation incorporelle).

La juste valeur des créances de 1,4 million d'euros correspond aux montants contractuels bruts à recevoir.

Depuis la date d'acquisition le 1er octobre 2024, MOG Technologies a contribué à hauteur de 0,5 million d'euros au chiffre d'affaires et de -0,5 million d'euros au résultat net dans le compte de résultat consolidé pour la période de 3 mois close le 31 décembre 2024. Si l'acquisition de MOG Technologies avait été finalisée le 1er janvier 2024, le chiffre d'affaires et le résultat net consolidés du Groupe pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2024 auraient été respectivement de 2,3 millions d'euros et -5,3 millions d'euros.

Les frais afférents à l'acquisition, d'un montant de 0,2 million d'euros, ont été immédiatement passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus et sont présentés sous la rubrique « Frais de vente et administratifs » du compte de résultat.

Étant donné que MOG Technologies a été acquise en octobre 2024 et que l'exercice d'allocation du prix d'achat (y compris la juste valeur du goodwill) a été finalisé en janvier 2025 sur la base du dernier plan d'affaires et des projections disponibles à ce moment-là, aucun test formel supplémentaire d'impairment du goodwill n'a été effectué à la fin de l'exercice 2024. Les hypothèses retenues pour l'allocation du prix d'achat auraient été identiques pour tout exercice d'impairment effectué à ce moment-là, ce qui aurait abouti à une juste valeur identique du goodwill.

11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(milliers d'euros)	Technologie (DWESAB, OpenCube et Axon)	Liés à la clientèle et autres actifs incorporels	Licences logicielles	TOTAL
Coût d'acquisition				
Au 31 décembre 2022	5.070	12.943	3.837	21.850
- Immobilisations incorporelles en cours	-	4.148	377	4.525
Au 31 décembre 2023	5.070	17.091	4.214	26.375
Amortissement cumulé				
Au 31 décembre 2022	-3 530	-1 950	-3 155	-8.635
- Amortissement	-356	-1.294	-70	-1.720
Au 31 décembre 2023	-3 886	-3.244	-3 225	-10.355
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2022	1.540	10.993	682	13.215
Au 31 décembre 2023	1.184	13.847	989	16.020

(milliers d'euros)	Technologie (DWESAB, OpenCube, Axon, MOG)	Liés à la clientèle et autres actifs incorporels	Licences logicielles	TOTAL
Coût d'acquisition				
Au 31 décembre 2023	5.070	17.091	4.214	26.375
- Immobilisations incorporelles en cours		1.318	5	1.323
- Allocation du prix d'achat 2024	442	445	-	887
Au 31 décembre 2024	5.512	18.854	4.219	28.585
Amortissement cumulé				
Au 31 décembre 2023	-3 886	-3.244	-3 225	-10.355
- Amortissement	-371	-2.977	-	-3.348
- Write-off	-	-1.466	-	-1.466
Au 31 décembre 2024	-4.257	-7.687	-3.225	-15.169
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2023	1 184	13.847	989	16.020
Au 31 décembre 2024	1.255	11.167	994	13.416

Les immobilisations incorporelles ont diminué de 2,6 millions d'euros au cours de la période, reflétant les charges d'amortissement de 3,5 millions d'euros couplées au write-off de certains investissements d'un montant de 1,1 million d'euros, partiellement compensées par la capitalisation de coûts de développement interne de 1,3 million d'euros et par les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre du regroupement d'entreprises de 0,8 million d'euros. Pour l'un des projets, lancé en 2022, un write-off des coûts de développement a été comptabilisé au 4T24, car certains événements récents ont conduit à un changement dans notre stratégie de mise sur le marché. Cette nouvelle stratégie ne répond plus aux critères de la norme IAS38, car le produit ne sera plus lancé en tant que produit autonome, mais plutôt en tant qu'option dans l'écosystème VIA MAP. Voir aussi les détails dans la note 6.6 ci-dessus.

Les coûts immobilisés en 2024 comprennent principalement les coûts de personnel interne et les coûts des consultants externes liés à la phase de développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet consiste en du software et hardware qui seront commercialisés à la fin du développement. Les dépenses prévues s'élèvent à 5,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu à partir de 2027. L'avancement de ces développements internes est revue fréquemment pour s'assurer que les avantages économiques futurs restent confirmés.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS ET BÂTIMENTS, ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages ⁽¹⁾	Autres immobilisations corporelles	Actifs en cours	TOTAL
Coût d'acquisition					
Au 31 décembre 2022	64.023	8.667	19.888	1.243	93.821
- Acquisition	370	2.851	2.899	90	6.210
- Ventes et cessions	-	-1.364	-	-	-1.364
- Transferts	-12	14	-	-20	-18
- Autres	-108	1.816	-14	-	1.694
Au 31 décembre 2023	64.273	11.984	22.773	1.313	100.343
Amortissement cumulé					
Au 31 décembre 2022	-14.723	-6.606	-17.258	-	-38.587
- Amortissements	-3.357	-1.608	-1.357	-	-6.322
- Ventes et cessions	-	1.327	-	-	1.327
- Autres	128	90	4	-	222
Au 31 décembre 2023	-17.952	-6.797	-18.611	-	-43.360
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2022	49.300	2.061	2.630	1.243	55.234
Au 31 décembre 2023	a) 46.321	b) 5.187	b) 4.162	a) 1.313	56.983
			<i>(a) Sous-total Terrains et bâtiments</i>		47.634
			<i>(b) Sous-total des autres actifs corporels</i>		9.349
Hypothèques et autres garanties					
Valeur nette comptable des immobilisations données en garantie	38.343	-	-	-	38.343

(1) Comprend l'ajustement rétrospectif de 2023 dans la ligne « Autres » lié au changement de méthode comptable sur la présentation des équipements produits à des fins internes, des stocks aux autres actifs corporels/immobilisations, afin de permettre la comparabilité avec 2024. Voir les détails à la note 2.10.

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages ⁽¹⁾	Autres immobilisations corporelles	Actifs en cours	TOTAL
Coût d'acquisition					
Au 31 décembre 2023	64.273	11.984	22.773	1.313	100.343
- Acquisition	147	2.361	2.943	87	5.538
- Ventes et cessions	-	-25	-	-	-25
- Transferts	201	1.032	-	-1.233	-
- Autres	196	5.524	23	-148	5.595
Au 31 décembre 2024	64.817	20.876	25.739	19	111.451
Amortissement cumulé					
Au 31 décembre 2023	-17.952	-6.797	-18.611	-	-43.360
- Amortissements	-3.260	-4.379	-1.663	-	-9.302
- Ventes et cessions	-	-	-	-	-
- Autres	-241	-2.121	-10	-	-2.372
Au 31 décembre 2024	-21.453	-13.297	-20.284	-	-55.034
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2023	46.321	5.187	4.162	1.313	56.983
Au 31 décembre 2024	a) 43.364	b) 7.579	b) 5.455	a) 19	56.417
			<i>(a) Sous-total Terrains et bâtiments</i>		43.383
			<i>(b) Sous-total des autres actifs corporels</i>		13.034
Hypothèques et autres garanties					
Valeur nette comptable des immobilisations données en garantie	36.731	-	-	-	36.731

(1) Comprend un ajustement / reclassement de 2024 dans la ligne « Autres » lié au changement dans la présentation des équipements produits à des fins internes, passant des stocks aux autres actifs corporels/immobilisations. Voir les détails à la note 2.10.

La valeur d'acquisition de l'immeuble a été analysée par composant, avec des durées d'utilité spécifiques et des valeurs résiduelles appliquées à chaque composant. Un amortissement par composant est prévu pour des durées de vie comprises entre 3 et 30 ans avec une valeur résiduelle totale du bâtiment d'environ 36% de la valeur brute hors subventions.

La production des équipements fabriqués et commercialisés par EVS ne nécessite pas d'investissements matériels importants, l'assemblage étant partiellement sous-traité, notamment à MECALEC SMD SA. Dans la mesure du possible, les travaux spécialisés sont externalisés (c'est-à-dire la tôlerie et la fabrication de circuits intégrés).

La politique du groupe est de financer ses immeubles par des fonds propres et par des prêts à long terme (voir également note 19).

Depuis le 1er janvier 2024, le Groupe a adopté un nouveau mode de présentation selon lequel les équipements produits à des fins internes sont désormais classés dans les autres actifs corporels/immobilisations (voir également la note 2.10). Les actifs corporels restent relativement stables, les acquisitions de la période (principalement du matériel informatique et des véhicules sous la rubrique machines et équipements, ainsi que des contrats de leasing principalement de voitures de société) ayant été compensées par les amortissements de la période.

La valeur comptable actifs au titre du droit d'utilisation, des dettes de location-financement et les mouvements pour les douze mois clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023 s'établissent comme suit :

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total	Lease liabilities
Au 31 décembre 2022	9.654	-	2.171	11.825	12.498
Ajouts	400	-	2.873	3.273	3.310
Cessions	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-1.831	-	-1.247	-3.078	-
Frais d'intérêt	-	-	-	-	535
Différences de conversion et autres	-81	-	-	-81	-89
Palements	-	-	-	-	-3.589
Au 31 décembre 2023	8.142	-	3.797	11.939	12.665

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total	Lease liabilities
Au 31 décembre 2023	8.142	-	3.797	11.939	12.665
Ajouts	-	-	2.801	2.801	3.333
Cessions	-232	-	-	-232	-232
Dotations aux amortissements	-1.720	-	-1.598	-3.318	-
Frais d'intérêt	-	-	-	-	-539
Différences de conversion et autres	121	-	-	121	305
Palements	-	-	-	-	-3.223
Au 31 décembre 2024	6.311	-	5.000	11.311	12.309

13. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME

(milliers d'euros)	Prêts subordonnés	Autres immobilisations financières	TOTAL
Valeur comptable nette au 31 déc. 2022	-	512	512
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-19	-19
- Acquis dans l'année	-	7	7
- Différences de conversion et autres	-	-5	-5
Valeur comptable nette au 31 déc. 2023	-	495	495
Valeur comptable nette au 31 déc. 2023	-	495	495
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-128	-128
- Acquis dans l'année	-	10	10
- Différences de conversion et autres	-	35	35
Valeur comptable nette au 31 déc. 2024	-	412	412

Les autres actifs financiers sont principalement constitués de garanties en espèces.

14. STOCKS

(milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023 ⁽¹⁾
Matières premières	25.246	24.161
Produits finis	25.743	34.569
Marchandises achetées pour revente	2.969	5.268
Total brut	53.957	63.998
Réductions de valeur cumulées début de période	-30.997	-30.852
Additions, dotations, reprises et utilisations, net	104	-312
Reprise de write-off suite au reclassement en actif immobilisé	1.355	242
Liquidation des stocks entièrement réduits de valeur	9.962	-
Différence de taux de change	131	-75
Réductions de valeur cumulées fin de période	-19.445	-30.997
Total valeur nette comptable	34.512	33.001

(1) Comprend un ajustement rétrospectif lié au changement de méthode comptable sur la présentation des équipements produits à des fins internes, des stocks aux autres actifs corporels, afin de permettre la comparabilité avec 2024. Voir détails dans la note 2.10

L'augmentation nette des stocks en 2024 s'explique principalement par l'augmentation de la performance du chiffre d'affaires. EVS poursuit la gestion proactive des composantes afin d'assurer un impact limité de notre inventaire sur les besoins en fonds de roulement. Un équilibre minutieux est effectué pour garantir le respect des conditions de livraison aux clients et pour garantir les meilleurs prix possibles des composants. L'année 2024 a été marquée par les Big Events, et une partie des produits finis sont encore présents dans l'inventaire. Cet équipement sera vendu tout au long de l'année 2025. Depuis le 1er janvier 2024, le Groupe a adopté un nouveau mode de présentation selon lequel les équipements produits à des fins internes sont désormais classés en tant qu'autres actifs corporels (cf. également note 2.10). Cela a entraîné un reclassement des stocks en immobilisations avec une valeur comptable brute de 5,5 millions d'euros et une valeur comptable nette de 3,6 millions d'euros. En outre, un reclassement similaire a été effectué pour les équipements produits à des fins internes, pour lesquels la valeur comptable nette était de 0, ce qui a entraîné la cession de stocks entièrement réduits de valeur (10,0 millions d'euros) et la suppression de la valeur comptable brute pour le même montant.

Les stocks comptabilisés en charge au cours de la période se sont élevés à 25,1 millions d'euros (29,4 millions d'euros en 2023). Ceux-ci étaient inclus dans les coûts de ventes. Les mouvements de dépréciation des stocks, qui s'élèvent à 2,3 millions d'euros en 2024 (0,8 million d'euros en 2023), sont comptabilisés en charges dans les coûts de ventes. Ces dévalorisations concernent principalement les produits loués dans le cadre de la location de Big Events et les articles en stock technologiquement obsolètes.

15. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

(milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances commerciales	71.820	70.032
Réductions de valeurs actées sur créances	-4.542	-2.789
- dont perte de crédit attendue	-418	-816
- don't autres provisions	-4.124	-1.973
Créances commerciales nettes	67.278	67.243
Créances de location-financement	3.642	3.275
Charges différées et produits à recevoir	4.610	6.947
Autres débiteurs	4.639	4.900
Total des autres créances, des charges à répartir et des produits à recevoir	12.891	15.122
Total	80.169	82.365

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont généralement assorties d'un délai de 30 jours. Selon les conditions générales du groupe, les factures impayées à leur terme pourraient donner lieu à un taux d'intérêt mensuel de 1,50%.

Malgré la hausse des activités, les créances clients sont restées stables par rapport à la fin de l'exercice précédent. Cela est principalement le résultat de l'amélioration continue du recouvrement et de la structure de la balance âgée des créances commerciales tout au long de l'année. La majorité de nos créances clients (soit 76 %) n'est pas due à la fin de l'exercice.

Pour déterminer la perte de crédit attendue, EVS a appliqué l'approche simplifiée et enregistre les pertes attendues sur la durée de vie de toutes les créances clients. Ce montant est déterminé sur l'ensemble du portefeuille, sur la base d'une matrice de provisions qui tient compte des résultats historiques en matière de pertes de crédit. En outre, des créances particulières présentant une probabilité de défaut plus élevée sont identifiées et prises en compte en tant qu'ajustement complémentaire à la matrice des provisions. Ces provisions sont comptabilisées dans la ligne « Frais de vente et administratifs ».

Au 31 décembre 2024, un montant de 8,7 millions d'euros (20,6 millions d'euros au 31 décembre 2023) au titre des créances clients était en dépassement d'échéance depuis plus de 90 jours, dont 4,5 millions d'euros font l'objet de dépréciations suite à la qualité de crédit des créances commerciales. L'évolution des réductions de valeur en 2024 et 2023 est la suivante :

(milliers d'euros)	2024	2023
Réductions de valeur reconnues sur créances commerciales		
Valeur au 1er janvier	2.789	3.064
- Réductions de valeur de l'année	1.339	1.606
- dont perte de crédit attendue	-398	142
- dont autres provisions	1.737	1.464
- Reprises de réductions de valeur de l'année	-1.342	-1.881
- Autres – Acquisition de MOG	1.756	-
Valeur au 31 décembre	4.542	2.789

La matrice des provisions qui tient compte des résultats techniques historiques pour le calcul de la perte de crédit attendue est la suivante :

(milliers d'euros)	Créances clients					Total
	Courant	<31 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	>91 jours	
Perte de crédit attendue						
Taux de perte de crédit attendu	0,40 %	0,94 %	1,72 %	2,00 %	2,59%	
Valeur comptable brute totale	40.088	5.605	1.985	1.725	20.629	70.032
Perte de crédit évaluée au 31 déc. 2023	160,4	52,7	34,1	34,5	534,3	816

(en milliers d'euros)	Créances clients					Total
	Courant	<31 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	>91 jours	
Perte de crédit attendue						
Taux de perte de crédit attendu	0,27%	0,33%	0,72 %	1,17%	1,64%	
Valeur comptable brute totale	50.051	3.482	2.553	1.154	14.580	71.820
Perte de crédit attendue au 31 déc. 2024	135,1	11,5	18,4	13,5	239,1	418

15.1. Créances liées aux contrats de location-financement

(milliers d'euros)	2024	2023
Créances liées aux contrats de location-financement		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	3.642	3.275
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non courants)	3.295	3.458
Total	6.937	6.733

(milliers d'euros)	2025	2026	2027	Après
Valeur actualisée des paiements locatifs futurs	3.946	2.669	767	0

Le groupe conclut des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. La durée des contrats de location-financement conclus est de quatre ans maximum. Pour couvrir les risques liés à la propriété du bien sous-jacent, EVS demande aux clients de garder le matériel assuré contre tous les risques de perte ou de dommage pour la valeur de remplacement totale, et d'assumer l'entière responsabilité de toute perte ou dommage du matériel pendant la période de location. EVS conserve le titre de propriété de l'équipement à tout moment pendant la période de location, à moins et jusqu'à ce qu'il soit acquis par le client.

La valeur comptable des options d'achat conditionnelles des actifs loués en location-financement s'élève à 0,0 million d'euros (0,2 million d'euros en 2023).

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location-financement est fixé à la date du contrat pour toute la durée du bail. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les créances de location-financement au 31 décembre 2024 est de 7,0 % (8,0 % en 2023).

Les produits financiers générés par les contrats de location-financement s'élèvent à 0,2 million d'euros sur la période (0,3 million d'euros en 2023) et sont comptabilisés dans les autres produits financiers.

15.2. Commandes en cours

(milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs contractuels	4.610	6.861
Passifs contractuels	23.808	18.058

Les avances et produits différés s'élèvent à 23,8 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 18,1 millions d'euros à fin 2023. Les passifs relatifs aux avances reçues et aux produits différés sont inscrits au bilan sous la rubrique autres dettes, avances reçues, charges à payer et produits différés. L'augmentation s'explique principalement par la croissance globale de l'entreprise, qui s'est traduite par un niveau plus élevé de paiements anticipés et de revenus différés provenant des clients. La majeure partie des produits inclus dans le solde du passif sur contrats au début de la période a été comptabilisée dans la période de présentation de l'information financière en cours. Le chiffre d'affaires relatif aux travaux en cours s'élève à 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2024 (6,9 millions d'euros en 2023). Les créances liées aux travaux en cours sont inscrites au bilan sous autres créances, charges différées et produits à recevoir.

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants correspondent aux options contractées afin de couvrir les engagements vis-à-vis du personnel dans le cadre du Fund Option Plan proposé par ING. Ces options ont une échéance moyenne d'un an et sont valorisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Comptes courants bancaires à vue et caisses (non rémunérés)	54.316	32.765
Dépôts à court terme et dépôts à vue rémunérés	33.451	18.181
Total	87.766	50.947

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à un niveau record de 87,8 millions d'euros, contre 50,9 millions d'euros à la fin de l'année 2023. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation de la trésorerie liée aux activités d'exploitation de 63,9 millions d'euros, résultant de la hausse du bénéfice net et de la variation favorable des besoins en fonds de roulement par rapport à l'année précédente, principalement sur les créances clients suite à l'amélioration continue du recouvrement des factures des clients. L'augmentation du flux de trésorerie d'exploitation est partiellement compensée par la trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement de -6,6 millions d'euros liée aux investissements dans les actifs incorporels et corporels ainsi qu'aux acquisitions de MOG et Tinkerlist, ainsi que par la trésorerie nette utilisée dans les activités de financement de -21,4 millions d'euros, qui résulte principalement du paiement de dividendes de -14,9 millions d'euros et du remboursement de dettes de location et d'emprunts de -5,7 millions d'euros.

Les dépôts à court terme représentent des placements dont la date d'échéance initiale ou la période de préavis est de trois mois ou moins. À la fin de l'année 2024, les dépôts à court terme sont principalement composés d'investissements en fonds obligataires et en dépôts bancaires.

18. CAPITAUX PROPRES

18.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de 30.987 euros, représenté par 1.000 actions. Le capital a ensuite évolué comme suit :

Date	Description	Nombre d'actions	Capital (EUR)
17.02.1994	Constitution	1.000	30.987
25.04.1996	Incorporation des réserves	-	90.481
25.04.1996	Émission de 100 actions au prix de 892 euros par action, dont une prime d'émission de 771 euros incluse dans le capital	100	12.147
		1.100	210.710
06.06.1997	Incorporation des réserves	-	242.440
06.06.1997	Emission de 172 actions, au prix de 4.338 euros par action, dont une prime d'émission de 3.926 euros	172	70.855
		1.272	1.199.309
25.09.1998	Action divisée par 2.000:1	2.544.000	1.199.309
14.10.1998	Premier appel public à l'épargne – Entrée en bourse	+ 200.000	94.284
	Incorporation de la prime d'émission		7.342.522
		2.744.000	8.636.115
07.09.1999	Emission de 119.952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA	119.952	7.197.120
	Incorporation des réserves		166.765

		2.863.952	16.000.000
25.05.2003	Annulation d'actions propres	-63.952	-
		2.800.000	16.000.000
24.02.2004	Remboursement du capital	-	-8.137.521
15.03.2004	Emission de 15.000 actions après exercice de bons de souscription d'actions	15.000	480.000
		2.815.000	8.342.479
09.05.2005	Action divisée par 5:1	14.075.000	8.342.479
19.06.2006	Annulation d'actions propres	-200.000	-
12.06.2009	Annulation d'actions propres	-250.000	-
26.12.2018	Emission de 702.024 actions	702.024	429.844
Capital au	31 décembre 2024	14.327.024	8.772.323

18.2. Capital social et actions propres

Au 31 décembre 2024, le capital social d'EVS s'élève à 8.772.323 euros et est représenté par 14.327.024 actions entièrement libérées sans désignation de valeur nominale. EVS respecte les exigences légales relatives au capital (articles 7:177 à 7:229 du Code des sociétés et des associations).

Au 31 décembre 2024, 775.476 warrants émis avec un prix d'exercice moyen de 22,95 euros par action sont exerçables jusqu'en septembre 2030. De temps à autre, la société utilise une partie du capital pour la rétention et la motivation du personnel par le biais d'un plan de warrants.

Le Management estime que le niveau de capital d'EVS est suffisant, car les capitaux propres représentent 75,6 % du bilan total à la fin de 2024. Par rapport à 2023, les capitaux propres ont augmenté de 29,3 millions d'euros.

Le Groupe s'efforce de maintenir une position de liquidité solide et de ne pas recourir excessivement à des financements extérieurs. Par ailleurs, le Groupe dispose d'une politique de distribution de dividendes permettant à ses actionnaires d'être rémunérés de manière significative, sans compromettre la trésorerie et l'indépendance financière du Groupe. Dans ses décisions de financement ou de distribution de dividendes, EVS prend en compte le niveau global de ses capitaux propres.

18.3. Capital autorisé

Conformément à une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2023, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximum d'un million six cent mille euros (1.600.000 EUR), primes d'émission exclues. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscriptions en numéraire, apports en nature ou incorporation de réserves ou primes d'émission, avec ou sans création d'actions. Dans la limite de cette autorisation, le Conseil d'administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou en droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations. En cas d'augmentation de capital avec prime d'émission, cette prime doit être inscrite et maintenue dans un ou plusieurs comptes distincts dans les capitaux propres au passif du bilan. De même, en cas d'émission de droits de souscription, leur prix d'émission devra être inscrit et maintenu dans un ou plusieurs comptes distincts au sein des capitaux propres au passif du bilan. A l'occasion de toute émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le Conseil d'administration pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel, dans les conditions fixées et conditions à déterminer par le Conseil d'Administration et sous réserve du respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code belge des sociétés et des associations. Cette autorisation générale est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la publication de la résolution du 5 juin 2023 et est renouvelable. Le Conseil d'administration aura le droit de modifier les statuts dans la mesure nécessaire pour refléter l'utilisation de l'autorisation accordée par le présent article (article 7 des statuts).

18.4. Plan d'intéressement du personnel

18.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un plan de stock-options/warrants à destination des salariés et dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le dispositif a une durée minimale de 3 à 4 ans entre l'octroi et l'exercice effectif d'un warrant. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place pour fidéliser les membres du personnel et leur permettre de participer aux résultats de la société. EVS couvre ce programme par le rachat de ses actions propres en bourse. Le Conseil dispose de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour procéder à ces rachats. Compte tenu des 775.476 bons de souscription d'actions en circulation à fin 2024 (680.875 à fin 2023), l'effet de dilution représente 5,4 % du capital social, ce qui est couvert par les 839.544 actions propres, qui représentent 5,9 % du nombre d'actions diluées. Le droit de vote et le droit au dividende sont suspendus pendant la durée de détention des actions par la société. Les warrants sont attribués à une valeur sous-jacente correspondant au cours moyen de l'action des 30 derniers jours précédant l'attribution. Lors de l'exercice des warrants, le Conseil d'administration pourra choisir soit d'émettre des actions nouvelles, soit d'attribuer des actions propres préalablement acquises par la société (à ce titre, les warrants sont qualifiés de « sui generis »).

Au cours de l'année 2024, 210.650 warrants ont été distribués (198.900 en 2023), 113.299 warrants ont été exercés (0 en 2023) et 2.750 warrants ont été annulés suite au départ de personnel ou ont expiré (11.000 en 2023).

Le tableau suivant illustre le nombre et le cours moyen pondéré de la période (PMP) des warrants du plan :

	2024		2023	
	Nombre	PMP (EUR)	Nombre	PMP (EUR)
En circulation en début de période	680.875	19,58	492.975	16,95
Octroyés au cours de la période	210.650	28,80	198.900	25,85
Exercés au cours de la période	-113.299	13,69	-	-
Annulés au cours de la période	-2.750	18,21	-11.000	15,16
En circulation en fin de période	775.476	22,95	680.875	19,58

Les warrants en circulation au 31 décembre 2024 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Échéance	Date du premier exercice	Prix de l'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre 2024	Nombre au 31 décembre 2023
2026	2024	13,69	33.451	146.750
2027	2025	18,21	149.850	152.600
2028	2026	18,62	182.625	182.625
2029	2027	25,85	198.900	198.900
2030	2028	28,80	210.650	-
Total		Entre 13,69 et 28,80	775.476	680.875

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la « vesting period » (soit une condition d'emploi qui est typiquement de 3 ans). Le modèle de Black & Scholes a été utilisé systématiquement pour cette valorisation, sur la base de la volatilité, des rendements de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres-clés pour les warrants en circulation au 31 décembre 2024 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Paramètres clés Black & Scholes	Plan 2024	Plan 2023	Plan 2022
Volatilité	23,1%	25,6%	31,5%
Taux d'intérêt sans risque	2,51%	3,27%	2,26%
Rendement du dividende	3,8%	4,3%	5,3%
Valeur économique de l'option par rapport à l'action sous-jacente	15,3%	17,3%	20,5%

Au cours de l'année 2024, le Groupe a comptabilisé 0,7 million d'euros en charges dans le compte de résultat en relation avec les plans de warrants (0,5 million d'euros en 2023). Au 31 décembre 2024, la juste valeur totale des warrants s'élevait à 3,1 millions d'euros (2,4 millions d'euros au 31 décembre 2023).

18.4.2. Participation bénéficiaire

Afin de reconnaître les réalisations, de fidéliser et d'encourager les équipes, un plan d'intéressement peut être initié ponctuellement par la Société. L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2024 a approuvé un plan d'intéressement sous la forme d'une attribution d'actions EVS Broadcast Equipment SA relative à l'appropriation de l'exercice 2023. Compte tenu des implications fiscales pour l'entreprise, cette attribution est constituée de 36 actions (net d'impôts) pour l'ensemble des employés embauchés par le Groupe avant le 1er janvier 2024, au prorata des prestations effectives (ou assimilées) en 2023. Cela représente 12.962 actions pour un montant de 0,4 million d'euros (0,3 million d'euros en 2023).

Une proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2025, relative à l'affectation de l'année 2024, représentant environ 2 % de l'EBIT comme les années précédentes. Cette proposition est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

18.5. Actions propres

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2022, l'autorisation de rachat d'actions propres a été modifiée à l'article 10, alinéas 2 à 4 des statuts comme suit : «

2. Pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 mai 2022 (ou, le cas échéant, en cas de report du 7 juin 2022), le Conseil d'administration sera autorisé à acquérir en bourse ou autrement des actions de la Société dans la limite de 20% des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être supérieur à 20% inférieur au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne peut être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation des actions de la Société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est renouvelable.

3. Par ailleurs, conformément à l'article 7:218, § 1, 4° du Code belge des sociétés et des associations, le Conseil d'administration est expressément autorisé à céder les actions propres acquises par la Société à une ou plusieurs personnes déterminées autres que membres du personnel de la Société ou de ses filiales.

4. Les pouvoirs et autorisations visés au présent article sont étendus à l'acquisition et à la cession d'actions de la Société par une ou plusieurs filiales directement contrôlées par la Société au sens du Code belge des sociétés et des associations. »

Le 25 novembre 2024, le Groupe a annoncé la décision de son Conseil d'administration d'engager un programme de rachat d'actions de ses actions propres en circulation pour un montant maximum de 10 millions d'euros et jusqu'à 355.000 actions. Le programme de rachat d'actions est mis en œuvre conformément à l'autorisation prévue à l'article 10 des statuts de la société. Il a débuté le 1er décembre 2024, pour une durée maximale de 2 ans. Le programme de rachat est confié à un tiers, avec une clause de rétractation permettant à l'une ou l'autre des parties de résilier le mandat avec effet immédiat et sans indemnité. En 2024, le Groupe a racheté 71.985 actions propres.

Au cours de l'année 2024, 113.299 actions propres ont été utilisées pour l'exercice des warrants par les salariés liés au plan de warrants 2020.

Au 31 décembre 2024, le nombre total d'actions propres s'élève à 839.544 actions (à un cours historique moyen de 20,15 euros) contre 893.820 au 31 décembre 2023 (à un cours historique moyen de 19,21 euros).

L'évolution du nombre d'actions propres au cours de la période est le suivant :

	2024		2023	
	Nombre	PMP (EUR)	Nombre	PMP (EUR)
En début de période	893.820	19,21	908.014	19,21
Acquisition d'actions propres sur le marché	71.985	30,25	-	-
Programme d'intéressement au personnel	-12.962	19,21	-14.194	19,21
Vente liée au plan d'options d'achat d'actions des employés (ESOP)	-113.299	19,28	-	-
En fin de période	839.544	20,15	893.820	19,21

18.6. Réserves

(milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Réserves légales	999	999
Réserves disponibles	226.357	197.898
Réserves pour actions propres	-16.917	-17.174
Réserves	210.439	181.723

18.6.1. Réserves pour actions propres

Conformément à la politique comptable du Groupe, les sommes versées ou obtenues lors de l'acquisition ou de la cession des actions propres de la Société sont comptabilisées directement dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. Aucun profit ou charge n'est inclus dans le compte de résultat pour l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres.

18.7. Différences de conversion de taux de change

Pour les entités du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'EUR (c'est-à-dire la filiale américaine EVS Inc. qui opère en USD), les actifs et les passifs sont convertis dans la devise de présentation du Groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, le capital et les réserves sont converti au taux de change historique et le compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de cette conversion sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres.

19. EMPRUNTS

(milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes financières à long terme		
Emprunts bancaires	-	561
Dettes de location à long terme	9.072	9.883
Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme)		
Emprunts bancaires	561	1.114
Dettes de location à court terme	3.236	2.782
Dettes financières total (à court terme et à long terme)	12.869	14.340

La dette financière totale est remboursable comme suit :			
- à un an au plus		3.797	3.896
- dans les 2 à 5 ans		9.072	10.444
- après 5 ans		-	-

19.1. Lignes de crédit

En juin 2020, un emprunt de 5,5 millions d'euros au taux d'intérêt de 0,84% a été mis en place auprès de BNP Paribas Fortis pour financer partiellement l'acquisition d'Axon. L'échéancier de remboursement prévoit un premier remboursement de 0,6 million d'euros en 2020 et des versements annuels de 1,1 million d'euros entre 2021 et 2024, avec un remboursement final de 0,6 million d'euros en 2025 à l'échéance du prêt.

En juin 2020, une ligne de crédit roll-over de 5,0 millions EUR a été mise en place auprès de la banque Belfius pour financer partiellement l'acquisition d'Axon. Cette ligne de crédit amortissable prendra fin au plus tard le 30 juin 2025. A cette date, EVS n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

Il n'y a eu aucune violation des clauses restrictives financières des prêts et emprunts portant intérêt au cours de la période en cours.

19.2. Dettes de location

Les dettes locatives restent stables par rapport à la fin de l'année 2023, le remboursement des contrats de location existants pour les bureaux et les voitures de société étant largement compensé par de nouveaux contrats de location ou par la réévaluation et l'extension des contrats existants.

En fonction des pays et des actifs loués, le Groupe a utilisé des taux d'emprunt incréments allant de 2 % à 8 % pour le calcul des dettes locatives (et des actifs au titre des droits d'utilisation).

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéances (flux de trésorerie non actualisés) pour l'obligation locative :

31 décembre 2023 (milliers d'euros)	À un an au plus	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes de location	3.263	8.965	1.932	14.160

31 décembre 2024 (milliers d'euros)	À un an au plus	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes de location	3.671	8.604	1.092	13.367

19.3. Passifs découlant d'activités de financement

En milliers d'euros	1 janvier 2023	Changements non-cash			31 décembre 2023
		Flux de trésorerie	Variations de change	Autres	
Emprunts à long terme	1.675	-	-	-1.114	561
Emprunts à court terme	1.105	-1.105	-	1.114	1.114
Dettes de location	12.498	-3.055	-89	3.311	12.665
Passifs liés aux activités de financement	15.278	-4 159	-89	3.310	14.340

En milliers d'euros	1 janvier 2024	Changements non-cash			31 décembre 2024
		Flux de trésorerie	Variations de change	Autres	
Emprunts à long terme	561	-	-	-561	-
Emprunts à court terme	1.114	-2.450	-	1.897	561
Dettes de location	12.665	-3.762	137	3.268	12.308
Passifs liés aux activités de financement	14.340	-6 212	137	4.604	12.869

20. PROVISIONS

(milliers d'euros)	Autres provisions	Garantie technique	Total
Provisions			
Au 1er janvier 2024		9	1.729
Dotations de l'exercice		-	1.601
Utilisations		-	-1.208
Reprises		-	-
Au 31 décembre 2024		9	2.122
Courant 2023		-	-

Non courant 2023	9	1.729	1.738
Courant 2024	-	-	-
Non courant 2024	9	2.122	2.131

Les provisions pour litiges sont inscrites dans les comptes consolidés et correspondent à des litiges principalement commerciaux ou liés aux personnel, dont l'issue n'est pas encore connue. Les montants affectés aux provisions sont évalués au mieux de la connaissance du Management au regard de ces litiges et leur caractère raisonnable est discuté avec les avocats du Groupe.

Une provision est prévue pour couvrir les garanties techniques standard de deux ans sur le matériel vendu à compter de la livraison, comme indiqué dans nos conditions générales. Cette provision, à durée indéterminée, est réévaluée trimestriellement, sur la base d'une analyse historique des coûts encourus au fil des années pour couvrir deux années de coûts associés à ces garanties. L'estimation au 31 décembre 2024 représente un montant de 2,1 millions d'euros (1,7 million d'euros à fin 2023).

21. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

(milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes fournisseurs	10.320	10.681
Autres dettes	10.337	8.735
Charges à imputer	3.347	1.415
Produits à reporter	14.826	9.339
Total	38.830	30.170

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont normalement réglées à 45 jours. Les autres dettes fournisseurs sont principalement constituées d'avances reçues de clients sur travaux en cours. Elles comprennent également la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition de MOG de 0,8 million d'euros (voir détails en note 10.2). L'augmentation des charges à imputer s'explique principalement par l'augmentation des pertes de change latentes liées aux couvertures de change, couplée à l'augmentation de la provision pour commissions d'agents, principalement en Asie. Des précisions supplémentaires sur les avances reçues et les revenus différés sont fournies à la note 15.2.

22. DETTES SOCIALES ET SALARIALES

(milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes sociales	352	694
Dettes salariales	12.583	11.787
Total	12.935	12 481

La légère augmentation des montants payables au titre dettes salariales au 31 décembre 2024 est principalement liée à l'augmentation des effectifs par rapport à la même période en 2023.

Un mécanisme d'incitation lié aux objectifs de durabilité a été mis en place en 2023. Un pourcentage de la compensation à long terme du Leadership Team est lié aux résultats ESG. Ce mécanisme a été conçu pour passer progressivement de 5% en 2023 à 15% en 2024 et à 25% en 2025. À partir de 2025, la réalisation de l'incentive à long terme sera liée à la réalisation des objectifs SBTI. Des détails supplémentaires sur les incentives et la rémunération du Leadership Team sont fournis dans la section « rapport de rémunération » du rapport de gestion ci-avant.

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

23.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel

A l'exception des contrats de location déjà comptabilisés sous IFRS 16 (voir notes 12 et 19), le Groupe n'a pas d'engagement significatif de location à rapporter.

23.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

De manière générale, le Groupe EVS accorde une garantie technique de 2 ans sur les produits vendus soumis aux conditions générales de vente. À fin 2024, une provision de 2,1 millions d'euros (1,7 million d'euros en 2023) est constituée au titre de cette garantie, comme expliqué dans la note 20.

23.3. Garanties bancaires

Les garanties bancaires s'élèvent à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2024 (0,9 million d'euros en 2023) demandées principalement dans le cadre d'appels d'offres publics internationaux, ou à titre de dépôt de garantie.

23.4. Garanties contractuelles

Il n'y a pas de garanties contractuelles spécifiques en place au 31 décembre 2024.

23.5. Garanties réelles

Des mandats de prêts hypothécaires auprès des banques ont été octroyés pour un montant de 12 millions d'euros (12 millions d'euros en 2023) afin de garantir nos obligations vis-à-vis de ces banques.

23.6. Autres garanties et éventualités

Conformément à l'application de la règle 403 aux Pays-Bas, EVS Broadcasting SA a fourni une lettre de confort à sa filiale néerlandaise EVS Netherlands BV. Cette lettre de confort exempte la société de l'émission et du dépôt des états financiers statutaires aux Pays-Bas et engage la responsabilité financière indéfinie d'EVS Broadcasting SA au nom de EVS Netherlands BV.

24. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

24.1. Filiales

Les comptes consolidés comprennent les comptes d'EVS Broadcast Equipment SA et des filiales consolidées selon la méthode de consolidation globale listées en note 4. Il s'agit de filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de transactions conclues avec des parties liées non consolidées. Les ventes et les achats auprès de parties liées sont effectués aux prix normaux du marché et aux conditions commerciales habituelles. Les soldes impayés à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et le règlement s'effectue en espèces.

(milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès des parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Parties liées					
Entreprises associées:					
MECALEC SA	2024	-	-870	-	-
	2023	-	-632	-	-
TINKERLIST.TV BV	2024	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-
SPORTSTECH BELGIUM ASBL	2024	-	-	30	-
	2023	-	-	-	-
Total	2024	-	-870	30	-
	2023	-	-632	-	-

24.2. Dirigeants

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous correspondent aux montants comptabilisés en charges au cours de la période de reporting liés aux principaux dirigeants :

(milliers d'euros)	2024	2023
Avantages à court terme	2.636	2.953
Pensions et avantages médicaux postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Transactions de paiements fondés sur des actions	287	209
Total	2.923	3.162

Les montants payables à la date de clôture concernant les principaux dirigeants sont les suivants :

(milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avantages à court terme	985	945
Pensions et avantages médicaux postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Total	985	945

Les options d'achat d'actions détenues par les principaux membres de la direction pour l'achat d'actions ordinaires possèdent les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants :

Échéance	Date du premier exercice	Prix de l'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre 2024	Nombre au 31 décembre 2023
2026	2023	13,69	12.500	47.000
2027	2025	18,21	58.000	68.000
2028	2026	18,62	80.500	80.500
2029	2027	25,85	87.050	87.050
2030	2028	28,80	86.825	-
Total		Entre 13,69 et 28,80	324.875	282.550

25. AUDITEUR

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, le contrôle des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA à EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représenté par Carlo-Sébastien D'Addario (A02506), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire aux Comptes est de trois ans (expirant en mai 2025).

En 2024, l'ensemble des honoraires afférents au Réviseur d'entreprises de la société mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Carlo-Sébastien D'ADDARIO et ses associés, s'élevait au total à 266.931 euros pour leurs fonctions de commissaire. Les autres services d'audit se sont élevés à 95.126 EUR. Des services non liés à l'audit (fiscaux) ont été effectués par le commissaire en 2024 pour un montant total de 14.852 euros.

26. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe conclut des transactions sur dérivés, principalement des contrats de change à terme et à option, dans le but de sécuriser ses ventes et ses achats en devises étrangères contre les variations négatives de ces devises. Le Groupe a un risque de change transactionnel résultant de ventes ou d'achats par des entités opérationnelles dans des devises autres que la devise fonctionnelle du Groupe. Le risque de change est décrit en note 27.2.

Les principaux instruments financiers du Groupe, autres que les dérivés, comprennent les emprunts bancaires, les contrats de location financement, la trésorerie et les dépôts à court terme. Ces instruments financiers ont pour objectif de lever des fonds pour les opérations du Groupe. Le Groupe a d'autres instruments financiers tels que des débiteurs commerciaux et des créditeurs commerciaux, qui découlent directement de ses opérations. La politique du Groupe est, et a toujours été, qu'aucune négociation d'instruments financiers ne doit être entreprise. Le risque de crédit est décrit dans la note 27.3.

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

27.1. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers est définie comme le montant auquel l'instrument pourrait être échangé dans une transaction courante entre parties consentantes, autre qu'une vente forcée ou une liquidation.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer les justes valeurs :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments ;

- Les autres actifs à long terme à taux fixe et à taux variable sont évalués par le Groupe sur la base de paramètres tels que les taux d'intérêt, les facteurs de risque pays spécifiques, la solvabilité individuelle du client et les caractéristiques de risque du projet financé. Sur la base de cette évaluation, des provisions sont constituées pour tenir compte des pertes attendues sur ces créances. Au 31 décembre 2024, les valeurs comptables de ces créances, nettes des provisions, sont supposées ne pas être significativement différentes de leurs justes valeurs calculées ;

- La juste valeur des instruments non cotés, des emprunts auprès des banques et autres passifs financiers, des obligations en vertu de contrats de location-financement ainsi que des autres passifs financiers non courants est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs en utilisant les taux d'intérêt effectifs actuellement disponibles pour les dettes à des conditions similaires, les crédits risque et les échéances restantes. Au 31 décembre 2024, le taux d'intérêt effectif n'est pas significativement différent du taux d'intérêt nominal de l'obligation financière ;

- Le Groupe conclut des instruments financiers dérivés avec diverses contreparties, principalement des institutions financières bénéficiant d'une notation de crédit de premier ordre. Les dérivés évalués à l'aide de techniques d'évaluation avec des données observables sur le marché sont principalement des contrats de change à terme et des contrats d'option. Les techniques d'évaluation les plus fréquemment appliquées comprennent les modèles de prix à terme et de swap, utilisant des calculs de valeur actuelle. Les modèles intègrent diverses entrées, notamment les taux de change au comptant et à terme et les courbes de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2024, le Groupe détient les instruments financiers suivants évalués à la juste valeur :

(milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Passifs (-) / Actifs (+) évalués à la juste valeur		
Passifs (-) / actifs (+) à la juste valeur par le biais du compte de résultat		
Contrats de change – sans 'hedge accounting'	-2.244	206
Contrepartie conditionnelle – Acquisition de MOG	-871	-
Total	3.115	206

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et publier la juste valeur des instruments financiers par technique de valorisation :

Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 : autres techniques pour lesquelles toutes les données ayant un effet significatif sur la juste valeur comptabilisée sont observables, directement ou indirectement ;

Niveau 3 : techniques qui utilisent des données ayant un effet significatif sur la juste valeur enregistrée qui ne sont pas basées sur des données de marché observables

Les justes valeurs liées aux contrats de change se rapportent au niveau 2, tandis que la juste valeur à titre de contrepartie conditionnelle se rapporte au niveau 3. Il n'y a eu aucun transfert entre les évaluations de la juste valeur de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière.

27.2. Risque de change

EVS mesure l'exposition anticipée du Groupe au risque de change transactionnel sur une période de six mois à deux ans. Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD. Le groupe facture tous ses clients en euros, sauf aux Etats-Unis où les clients sont facturés en USD. Considérant que la plupart des dépenses opérationnelles et fiscales du Groupe sont en EUR, cela se traduit par une position « longue » en USD, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du Groupe génère globalement un flux de trésorerie net positif en USD. De plus, le Groupe dispose d'une position « short » récurrente en GBP liée aux charges opérationnelles de sa filiale britannique.

EVS couvre les entrées nettes futures en USD par le biais de contrats de change à terme ou d'options. La variation de juste valeur des contrats de change est enregistrée directement au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits/(charges) financiers nets », le Groupe n'appliquant pas la comptabilité de couverture sur ces transactions. Les techniques de valorisation utilisées reposent principalement sur les taux spot, les taux forward et les courbes de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2024, le Groupe détient des contrats de change à terme et d'options EUR/USD et GBP/EUR pour un montant notionnel total de 44,8 millions d'euros avec des échéances mensuelles comprises entre janvier 2025 et décembre 2026. La juste valeur de ces instruments financiers au 31 décembre 2024 s'élève à -2,2 millions d'euros (0,2 million au 31 décembre 2023).

27.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est contrôlé et revu régulièrement par la direction.

Les créances clients sont constituées d'un grand nombre de clients, répartis sur de nombreuses zones géographiques.

Les nouveaux clients importants sont sélectionnés par un outil d'analyse de crédit avant d'initier des transactions de vente. Si la cote de crédit est faible ou si le client fait partie d'une zone à risque, nous demandons un prépaiement avant l'envoi du matériel.

Une fois la relation engagée, un suivi des éventuels retards de paiement est effectué par l'équipe comptable, qui relance si nécessaire. Dans certains cas particuliers, un échéancier de paiement peut être établi d'un commun accord avec certains clients. Pour EVS, le risque de crédit est également limité par le fait que la licence d'utilisation de l'équipement peut être arrêtée à tout moment en cas de non-paiement par le client. Pour évaluer le défaut, la Société compare le risque qu'un défaut survienne sur les créances à la date de clôture avec le risque qu'un défaut survienne pour ces mêmes créances à la date de comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui indiqueraient des augmentations significatives du crédit risques depuis leur comptabilisation, tels que des montants de créances contestées par des clients ou des déclarations de faillite.

Au 31 décembre 2024, il est présumé que les valeurs comptables des créances clients constituent l'estimation la plus appropriée de la juste valeur de ces actifs.

Le risque de crédit sur les instruments financiers est contenu car il est réparti entre une sélection de différentes contreparties qui sont des institutions financières ayant des notations de crédit élevées attribuées par des agences de notation de crédit internationales.

28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le contexte de l'annonce de l'administration américaine concernant les nouveaux droits de douane sur les produits fabriqués en Europe, nous avons lancé de manière proactive un groupe de travail dédié impliquant les équipes finance, expédition, production, vente et product management. L'objectif du groupe de travail est d'explorer différents scénarios et de mettre en œuvre la solution la plus adaptée visant à minimiser l'impact des nouveaux tarifs sur nos clients US tout en préservant nos ambitions de rentabilité et de croissance sur le marché américain.

Bien que les derniers détails soient encore en cours d'élaboration, il est probable que nous passerons de l'expédition de produits finis à l'envoi de composants à assembler aux États-Unis. Les premières évaluations suggèrent que cette approche pourrait réduire l'impact effectif des droits de douane de 20% à une augmentation potentielle des prix d'environ 5 à 6%. En outre, il est important de noter que ces droits d'importation s'appliquent uniquement aux biens physiques et n'affectent pas les services tels que les SLA, le support ou l'installation. Enfin, la plupart de nos concurrents sont également des entreprises non-américaines et seront confrontés à des tarifs similaires, nous mettant tous sur un pied d'égalité.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société EVS Broadcast Equipment SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 17 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 9 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de EVS Broadcast Equipment SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 292.030 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 42.882 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance du revenu – contrats complexes

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à € 197.994 milliers dont une partie porte sur des contrats à prix fixe qui s'étalent généralement sur plusieurs mois. Vu que la reconnaissance des revenus est réalisée de manière manuelle, il existe un risque que le chiffre d'affaires ne soit pas reconnu selon les termes des contrats et que la reconnaissance du chiffre d'affaires soit réalisée dans la mauvaise période.

Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu de l'importance des montants concernés, la diversité des contrats ainsi que le niveau de jugement nécessaire pour les contrats complexes.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons évalué le processus de reconnaissance du revenu et avons évalué l'efficacité opérationnelle des contrôles internes ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques en comparant les revenus avec ceux de l'exercice précédent et avec le budget. Les variances ont été discutées avec la direction ;
- Nous avons utilisé des outils d'analyse de données portant sur l'ensemble des écritures comptables afin d'identifier les revenus qui ne passent pas par les comptes de créances commerciales ainsi que les créances commerciales qui sont apurées par un autre poste que les valeurs disponibles. Nous avons également utilisé cet outil pour tester les écritures inhabituelles ou inattendues ;
- Sur base d'un échantillon statistique, nous avons réalisé des tests sur la césure de l'exercice via l'analyse des livraisons et réceptions proches de la clôture ;
- Nous avons analysé les contrats significatifs et complexes. Nous avons discuté et analysé les principes de reconnaissance des revenus adoptés par le Groupe sur base des dispositions contractuelles ;
- Nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'Administration où les contrats importants sont abordés afin de nous assurer qu'il n'y a pas de divergences avec nos procédures ;
- Nous avons évalué l'adéquation des notes 2.21 et 3.2 des comptes consolidés.

Goodwill et actifs incorporels Axon

Description du point clé de l'audit

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a acquis 100% des actions d'Axon et de ses filiales pour une contrepartie totale transférée de € 12.211 milliers, entièrement payée en espèces. L'allocation du prix d'achat aux actifs et passifs identifiables acquis a été réalisée par EVS et a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels pour un montant de € 10.741 milliers, dont € 2.832 milliers de goodwill.

A fin décembre 2024, le goodwill et les actifs incorporels présentent une valeur nette comptable respectivement de € 2.832 milliers et € 2.536 milliers,

Conformément à l'IAS 36, un test de dépréciation durable (« impairment ») a été documenté par la Société, sur la base d'un business plan sur 5 années tenant compte d'une des ventes et des coûts attendus, l'ensemble des flux de trésorerie futurs étant actualisés.

En raison de l'incertitude inhérente aux prévisions reprises dans le plan à 5 ans et des hypothèses utilisées (taux d'actualisation et taux de croissance), le niveau de jugement de la direction et l'importance des montants concernés, ce point d'audit est considéré comme un point clé de notre audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons discuté la performance de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Axon et ses perspectives futures telles que reprises dans le plan à 5 ans avec la direction ;
- Nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'Administration afin de confirmer les informations reçues de la direction ;
- Nous avons analysé les prévisions des flux de trésorerie futurs dans le plan à 5 ans préparées par la direction tenant notamment compte de l'analyse des données historiques ;
- Avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation d'entreprises, nous avons évalué les hypothèses et les méthodes utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable du goodwill et des actifs incorporels ;
- Nous avons comparé la valeur recouvrable du goodwill et des actifs incorporels avec leurs valeurs comptables respectives et avons conclu sur le caractère adéquat du maintien de la valeur nette comptable ; De plus, nous avons évalué la pertinence et l'exhaustivité des informations fournies à la note 10 des états financiers consolidés en fonction des exigences des IFRS.
- En outre, nous avons évalué le caractère adéquat et complet des informations fournies dans la note 10 des états financiers consolidés sur la base des exigences IFRS.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi

que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points

clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés contient l'information consolidés en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidés en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen (« ESEF »)

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2024 repris dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Liège, le 18 avril 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représenté par

Carlo-Sébastien D'Addario *

Partner

* Agissant au nom d'une SRL

Unique sequential number of EY reports tracking database

COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

Ces états financiers sont liés aux chiffres de la société mère, EVS Broadcast Equipment SA (Belgique). Ces déclarations sont publiées selon la version abrégée autorisée par l'article 3:17 du Code belge des sociétés et des associations. Ils sont déposés à la Banque Nationale de Belgique et sont disponibles sur demande au siège social de la société, mais également sur le site internet de la société (www.evs.com). Ils ont été attestés sans condition par EY, Commissaires aux comptes, représenté par Carlo-Sébastien D'Addario, Associé.

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Comme le prévoit la loi, le rapport de gestion consolidé a été établi pour être également utilisé comme rapport de gestion sur les comptes de la société mère. Le rapport de gestion sur les comptes de la société mère est donc similaire au rapport de gestion consolidé, à l'exception des notes suivantes :

- Les comptes de la société mère intègrent les chiffres du siège social à Liège (Belgique) : chiffre d'affaires de 178.641 milliers d'euros, représentant 90,2 % du montant consolidé.
- Le bénéfice de l'année s'élève à 37.381 milliers d'euros, contre 26.658 milliers d'euros en 2023. Le total du bilan s'élève à 233.913 milliers d'euros.
- Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés, au sein du Comité d'audit, Marco Miserez (diplômé en tant qu'Ingénieur Commercial en « Finance et Management Interculturel » de l'Ichec Brussels Management School et ayant 12 ans d'expérience dans le secteur financier), Martin DePrycker (titulaire d'un doctorat en informatique, ainsi que d'un MBA de l'Université d'Anvers), Soumya Chandramouli (titulaire d'un MBA de l'Université de Liège et d'un diplôme en analyse financière de l'Association belge des analystes financiers ainsi que d'une spécialisation en Business Leadership de l'IMD Business School), et du président du conseil d'administration, qui est également membre du comité d'audit, ont les compétences en comptabilité et en audit.
- Depuis 2016, les dépenses de recherche ne peuvent plus être inscrites au bilan. Seuls les frais de développement peuvent être capitalisés dans le bilan. Les dépenses de recherche engagées au cours des années précédentes restent soumises au régime précédent.
- En 2024, EVS a engagé un montant de 30,2 millions d'euros pour les dépenses de R&D, qui ont été amorties immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière.
- De plus, en 2022, le Groupe a identifié deux projets de développement interne qui, pour la première fois dans l'histoire d'EVS Broadcast Equipment, remplissaient toutes les conditions pour être capitalisés en tant qu'actifs incorporels. Ces projets de développement interne consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement.
- Pour l'un des projets, la période de développement s'est terminée fin 2023, entraînant le début de l'amortissement sur une période de 5 ans.
- Pour le deuxième projet, lancé en 2022, un write-off des coûts de développement a été comptabilisé au 4T24, certains événements récents ayant conduit à un changement de notre stratégie de mise sur le marché. Cette nouvelle stratégie ne remplit plus les conditions pour être capitalisé, car le produit ne sera plus lancé en tant que produit autonome, mais plutôt en tant qu'option dans l'écosystème VIA MAP.
- En 2024, la capitalisation des coûts de développement interne s'élève à 1,3 million d'euros.
- Les coûts immobilisés en 2024 comprennent principalement les coûts de personnel interne et les coûts des consultants externes liés à la phase de développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet consiste en des logiciels et du matériel hardware qui seront commercialisés à la fin du développement. Les dépenses prévues s'élèvent à 5,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu à partir de 2027. L'avancement de ces développements internes est revu fréquemment pour s'assurer que les avantages économiques futurs restent assurés.
- Aucun événement autre que ceux signalés dans le rapport de gestion consolidé n'a affecté les comptes de la société mère.

COMPTE DE RÉSULTAT STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

(milliers d'euros)	2024	2023*
Ventes et prestations	211.337	175.655
A. Chiffre d'affaires	178.641	145.054
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (+, -)	-6.630	1.159
C. Production immobilisée	36.277	26.390
D. Autres produits d'exploitation	3.049	3.052
E. Produits d'exploitation non récurrents	-	-
Coûts des ventes et des prestations	-170.965	-148.440
A. Approvisionnements et marchandises	-37.041	-30.594
1. Achats	-35.606	-38.823
2. Variation des stocks (+, -)	-1.435	8.229
B. Services et biens divers	-59.280	-48.060
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	-40.915	-36.917
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-40.040	-28.343
E. Réduction de valeur sur stocks et sur créances commerciales (+, -)	8.552	-281
F. Provisions pour risques et charges (+, -)	-335	-3.800
G. Autres charges d'exploitation	-761	-444
H. Charges d'exploitation non récurrentes	-1.145	-
Bénéfice d'exploitation	40.372	27.215
Produits financiers	4.040	3.104
A. Produits des immobilisations financières	1.020	891
B. Produits des actifs circulants	-	-
C. Autres produits financiers	3.020	2.213
Charges financières	-2.054	-1.950
A. Charges des dettes	-578	-385
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales (+, -)	-	-
C. Autres charges financières	-1.476	-1.565
X. Charges financières non récurrentes	-	-
Résultat de l'exercice avant impôts (+, -)	42.358	28.369
Transferts aux/prélèvements sur les impôts différés	46	75
Impôts sur le résultat	-5.023	-1.786
Résultat de l'exercice (+, -)	37.381	26.658
Prélèvements sur les réserves immunisées	137	226
Transfert aux réserves immunisées	-1.000	-998
Résultat de l'exercice à affecter (+, -)	36.517	25.886
Affectations et prélèvements*		
A. Résultat à affecter	85 101	63.893
B. Prélèvements sur les réserves		
C. Affectations aux réserves	-	-
D. Résultat à reporter	-69.700	-48.584
E. 1. Dividendes	-14.836	-14.845
E. 2. Autres allocataires	-565	-463

*Les chiffres 2023 ont été mis à jour avec l'attribution des résultats approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2024

BILAN STATUTAIRE BELGIAN GAAP

ACTIFS (milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs immobilisés	58.753	68.032
Immobilisations incorporelles	11.961	15.292
Immobilisations corporelles	36.115	36.711
A. Terrains et constructions	29.466	31.921
B. Installations, machines et outillage	3.367	53
C. Mobilier et matériel roulant	1.960	2.106
D. Location-financement et droits similaires	-	-
E. Autres immobilisations corporelles	23	23
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	1.299	2.608
Immobilisations financières	10.677	16.029
A. Entreprises liées	9.532	15.862
1. Participations	8.032	7.362
2. Créances	1.500	8.500
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.138	99
1. Participations	1.138	99
2. Créances	-	-
C. Autres immobilisations financières	7	68
1. Participations	-	-
2. Créances et cautionnements en numéraire	7	68
Actifs courants	175.159	142.447
Créances à plus d'un an		
A. Créances commerciales		
Stocks et commandes en cours d'exécution	32.159	31.274
A. Stocks	32.159	31.274
1. Approvisionnements	20.288	19.315
2. En-cours de fabrication	3.638	2.888
3. Produits finis	6.834	6.042
4. Marchandises	1.399	3.029
B. Commandes en cours d'exécution	-	-
Créances à un an au plus	58.238	57.008
A. Créances commerciales	56.319	54.347
B. Autres créances	1.919	2.661
Investissements	47.104	34.930
A. Actions propres	16.917	17.174
B. Autres placements	30.187	17.756
Valeurs disponibles	33.570	12.577
Comptes de régularisation	4.088	6.658
TOTAL DES ACTIFS	233.913	210.479

PASSIFS (milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023*
Capitaux propres	175.721	153.928
Capital	8.772	8.772
A. Capital souscrit	8.772	8.772
Primes d'émission	14.462	14.462
Réserves	79.881	79.017
A. Réserve légale	877	877
B. Réserves indisponibles	16.917	17.174
1. <i>Pour actions propres</i>	16.917	17.174
C. Réserves immunisées	4.007	3.144
D. Réserves disponibles	58.079	57.822
Résultat à reporter	69.700	48.584
Subsides en capital	2.815	3 092
Provisions et impôts différés	9.001	8.711
A. Provisions pour risques et charges	8.465	8.130
B. Impôts différés	536	581
Dettes	49.282	47.840
Dettes à plus d'un an	-	570
A. Dettes financières	-	561
1. <i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	-	-
2. <i>Établissements de crédit</i>	-	561
B. Autres dettes	-	9
Dettes à un an au plus	44.889	44.318
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	561	1.114
B. Dettes financières	-	-
C. Dettes commerciales	23.113	23.774
1. <i>Fournisseurs</i>	23.113	23.774
D. Acomptes reçus sur commandes	1.366	3.039
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	10.742	7.793
1. <i>Impôts</i>	3.469	670
2. <i>Rémunérations et charges sociales</i>	7.273	7.123
F. Autres dettes	9.108	8.598
Comptes de régularisation	4 393	2 952
TOTAL DES PASSIFS	233.913	210.479

*Les chiffres 2023 ont été mis à jour avec l'allocation de bénéfices approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2024

ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES

État du capital au 31 décembre 2024 (en milliers d'euros)	Montants	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit	8.772	14.327.024
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	8.772	14.327.024
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives - au 31 décembre 2021		1.317.459
Dématérialisées - au 31 décembre 2021		13.009.565
B. Actions propres détenues par la société elle-même	16.917	839.544
C. Engagements d'émission d'actions		
1. Suite à l'exercice de droits de souscription		
- Nombre de droits de souscription en circulation		775.476
- Montant du capital à souscrire	17.795	
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		775.476
D. Capital autorisé non souscrit	1.600	

GLOSSAIRE

Ce glossaire contient une description des termes financiers, des mesures alternatives de performance (APM) et des KPI non financiers fréquemment utilisés dans les rapports EVS.

BER : Big Event Rental

Pilier du marché BER : pilier du marché couvrant les Big Event Rental aux diffuseurs hôtes pour les grands événements non annuels

CAPEX : dépenses d'investissement, désigne les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles, à l'exclusion des actifs de droit d'utilisation (leasing).

Capital Employed: fait référence au montant des investissements en capital utilisés pour le fonctionnement de l'entreprise et donne une indication de la manière dont la Société investit son argent. Il se compose du goodwill, des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des stocks.

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation : montant des liquidités générées par les activités commerciales courantes et régulières.

UGT : Unité Génératrice de Trésorerie, est le plus petit groupe d'actifs qui comprend l'actif et génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs

Coût des ventes : coût des matériaux et frais directement liés aux revenus.

EBIT : Earnings Before Interest & Taxes, correspond au chiffre d'affaires moins le coût des ventes, moins les charges d'exploitation liées à la rémunération des membres de l'équipe et les charges d'exploitation non directement liées à la rémunération des membres de l'équipe moins les amortissements et dépréciations.

EBITDA : Earnings Before Interest & Taxes, correspond au chiffre d'affaires moins le coût des ventes, moins les charges opérationnelles liées à la rémunération des Team Members et les charges opérationnelles non directement liées à la rémunération des Team Members

ECL: Expected Credit Loss, est l'estimation pondérée par la probabilité des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie) sur la durée de vie prévue d'un instrument financier.

AGE : Assemblée Générale Extraordinaire

Cash-flow libre : cash-flow avant activités de financement.

Marge brute : résultat du chiffre d'affaires moins le coût des ventes, divisé par le chiffre d'affaires.

LAB : Live Audience Business

Pilier du marché LAB : revenus générés par les clients qui utilisent les produits et solutions EVS pour créer du contenu pour leur propre besoin. Ce pilier du marché couvre les types de clients suivants : diffuseurs, stades, maisons de culte, centres de médias d'entreprise, organisations sportives, gouvernements et institutions, universités et collèges

LSP : Live Service Provider : fournisseurs de services en direct

Pilier du marché LSP : revenus des clients utilisant les produits et solutions EVS pour servir les « clients LAB ». Ce pilier de marché couvre les types de clients suivants : sociétés de location et d'installations, sociétés de production, opérateurs indépendants, partenaires technologiques et intégrateurs de systèmes achetant pour leur propre compte

Trésorerie nette : désigne la position de liquidité de l'entreprise. La trésorerie nette est calculée en déduisant la dette portant intérêt de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Bénéfice net : somme d'argent que l'entreprise gagne après déduction de toutes les dépenses d'exploitation, d'intérêts et d'impôts d'une période donnée.

Dépenses d'exploitation : également appelées frais de vente, généraux et administratifs (SG&A), représentent les frais généraux engagés pour s'engager dans des activités qui ne sont pas directement liées à la production.

Marge d'exploitation : également connue sous le nom de retour sur ventes, est un ratio de rentabilité mesurant le chiffre d'affaires après déduction du coût des ventes et des dépenses d'exploitation. Il est calculé en divisant le résultat d'exploitation par le chiffre d'affaires.

Autres produits d'exploitation : correspondent aux revenus provenant par exemple des remboursements de dommages, des équipiers, des assurances, des plus-values de cession, ... Ces revenus sont générés par des activités qui ne sont pas immédiatement liées aux activités principales de l'entreprise.

Carnet de commandes <date> : chiffre d'affaires prévu à reconnaître après le <date> sur la base des commandes en cours.

ROCE : Return on Capital Employed, fait référence à un ratio financier qui peut être utilisé pour évaluer la rentabilité et l'efficacité du capital de l'entreprise. Ce ratio aide à comprendre dans quelle mesure la Société génère des bénéfices à partir de son capital au fur et à mesure de son utilisation. Le ratio est calculé en divisant le bénéfice avant intérêts et impôts par le capital utilisé.

ROE : Return on Equity, est une mesure de la performance financière calculée en divisant le résultat net par les capitaux propres. Parce que les capitaux propres sont égaux aux actifs d'une entreprise moins sa dette, le ROE est considéré comme le rendement de l'actif net.

Revenus garantis : revenus déjà reconnus ainsi que les commandes ouvertes en cours qui seront comptabilisées en tant que revenus au cours de l'exercice.

Besoin en fonds de roulement : indicateur financier montrant le montant des ressources financières nécessaires pour couvrir les coûts d'exploitation. Il représente les besoins de financement à court terme de la Société. Il est calculé en déduisant les passifs courants des actifs courants.



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



2024

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	140
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	142
1.1. NOTRE RAPPORT ESG	142
1.1.1. BASE POUR L'ÉLABORATION	142
1.1.2. GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	142
1.1.3. PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE	143
1.2. EVS EN UN COUP D'OEIL	144
1.2.1. NOTRE STRATÉGIE	144
1.2.2. ENGAGEMENT AVEC NOS PARTIES PRENANTES	145
1.3. ESG CHEZ EVS	148
1.3.1. NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG	148
1.3.2. PROCESSUS DE DOUBLE MATÉRIALITÉ	151
1.3.3. NOTRE STRATÉGIE ESG	160
2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT	162
2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE	162
2.1.1. PLAN DE TRANSITION ET OBJECTIF	162
2.1.2. IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	163
2.1.3. POLITIQUE	164
2.1.4. PLAN D'ACTION	165
2.1.5. INDICATEURS CLÉS	169
2.2. ÉCONOMIE CIRCULAIRE	171
2.2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	171
2.2.2. POLITIQUE	172
2.2.3. OBJECTIF ET PLAN D'ACTION	172
2.2.4. INDICATEURS CLÉS	172
2.3. TAXONOMIE DE L'UE	174
2.3.1. QU'EST-CE QUE LA TAXONOMIE DE L'UE ?	174
2.3.2. NOTRE PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA TAXONOMIE DE L'UE	174
2.3.3. ÉLIGIBILITÉ À LA TAXONOMIE DE L'UE : ANALYSE	174
2.3.4. ALIGNEMENT SUR LA TAXONOMIE DE L'UE : ANALYSE	178
2.3.5. TAXONOMIE DE L'UE : INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (KPIs)	179
2.3.6. MODIFICATIONS APPORTÉES AU RAPPORT 2023	180
2.3.7. PERSPECTIVES POUR 2025 ET AU-DELÀ	181
3. INFORMATIONS SOCIALES	182
3.1. NOTRE EFFECTIF PROPRE	182
3.1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	182
3.1.2. OBJECTIFS	184
3.1.3. GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL : POLITIQUE, ENGAGEMENT ET ACTIONS	185
3.1.4. DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION (DEI) : POLITIQUE, ENGAGEMENT ET ACTIONS	192
3.1.5. STATISTIQUES	195
3.2. TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR	199
3.2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	199
3.2.2. OBJECTIFS	199
3.2.3. POLITIQUES	200
3.2.4. ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT	201
3.3. CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX	204
3.3.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	204
3.3.2. POLITIQUE ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT	204
3.3.3. OBJECTIFS	205
3.3.4. ACTIONS	205
4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE	206

4.1.	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	206
4.1.1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	206
4.1.2.	GOUVERNANCE	206
4.1.3.	POLITIQUE	206
4.1.4.	CORRUPTION ET POTS-DE-VIN	207
4.1.5.	OBJECTIF	207
5.	INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À L'ENTITÉ	209
5.1.	CYBERSÉCURITÉ DE NOTRE ENTREPRISE, DE NOS PRODUITS ET DE NOS SOLUTIONS	209
5.1.1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	209
5.1.2.	POLITIQUES	209
5.1.3.	OBJECTIFS	210
5.1.4.	ACTIONS	210
5.2.	CONTRIBUTION SOCIALE LOCALE	212
5.2.1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	212
5.2.2.	OBJECTIFS	212
5.2.3.	POLITIQUES	212
5.2.4.	ACTIONS	212
ANNEXES		216
	ANNEXE 1A - LISTE DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS COUVERTS PAR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DE L'ESRS ET SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE	216
	ANNEXE 1B - LISTE DES OBLIGATIONS D'INFORMATION DE L'ESRS RESPECTÉES LORS DE LA PRÉPARATION DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUITE AU RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DE LA MATÉRIALITÉ	218
	ANNEXE 2 - CORRESPONDANCE DES IRO AVEC LES PILIERS DE LA STRATÉGIE ESG	222
	ANNEXE 3 - TABLEAUX DE REPORTING DE LA TAXONOMIE DE L'UE	223
	ANNEXE 4 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR NOTRE EMPREINTE CARBONE	227

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. NOTRE RAPPORT ESG

1.1.1. BASE POUR L'ÉLABORATION

Rapport publié en : Avril 2025.

Ce rapport fournit une vue d'ensemble de nos efforts en matière de développement durable pour l'exercice 2024. Il a été préparé sur base consolidée, couvrant toutes nos entités à travers le monde¹².

Notre déclaration de développement durable couvre nos propres opérations ainsi que les relations commerciales directes et indirectes dans nos chaînes de valeur en amont et en aval. Pour plus d'informations sur nos chaînes de valeur, veuillez vous référer au chapitre 1.2.1. NOTRE STRATÉGIE du présent rapport CSRD.

L'année 2024 a marqué une étape importante dans notre stratégie de développement durable. Nous nous sommes principalement concentrés sur la mise en œuvre de notre plan d'action pour atteindre nos objectifs à l'horizon 2030. Nous sommes fiers de notre engagement en faveur du développement durable et sommes impatients de poursuivre nos efforts en vue d'un avenir plus radieux.

2024 a également été une année où nous nous sommes concentrés sur la collecte de données cohérentes et qualitatives. Pour plus d'informations sur notre collecte de données, veuillez vous référer aux sections chiffrées des chapitres 2. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT, 3. INFORMATIONS SOCIALES et 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE et à l' ANNEXE 4 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR NOTRE EMPREINTE CARBONE³.

Conformément à la directive relative aux rapports d'entreprise sur le développement durable (CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive), il s'agit de notre premier rapport adhérent aux normes européennes de rapport sur le développement durable (ESRS - European Sustainability Reporting Standards).⁴

Ce rapport constitue la déclaration de nos informations développement durable consolidées conformément aux articles 3:6 et 3:32 du Code belge des entreprises et des associations.

1.1.2. GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme pour les informations financières, l'équipe dirigeante s'efforce de fournir un niveau de contrôle aussi adéquat que possible pour la communication des indicateurs ESG, bien que nous ne disposions pas d'un processus de gestion des risques spécifique pour la communication des données sur le développement durable. Les caractéristiques les plus importantes de nos contrôles internes généraux et de notre gestion des risques liés au rapport sur le développement durable sont les suivantes:

- Le suivi permanent des activités et des données liées au développement durable, y compris la collecte de documents justificatifs le cas échéant.
- La gestion des systèmes d'information utilisés pour le suivi et la collecte de données et d'indicateurs liés au développement durable.
- Le suivi des réglementations, des lois, et de leurs éventuelles implications en matière de rapport sur le développement durable.
- L'évaluation, avec l'auditeur et le comité d'audit et de risque, des processus à risque dans la préparation et la correction des déclarations sur le développement durable.
- L'évaluation, avec l'auditeur, des observations potentielles et, si nécessaire, la demande d'informations complémentaires et de clarifications, ainsi que la mise en place d'actions correctives.

Le processus de préparation du rapport consolidé sur le développement durable est centralisé au niveau du groupe. Toutes les informations nécessaires à ce processus proviennent de logiciels largement répandus sur le marché. Des procédures de contrôle sont en place pour s'assurer que le processus est entièrement maîtrisé.

¹ Il inclut au prorata (3/12) notre nouvelle entité portugaise, acquise le 1^{er} octobre 2024.

² La période et la portée de notre rapport sur le développement durable sont alignées sur celles de notre rapport financier annuel consolidé.

³ Nous n'utilisons que des sources indirectes pour les données relatives à la chaîne de valeur dans certaines catégories de notre empreinte carbone.

⁴ Les chiffres comparatifs présentés dans les tableaux et les tendances incluses dans ce rapport n'ont pas fait l'objet de procédures d'assurance limitée conformément aux exigences de la CSRD/ESRS

Audit externe

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2016, le contrôle des comptes statutaires et consolidés de EVS Broadcast Equipment SA a été effectué par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160). Le mandat d'audit financier a été étendu au rapport CSRD de l'exercice 2024. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE du Rapport de Gestion de notre Rapport Annuel Financier.

1.1.3. PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Le tableau ci-dessous indique où se trouvent les informations relatives à notre processus de diligence raisonnable dans notre déclaration sur le développement durable, y compris la manière dont les principaux aspects et étapes de notre processus de diligence raisonnable sont appliqués.

Core elements of Due diligence	Section référence
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'entreprise	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > ESG CHEZ EVS > NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > ESG CHEZ EVS > PROCESSUS DMA
S'engager avec les parties prenantes concernées	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > ESG CHEZ EVS > NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > EVS EN UN COUP D'OIL > NOTRE ENGAGEMENT AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > ESG CHEZ EVS > PROCESSUS DMA DANS LES CHAPITRES THÉMATIQUES : SECTION - 3. INFORMATIONS SOCIALES > 3.1. NOTRE EFFECTIF PROPRE SECTION - 3. INFORMATIONS SOCIALES > 3.2. COLLABORATEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR SECTION - 3. INFORMATIONS SOCIALES > 3.3. CLIENTS SECTION - 5. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À L'ENTITÉ > CONTRIBUTION SOCIALE LOCALE SECTION - 5. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À L'ENTITÉ > CYBERSÉCURITÉ
Identifier et évaluer les impacts négatifs sur les personnes et l'environnement	SECTION - 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES > ESG CHEZ EVS > PROCESSUS DMA DANS LES CHAPITRES THÉMATIQUES : SECTION - 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE SECTION - 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > ECONOMIE CIRCULAIRE SECTION - 3. INFORMATIONS SOCIALES > 3.1. NOTRE EFFECTIF PROPRE SECTION - 3. INFORMATIONS SOCIALES > 3.2. COLLABORATEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR SECTION - 3. INFORMATIONS SOCIALES > 3.3. CLIENTS SECTION - 5. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À L'ENTITÉ > CONTRIBUTION SOCIALE LOCALE SECTION - 5. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À L'ENTITÉ > CYBERSÉCURITÉ
Prendre des mesures pour remédier aux effets négatifs sur les personnes et l'environnement	DANS LES CHAPITRES THÉMATIQUES : SECTION - 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE SECTION - 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > ECONOMIE CIRCULAIRE SECTION - 3. INFORMATIONS SOCIALES > 3.1. NOTRE EFFECTIF PROPRE SECTION - 3. INFORMATIONS SOCIALES > 3.2. COLLABORATEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR SECTION - 3. INFORMATIONS SOCIALES > 3.3. CLIENTS SECTION - 5. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À L'ENTITÉ > CONTRIBUTION SOCIALE LOCALE
Contrôler l'efficacité de ces efforts	DANS LES CHAPITRES THÉMATIQUES : SECTION - 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE SECTION - 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT > ECONOMIE CIRCULAIRE SECTION - 3. INFORMATIONS SOCIALES > 3.1. NOTRE EFFECTIF PROPRE SECTION - 3. INFORMATIONS SOCIALES > 3.2. COLLABORATEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR SECTION - 3. INFORMATIONS SOCIALES > 3.3. CLIENTS SECTION - 5. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À L'ENTITÉ > CONTRIBUTION SOCIALE LOCALE

1.2. EVS EN UN COUP D’OEIL

1.2.1. NOTRE STRATÉGIE

Notre technologie est utilisée par des clients du monde entier pour diffuser en temps réel des images de sport, des émissions de divertissement et des informations de dernière minute à des milliards de téléspectateurs. Grâce à nos solutions innovantes, nous permettons à nos clients d'engager et de captiver leur public avec un contenu de haute qualité et à fort impact. Nous sommes fiers de jouer un rôle clé dans la diffusion de certains des moments les plus passionnants et les plus attrayants du sport, du divertissement et de l'actualité à des publics du monde entier.

Nos solutions sont organisées en 3 catégories principales : LiveCeption, MediaCeption et Media Infrastructure. Pour plus d'informations sur nos solutions, veuillez vous référer au chapitre EVS ECOSTYEME de notre Rapport Annuel.

Le secteur de la production en direct est confronté à plusieurs défis en matière de développement durable, en raison de l'évolution des exigences technologiques et de la complexité opérationnelle. L'une des principales préoccupations est la pression croissante exercée sur les systèmes en raison de l'augmentation du volume et de la résolution d'image du contenu vidéo. Cette escalade exerce une pression sur l'infrastructure et contribue ainsi à augmenter la consommation en énergie.

En outre, l'adoption de technologies à forte intensité de calcul, telles que l'intelligence artificielle et les produits basés sur des logiciels, a posé de nouveaux défis. Si la virtualisation permet d'optimiser les ressources dans de nombreux secteurs, la nature spécialisée des flux de diffusion nécessite souvent un matériel dédié, ce qui limite les avantages de la virtualisation ou impose d'autres approches innovantes (par exemple, la virtualisation du matériel dédié, tel que la plateforme Neuron).

L'industrie opère dans divers environnements, équilibrant les installations transitoires - telles que les cars de régie et les kits volants pour les sports et les concerts en direct – avec les infrastructures permanentes dans les centres de diffusion et les systèmes basés sur le cloud. Ces modèles de déploiement distincts présentent des contraintes variables, ce qui rend plus complexes les efforts visant à réduire l'empreinte carbone.

Pour relever ces défis, il faut trouver des approches innovantes qui améliorent l'efficacité tout en minimisant l'impact sur l'environnement, renforçant ainsi l'engagement du secteur en faveur d'une croissance durable. Ce sont des sujets pour lesquels il faudra trouver le bon équilibre entre progrès et développement durable, non seulement pour nous, mais aussi pour l'ensemble du secteur de la diffusion. Chez EVS, nous voulons être à l'avant-garde et veiller à ce que la durabilité de nos solutions soit garantie pour le contexte spécifique dans lequel elles sont utilisées. Dans ce contexte, et comme souligné plus loin dans ce rapport, une équipe transversale de R&D a été créée pour intégrer les aspects de durabilité dans tous nos produits. Nous pouvons ainsi orienter activement notre développement et veiller à réduire l'empreinte carbone de nos clients (ce qui constitue l'un de nos principaux objectifs ESG).

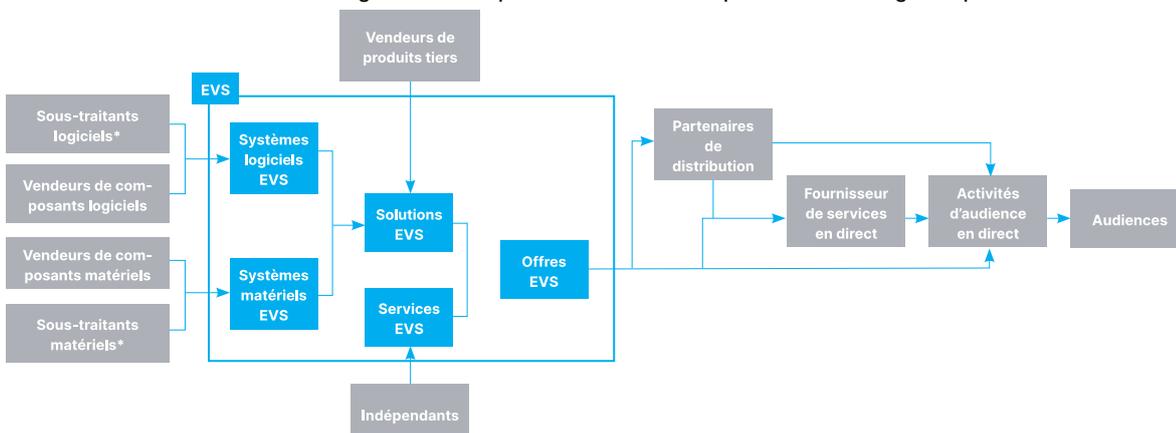
Pour plus d'informations sur l'impact de nos produits sur le développement durable, veuillez vous référer aux chapitres 2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE et 2.2. ÉCONOMIE CIRCULAIRE de la section Informations relatives à l'Environnement.

Pour le nombre d'effectifs par zone géographique, veuillez vous référer au chapitre 3.1. NOTRE EFFECTIF PROPRE de la section Informations Sociales du présent rapport CSRD.

Notre chaîne de valeur

En tant qu'entreprise technologique, nous faisons appel à des partenaires de service et de fabrication dans le monde entier.

Vous trouverez ci-dessous un diagramme des partenaires avec lesquels EVS interagit fréquemment :



*Note : Les sous-traitants sont considérés comme des fournisseurs indirects dans certains cas.

EVS a 6 principaux types de fournisseurs directs :

1. Vendeurs de produits tiers : Les vendeurs qui fournissent à EVS des produits entièrement assemblés pour améliorer et compléter l'offre d'EVS.
2. Sous-traitants de logiciels : Experts externes engagés par EVS pour soutenir des tâches ou des projets spécifiques.
3. Fournisseurs de composants logiciels : Vendeurs qui fournissent à EVS des modules ou des composants logiciels préconstruits.
4. Sous-traitants de matériel : Experts externes engagés par EVS pour soutenir des tâches ou des projets spécifiques.
5. Fournisseurs de composants matériels : Vendeurs qui fournissent à EVS des éléments matériels spécifiques, tels que des processeurs, des modules de mémoire ou des cartes graphiques.
6. Indépendants : Professionnels indépendants qui appuient EVS dans le cadre d'un projet spécifique.

EVS a 3 principaux types de clients :

1. Activités d'audience en direct (LAB - Live Audience Business): Clients exploitant les produits et solutions EVS pour créer du contenu pour leurs propres besoins, par exemple les diffuseurs, les stades, les lieux de culte, les centres de médias d'entreprise, les organisations sportives, les gouvernements et les institutions, les universités et les établissements d'enseignement supérieur.
2. Fournisseurs de services en direct (LSP - Live Service Provider): Clients exploitant les produits et solutions EVS pour servir les « clients LAB », par exemple les sociétés de location et de services, les sociétés de production, les opérateurs indépendants, les partenaires technologiques et les intégrateurs de systèmes qui achètent pour leurs propres besoins.
3. Locations pour grands événements⁵: Clients utilisant les produits et solutions EVS pour créer du contenu lors d'un grand événement qui n'a pas lieu tous les ans (par exemple, les Jeux olympiques).

Les autres acteurs de notre chaîne de valeur sont nos partenaires de distribution. Il s'agit de revendeurs locaux qui vendent des solutions EVS dans des régions spécifiques (par exemple, la Corée ou le Japon), mais aussi d'intégrateurs locaux, régionaux ou mondiaux qui incorporent les solutions EVS dans l'environnement existant d'un client et/ou qui intègrent les produits EVS dans des solutions plus larges destinées à être déployées auprès de leurs propres clients (LAB ou LSP).

Nos relations avec nos principaux fournisseurs au sein de la chaîne de valeur sont très importantes. Nous dépendons de fournisseurs qui nous approvisionnent en composants matériels et logiciels. Nous disposons d'un cadre stratégique d'approvisionnement qui nous permet d'évaluer soigneusement les risques liés à notre chaîne d'approvisionnement, non seulement en termes de criticité et de dépendance, mais aussi en termes de développement durable.

La recherche et le développement (R&D) sont extrêmement importants pour EVS : près de la moitié de nos collaborateurs travaillent au sein du département R&D afin d'assurer l'adaptation continue de nos solutions aux dernières technologies et tendances du marché. Cette position forte nous permet une certaine flexibilité dans la collaboration avec nos partenaires. Dans le cadre de la R&D, nous travaillons avec des partenaires stratégiques afin de nous assurer de créer un écosystème end-to-end pour nos solutions. Dans ce contexte, nous travaillons principalement avec des prestataires externes pour le développement de solutions logicielles.

Nous entretenons également des partenariats stratégiques dans le domaine de la vente et du support. Notre programme de partenaires de distribution nous garantit des canaux de vente et de support certifiés qui nous aident dans des régions géographiques spécifiques. Les risques liés à ce programme sont gérés par le biais d'un processus de certification. Ce processus garantit que tous nos partenaires agissent dans un cadre clair, qu'ils disposent des connaissances, de la formation et de la certification adéquates pour représenter EVS lorsqu'ils rencontrent nos clients.

Dans certains cas, nos clients peuvent également être nos partenaires. Lorsque nous proposons nos solutions à un fournisseur LSP (Live Service Provider - fournisseur de services en direct), ce dernier crée à son tour du contenu pour un client LAB (Live Audience Business - Entreprises d'audience du direct), qui atteint finalement les téléspectateurs finaux, notre audience.

1.2.2. ENGAGEMENT AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Chez EVS, nous reconnaissons l'importance de s'engager avec nos parties prenantes et visons à établir des relations solides avec eux. Nous adaptons notre approche à chaque catégorie de parties prenantes afin de répondre efficacement à leurs besoins et leurs préoccupations spécifiques. Notre objectif est de rester informés et d'agir sur les opportunités et les risques identifiés grâce à notre engagement et à notre dialogue. Les points de vue et les intérêts de nos parties prenantes clés font l'objet d'un débat permanent au sein des départements et des unités opérationnelles concernés. Le conseil d'administration est informé par l'équipe dirigeante en fonction des besoins, ce qui permet d'agir en temps utile et de développer en permanence notre stratégie et notre business model.

⁵ Non représentés directement dans le graphique

Parties prenantes clés	Approche Générale	Objectif
1 – Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Appels réguliers, e-mails et réunions avec l'équipe commerciale et les équipes de service à la clientèle ; • Événements et salons de diffusion nationaux et internationaux, tels que IBC et NAB • Tournées de camions EVS ; • Enquête de satisfaction de la clientèle (NPS) ; • Enquête de satisfaction du support client ; • Analyse de leur rapport annuel (y compris le chapitre sur le développement durable) • Questionnaire ESG pour les clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins des clients, présenter les produits et améliorer leur satisfaction. • Recueillir des informations et répondre aux préoccupations ESG
2 – Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Appels, e-mails et réunions périodiques avec l'équipe chargée de l'approvisionnement ; • Foires commerciales sur la télédiffusion; • Visites spécifiques aux fournisseurs; • Journée des fournisseurs d'EVS (2024); • Enquête EcoVadis 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une communication efficace, renforcer les relations et améliorer les performances et la durabilité
3 – Communauté / Société	<ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les associations ; • Médias sociaux ; • Engagement direct avec la communauté des utilisateurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les initiatives communautaires et s'engager auprès de la communauté au sens large.
4 – Actionnaires / Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Appels réguliers avec nos analystes financiers ; • Entretiens avec la presse financière ; • Roadshows et conférences pour les investisseurs ; • Journée des investisseurs ; • Enquête ESG et référentiel sectoriel 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des mises à jour, communiquer sur la santé financière, attirer les investisseurs et améliorer les performances ESG
5 – Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête d'engagement ; • Sharepoint interne (intranet) 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la satisfaction des employés et faciliter la communication interne

Nous maintenons une communication constante avec nos clients au moyen d'appels réguliers, d'e-mails et de réunions avec l'équipe commerciale. Nous nous engageons également auprès d'eux lors d'événements de diffusion internationaux et nationaux, tels que l'IBC et le NAB, mais aussi lors des tournées de camions EVS. Pour mesurer la satisfaction client, nous suivons et analysons notre Net Promoter Score (NPS) ⁶ et nous menons des enquêtes de satisfaction auprès du support client. En outre, nous analysons les rapports annuels de nos clients, y compris les chapitres sur le développement durable, afin de mieux comprendre leurs attentes et leurs performances.

En ce qui concerne nos fournisseurs, notre engagement se traduit par des appels et des e-mails réguliers, ainsi que par des réunions avec l'équipe chargée de l'approvisionnement. Nous participons également à des événements de diffusion pour faciliter le réseautage et la collaboration. Depuis 2024, nous organisons une journée annuelle des fournisseurs (Suppliers Day) pour renforcer nos relations et partager les bonnes pratiques. Notre équipe chargée des achats s'entretient fréquemment avec nos fournisseurs par téléphone, par e-mail ou en se rendant sur place. En outre, nous avons également lancé l'évaluation du développement durable chez nos fournisseurs à l'aide de la plateforme EcoVadis.

Nous entretenons des contacts fréquents avec nos analystes financiers afin de fournir aux actionnaires et aux investisseurs des informations détaillées sur nos performances et notre stratégie. Nous organisons également une journée annuelle des investisseurs pour présenter nos résultats financiers, nos plans stratégiques et nos perspectives d'avenir. En outre, nous participons régulièrement à des tournées de présentation et à des conférences, ce qui nous permet de nous entretenir directement avec nos investisseurs. En ce qui concerne leurs attentes en matière d'ESG, nous répondons activement à diverses enquêtes ESG et à des analyses comparatives du secteur.

⁶ Le Net Promoter Score est calculé par Devconcraft.



Nos collaborateurs sont une priorité absolue pour nous. C'est pourquoi nous menons chaque année une enquête d'engagement afin de recueillir leurs commentaires (y compris des questions spécifiques liées à notre stratégie ESG). Nous leur fournissons également les informations nécessaires par l'intermédiaire de notre page intranet SharePoint. En ce qui concerne la stratégie de développement durable, nous veillons à ce que les collaborateurs en charge soient largement connus au sein de l'entreprise, afin que chacun sache qui contacter. La stratégie ESG a également été intégrée dans nos communications Lighthouse (une communication interne officielle mensuelle destinée à tous les collaborateurs EVS les informe des dernières actualités).

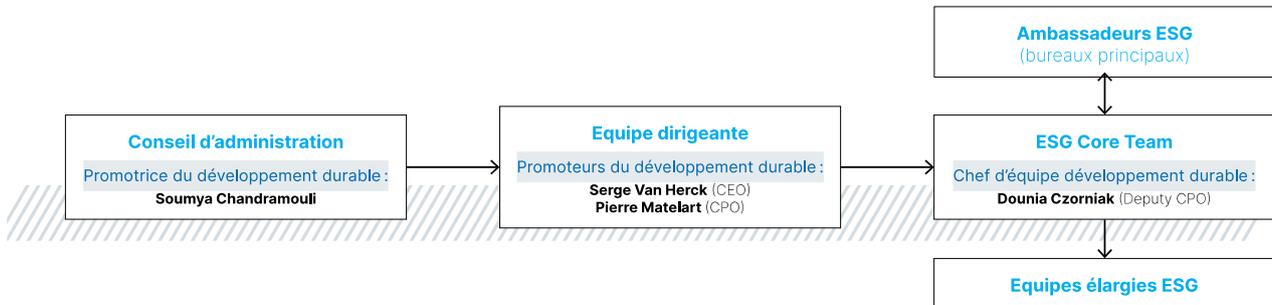
Dans l'ensemble, notre approche des parties prenantes est centrée sur l'écoute et la réponse aux besoins de chaque groupe, et nous sommes déterminés à établir et à maintenir des relations solides avec toutes nos parties prenantes.

Pour l'évaluation de la double matérialité, une consultation spécifique des parties prenantes a été organisée.

1.3. ESG CHEZ EVS

1.3.1. NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG

Chez EVS, plusieurs organes administratifs jouent un rôle important dans l'élaboration, le développement et la mise en œuvre de la stratégie ESG. Nous avons donc créé une structure de gouvernance qui intègre le développement durable dans l'ensemble de notre organisation.



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration⁷ détermine la stratégie d'EVS, y compris la stratégie de développement durable. Il est responsable de la surveillance des impacts, risques et opportunités ESG ainsi que de la validation des objectifs ESG.

Depuis 2023, Soumya Chandramouli (qui représente Frinso srl) est le sponsor du développement durable au niveau du Conseil d'administration. En tant que directrice financière d'IBA, une entreprise certifiée B-Corp basée en Belgique, elle est très impliquée dans les questions ESG de par sa fonction et son expérience et dispose donc des connaissances adéquates pour interpeller la direction d'EVS sur les sujets ESG.

En 2025, il sera recommandé au Conseil d'administration de suivre une formation sur le développement durable afin d'améliorer les connaissances collectives en la matière.

Les questions ESG sont inscrites à l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'administration. L'objectif est que le responsable de la Core Team fournisse aux administrateurs une vue d'ensemble de l'avancement du projet ESG au niveau mondial et qu'une présentation plus détaillée soit préparée si besoin. En outre, des réunions sont organisées tous les deux mois entre le sponsor du développement durable et le responsable de la Core Team ESG afin de fournir des mises à jour plus détaillées sur les résultats et l'efficacité des politiques, les actions, les indicateurs et les objectifs qui ont été adoptés pour traiter les questions pertinentes ESG.

En 2024, deux réunions spécifiques du Conseil d'administration ont été organisées pour discuter des sujets ESG suivants:

- Mai: Présentation du travail effectué en 2023 et de la feuille de route pour 2024
- Octobre: Mise à jour de la feuille de route 2024 et de l'état d'avancement

La stratégie ESG est intégrée dans la stratégie générale d'EVS, par conséquent les matières ESG sont prises en compte au moment de décider des transactions majeures. Les risques ESG sont également inclus dans le système de gestion des risques d'EVS.

Pour plus d'informations sur la stratégie générale et le système de gestion des risques d'EVS, veuillez vous référer aux chapitres 3. STRATÉGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE À LONG TERME et 10. GESTION DES RISQUES dans le Rapport de Gestion de notre Rapport Financier Annuel.

En ce qui concerne la composition et la diversité des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise, veuillez-vous référer à la DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE du Rapport de Gestion de notre Rapport Financier Annuel.

Equipe dirigeante

L'équipe dirigeante (LT - Leadership Team) est responsable de la gestion des activités d'EVS, y compris de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable. Ses membres sont tenus au courant des questions de développement durable au moins six fois par an. Le responsable de la Core Team ESG fait également rapport au CEO et au CPO des progrès en matière d'ESG toutes les deux semaines.

⁷ Nous considérons que l'organe d'administration, de gestion et de surveillance est le conseil d'administration.

Chaque pilier de la stratégie ESG est soutenu par un membre spécifique de l'équipe dirigeante en fonction de son rôle dans l'organisation et de sa connaissance du sujet. Les membres de l'équipe dirigeante sont responsables de la définition des objectifs et de la mise en œuvre du plan d'action pour leur pilier ESG.

Un système d'incitation lié aux objectifs de développement durable a été mis en place en 2023. Un pourcentage de l'incitation à long terme de l'équipe dirigeante est lié aux résultats ESG. Cette proportion a été prévue pour passer progressivement de 5 % en 2023 à 15 % en 2024 et à 25 % en 2025.

L'objectif ESG pour 2024 était de : « Maintenir et améliorer notre statut EcoVadis dans un contexte de pression sur les coûts ».

Les niveaux de performance suivants ont été définis :

- *Insatisfaisant = 0% = perte de la médaille d'argent*
- *Point à améliorer = 50% = Perte de la médaille d'argent*
- *Bon = 100 % = Conservation de la médaille d'argent*
- *Excellent = 150% = Maintien de la médaille d'argent + 2% d'augmentation*
- *Exceptionnel = 200% = Maintien de la médaille d'argent + 5% d'augmentation*

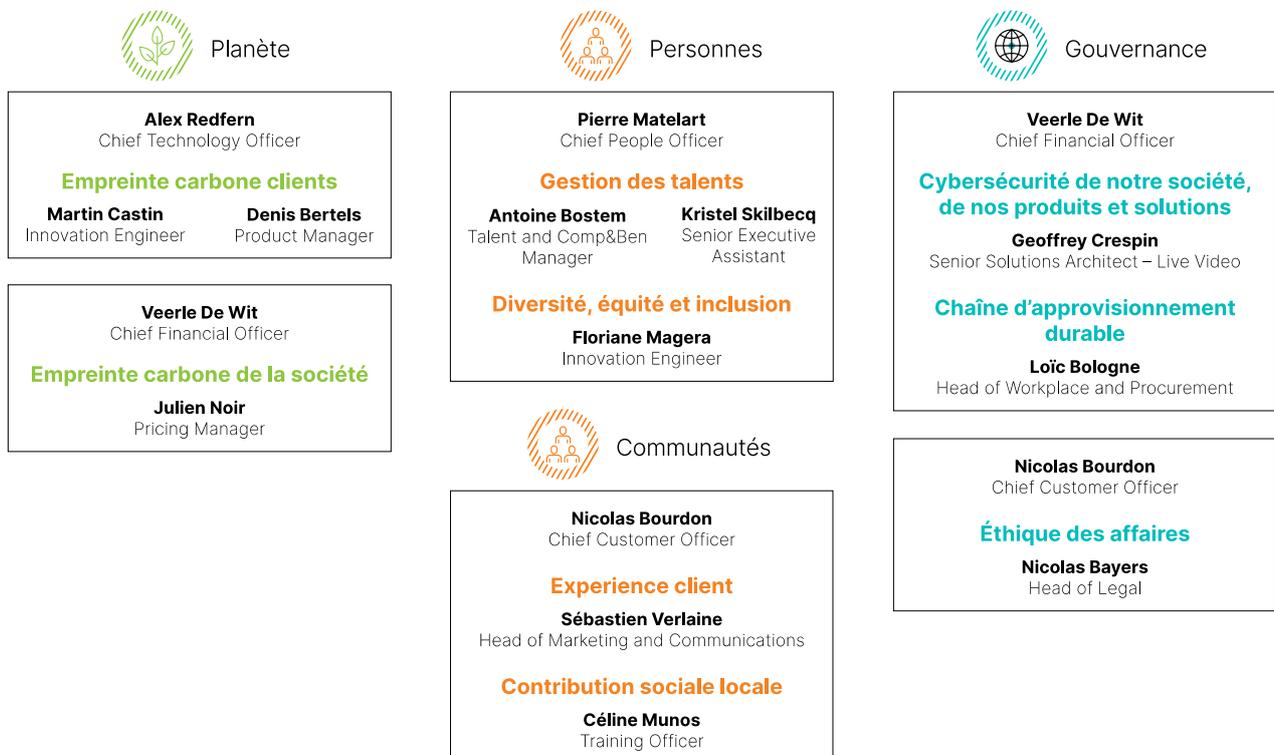
À partir de 2025, la concrétisation de l'incitation à long terme sera liée à la réalisation des objectifs SBTi.

Pour plus d'informations sur le système d'incitation à la performance, veuillez vous référer au chapitre 13. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION du Rapport de Gestion de notre Rapport Financier Annuel.

Core Team ESG

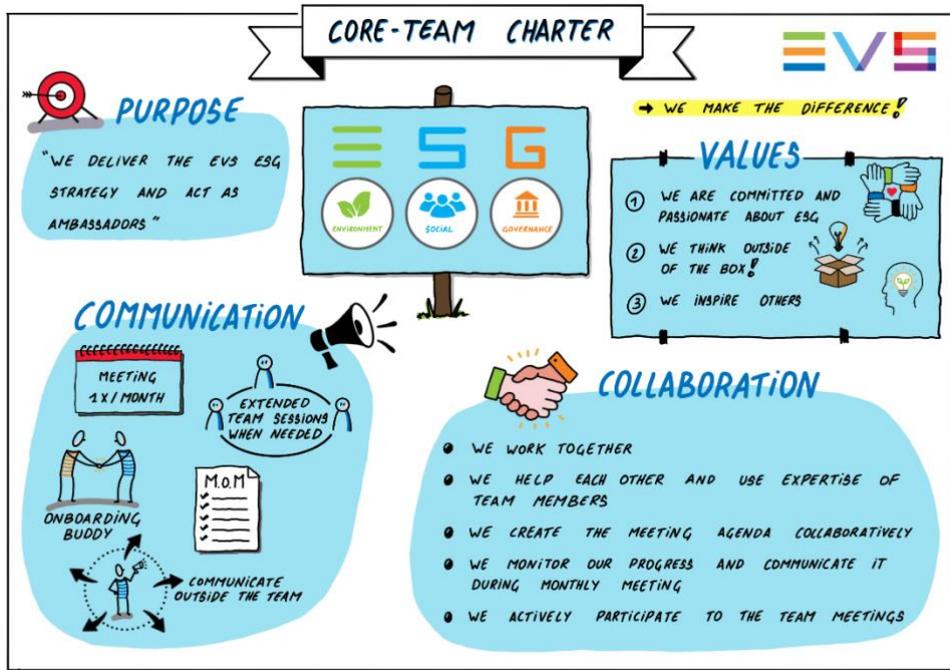
La Core Team ESG est une équipe transversale composée de collaborateurs issus de différents départements (Ressources humaines, Finance, Business Application, Customer Success, Engineering, Juridique, Marketing, etc.) et est dirigée par Dounia Czorniak, Deputy Chief People Officer (Deputy CPO) au sein de l'équipe RH. Cette pluralité d'expériences offre de multiples perspectives et garantit que toutes les parties de l'entreprise sont impliquées dans la stratégie ESG.

Chaque membre de la Core Team ESG s'est vu attribuer une piste ESG. Le rôle de l'équipe est de travailler à la gestion quotidienne de la stratégie ESG. Elle surveille la mise en œuvre et les progrès de la stratégie de développement durable et apporte son soutien à l'élaboration des rapports ESG. Certains le font avec l'aide d'une équipe élargie. Parmi les exemples d'équipes élargies, citons l'équipe chargée de l'empreinte carbone, qui recueille les données pour l'analyse de l'empreinte carbone, et l'équipe chargée de la diversité, l'équité et l'inclusion, qui supervise les initiatives visant à favoriser l'inclusion.



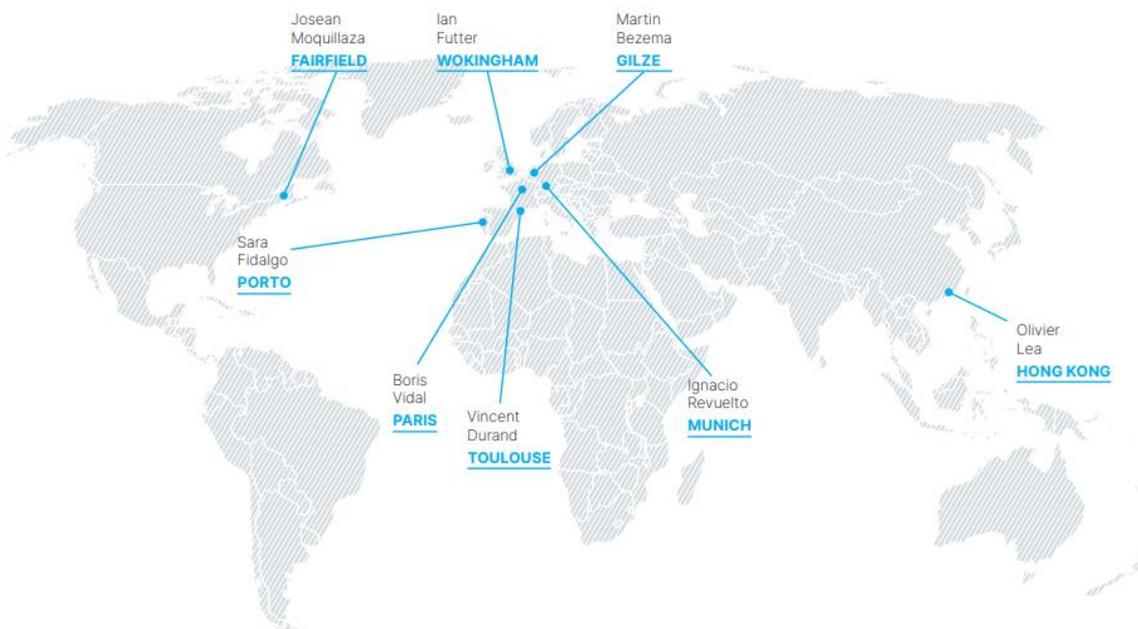
La Core Team ESG se réunit toutes les deux semaines et chaque réunion est consacrée à l'une des catégories ESG : Planète (Environnement), Personnes et Communautés (Social), et Gouvernance. Les collaborateurs responsables de la catégorie mise en avant présentent leurs progrès et/ou réfléchissent avec le reste de l'équipe aux prochaines étapes.

En 2024, la Core Team ESG comptait 10 membres, chacun en charge d'une piste spécifique de la stratégie ESG. Chacun s'est engagé à exercer ses fonctions pendant au moins 12 mois, jusqu'en avril 2025. Notre équipe et notre méthode de travail sont réexaminées chaque année afin de reconformer la motivation de chacun à travailler sur le processus.



Ambassadeurs ESG

En 2024, des ambassadeurs ESG ont été nommés dans certains grands bureaux à travers le monde. Leur rôle consiste notamment à promouvoir la sensibilisation et la compréhension des politiques et pratiques ESG auprès des équipes locales, à travailler avec ces dernières pour identifier et mettre en œuvre des initiatives ESG pertinentes et adaptées au contexte local, à nouer des relations avec les principales parties prenantes et à rendre compte de la performance ESG dans leur implantation.



Les huit ambassadeurs nouvellement nommés ont organisé des événements tout au long de l'année, tels que des séances d'information sur notre stratégie ESG et la cybersécurité, ainsi que des journées caritatives avec leur équipe locale.

1.3.2. PROCESSUS DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

En 2023, en préparation de la nouvelle directive CSRD relative à l'établissement de rapports sur le développement durable des entreprises, nous avons réalisé une évaluation de double matérialité conforme aux normes européennes relatives aux rapports sur le développement durable (ESRS) et aux lignes directrices de l'EFRAG - elle a été publiée en juin 2023. L'évaluation de la matérialité est le processus par lequel une entreprise détermine quelles sont les questions de développement durable les plus pertinentes pour son organisation et ses parties prenantes. Le CSRD prescrit l'application du concept de double matérialité, qui comprend deux dimensions :

- la matérialité de l'impact - qui se concentre sur les impacts de l'entreprise sur les personnes et l'environnement ;
- la matérialité financière - qui se concentre sur les risques et les opportunités de l'entreprise découlant de sa dépendance envers les ressources naturelles, humaines et sociales.

Un sujet peut être défini comme matériel (ou significatif) du point de vue de l'impact, du point de vue financier, ou des deux.

Tout au long de l'évaluation de la matérialité, l'entreprise doit mettre en évidence tous les impacts, risques et opportunités significatifs dans les domaines environnemental, social et de la gouvernance. Cette évaluation englobe les activités propres de l'entreprise et leur influence tout au long de la chaîne de valeur, d'amont en aval.

Les résultats de notre évaluation constituent la base de notre stratégie de développement durable pour les années à venir. L'évaluation de la double matérialité a été réalisée d'avril 2023 à août 2023. Elle s'est déroulée selon les étapes suivantes :

1. Comprendre le contexte
2. Identifier les impacts, risques et opportunités (IRO)
3. Évaluer la « matérialité » des IRO

1. Comprendre le contexte

Pour comprendre le contexte de l'EVS, le modèle d'entreprise et la stratégie de la société ont fait l'objet d'une analyse. Les relations commerciales et les chaînes de valeur en amont et en aval ont été cartographiées. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la présentation de la chaîne de valeur au chapitre 1.2.1. NOTRE STRATÉGIE.

Une évaluation comparative du développement durable a également été réalisée au regard du paysage légal et juridique d'EVS. Les classements du secteur en matière de développement durable et les rapports des pairs ont également été analysés en détail.

2. Identification des impacts, risques et opportunités (IRO)

Après avoir cartographié le contexte, nous avons dressé une longue liste d'impacts, risques et opportunités (IRO) significatifs potentiels en matière de développement durable, qui se produisent, ou pourraient se produire, tout au long des chaînes de valeur d'EVS. Pour cet exercice, nous avons pris en compte nos propres opérations ainsi que nos relations avec nos partenaires commerciaux.

Nous avons passé au crible les questions de développement durable couvertes par l'ESRS thématique dans le but de compiler une longue liste d'IRO.

Afin de ne retenir que les IRO pertinents pour EVS, un questionnaire en ligne a été créé puis envoyé au Conseil d'administration, à l'équipe dirigeante et à la Core Team ESG. Ce sondage couvrait tous les thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes de l'ESRS.

Sur base de cette enquête, nous avons dressé une liste succincte de thèmes liés au développement durable. Pour garantir l'exhaustivité de cette liste, nous l'avons fait correspondre à la précédente matrice de matérialité d'EVS, ainsi qu'aux résultats des différents points de référence en matière de développement durable (paysage légal et juridique, classement du secteur en matière de développement durable et rapports de pairs).



- Paysage réglementaire et juridique
- Notation de durabilité du secteur
- Rapportage par les pairs
- Cadre international (SASB et MSCI)

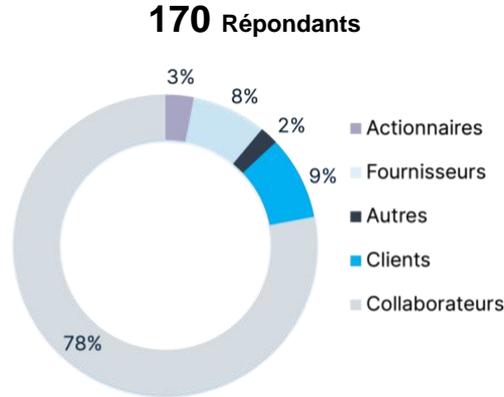
3. Évaluation de la « matérialité » des impacts, risques et opportunités (IROS)

Une vaste enquête a été menée auprès des parties prenantes, ainsi que deux ateliers avec l'équipe dirigeante, afin de déterminer la matérialité des impacts, risques et opportunités en matière de développement durable.

Enquête auprès des parties prenantes

L'objectif de cette enquête était de recueillir l'avis des parties prenantes sur les thèmes de développement durable les plus importants à traiter pour EVS.

Le questionnaire en ligne a été partagé avec les parties prenantes internes et externes. Tous les collaborateurs EVS ont été contactés par courriel et l'enquête a été partagée via l'intranet. Les clients, les fournisseurs, les actionnaires et les partenaires des communautés ont été contactés par e-mail personnalisé.



Selon l'ESRS, deux groupes principaux de parties prenantes doivent être pris en compte : les parties prenantes concernées et les utilisateurs des rapports sur le développement durable.

Catégorie des parties prenantes	Groupe des parties prenantes	Facteur de pondération ⁸
Clients	les parties prenantes concernées et les utilisateurs des rapports sur le développement durable	25%
Collaborateurs	les parties prenantes concernées	25%
Actionnaires	les parties prenantes concernées et les utilisateurs des rapports sur le développement durable	25%
Fournisseurs	les parties prenantes concernées et les utilisateurs des rapports sur le développement durable	12.5%
Autres	les parties prenantes concernées et les utilisateurs des rapports sur le développement durable	12.5%

Le questionnaire a révélé que, selon nos parties prenantes, les sujets sociaux liés à nos collaborateurs sont les plus importants, suivis de près par les sujets environnementaux, les sujets de gouvernance étant les moins importants. Cette conclusion est cohérente avec les résultats de notre précédente matrice de matérialité. Il est évident que les questions de gouvernance sont de la plus haute importance pour nous, et nous avons déjà pris des mesures dans ce domaine. Tant du point de vue des parties prenantes que du nôtre, nous pensons que l'accent devrait être mis sur d'autres sujets. Toutefois, nous maintiendrons la gouvernance dans notre cadre de matérialité afin de s'assurer qu'elle reste «dans notre champ de vision».

Catégories ESG par ordre d'importance pour les parties prenantes

1. Thèmes sociaux liés aux collaborateurs
2. Thèmes environnementaux
3. Thèmes sociaux liés aux travailleurs de la chaîne de valeur
4. Thèmes sociaux liés aux clients et aux utilisateurs finaux
5. Thèmes liés à la gouvernance

Les résultats de l'enquête menée auprès des parties prenantes ont été communiqués au Conseil d'administration lors de sa réunion d'octobre 2023.

⁸ Le facteur de pondération est aligné sur la stratégie de proximité client d'EVS.

Atelier sur la « matérialité » de l'impact

Un atelier a été organisé à la fin du mois de juin 2023 auquel tous les membres de l'équipe dirigeante et de la Core Team ESG ont été invités. L'objectif de cet atelier était de recueillir leurs commentaires concernant l'impact significatif des questions de développement durable. Au cours de l'atelier, chaque participant a dû évaluer l'ampleur et la portée, ainsi que l'irrémediabilité et la probabilité (le cas échéant) de tous les aspects ESG retenus dans la liste restreinte sur le développement durable.

Un facteur de pondération a été appliqué aux réponses données par les différentes équipes. Ceci a permis de tenir compte de la différence d'influence des équipes au sein d'EVS.

Participants	Facteur de pondération
Equipe dirigeante	67%
Core Team ESG	33%

Le seuil de matérialité a été défini sur une échelle de 1 à 5 : tous les impacts dont deux critères ou plus (échelle, portée et, le cas échéant, probabilité et irrémediabilité) sont supérieurs ou égaux à 3 ont été considérés comme significatifs.

Comme requis par les normes ESRS, en ce qui concerne l'impact sur les droits de l'homme, nous avons mené une analyse plus détaillée afin de garantir que la gravité de cet impact l'emporte sur sa probabilité.

Les résultats de cette évaluation ont été validés avec les résultats de l'enquête auprès des parties prenantes, afin de s'assurer qu'aucun thème défini comme important par les parties prenantes ait été jugé non matériel par l'équipe dirigeante et l'équipe ESG.

Les thèmes suivants ont été définis comme pertinents du point de vue de la matérialité de l'impact.

Afin de définir les impacts, toutes les activités et zones géographiques d'EVS ont été prises en compte, sans aucune distinction. La majorité des impacts ci-dessous proviennent du secteur dans lequel EVS exerce ses activités.

Thème de matérialité	Définition de l'impact	Réel / Potentiel	Positif / Négatif	Horizon temporel	Chaîne de valeur
Énergie – Produit	EVS a un impact négatif sur l'environnement en mettant sur le marché des produits qui consomment une quantité importante d'énergie.	Réel	Négatif	n/a	En aval
Énergie – Organisation	EVS a un impact négatif sur l'environnement en consommant de l'énergie (dans le cadre de ses activités).	Réel	Négatif	n/a	Propre fonctionnement
Atténuation du changement climatique – Client	EVS a un impact négatif sur l'environnement en émettant des gaz à effet de serre (en relation avec ses produits).	Réel	Négatif	n/a	En aval
Atténuation du changement climatique – Entreprise	EVS a un impact négatif sur l'environnement en émettant des gaz à effet de serre (en relation avec ses activités, ainsi que d'autres émissions indirectes de gaz à effet de serre en amont et en aval de ses activités).	Réel	Négatif	n/a	Propre fonctionnement
Ressources sortantes	EVS pourrait avoir un impact positif sur l'environnement en concevant ses produits de manière à contribuer à l'économie circulaire (réutilisation, réparation, recyclage).	Potentiel	Positif	n/a	En aval
Ressources entrants	EVS a un impact négatif sur l'environnement en consommant des matières premières. Leur consommation en grandes quantités peut avoir un impact sur la disponibilité pour les communautés locales et les autres secteurs qui dépendent également de cette ressource.	Réel	Négatif	n/a	En amont/ Propre fonctionnement
Collaborateur - Conditions de travail	EVS a un impact positif sur son personnel en offrant de bonnes conditions de travail. Par "conditions de travail", on entend l'approche d'une organisation en matière d'équilibre vie privée/vie professionnelle, de temps de travail, de sécurité de l'emploi, etc.	Réel	Positif	n/a	Propre fonctionnement
Collaborateur - Dialogue social et liberté d'association	EVS a un impact positif sur son personnel en respectant le dialogue social et la liberté d'association. La "liberté d'association et le dialogue social" comprennent les droits des employeurs et des collaborateurs de former, rejoindre et gérer leurs propres organisations sans autorisation ou ingérence préalable, et de consulter ou simplement échanger des informations entre l'employeur et les représentants des collaborateurs, sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale.	Réel	Positif	n/a	Propre fonctionnement
Collaborateur - Diversité et inclusion	EVS a un impact positif sur son personnel en mettant en place des mesures visant à empêcher la discrimination. La "discrimination (de genre, d'âge, d'ethnie, etc.)" fait référence aux charges inégales qui pèsent sur les individus ou au refus d'opportunités équitables basées sur le mérite individuel.	Réel	Positif	n/a	Propre fonctionnement
Collaborateur - Formation et développement des compétences	EVS a un impact positif sur son personnel en lui offrant une évolution professionnelle et une employabilité permanente.	Réel	Positif	n/a	Propre fonctionnement



Collaborateur - Égalité des genres et rémunération égale à travail égal	EVS pourrait avoir un impact négatif sur son personnel si aucune mesure n'est mise en place pour prévenir la discrimination de genre.	Potentiel	Négatif	À moyen terme	Propre fonctionnement
Collaborateur - Vie privé	EVS pourrait avoir un impact négatif sur son personnel si aucune mesure n'est mise en place pour protéger les données privées des employés.	Potentiel	Négatif	À court terme (risque constant)	Propre fonctionnement
Travailleurs de la chaîne de valeur - Conditions de travail	EVS a un impact positif sur les travailleurs dans sa chaîne de valeur en exigeant de ses fournisseurs un niveau minimum de conditions de travail (y compris les droits de l'homme, la santé et la sécurité).	Réel	Positif	n/a	En amont (Niveau 1 et au-delà)
Contribution sociale locale	EVS a un impact positif sur les communautés environnantes en soutenant des projets culturels, sportifs et éducatifs.	Réel	Positif	n/a	N/A
Client - Accès à l'information (de qualité)	EVS a un impact positif sur ses clients en les aidant à accéder à des informations de qualité. Les produits et services d'EVS sont utilisés par les équipes de production pour créer du contenu.	Réel	Positif	n/a	En aval
Client - Violation de données	EVS pourrait avoir un impact négatif sur ses clients si aucune mesure n'est mise en place pour prévenir les atteintes à la cybersécurité de leur produit ou de leur système.	Potentiel	Négatif	À court terme (risque constant)	En aval
Client - Pratiques commerciales responsables	EVS a un impact positif sur ses clients en leur donnant accès aux bonnes informations concernant ses produits et services, leur permettant ainsi de choisir et d'acheter en connaissance de cause.	Réel	Positif	n/a	En aval
Client - Inclusion sociale	EVS peut avoir un impact positif sur l'inclusion sociale de ses clients si sa technologie est adaptée à tout type de handicap.	Potentiel	Positif	n/a	En aval



Atelier sur la matérialité financière

L'objectif de cet atelier était de s'assurer que le système de gestion des risques d'EVS était exhaustif au niveau des risques et opportunités ESG et de recueillir les commentaires de l'équipe dirigeante concernant la matérialité financière pour les sujets de développement durable identifiés.

Les risques déjà mis en évidence dans le système de gestion des risques d'EVS ont été examinés afin d'identifier ceux qui pourraient être liés à l'ESG. Nous avons examiné la liste des risques et opportunités identifiés par le SASB pour les secteurs du matériel, des logiciels et des services informatiques, ainsi que la liste de l'ESRS.

Chaque risque et opportunité ESG identifié a fait l'objet d'une évaluation quant à son impact financier et à sa probabilité, conformément aux échelles de notation du système de gestion des risques d'EVS. L'effet financier dépend du type de conséquence (financière, juridique et de conformité, réputation et médias, organisationnelle, opérationnelle, interruption du système et stratégique) et est noté de 1 (mineure) à 5 (extrême). La probabilité est notée de 1 (rare) à 5 (certaine).

Le seuil de matérialité a été fixé comme suit : tous les risques et opportunités évalués comme modérés (6-9), ou plus, ont été considérés comme significatifs (sur une échelle de 1 à 20).

Les résultats de cette évaluation ont été validés avec les résultats de l'enquête auprès des parties prenantes, afin de s'assurer qu'aucun sujet défini comme important par les parties prenantes n'a été jugé non significatif par l'équipe dirigeante.

Les thèmes suivants ont été définis comme significatifs du point de vue de la matérialité financière.

Aucun n'a été jugé susceptible d'entraîner, au cours de la prochaine période de déclaration annuelle, un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers correspondants.

Thème de matérialité	Risque	Définition du risqué	Type de dépendances	Conséquence risque primaire
Collaborateur – Vie privée	Sécurité des données – EVS	Le risque de violation de données dans le système informatique d'EVS peut conduire à l'arrêt de systèmes critiques et à l'interruption des activités (CRM, contrats, courriels, ERP, etc.) ainsi qu'à la perte de données personnelles (employés et clients).	Ressources	Réputation & Médias
Client - Violation des données	Sécurité des données – produit	Le risque de vulnérabilité de la sécurité des données dans les produits EVS peut exposer les données des clients à des menaces de sécurité et potentiellement ébranler la confiance de nos clients.	Relations	Réputation & Médias
Collaborateur - Conditions de travail & Collaborateur - Dialogue social et liberté d'association & Collaborateur - Formation et développement des compétences	Attraction et rétention des talents	L'incapacité d'attirer et de retenir les bons talents pourrait empêcher EVS de réaliser son ambition de croissance.	Relations	Opérationnelle
Client - Accès à des informations (de qualité) & Client - Pratiques commerciales responsables	Expérience client	L'insatisfaction des clients pourrait avoir un impact sur la réputation de l'entreprise sur le marché et entraîner la perte d'opportunités commerciales futures.	Relations	Réputation & Médias
Protection de la propriété intellectuelle et comportement concurrentiel	Protection de la propriété intellectuelle et comportement concurrentiel	Risque d'être limité dans le processus d'innovation par la propriété intellectuelle d'un tiers, ce qui pourrait conduire à une concurrence restreinte déloyale.	Relations	Financière
Travailleurs de la chaîne de valeur - Conditions de travail	Partenariat inadapté	Un contrôle préalable insuffisant des partenaires commerciaux potentiels ou des parties contractantes et un défaut de surveillance du respect des accords peuvent conduire à des partenariats inappropriés ou inefficaces.	Relations	Opérationnelle
Ressources entrantes	Approvisionnement en matières premières	Une pénurie de composants et son impact sur les prix, les marges et les conditions de livraison en raison de l'évolution de la dynamique du marché, de l'instabilité géopolitique ou d'autres impacts sur le développement durable liés au changement climatique	Ressources	Financière

Collaborateurs - égalité des genres et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale & Collaborateur - Diversité et inclusion	Diversité et inclusion	Le manque de diversification de la main-d'œuvre peut entraîner la perte d'opportunités d'innovation, dans la mesure où la diversité aide les entreprises à comprendre les besoins d'une clientèle diversifiée et mondiale, et donc à pouvoir concevoir des produits recherchés et à communiquer efficacement avec les clients.	Relations	Organisationnelle
Énergie – Organisation	Consommation d'énergie	L'incapacité à réduire la consommation d'énergie de nos infrastructures peut entraîner une augmentation des coûts en raison du prix de l'énergie.	Ressources	Financière
Atténuation du changement climatique - Client & Énergie - Produits & Ressources sortantes	Dynamique du marché (ESG)	L'incapacité à anticiper la dynamique du marché sur des questions ESG spécifiques (par exemple, l'efficacité énergétique des produits, l'utilisation de matières dangereuses, la conception des produits en vue de faciliter leur élimination et leur recyclage en fin de vie) et les compétences nécessaires correspondantes pourraient entraîner une perte d'avantage concurrentiel et une perte de position de leader.	Relations	Opérationnelle
Ressources sortantes	Exigences légales en matière de produits (ESG)	Risque de ne pas être conforme aux exigences légales en matière d'ESG pour les produits internationaux (minimiser les externalités environnementales et sociales des produits), avec pour conséquence une perte potentielle de revenus.	Relations	Financière
Protection des lanceurs d'alerte et Corruption & pots-de-vin	Ethique professionnelle	L'absence de mise en œuvre et de maintien d'un programme de conformité efficace pour l'entreprise (politiques et procédures, communications et formation, suivi, rapports et détection) pourrait entraîner des fraudes non détectées au sein de l'organisation, ce qui aurait des répercussions sur les finances et la réputation de la banque.	Relations	Financière



Thème de matérialité	Opportunité	Définition de l'opportunité	Type de dépendances	Conséquence risque primaire
Atténuation du changement climatique - Client & Énergie - Produits & Ressources sortantes	Dynamique des produits et des marchés (ESG)	L'intégration de nouveaux aspects ESG dans le développement des produits (par exemple, l'efficacité énergétique des produits, l'utilisation de matières dangereuses, la conception des produits en vue de faciliter leur élimination et leur recyclage en fin de vie) peut générer de nouvelles dynamiques de marché, conduire à un avantage concurrentiel et assurer la position dominante d'EVS.	Ressources	Stratégie et produits
Energie - Organisation	Ressources durables permettant de réduire les coûts d'exploitation	L'intégration de ressources durables dans les activités de l'entreprise (par exemple, des panneaux solaires pour la production d'électricité, de l'eau de pluie pour le refroidissement du bâtiment, etc.) peut entraîner une réduction des coûts d'exploitation et d'entretien à long terme.	Ressources	Financière

Double matérialité

La liste des IRO a été regroupée en thèmes à cartographier sur une matrice de double matérialité - un lien a également été établi avec la classification ESRS des questions de développement durable (voir Annexe 1).

La matrice de double matérialité qui en résulte est présentée dans le graphique ci-dessous, avec la matérialité financière sur l'axe des ordonnées et la matérialité de l'impact sur l'axe des abscisses.

Matérialité Financière	Matériel	<ul style="list-style-type: none"> Protection des lanceurs d'alerte Protection de la propriété intellectuelle et comportement concurrentiel Corruption et pots-de-vin 	<ul style="list-style-type: none"> Atténuation du changement climatique - Client Énergie - Organisation Énergie - Produit Ressources entrantes Ressources sortantes Collaborateur - Conditions de travail Collaborateur - Dialogue social et liberté d'association Collaborateur - Égalité des genres et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale Collaborateur - Diversité et inclusion Collaborateur - Formation et développement des compétences Collaborateur - Vie privée Travailleurs dans la chaîne de valeur - Conditions de travail Client - Violation de données Client - Accès aux informations (de qualité) Client - Pratiques commerciales responsables
	Non matériel	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation au changement climatique Consommation d'eau Production de déchets Collaborateur - Santé et sécurité Collaborateur - Droits de l'homme Client - Liberté d'expression Client - Inclusion sociale Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement Taxation Concurrence loyale 	<ul style="list-style-type: none"> Atténuation du changement climatique – Société Contribution sociale locale
		Non matériel	Matériel

Matérialité d'impact

1.3.3. NOTRE STRATÉGIE ESG

La stratégie ESG a été revue pour intégrer les résultats de l'analyse de double matérialité.

Par la suite, la version révisée de la matrice de double matérialité a été validée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 novembre 2023, en même temps que la nouvelle stratégie ESG et les ambitions 2030.

Pour la cartographie de nos piliers ESG, avec les IRO de matérialité, veuillez vous référer à l'Annexe 2 du présent rapport.

Planète

Alex Redfern
Chief Technology Officer

Empreinte carbone clients
Réduction de **50 %** de l’empreinte carbone de nos produits par € vendu (référence 2021) - aligné avec SBTi (unité: tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires).

Personnes

Pierre Matelart
Chief People Officer

Gestion des talents, diversité, équité et inclusion
Faire partie des **50 % meilleurs** employeurs de Belgique.
Maintenir un score NPS de **30 ou plus** pour les collaborateurs.

Gouvernance

Veerle De Wit
Chief Financial Officer

Cybersécurité (entreprise, produits et solutions)
Niveau de maturité **2** du cadre des CyberFondamentaux.

Chaîne d’approvisionnement durable
100 % de nos fournisseurs directs (à haut risque et à risque moyen) sont **évalués par EcoVadis**
50 % de nos fournisseurs directs (à haut risque et à risque moyen) obtiennent au moins **une médaille de bronze dans le classement EcoVadis**.

Planète

Veerle De Wit
Chief Financial Officer

Empreinte carbone de la société
Réduction de **55 %** de l’empreinte carbone de notre société par € vendu (référence 2021) - aligné avec SBTi (unité: tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires).

Personnes

Nicolas Bourdon
Chief Customer Officer

Expérience client
Atteindre un score **NPS Devoncroft de 30 ou plus** (dans la fourchette "excellent") et faire partie des **25 % les plus performants de notre secteur**.

Contribution sociale locale
80 % des journées de solidarité utilisées.

Gouvernance

Nicolas Bourdon
Chief Customer Officer

Éthique professionnelle
100 % des employés formés au code de conduite.

100 % de nos fournisseurs directs (à risque élevé et moyen) acceptent et respectent notre code de conduite (ou équivalent).



La réponse d'EVS à nos IRO significatifs sera décrite dans les chapitres suivants. Comme il s'agit de notre premier rapport harmonisé avec les normes européennes de création de rapport sur le développement durable (ESRS), nous prévoyons de fournir dans nos prochains rapports des informations plus complètes sur la capacité de notre business model à répondre à ces IRO significatifs.

2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE

En tant qu'entreprise technologique dans le secteur de la diffusion et de la production en direct, nous sommes conscients que nos activités ont un impact sur l'environnement. La production de nos équipements consomme de l'énergie, et leur utilisation en consomme encore plus. Il est de notre responsabilité de mesurer l'impact de nos solutions et de nos implantations sur l'environnement et de trouver des solutions pour réduire cet impact autant que possible.

2.1.1. PLAN DE TRANSITION ET OBJECTIF

En 2022, nous avons entrepris l'initiative importante de calculer notre empreinte carbone pour la première fois. Sur la base des résultats, nous avons défini des objectifs préliminaires de réduction pour 2030 concernant nos deux piliers environnementaux.

- « Empreinte carbone de l'entreprise »⁹ : Réduction de 55 % des émissions de GES par euro (€) vendu (base : 2021) (unité : tCO₂e/M€ de revenu)
- « Empreinte carbone des clients »¹⁰ : Réduction de 50 % des émissions de GES par euro (€) vendu (base : 2021) (unité : tCO₂e/M€ de revenu)

En 2024, nous nous sommes attelés à la tâche importante de recalculer notre empreinte carbone pour la deuxième fois. Forts de l'expérience acquise en 2022, nous avons amélioré la précision, la qualité et l'efficacité de nos processus de collecte de données. Grâce à cette base de travail actualisée, nous reverrons nos objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Notre but est d'aligner ces objectifs sur l'initiative SBTi (Science Based Targets initiative), afin de nous assurer que nos émissions de GES sont conformes à l'Accord de Paris sur le climat qui vise à limiter l'augmentation de la température mondiale à bien moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et, dans l'idéal, à moins de 1,5 °C. Nous souhaitons finaliser ce processus en 2025.

Sur base de ces objectifs validés, nous identifierons les principaux leviers de décarbonisation et définirons un plan d'action détaillé pour atteindre ces objectifs. Nous veillerons également à ce que le plan de transition soit intégré et aligné sur notre stratégie commerciale globale et notre plan financier. Notre objectif est de faire valider le plan de transition par l'équipe dirigeante et le Conseil d'administration d'ici la fin de l'année 2025.

⁹ Les facteurs d'émission suivants sont inclus dans le pilier « Empreinte carbone de l'entreprise » : Énergie (consommation sur site) - Non-énergie (consommation sur site) - Déplacements des employés - Voyages d'affaires
Déchets (sauf emballages) - Fret interne - Transport et distribution en amont et en aval - Impact des achats indirects
Biens d'équipement - Actifs loués en amont – Franchises - Investissements

¹⁰ Les facteurs d'émission suivants sont inclus dans le pilier « Empreinte carbone du client » : Impact des achats directs - Emballages (achat et fin de vie) - Transformation des produits vendus - Utilisation des produits vendus - Fin de vie des produits vendus - Actifs loués en aval

2.1.2. IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les impacts, risques et opportunités (IRO) suivants ont été identifiés dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité par rapport au changement climatique.

IRO	Définition	Réponse d'EVS ¹¹
Énergie – Organisation	EVS a un impact négatif sur l'environnement en consommant de l'énergie (dans le cadre de ses activités).	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail Énergie • Objectifs SBTI
Atténuation du changement climatique – Entreprise	EVS a un impact négatif sur l'environnement en émettant des GES (dans le cadre de ses activités, ainsi que d'autres émissions indirectes de GES qui sont générées en amont et en aval de ses activités).	
Risque - Consommation d'énergie	Si nous ne parvenons pas à réduire la consommation d'énergie de nos infrastructures, nous risquons d'être confrontés à des augmentations de coûts résultant de la hausse du prix de l'énergie.	
Opportunité - Ressources durables permettant de réduire les coûts opérationnels	L'intégration de ressources durables dans les opérations de l'entreprise (par exemple, des panneaux solaires pour la production d'électricité, de l'eau de pluie pour le refroidissement du bâtiment, etc.) peut conduire à une réduction des coûts d'exploitation/de fonctionnement à long terme.	
Énergie - Produit	EVS a un impact négatif sur l'environnement en mettant sur le marché des produits très énergivores.	<ul style="list-style-type: none"> • Un travail continu pour améliorer l'efficacité des produits
Atténuation du changement climatique - Client	EVS a un impact négatif sur l'environnement en émettant des GES (en relation avec ses produits).	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe R&D transversale • Objectifs SBTI • VIA POWER • Hackathon
Risque - Dynamique du marché (ESG)	L'incapacité à anticiper la dynamique du marché sur des questions ESG spécifiques (par exemple, l'efficacité énergétique des produits, l'utilisation de matières dangereuses, la conception des produits en vue de faciliter leur élimination et leur recyclage en fin de vie) et les compétences nécessaires correspondantes pourraient entraîner une perte d'avantage concurrentiel et une perte de position de leader.	
Opportunité - Dynamique des produits et des marchés (ESG)	L'intégration de nouveaux aspects ESG dans le développement des produits (par exemple, l'efficacité énergétique des produits, l'utilisation de matières dangereuses, la conception des produits en vue de faciliter leur élimination et leur recyclage en fin de vie) peut générer de nouvelles dynamiques de marché, conduire à un avantage concurrentiel et assurer la position dominante d'EVS.	

Pour évaluer l'impact de nos émissions de gaz à effet de serre (tant celles de notre entreprise que celles de nos clients), nous avons pris en considération les résultats de notre bilan carbone 2021.

Tous les risques identifiés ci-dessus sont des risques de transition liés au climat. Ces risques ont été identifiés au cours du processus DMA, sans qu'aucun scénario climatique n'ait été utilisé à cette fin.

¹¹ Pour plus d'informations sur les actions énumérées dans la colonne « Réponse », veuillez consulter le chapitre « 2.1.4. PLAN D'ACTION »

Pour définir les réponses d'EVS aux risques et opportunités de transition, nous n'avons pas mené d'analyse de résilience, mais nous avons analysé les différents projets en cours chez EVS dans leur ensemble.

En ce qui concerne les risques physiques liés au climat, nous avons réalisé une évaluation approfondie des risques climatiques pour EVS, en mettant spécifiquement l'accent sur son siège (et son centre de recherche et développement) à Liège, en Belgique, ainsi que sur son centre de recherche et développement à Gilze, aux Pays-Bas. En tant que bureaux principaux et centres de recherche et développement (R&D), ces sites sont des centres vitaux pour les opérations et les activités d'innovation de l'organisation. Compte tenu de leur importance¹², il était essentiel de comprendre et d'atténuer les risques potentiels liés aux aléas climatiques susceptibles d'avoir un impact sur ces sites clés. Nous avons opté pour un horizon temporel à long terme (2025-2050) et notre analyse a conclu qu'aucun des deux sites n'est confronté à des risques climatiques significatifs.

Pour cette analyse, nous avons pris en compte au moins un scénario climatique visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C, avec un dépassement nul ou limité. Les risques suivants ont été évalués :

	Liés à la température	Liés au vent	Liés à l'eau	Liés à la masse terrestre
Chroniques	Changement de température (air, eau douce, eau de mer)	Changement de régime des vents	Modification des régimes et des types de précipitations (pluie, grêle, neige/glace)	Érosion côtière
	Stress thermique		Variabilité des précipitations ou de l'hydrologie	Dégradation des sols
	Variabilité des températures		Acidification des océans	Érosion des sols
	Dégel du pergélisol		Intrusion saline	Solifluxion
			Élévation du niveau de la mer	
Aigus			Stress hydrique	
	Vague de chaleur	Cyclones, ouragans, typhons	Sécheresse	Avalanche
	Vague de froid/gel	Tempêtes (y compris les blizzards, les tempêtes de poussière et de sable)	Fortes précipitations (pluie, grêle, neige/glace)	Glissement de terrain
	Incendie de forêt	Tornado	Inondations (côtières, fluviales, pluviales, eaux souterraines)	Affaissement
			Éruption d'un lac glaciaire	

2.1.3. POLITIQUE

Notre politique environnementale aborde les thèmes suivants liés au changement climatique : atténuation du changement climatique et efficacité énergétique. Ils sont liés aux IRO significatifs suivants :

- Impacts: atténuation du changement climatique (entreprise et client), énergie (organisation et produit) ;
- Risques : dynamique du marché (ESG), consommation énergétique ;
- Opportunités : dynamique des produits et du marché (ESG), ressources durables permettant de réduire les coûts opérationnels.

L'objectif de cette politique est de :

1. Formaliser l'engagement d'EVS à atténuer le changement climatique et à apporter sa contribution à la promotion d'un avenir durable dans lequel l'environnement est protégé.
2. Informer les parties prenantes d'EVS sur l'approche de l'entreprise en matière de lutte contre le changement climatique, y compris ses objectifs de réduction d'émissions de GES et les personnes chargées de veiller à ce qu'ils soient atteints.

¹² Au premier semestre 2024, 69 % des collaborateurs (effectifs) se trouvaient au siège (402 sur 663) et à Gilze (56 sur 663). Les 31 % restants étaient répartis dans 12 entités différentes.

La politique environnementale s'applique aux opérations, à la chaîne de valeur et aux clients d'EVS et elle est disponible sur notre site internet. Le directeur financier (CFO), en tant que promoteur du pilier « empreinte carbone » de la société et le directeur technologique (CTO), en tant que promoteur du pilier « empreinte carbone » des clients, sont responsables du contenu et de la mise en œuvre de la politique. L'empreinte carbone d'EVS est calculée sur une base annuelle afin de contrôler l'efficacité de sa politique environnementale.

2.1.4. PLAN D'ACTION

Comme mentionné précédemment, nous sommes en train de définir des objectifs SBTI pour faire en sorte que nos émissions de GES s'alignent sur l'Accord de Paris sur le climat, visant à limiter le réchauffement climatique à bien moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et, idéalement, à moins de 1,5°C. Une fois ces objectifs validés, nous identifierons les principaux leviers de décarbonisation et définirons un plan d'action détaillé pour les atteindre.

Cependant, plusieurs actions clés ont déjà été identifiées pour les piliers ESG « Empreinte carbone des clients » et « Empreinte carbone de l'entreprise », qui permettent d'atténuer le changement climatique le plus rapidement possible.

Afin de simplifier la compréhension de notre empreinte carbone et de créer un plan d'action clair pour la réduire, nous avons classé les émissions en deux catégories :

- Émissions liées à nos produits et solutions (utilisation des produits, fin de vie des produits et achats d'intrants 1 (liés aux produits EVS).
- Émissions liées à notre entreprise (toutes les autres émissions).

En tant qu'entreprise technologique, il n'est pas surprenant que l'impact de nos produits sur l'environnement nous préoccupe au plus haut point. Nous avons déjà identifié deux leviers majeurs que nous avons regroupés sous le pilier « Empreinte carbone des clients » : la consommation d'énergie de nos produits et les composants utilisés pour fabriquer nos produits.

Notre R&D département s'efforce en permanence d'améliorer l'efficacité de nos produits, en mettant l'accent sur les performances du processeur, un facteur clé de la consommation d'énergie de nos produits. Pour s'attaquer à ce problème important, une équipe interfonctionnelle spécialisée a été mise en place, composée de collaborateurs sélectionnés dans l'ensemble du département R&D et sous l'égide de notre CTO, Alex Redfern. Cette équipe comprend un ambassadeur pour chacun de nos produits principaux et est responsable de la réalisation de notre ambition 2030 en ce qui concerne les produits.

L'une des principales réalisations de cette équipe en 2024 a été le développement d'un outil d'économie d'énergie, VIA Power, qui permet aux clients d'éteindre et de redémarrer facilement leur matériel.

Nous reconnaissons que nos produits consomment inutilement de l'énergie lorsqu'ils sont en veille, en particulier la nuit. En effet, nous savons que nos clients n'ont pas l'habitude d'éteindre leur équipement lorsqu'il n'est pas utilisé, et ce pour plusieurs raisons : nos clients ne veulent pas passer du temps à allumer et à éteindre leur équipement, car cela nécessite des étapes de configuration manuelle pour s'assurer que tout fonctionne correctement. Ils s'inquiètent également, probablement pour des raisons historiques de l'infrastructure de la diffusion, de savoir si l'équipement redémarrera correctement.

Pour relever ces défis, nous développons des outils conviviaux qui permettent aux clients d'éteindre et de redémarrer plus facilement leur équipement. Cette initiative a débuté en 2024 grâce à une subvention du Pôle Mecatech de la Région wallonne, qui nous a permis de concevoir un *Proof of Concept* qui sera bientôt testé dans les installations des clients. L'objectif est de mettre en avant les économies d'énergie rendues possibles par cet outil - estimées à 40% de la consommation électrique totale du système - tant en termes de réduction de CO₂ que d'économies de coûts. Cet outil est conçu pour améliorer nos accords de niveau de service (SLA) et pour être disponible en tant que produit autonome.

Notre vision va plus loin : notre objectif est d'intégrer l'outil VIA Power dans notre écosystème de solutions. Cet objectif sera atteint grâce à son intégration dans VIA Foundation, notre suite d'outils inter-produits. En outre, nous envisageons quelques synergies précieuses avec des produits spécifiques tels que FCR, XSquare et Cerebrum, augmentant ainsi leur valeur. En octobre 2024, nous avons organisé notre hackathon EVS annuel, qui a réuni nos équipes R&D de toute l'Europe pour deux jours de collaboration. L'objectif était qu'elles travaillent en groupes hétérogènes, favorisant ainsi la collaboration pour développer des solutions innovantes qui ajoutent de la valeur à nos produits. Cette année, plusieurs projets se sont concentrés sur les initiatives ESG et sur la consommation d'énergie de nos produits et solutions sur les sites des clients.

Nous avons également sensibilisé le comité de pilotage R&D en organisant une fresque sur le climat (Climate Fresk), suivi d'une session de brainstorming pour identifier les actions clés qui pourraient être prises par le comité pour optimiser, et donc réduire, la consommation d'énergie de nos produits. Ces actions sont suivies par notre CTO, Alex Redfern.

Du point de vue de l'empreinte carbone de l'entreprise, notre équipe a commencé à s'attaquer aux principaux postes : l'énergie, la logistique et la mobilité, qui représentent respectivement 3%, 3% et 5% de notre empreinte carbone pour 2024.

Un groupe de travail sur l'énergie a été créé en 2022 pour surveiller de près notre consommation d'énergie et identifier des solutions pour la réduire. Le groupe de travail surveille chaque semaine la consommation d'énergie du centre de



données de notre siège, en interrogeant les équipes sur le nombre de machines qui doivent rester allumées en permanence et en leur expliquant comment éteindre les machines plus souvent sans compromettre l'activité de l'entreprise. Le groupe de travail envoie des communications générales à tous les collaborateurs à propos des bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie (par exemple, éteindre les ordinateurs et les lumières à la fin de la journée). En 2024, nous avons également installé le CPX sur les nœuds de nos serveurs, ce qui permet aux équipes d'allumer et d'éteindre les machines plus facilement. Dans les autres bureaux du monde, des lecteurs intelligents sont en cours d'installation pour permettre aux équipes de surveiller la consommation d'énergie avec plus de précision. Ce faisant, nous commencerons à avoir une vue d'ensemble de la consommation d'énergie de l'ensemble de l'entreprise, et nous pourrions commencer à agir globalement pour réduire cette consommation.

Dans le domaine de la logistique, nous optimisons la gestion des stocks afin de diminuer le nombre de livraisons et de réduire notre dépendance à l'égard du transport aérien, en privilégiant des options plus durables telles que le transport maritime et ferroviaire. Ces méthodes de transport nécessitent une meilleure planification et augmentent la nécessité d'une gestion proactive de la chaîne d'approvisionnement, mais elles ont un impact significatif sur nos émissions globales. Ces efforts se poursuivent et nous espérons en voir bientôt les effets positifs sur notre empreinte carbone.

En ce qui concerne la mobilité des employés, plusieurs initiatives passées donnent déjà des résultats.

En 2022, nous avons commencé à électrifier notre flotte de véhicules. Alors que nous n'avions pas de voitures électriques en 2021 (malgré la possibilité offerte à tous les collaborateurs en Belgique), nous avons commandé 8 voitures électriques (2 % de notre flotte) en 2022. Ce nombre a augmenté de manière significative en 2023 et 2024, notre flotte comprenant maintenant 128 voitures électriques (40% de notre flotte).

Pour soutenir cette transition, nous avons installé 14 stations de recharge électrique supplémentaires en 2024, pour arriver à un total de 86 stations de recharge, réduisant ainsi les obstacles qui empêchent les collaborateurs d'opter pour des véhicules électriques. Grâce à ces mesures, nous visons une flotte 100 % électrique d'ici à 2030.

Nous offrons également aux collaborateurs la possibilité de louer un vélo ordinaire ou un vélo électrique. À la fin de l'année 2024, nous avons 35 vélos à louer.

Actions

Le tableau suivant présente nos initiatives prévues et en cours pour gérer les impacts, risques et opportunités associés aux thèmes de l'atténuation du changement climatique et de l'efficacité énergétique. Les actions adéquates à mettre en œuvre en réponse aux impacts, risques et opportunités significatifs sont déterminées sur base de notre bilan carbone, qui met en évidence nos principales sources d'émissions, ainsi que de facteurs liés aux ressources, aux coûts et à la faisabilité.



Action	Etat d'avancement	Horizon	Etendue	Résultats attendus et contribution aux objectifs	Investissement significatif (CapEx/OpEx)	Contribution à l'objectif stratégique
Engagement SBTi	Terminé	janvier 2024	Entreprise	Pas d'application	N/A	En démontrant notre engagement à long terme en faveur du développement durable et en nous permettant de communiquer efficacement sur notre stratégie et nos progrès en matière de climat.
Développer des objectifs SBTi	En cours	juin 2025	Entreprise	Pas d'application	A définir	
Améliorer les données relatives à l'empreinte carbone	En cours	Pas d'application	Entreprise; Tous produits	Pas d'application	Coûts indirects de temps et de travail (6 employés) et soutien externe 20K€	
EMPREINTE CARBONE DES CLIENTS						
Lancer un groupe de travail R&D	Terminé	juillet 2023	Tous produits	Pas d'application	Coûts indirects de temps et de travail (8 employés)	En développant de nouvelles technologies et solutions qui réduisent les émissions de GES et améliorent la consommation d'énergie liée à nos produits et solutions
HACKATHON sur le thème ESG	Terminé	octobre 2024	Tous produits	Pas d'application	Coûts indirects de temps et de travail (50 employés - 2 jours)	
Construction d'un POC pour un outil d'économie d'énergie (VIA POWER)	Terminé	décembre 2024	Tous produits	Potentiel de réduction des émissions estimé à 40%	Q3 2024 Subvention de 30k€ de la Région wallonne, investissement propre de 13k€. Coûts indirects de temps et de travail (+/- 1,5 ETP) A partir de Q4 2024 Coûts indirects de temps et de travail (+/- 1 ETP)	
Faire la démonstration de VIA POWER à au moins un client	En cours	2025	Tous produits			
Lancer VIA POWER en tant que produit	A planifier	2026	Tous produits			
Brainstorming, priorisation & feuille de route pour les aspects ESG & optimisation dans tous les produits	A planifier	2025	Tous produits	Pas d'application	Coûts indirects de temps et de travail (8 employés)	
Lancer davantage de produits évolutifs et réparables	A planifier	A définir	Tous produits	Pas d'application	A définir	
EMPREINTE CARBONE DE L'ENTREPRISE						
Énergie : Réduire la consommation d'énergie au siège	En cours	Pas d'application	Siège	Réduction de 15 % de la consommation d'énergie au siège	Coûts indirects de temps et de travail (5 employés)	En développant des solutions qui réduisent les émissions de GES et



Fret : Favoriser le fret maritime et ferroviaire plutôt que le fret aérien	En cours	2025	Fret entrant	A définir	A définir	améliorent la consommation d'énergie liée à nos propres opérations
Mobilité : Sensibilisation aux questions environnementales pour favoriser la mobilité à faibles émissions (voitures électriques, vélos, etc.)	En cours	2030	Entreprise	A définir	A définir	
Définir des actions pour 2025 et au-delà sur base de l'empreinte carbone et de l'SBTi	A planifier	Q1 -2025	Entreprise	A définir	A définir	

Pour plus d'informations sur nos activités conformes aux Actes délégués de la taxonomie européenne en matière de climat, veuillez consulter la section Taxonomie européenne de la présente Déclaration sur le développement durable.

2.1.5. INDICATEURS CLÉS

Consommation et mix énergétique

	2024
<i>Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits à base de charbon (MWh)</i>	0
<i>Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et des produits pétroliers (MWh)</i>	0
<i>Consommation de combustible provenant du gaz naturel (MWh)</i>	0
<i>Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles (MWh)</i>	0
<i>Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (MWh)</i>	2225
Consommation totale d'énergie fossile (MWh)	2225
<i>Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)</i>	31%
Consommation d'origine nucléaire (MWh)	2113
<i>Part des sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)</i>	29%
<i>Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (MWh)</i>	0
<i>Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)</i>	2256
<i>Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite¹³ (MWh)</i>	652
Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh)	2908
<i>Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (MWh)</i>	40%
Consommation totale d'énergie (MWh)	7246
<i>Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (MWh)</i>	7246
<i>Intensité énergétique par chiffre d'affaires net (MWh/M€)</i>	37
	2024
<i>Revenu net des activités dans les secteurs à fort impact climatique utilisé pour calculer l'intensité énergétique (M€)</i>	198
<i>Revenu net (autres) (M€)</i>	0
Total des revenus nets (états financiers)¹⁴ (M€)	198

La consommation d'énergie du siège représente 68% de notre consommation totale d'énergie. Ce qui est compréhensible, car le siège est le plus grand bureau d'EVS. Cependant, la forte demande d'énergie associée à l'équipement IT et à la taille du bâtiment est compensée par sa conception « intelligente », la production d'électricité renouvelable via des panneaux photovoltaïques et les améliorations de l'efficacité énergétique mises en œuvre

¹³ Nous n'avons pas produit d'énergie non renouvelable.

¹⁴ Rapport annuel 2024 - note 3 « Informations par secteurs d'activités »

par l'équipe EVS au cours des dernières années. L'électricité est la seule source d'énergie utilisée dans le bâtiment du siège de Liège (pour l'alimentation, le chauffage et le refroidissement).

Émissions de GES

(tCO ₂ e)	2024
Scope 1 ¹⁵	881
<i>Pourcentage des émissions de GES du scope 1 provenant de systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission</i>	N/A
Scope 2 - Marché ¹⁰	1503
Scope2 - Localisation ¹⁰	1503
Scope3 ¹⁰	59275
Total émissions GES - Marché	61659
Total émissions GES - Localisation	61659
Scope3.1 Biens et services achetés	16960
Scope3.2 Biens d'investissement	1849
Scope3.3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2))	589
Scope3.4 Transport et distribution en amont	1486
Scope3.5 Déchets produits lors de l'exploitation	38
Scope3.6 Voyage d'affaires	1648
Scope3.7 Déplacements domicile-travail des salariés	490
Scope3.8 Actifs loués en amont	3790
Scope3.9 Acheminement en aval	128
Scope3.10 Traitement de produits vendus	N/A
Scope3.11 Utilisation de produits vendus	32216
Scope3.12 Traitement en fin de vie des produits vendus	81
Scope3.13 Actifs loués en aval	N/A
Scope3.14 Franchises	N/A
Scope3.15 Investissements	N/A
	2024
Émissions totales de GES (en fonction de la localisation) par revenu net (tCO ₂ eq/M€)	614
Émissions totales de GES (basées sur le marché) par revenu net (tCO ₂ eq/M€)	614
	2024
Revenu net utilisé pour calculer l'intensité des GES (M€)	198
Revenu net (autres) (M€)	0
Revenu net total (états financiers)	198

Comme dans notre premier bilan carbone, la consommation d'énergie liée à l'utilisation de nos produits par nos clients est notre principale source d'émissions, suivie des émissions liées aux achats directs et indirects, soulignant l'importance d'impliquer notre chaîne de valeur dans nos efforts de réduction des émissions de CO₂.

¹⁵ Nous ne rejetons pas d'émissions biogènes.

2.2. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2.2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

En tant qu'entreprise technologique du secteur de la diffusion et de la production en direct, nous reconnaissons que nos produits ont un impact sur l'économie circulaire. La fabrication de nos produits nécessite des matières premières, et il est de notre devoir de les concevoir de manière à soutenir l'économie circulaire en les réutilisant, en les réparant et en les recyclant.

Les impacts, risques et opportunités (IRO) suivants liés à l'économie circulaire ont été identifiés grâce à l'évaluation de la double matérialité. Aucune évaluation supplémentaire n'a été réalisée.

IRO	Définition	Réponse d'EVS ¹⁶
Ressources sortantes	EVS pourrait avoir un impact positif sur l'environnement en concevant ses produits de manière à contribuer à l'économie circulaire (réutilisation, réparation, recyclage)	<ul style="list-style-type: none"> • Une équipe transversale composée de collaborateurs de l'ensemble du département R&D a été créée pour traiter ces questions importantes, sous l'égide de notre CTO. Cette équipe comprend un ambassadeur pour chaque produit principal que nous avons développé.
Ressources entrantes	EVS a un impact négatif sur l'environnement en consommant des matières premières. Une consommation importante de ces matières peut avoir un impact négatif sur leur disponibilité pour les communautés locales et d'autres secteurs qui dépendent également de ces ressources.	
Risque - Approvisionnement en matières	Une pénurie de composants et son impact sur les prix, les marges et les conditions de livraison en raison de l'évolution de la dynamique du marché, de l'instabilité géopolitique ou d'autres impacts sur le développement durable liés au changement climatique	
Risque - Dynamique du marché (ESG)	L'incapacité à anticiper la dynamique du marché sur des questions ESG spécifiques (par exemple, l'efficacité énergétique des produits, l'utilisation de matières dangereuses, la conception des produits en vue de faciliter leur élimination et leur recyclage en fin de vie) et les compétences nécessaires correspondantes pourraient entraîner une perte d'avantage	

¹⁶ Pour plus d'informations sur les actions énumérées dans la colonne « réponse », veuillez consulter le chapitre « 2.2.3. OBJECTIF ET PLAN D'ACTION ».

	concurrentiel et une perte de position de leader.	
Opportunité - Dynamique des produits et des marchés (ESG)	L'intégration de nouveaux aspects ESG dans le développement des produits (par exemple, l'efficacité énergétique des produits, l'utilisation de matières dangereuses, la conception des produits en vue de faciliter leur élimination et leur recyclage en fin de vie) peut générer de nouvelles dynamiques de marché, conduire à un avantage concurrentiel et assurer la position dominante d'EVS.	
Risque - Exigences légales en matière de produits (ESG)	Risque de ne pas être conforme aux exigences légales en matière d'ESG pour les produits internationaux (minimiser les externalités environnementales et sociales des produits), avec pour conséquence une perte potentielle de revenus.	

2.2.2. POLITIQUE

Notre politique environnementale aborde les thèmes suivants liés à l'économie circulaire : l'abandon de l'utilisation de ressources vierges et l'adoption de l'éco-conception. Ces domaines clés sont liés aux IRO significatifs suivants :

- Impacts : Ressources entrantes ; Ressources sortantes
- Risques : Approvisionnement en matériaux ; Dynamique du marché (ESG) ; Exigences légales relatives aux produits (ESG)
- Opportunités : Dynamique des produits et des marchés (ESG)

Veillez vous référer au chapitre 2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE dans la section INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT du présent rapport CSRD pour de plus amples informations sur notre politique environnementale.

2.2.3. OBJECTIF ET PLAN D'ACTION

Comme indiqué précédemment, nous fixons des objectifs SBTI pour nous assurer que nos émissions de GES sont conformes à l'Accord de Paris sur le climat. Ces objectifs sont également liés à nos thèmes de matérialité liés à l'économie circulaire, car nos intrants (achat de composants, de produits, etc.) liés aux offres d'EVS sont le deuxième plus gros contributeur à notre empreinte carbone.

Certaines actions clés ont déjà été identifiées pour le pilier ESG « Empreinte carbone des clients », qui se concentre également sur l'éco-conception de nos produits. Pour plus de détails, veuillez vous référer au chapitre 2.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE dans la section INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT du présent rapport CSRD.

2.2.4. INDICATEURS CLÉS

Ressources entrantes

EVS s'engage à gérer les ressources de manière responsable tout au long des activités et de la chaîne de valeur. Dans le cadre de notre plan d'action sur l'empreinte carbone, nous nous concentrons sur l'utilisation efficace des matériaux et la réduction de leur impact sur l'environnement.

Nos activités impliquent l'utilisation d'une grande variété de matériaux, notamment des métaux, des plastiques et des composants électroniques. Nous reconnaissons l'importance de matières premières critiques et d'éléments de terres rares dans la fabrication de nos produits, en particulier les composants électroniques. Nous nous efforçons d'adopter des pratiques d'approvisionnement responsables, en veillant à ce que ces matériaux soient obtenus auprès de fournisseurs qui adhèrent à des normes éthiques et environnementales. Ces efforts sont soulignés dans le chapitre sur les travailleurs dans la chaîne de valeur (3.2). Plus précisément, les mesures que nous prenons pour promouvoir le développement durable au sein de notre chaîne d'approvisionnement, y compris notre processus d'engagement avec nos fournisseurs, sont exposées dans la section 3.2.4.

Nous avons évalué les taux de contenu recyclé de nos produits en nous concentrant sur les catégories de matériel les plus importantes : Hardware PC, Hardware XT, Neuron et LSM-VIA. Sur base de cette analyse, nous avons déterminé que les principaux composants à contenu recyclé sont les parties métalliques de ces produits (châssis, fonds de panier, rails, etc.), alors que d'autres composants (par exemple les composants électroniques, les unités centrales, les ventilateurs) n'en contiennent pas. Selon notre fournisseur, les châssis sont composés en moyenne de 80 % de matériaux recyclés.

Pour les autres catégories de matériel pour lesquelles aucune information spécifique n'est disponible, nous avons supposé que leur taux de contenu recyclable était de 0 %.

Nous avons également analysé les taux de contenu recyclé de nos emballages. En raison d'informations limitées, nous nous sommes concentrés sur le carton utilisé dans nos emballages. Selon notre fournisseur, 58% du carton utilisé est recyclé.

En 2024, nous avons utilisé 3 tonnes de métal recyclé et 15 tonnes de carton recyclé. En moyenne, 35 % de nos composants utilisés pour fabriquer nos produits et emballages sont constitués de ressources recyclées.

Conformément à l'ESRS 1, section 7.7, relative aux informations classifiées et sensibles, ainsi qu'aux informations sur la propriété intellectuelle, le savoir-faire ou les résultats de l'innovation, nous ne divulguerons pas le poids total de nos produits et des matériaux techniques et biologiques utilisés en 2024 pour des raisons de confidentialité, car ces données sont considérées comme sensibles.

Ressources sortantes

Comme indiqué, dans le cadre de notre plan d'action, nous nous concentrons sur l'amélioration de la conception circulaire de nos produits. Nous avons déjà de l'expérience dans la réparation et la mise à niveau de la majorité de nos produits. Pour nos Hardware PC et XT, tous les composants sont facilement démontables, sans pièces collées, rivetées ou à vis exclusives.

En outre, nous proposons un programme d'accord de niveau de service (SLA - Service Level Agreement) à nos clients, qui comprend des services d'assistance matérielle tels que le remplacement de pièces et les mises à niveau matérielles, visant à prolonger la durée de vie de nos produits.

Comme pour le contenu recyclé, nous avons également évalué les taux de contenu recyclable de nos produits. Pour ce faire, nous avons sélectionné la plus grande catégorie de matériel - Hardware PC, Hardware XT, Neuron et LSM-VIA. Nous avons considéré que les principaux composants recyclables sont les pièces en acier et en aluminium. Elles représentent, en moyenne, entre 40 et 50 % du poids total du produit. En 2024, 44% de nos produits sont faites à partir des matériaux recyclables.¹⁷

Pour les autres catégories de matériel, pour lesquelles aucune information spécifique n'est disponible, nous avons supposé que leur taux de contenu recyclable était de 0 %.

Nous avons également analysé les taux de contenu recyclable des emballages de nos produits. Sur base du peu d'informations disponibles, nous avons considéré que seul le carton et le bois utilisé dans notre packaging sont recyclables à 100%. En 2024, 73% de notre packaging était fait de matériaux recyclés.

En 2024, nous avons utilisé 15 tons de métaux recyclable et 25 tons de carton recyclable.

¹⁷ Les données concernent uniquement les produits pour lesquels des informations complètes étaient disponibles. Cela représente 37 % de nos produits.

2.3. TAXONOMIE DE L'UE

Cette section présente les indicateurs clés de performance (KPI) requis par le règlement UE 2020/852¹⁸ (Taxonomie de l'UE) et les actes délégués connexes¹⁹. La taxonomie de l'UE est conçue pour orienter et canaliser les capitaux vers des activités durables, dans le but ultime de financer une croissance durable et d'atteindre l'objectif de l'UE de devenir neutre pour le climat d'ici à 2050.

2.3.1. QU'EST-CE QUE LA TAXONOMIE DE L'UE ?

La taxonomie de l'UE est un système de classification uniformisé qui identifie les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan de l'environnement. La taxonomie de l'UE fournit également une méthodologie pour calculer la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation (CapEx et OpEx) d'une entreprise qui provient d'activités économiques durables pour l'environnement.

Une activité peut être considérée comme durable sur le plan environnemental si elle :

- contribue de manière substantielle (SC) à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux suivants : l'atténuation du changement climatique (CCM), l'adaptation au changement climatique (CCA), l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines (WTR), la transition vers une économie circulaire (CE), le contrôle et la prévention de la pollution (PPC), la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO) ;
- ne cause pas de dommages significatifs (DNSH) à l'un ou l'autre de ces objectifs ;
- est réalisée dans le respect de garanties sociales minimales²⁰.

La taxonomie de l'UE établit quand une activité est considérée comme « contribuant de manière substantielle » et « ne causant pas de dommages significatifs » aux objectifs environnementaux par le biais d'une série de critères techniques de sélection (TSC) - des critères scientifiques définis individuellement pour chaque activité (par exemple, les seuils de performance, les limites d'intensité carbone, l'évaluation du risque climatique, etc.).

2.3.2. NOTRE PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA TAXONOMIE DE L'UE

Notre activité principale consiste en la conception et la production de solutions vidéo pour l'industrie de la vidéo en direct. EVS exerce ses activités sous les codes NACE suivants

- J62 "Programmation, conseil et autres activités informatiques"
- G47.41 "Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé"
- C26.30 "Fabrication d'équipements de communication"

2.3.3. ÉLIGIBILITÉ À LA TAXONOMIE DE L'UE : ANALYSE

Chiffre d'affaires

Pour commencer l'évaluation de la taxonomie de l'UE, chaque activité réalisée dans le cadre de notre domaine d'activités principal a été identifiée et une évaluation de l'éligibilité a été réalisée pour chacune d'entre elles.

À cette fin, une activité a été considérée comme éligible si elle est décrite dans les actes délégués, indépendamment du fait qu'elle réponde ou non à un ou tous les critères techniques de sélection établis dans ces actes délégués.

Dans un premier temps, douze activités ont été identifiées, mais après une analyse plus poussée, nous avons conclu que seules quatre d'entre elles devaient être retenues pour une analyse d'éligibilité plus approfondie, le titre et la description des autres ne correspondant pas à l'activité d'EVS (voir tableau 1).

En 2024, 70 % de nos revenus ont été évalués comme étant éligibles à la taxonomie de l'UE.

¹⁸ Règlement UE 2020/852 du Parlement européen et du Conseil, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22/06/2020.

¹⁹ Acte délégué 2021/2139 de la taxonomie de l'UE sur le climat (modifié par l'acte délégué complémentaire 2022/1214 et l'acte délégué 2023/2485) l'acte délégué 2023/2486 de la taxonomie de l'UE sur l'environnement et acte délégué 2021/2178 sur la divulgation (modifié par l'acte délégué complémentaire 2022/1214 et l'acte délégué 2023/2486).

²⁰ Les garanties minimales sont des procédures mises en œuvre par une société qui exerce une activité économique afin d'assurer le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et celui des principes directeurs des Nations unies relatifs à l'entreprise et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans la Charte internationale des droits de l'homme.

Tableau 1 - Éligibilité à la taxonomie de l'UE : Évaluation - Chiffre d'affaires

CDA ou EDA ²¹	Objectif env.	Numéro de l'activité	Titre de l'activité	Éligible / Non éligible	Motif de la classification de l'activité comme non éligible
CDA / Annexe I	CCM	8.2	Solutions orientées données pour la réduction des émissions de GES	Non-éligible	Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Cependant, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, pas plus que la description de l'activité. EVS est le leader de la technologie vidéo en direct pour la diffusion et les productions de nouveaux médias, mais nos solutions ne sont pas destinées à réduire les émissions de GES.
CDA / Annexe II	CCA	8.2	Programmation, conseil et autres activités informatiques	Non-éligible	L'activité 8.2 est incluse dans l'annexe II de l'acte délégué sur le climat ; il s'agit d'une activité adaptée qui peut contribuer de manière substantielle à l'objectif d'adaptation au changement climatique. L'activité 8.2 ne sera éligible et alignée que lorsque tous les critères techniques de sélection pertinents seront remplis, c'est-à-dire lorsque les solutions d'adaptation seront mises en œuvre et pour autant qu'EVS respecte les garanties sociales minimales. Il est important de noter qu'il n'y a pas de critères DNSH pour cette activité.
CDA / Annexe II	CCA	8.3	Activités de programmation et de diffusion	Non-éligible	A première vue, le titre de l'activité 8.3 semblerait correspondre à l'activité d'EVS. Cependant, la description de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS. EVS vend des équipements (matériel et logiciels) pour l'industrie de la diffusion, mais ne crée pas directement de contenu, ne produit pas de programmes et n'acquiert pas le droit de distribuer du contenu et de le diffuser par la suite. Cette activité de diffusion est généralement réalisée par nos clients à l'aide de notre équipement. En outre, le code NACE mentionné dans la description de l'activité (J60) ne correspond pas au code NACE d'EVS.
CDA / Annexe II	CCA	8.4	Logiciel permettant la gestion et l'adaptation des risques climatiques physiques	Non-éligible	Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Toutefois, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, car nos solutions ne sont pas destinées à gérer les risques climatiques physiques.
EDA / Annexe I	WTR	4.1	Fourniture de solutions IT/OT basées sur les données pour la réduction des fuites	Non-éligible	Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Toutefois, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, pas plus que la description de l'activité, car nos solutions ne sont pas destinées à réduire les fuites.
EDA / Annexe II	CE	1.2	Fabrication d'équipements électriques et électroniques	Éligible	

²¹ CDA/EU (Climate Delegated Act) : Acte délégué de la taxonomie de l'UE relatif au climat (définissant les critères pour les deux premiers objectifs environnementaux);
EDA/EU (Environmental Delegated Act) : Acte délégué de la taxonomie de l'UE relatif à l'environnement (définissant les critères pour les 4 objectifs environnementaux restants)

EDA / Annexe II	CE	4.1	Proposition de solutions IT/OT basées sur les données	Non-éligible	<i>Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Toutefois, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, pas plus que la description de l'activité, car nos solutions ne sont pas destinées à soutenir l'évaluation du cycle de vie, l'éco-conception, les achats écologiques ou la performance du cycle de vie.</i>
EDA / Annexe II	CE	5.1	Réparation, remise à neuf et reconditionnement	Éligible	
EDA / Annexe II	CE	5.2	Vente de pièces détachées	Éligible	
EDA / Annexe II	CE	5.4	Vente d'articles d'occasion	Non-éligible²²	<i>Cette activité ne génère aucun revenu.</i>
EDA / Annexe II	CE	5.5	Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	Éligible	
EDA / Annexe II	CE	5.6	Espace de commerce de biens de seconde main en vue de leur réutilisation	Non-éligible	<i>Les codes NACE mentionnés dans la description de l'activité correspondent au code NACE d'EVS (J62). Toutefois, le titre de l'activité ne correspond pas à l'activité d'EVS, pas plus que la description de l'activité, car nous n'exploitons pas d'espace de commerce de biens de seconde main en vue de leur réutilisation.</i>

²² L'analyse de l'éligibilité de la vente de biens d'occasion a été révisée par rapport à l'information contenue dans le rapport annuel 2023. Cette activité ne générant pas de revenus, nous avons choisi de la classer comme non éligible pour plus de clarté.

Dépenses

L'étape suivante de notre évaluation consistait à déterminer le pourcentage de nos dépenses qui est éligible. La taxonomie de l'UE définit trois catégories de dépenses à inclure dans le numérateur des indicateurs de performance clés OpEx et CapEx.

Catégorie A: Dépenses liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques éligibles/alignées sur la taxonomie.

Catégorie B: Dépenses faisant partie d'un plan visant à développer des activités économiques éligibles/alignées sur la taxonomie ou à permettre à des activités économiques éligibles de s'aligner sur la taxonomie (« Plan CapEx »).

Catégorie C: Dépenses liées à l'achat de produits issus d'activités économiques éligibles/alignées sur la taxonomie et de mesures individuelles conduisant à des réductions de GES ou contribuant de manière substantielle à l'un des objectifs environnementaux.

Notre analyse a abouti aux conclusions suivantes :

A. Dépenses d'investissement (CapEx)

46% de nos dépenses d'investissement ont été évaluées comme étant éligibles à la taxonomie de l'UE car liées à des activités éligibles à la taxonomie de l'UE (catégorie A) et 32% de nos dépenses d'investissement ont été évaluées comme étant éligibles à la taxonomie de l'UE via l'achat de produits issus d'activités alignées sur la taxonomie de l'UE et des mesures individuelles conduisant à des réductions de GES, ou liées à tout objectif environnemental (catégorie C). En 2024, nous n'avons pas de dépenses d'investissement spécifiques visant à étendre l'alignement des activités éligibles (catégorie B).

Tableau 2 – Éligibilité à la taxonomie de l'UE : Évaluation – CapEx

CDA ou EDA ²³	Objectif env.	Titre de l'activité	% de CapEx total
CDA / Annexe I	CCM	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	15%
CDA / Annexe I	CCM	Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments	1%
CDA / Annexe I	CCM	Acquisition et propriété de bâtiments	16%
CDA / Annexe I	CCM	Fabrication de technologies à faible teneur en carbone pour les transports	0%
EDA / Annexe II	CE	Fabrication d'équipements électriques et électroniques	30%
EDA / Annexe II	CE	Réparation, remise à neuf et reconditionnement	0%
EDA / Annexe II	CE	Vente de pièces détachées	0%
EDA / Annexe II	CE	Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	6%

²³ CDA/EU (Climate Delegated Act) : Acte délégué de la taxonomie de l'UE relatif au climat (définissant les critères pour les deux premiers objectifs environnementaux);
EDA/EU (Environmental Delegated Act) : Acte délégué de la taxonomie de l'UE relatif à l'environnement (définissant les critères pour les 4 objectifs environnementaux restants).

B. Dépenses d'exploitation (OpEx)

67% de nos dépenses d'exploitation ont été évaluées comme étant éligibles à la taxonomie de l'UE car liées à des activités éligibles à la taxonomie de l'UE (catégorie A). Ces dépenses ont été allouées aux activités éligibles en fonction de leur revenu. 0% de nos dépenses d'exploitation ont été évaluées comme étant éligibles à la taxonomie de l'UE via l'achat de produits issus d'activités éligibles à la taxonomie de l'UE et des mesures individuelles conduisant à des réductions de GES, ou liées à tout objectif environnemental (catégorie C).

Tableau 3 – Éligibilité à la taxonomie de l'UE : Évaluation – OpEx

CDA ou EDA ²⁴	Objectif env.	Titre de l'activité	% d' OpEx total
CDA / Annexe I	CCM	Installation et fonctionnement de pompes à chaleur électriques	0%
CDA / Annexe I	CCM	Construction, extension et exploitation de systèmes de collecte, de traitement et d'approvisionnement en eau	0%
CDA / Annexe I	CCM	Installation, maintenance et réparation d'équipements à haut rendement énergétique	0%
CDA / Annexe I	CCM	Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement attenantes aux bâtiments)	0%
EDA / Annexe II	CE	Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	0%
EDA / Annexe II	CE	Fabrication d'équipements électriques et électroniques	64%
EDA / Annexe II	CE	Réparation, remise à neuf et reconditionnement	1%
EDA / Annexe II	CE	Vente de pièces détachées	0%
EDA / Annexe II	CE	Produit en tant que service et autres modèles de services circulaires services circulaires orientés résultats	2%

Pour toutes ces dépenses, les postes CapEx et OpEx ont été évalués conformément aux définitions figurant aux paragraphes 1.1.2 et 1.1.3 de l'annexe I de l'acte délégué relatif à la publication d'informations.

2.3.4. ALIGNEMENT SUR LA TAXONOMIE DE L'UE : ANALYSE

Acte délégué relatif au climat

Comme indiqué dans notre évaluation (résumée dans le tableau 1), aucune activité principale éligible générant un chiffre d'affaires n'a été identifiée pour les objectifs environnementaux liés au climat. Par conséquent, nous n'avons évalué que l'alignement de nos CapEx et OpEx éligibles dans la catégorie C.

Pour chaque activité CapEx et OpEx éligible identifiée, une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité est demandée (soit dans les critères SC, soit dans les critères DNSH). En 2024, nous avons mené une évaluation approfondie des risques climatiques pour EVS, en nous concentrant spécifiquement sur notre siège (et centre R&D) à Liège, en Belgique, et sur notre centre R&D à Gilze, aux Pays-Bas (comme mentionné au chapitre « 2.1. Changement climatique »). Notre analyse a conclu qu'aucun des deux sites n'était confronté à des risques climatiques significatifs.

L'étape suivante consistait à analyser en détail les critères techniques de sélection (TSC) et de préjudice non significatif (DNSH) pour chacune de nos activités éligibles. Après avoir examiné ces critères, nous avons déterminé qu'aucun alignement ne pouvait être revendiqué à ce stade, étant donné que les critères TSC n'ont pas encore été respectés. Comme expliqué dans la section ci-dessous, en 2025, nous poursuivrons notre démarche taxonomique, y compris la mise en place d'un plan d'action visant à combler les lacunes et à recueillir les éléments justificatifs nécessaires pour rendre compte de l'alignement.

Nous avons également évalué notre conformité aux garanties sociales minimales (MSS) définies à l'article 18 du règlement relatif à la taxonomie. Notre code de conduite, qui s'applique également à nos partenaires commerciaux, couvre la plupart des thèmes MSS essentiels. Afin de nous assurer que toutes les exigences des critères MSS (lignes directrices de l'OCDE, normes de l'OIT, principes directeurs des Nations unies et Charte internationale des droits de l'homme) sont bien prises en compte (y compris, entre autres, les exigences en matière de diligence raisonnable), nous avons intégré les critères MSS dans notre plan d'action ESG, sous le pilier « Gouvernance ». En 2024, plusieurs procédures et politiques ont été

²⁴ CDA/EU (Climate Delegated Act) : Acte délégué de la taxonomie de l'UE relatif au climat (définissant les critères pour les deux premiers objectifs environnementaux);
EDA/EU (Environmental Delegated Act) : Acte délégué de la taxonomie de l'UE relatif à l'environnement (définissant les critères pour les 4 objectifs environnementaux restants).

prises en œuvre. En 2025, nous réexaminerons l'analyse approfondie des lacunes réalisée en 2023 afin de nous assurer que toutes les exigences du MSS sont respectées et vérifiables, ce qui nous permettra de faire état de la conformité.

Acte délégué relatif à l'environnement

En ce qui concerne l'acte délégué relatif à l'environnement pour l'exercice 2024, une évaluation similaire à celle réalisée pour l'acte délégué relatif au climat a été effectuée qui a abouti à des conclusions similaires. En 2025, nous poursuivons nos efforts pour combler les lacunes dans les critères TSC, DNSH et MSS.

Les résultats de notre évaluation sont présentés dans la section ci-dessous. (Voir – *Taxonomie de l'UE : indicateurs clés de performance (KPIs)*).

2.3.5. TAXONOMIE DE L'UE : INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (KPIs)

KPIs de l'exercice 2024	Valeur absolue – Dénominateur (k€)	Eligibilité		Alignement	
		Valeur absolue – Numérateur (éligibilité) (k€)	Part d'activités éligibles	Valeur absolue – Numérateur (alignement) (k€)	Part d'activités éligibles
<i>Acte délégué relatif au climat Act</i>					
Chiffre d'affaires	197,995	0	0%	0	0%
CapEx	10,319	3,302	32%	0	0%
OpEx	30,068	36	0%	0	0%
<i>Acte délégué relatif à l'environnement</i>					
Chiffre d'affaires	197,995	138,042	70%	0	0%
CapEx	10,269	3,769	37%	0	0%
OpEx	30,068	20,160	67%	0	0%

Chiffre d'affaires

La préparation et la consolidation de nos comptes financiers sont effectuées conformément aux normes IFRS. La comptabilisation du chiffre d'affaires net est conforme à la définition²⁵ de l'acte délégué relatif à la publication²⁶ et figure à la note 3 de nos comptes consolidés²⁷.

Le chiffre d'affaires global déclaré regroupe des activités économiques uniques et les recettes correspondantes, afin d'éviter les doubles comptabilisations ou les regroupements incorrects d'activités économiques.

Dépenses d'investissement (CapEx)

Le KPI des CapEx est calculé conformément au paragraphe 1.1.2 de l'annexe I de l'acte délégué relatif à la publication. Nos CapEx éligibles à la taxonomie de l'UE (ou alignées sur la taxonomie de l'UE pour le KPI d'alignement) (numérateur) sont divisées par le total des CapEx pour l'exercice 2024, tel que défini au paragraphe 1.1.2.1 de l'annexe I de l'acte délégué relatif à la publication (dénominateur).

Pour le dénominateur CapEx, les postes suivants ont été inclus dans le total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 :

- (a) IAS 16 - Immobilisations corporelles, paragraphes 73, (e), point (i) and point (iii);
- (b) IAS 38 - Immobilisations incorporelles, paragraphe 118, (e), point (i);
- (c) IFRS 16 - Baux, paragraphe 53, point (h).

Les autres catégories de CapEx ne sont pas pertinentes pour EVS.

²⁵ Montant provenant de la vente de produits et de la prestation de services après déduction des remises sur ventes, de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres taxes directement liées au chiffre d'affaires.

²⁶ Acte délégué (UE) 2021/2178 de la Commission, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 10/12/2021.

²⁷ Rapport annuel 2024 - note 3 « Informations par secteurs d'activités »



De plus amples informations sur ces coûts figurent dans les notes 11, 12 et 19 de nos états financiers consolidés²⁸.

Dépenses d'exploitation (OpEx)

Le KPI des OpEx est calculé conformément au paragraphe 1.1.3 de l'annexe I de l'acte délégué relatif à la publication. Nos dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie de l'UE (ou alignées sur la taxonomie de l'UE pour le KPI) (numérateur) sont divisées par le total des dépenses d'exploitation pour l'exercice 2024, tel que défini au paragraphe 1.1.3.1 de l'annexe I de l'acte délégué relatif à la publication (dénominateur).

Pour le dénominateur OpEx, les coûts directs non capitalisés suivants ont été inclus dans le total des dépenses d'exploitation pour l'exercice 2024.

- (a) Recherche et développement
- (b) Mesures de rénovation des bâtiments
- (c) Location à court terme
- (d) Entretien et réparation
- (e) Toutes les autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des actifs immobiliers, des installations et des équipements (PPE) par EVS ou par des tiers auprès de qui ces interventions sont externalisées, et qui sont nécessaires au fonctionnement continu et efficace de ces actifs.

2.3.6. MODIFICATIONS APPORTÉES AU RAPPORT 2023

Notre analyse de la taxonomie européenne est basée sur le règlement correspondant, ses actes délégués et la foire aux questions (FAQ) publiée par la Commission européenne, ainsi que sur de nombreux rapports trouvés sur la plateforme relative à la finance durable. La législation étant encore relativement nouvelle et complexe, certains domaines spécifiques laissent place à l'interprétation. Nous avons donc fait preuve de prudence dans notre approche pour ces éléments, mais nous sommes conscients que certaines interprétations pourraient évoluer au fil du temps et donner lieu à des résultats différents. Dans un souci de transparence, nous ferons état de toute évolution dans nos prochains rapports.

Dans cet esprit de transparence : lors de l'évaluation pour 2024, nous avons analysé plus en détail nos CapEx et avons réaffecté certains coûts qui avaient été identifiés comme relevant de la catégorie A (liés à des activités éligibles à la taxonomie de l'UE), à la catégorie C (liés à l'achat de produits issus d'activités éligibles à la taxonomie de l'UE et à des mesures individuelles conduisant à des réductions de GES, ou liés à tout objectif environnemental). Nous avons également décidé d'ajuster les chiffres de 2023 en conséquence.

Pour les OpEx, nous avons également réussi à procéder à un contrôle analytique plus granulaire et à affiner le nombre de projets OpEx pouvant être pris en compte dans la définition des OpEx de la taxonomie de l'UE, ainsi que les projets pouvant être considérés comme éligibles au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique. Nous avons décidé d'ajuster la valeur rapportée en 2023 pour assurer la cohérence.

Les KPI d'éligibilité ajustés pour l'exercice 2023 sont les suivants :

KPIs de l'exercice 2024	Valeur rapportée en 2023			Correction		
	Valeur absolue – Dénominateur (k€)	Valeur absolue – Numérateur (éligibilité) (k€)	Part d'activités éligibles	Valeur absolue – Numérateur (alignement) (k€)	Part d'activités éligibles	KPIs de l'exercice 2024
<i>Acte délégué relatif au climat</i>						
Chiffre d'affaires	173,191	0	0%	173,191	0	0%
CapEx	10,593	3,093	29%	10,593	3,093	29%
OpEx	27,412	1,152	4%	24,845	3	0%
<i>Acte délégué relatif à l'environnement</i>						
Chiffre d'affaires	173,191	110,206	64%	173,191	110,206	64%
CapEx	10,593	1,911	18%	10,593	1,743	16%
OpEx	27,412	16,716	61%	24,845	15,325	62%

²⁸ Rapport annuel 2024 - notes 11 "Autres immobilisations incorporelles", note 12 "Immobilisations corporelles" et note 19 « Emprunt ».



2.3.7. PERSPECTIVES POUR 2025 ET AU-DELÀ

En 2025, et au-delà, nous poursuivrons notre démarche taxonomique en nous concentrant sur les éléments suivants :

Garanties sociales minimales - En 2023, nous avons évalué notre conformité aux garanties sociales minimales de la taxonomie, telles que définies à l'article 18 du règlement relatif à la taxonomie. Dans le cadre de notre stratégie de développement durable, nous avons travaillé à la mise en œuvre de plusieurs procédures et politiques.

En 2025, nous identifierons les lacunes et documenterons notre alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, afin de nous assurer que toutes les exigences sont satisfaites et vérifiables, ce qui nous permettra de rendre compte du respect de ces principes.

Plan d'action pour l'alignement - En 2025, nous définirons un plan d'action pour combler les lacunes concernant les autres critères TSC et DNSH pour notre chiffre d'affaires, nos dépenses d'investissement et nos dépenses d'exploitation.

3. INFORMATIONS SOCIALES

3.1. NOTRE EFFECTIF PROPRE

3.1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nos collaborateurs sont notre plus grand atout. Ils sont à la base de tout ce que nous faisons. Leurs contributions favorisent l'innovation et l'excellence, ce qui nous permet de fournir un support inégalé et des solutions de qualité à nos clients dans le monde entier. En même temps, nous reconnaissons qu'EVS, en tant qu'employeur, a un impact sur les conditions de travail, les opportunités de développement et le bien-être général des collaborateurs.

La majorité des collaborateurs sont des employés, selon la définition des normes ESRS²⁹. Nous intégrons également dans nos chiffres une minorité de prestataires qui sont repris dans notre SIRH. Dans le contexte de ce rapport, le terme « collaborateurs » désigne les employés et les prestataires répertoriés dans le système HRIS/SIRH³⁰. Les étudiants, les stagiaires rémunérés et les non-salariés qui ne figurent pas dans notre SIRH ne sont pas inclus dans ce rapport. En 2024, nous avons 723 collaborateurs (effectifs³¹), ce qui correspond à 704.5 équivalents temps plein³².

Les impacts, risques et opportunités (IRO) suivants liés à l'effectif propre d'EVS ont été identifiés dans le cadre de l'évaluation de la double matérialité :

IRO	Définition	Réponse d'EVS ³³
Collaborateur - conditions de travail	Les conditions de travail font référence à l'approche d'une organisation en matière d'équilibre vie professionnelle-vie privée, de temps de travail, de sécurité de l'emploi, etc. En offrant de bonnes conditions de travail, EVS exerce un impact positif réel sur son personnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération et avantages • Evénements sociaux • Procédure d'intégration
Risque - Rétention des talents	L'incapacité d'attirer et de retenir les bons talents pourrait empêcher EVS de concrétiser son ambition de croissance. ³⁴	<ul style="list-style-type: none"> • Présence sur les médias sociaux • Partenariat avec des établissements d'enseignement • Identification du pool de talents
Risque - Attraction des talents		
Collaborateur - Formation et développement des compétences	La formation regroupe les initiatives mises en place par une organisation dans le but de maintenir et/ou d'améliorer les compétences et les connaissances de ses collaborateurs. Elle peut inclure différentes méthodologies, telles que la formation en présentiel et la	<ul style="list-style-type: none"> • Offres de formation et programmes de développement des talents • Processus individuel d'amélioration continue (comprenant l'évaluation annuelle, la fixation

²⁹ ESRS : European Sustainability Reporting Standards (Normes européennes d'information sur le développement durable). Selon l'ESRS, un salarié est « une personne qui entretient une relation de travail avec l'entreprise conformément à la législation ou aux pratiques nationales ».

³⁰ HRIS: Human Resources Information System

³¹ Sauf indication contraire, les données sur les effectifs sont calculées comme une photographie prise le dernier jour de la période de déclaration.

³² Nous prenons en compte les équivalents temps plein réels plutôt que les équivalents temps plein contractuels (c'est-à-dire en tenant compte des congés de longue durée, etc.). Nous nous référons à la section 5 du Rapport de Gestion de notre Rapport Financier Annuel.

³³ Pour plus d'informations sur les actions énumérées dans la colonne Réponse d'EVS, veuillez consulter la section « Actions » dans les chapitres 3.1.3. GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL et 3.1.4. DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION.

³⁴ Les risques liés à l'« attraction des talents » et à la « gestion des talents » sont dus aux effets positifs qu'EVS a sur son personnel en offrant de bonnes conditions de travail et en assurant la formation et le développement des compétences, ainsi qu'en respectant le dialogue social et la liberté d'association, car ces effets permettent d'attirer et de retenir plus facilement les talents.

	formation en ligne. EVS a un impact positif réel sur son personnel en lui offrant une évolution professionnelle continue et une employabilité.	<p>d'objectifs et la planification de carrière ; accessible à tous les collaborateurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> Affichage des opportunités de mobilité en interne
Collaborateur - Dialogue social et liberté d'association	La liberté d'association et le dialogue social comprennent les droits des employeurs et des collaborateurs à former, rejoindre et gérer leurs propres organisations sans autorisation ou ingérence préalable, et à consulter ou simplement échanger des informations entre l'employeur et les représentants des collaborateurs, sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale. En respectant le dialogue social et la liberté d'association, EVS a un impact positif réel sur son personnel.	N/A
Collaborateur - Égalité des genres et rémunération égale à travail égal	La discrimination des genres peut imposer des charges inégales aux individus ou les priver d'opportunités équitables basées sur le mérite individuel. En mettant en place des mesures, EVS prévient un impact négatif potentiel sur son personnel.	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de l'égalité des genres & POC³⁵ – programme de mentorat pour les femmes
Collaborateur - Diversité et inclusion	La discrimination (fondée sur le genre, l'âge, l'appartenance ethnique, etc.) peut imposer des charges inégales aux individus ou les priver d'opportunités équitables fondées sur le mérite individuel. EVS a un impact positif réel sur son personnel en mettant en place des mesures visant à prévenir la discrimination et en favorisant l'inclusion sur le lieu de travail.	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de définir les pronoms dans le SIRH Sensibilisation (ressources sur l'intranet, communication sur les médias sociaux internes, événements) Formation obligatoire sur la diversité et l'inclusion Atelier de leadership inclusif pour le R&D SteerCo³⁶ Formation au leadership inclusif pour le SteerCo Formation DEI en présentiel pour les ambassadeurs DEI
Risque - Diversité et inclusion	Un manque de diversification de la main-d'œuvre peut faire perdre des opportunités d'innovation, car la diversité aide les entreprises à comprendre les besoins d'une clientèle diversifiée et mondiale, ce qui permet de concevoir des produits désirables et de communiquer efficacement avec les clients. ³⁷	<ul style="list-style-type: none"> Formation sur les préjugés inconscients à l'intention des responsables du recrutement Vérification de la formulation non sexiste des descriptions de fonctions Actions externes visant à promouvoir la diversité des genres dans les STEM³⁸ (Elles Bougent, CoderDojo, mentoring, sponsoring)

³⁵ POC: Proof of Concept

³⁶ R&D SteerCo: Comité de pilotage pour la recherche et le développement

³⁷ Le risque « Diversité et inclusion » est lié aux impacts positifs qu'EVS a sur son personnel par la promotion d'un salaire égal à travail égal et la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein de l'entreprise, car ces impacts permettent d'attirer plus facilement une large variété de talents.

³⁸ STEM: Science, Technologie, Engineering, Mathématiques

Étant donné le contexte et les activités similaires dans les différents sites et départements d'EVS, nous n'avons pas identifié de groupes au sein de notre propre personnel qui pourraient être plus exposés à des risques de préjudice du fait de leurs activités et/ou de l'emplacement de leur bureau ; nous n'avons pas non plus identifié de risques ou d'opportunités qui s'appliquent uniquement à des activités ou à des zones géographiques spécifiques. Nous n'avons identifié aucun risque lié au travail forcé, au travail des enfants ou au travail obligatoire au sein de notre propre personnel, et tous nos employés reçoivent un salaire adéquat.

Toutefois, nous reconnaissons que les personnes qui, au sein de notre propre personnel, présentent une ou plusieurs caractéristiques³⁹ protégées peuvent être davantage exposées à un risque de marginalisation et/ou de discrimination. Les actions que nous avons mises en place, ou que nous prévoyons de mettre en place, pour promouvoir l'inclusion et lutter contre la discrimination envers les membres des groupes vulnérables au sein de notre propre personnel sont décrites dans la section Actions du chapitre 3.1.4. DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION .

Nous avons également identifié certaines opportunités et certains risques liés aux personnes présentant une ou plusieurs caractéristiques protégées (voir le tableau ci-dessus : Risque - Diversité et inclusion). Les actions qui en découlent sont expliquées plus en détail dans la section Actions du chapitre 3.1.4. DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION .

Étant donné que nous n'avons pas encore élaboré de plan de transition climatique, nous n'avons pas, à ce stade, identifié d'incidences significatives sur notre propre personnel qui pourraient résulter de plans de transition visant à réduire les incidences négatives sur l'environnement et à réaliser des opérations plus écologiques et neutres sur le plan climatique.

3.1.2. OBJECTIFS

Nous avons fixé deux objectifs ambitieux pour 2030 afin de gérer les impacts, risques et opportunités significatifs liés à nos collaborateurs: figurer parmi les 50 % des Top Employers et maintenir un Net Promoter Score des collaborateurs (TmNPS) égal ou supérieur à 30 (pour plus de détails sur chacun de ces objectifs, voir ci-dessous). Ces objectifs ont été déterminés par les membres de La Core Team ESG responsables des piliers Gestion des talents & Conditions de travail et Diversité, équité & inclusion. Ils ont ensuite été soumis et approuvés par l'équipe dirigeante. Bien que nos collaborateurs et les autres parties prenantes n'aient pas été directement impliqués dans le processus de définition des objectifs, celui-ci s'est appuyé sur l'évaluation de la double matérialité, à laquelle les parties prenantes, y compris nos collaborateurs, ont participé.

Top Employer

La certification « Top Employer » implique une évaluation méticuleuse de dix critères clés, à savoir : la gestion des talents, la planification de la main-d'œuvre, l'acquisition de talents, l'intégration, la formation et le développement, la gestion des performances, le développement du leadership, la gestion de carrière, la rémunération et les avantages, ainsi que la culture d'entreprise. L'obtention de cette certification est un accomplissement important et nous sommes ravis de l'avoir obtenue une nouvelle fois en 2024. Notre objectif pour 2030 est de nous classer parmi les premiers 50 % des Top Employers de Belgique, ce qui signifie que nous visons à dépasser le score médian des employeurs certifiés en Belgique. Cet objectif est absolu en ce sens qu'il ne repose pas sur un pourcentage d'amélioration spécifique par rapport à la performance historique ; cependant, il s'agit d'un objectif relatif en ce sens que notre succès dépend de la performance des autres entreprises certifiées Top Employer. Cela nous pousse à innover en permanence et à optimiser notre stratégie en matière de ressources humaines pour nous hisser au premier rang des employeurs de notre catégorie.

Actuellement, notre score Top Employer est de 79,58%, ce qui nous place en dessous de la médiane des 87 Top Employers de Belgique. Il s'agit toutefois d'une amélioration significative par rapport à notre score de 71,99 % en 2023. Nous nous attendions à des progrès, car nous avons mis en œuvre des améliorations notables pour plusieurs critères, et nous sommes heureux de constater que ces résultats encourageants semblent indiquer que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre notre ambition pour 2030.

Cette évaluation holistique, qui comprend également des critères liés aux efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, nous permet de suivre de manière efficace et objective les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de notre politique du personnel et de notre politique DEI. Elle nous aide notamment à évaluer nos efforts pour constituer une main-d'œuvre engagée et prête pour l'avenir, et pour favoriser un environnement inclusif où tous les collaborateurs se sentent les bienvenus et respectés.

Nous recevons notre score Top Employer une fois par an et nous le présentons dans notre rapport annuel. Les résultats, y compris les domaines d'amélioration identifiés, sont analysés par notre Deputy CPO et présentés à l'équipe des ressources humaines. En outre, les résultats relatifs aux critères de diversité, d'équité et d'inclusion sont présentés au membre de La Core Team ESG responsable du pilier diversité, équité et inclusion. Le CPO et le Deputy CPO sont chargés de suivre les performances et de les comparer à ces objectifs, en plus de veiller à ce que l'analyse soit réalisée et à ce qu'elle serve de base aux futures pratiques des RH.

³⁹ Âge, handicap, changement de sexe, mariage et partenariat civil, grossesse et maternité, race, religion ou croyance, sexe, orientation sexuelle.

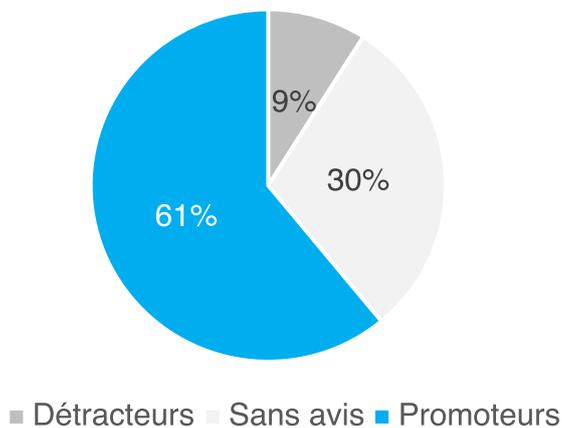
Bien que notre certification Top Employer soit basée sur l'évaluation des bureaux de Bruxelles et de Liège, nous considérons que cette ambition s'étend à l'ensemble de l'entreprise, étant donné que nos pratiques RH sont harmonisées entre notre siège et le bureau de Bruxelles, ainsi qu'avec d'autres bureaux qui ne sont pas officiellement certifiés.

Team member Net Promoter Score

En 2023, nous avons mis en place une enquête Net Promoter Score (NPS) pour évaluer la satisfaction et la fidélité des collaborateurs. L'enquête pose une question simple : « Quelle est la probabilité que vous recommandiez à un ami ou à une connaissance de travailler chez EVS ? » Les réponses, qui peuvent varier de 0 à 10, sont classées en trois catégories : promoteurs (9-10), sans avis (7-8) et détracteurs (0-6). Le NPS des collaborateurs (TmNPS) est calculé en soustrayant le pourcentage de détracteurs du pourcentage de promoteurs, un score plus élevé indiquant une perception plus positive parmi les collaborateurs. Notre objectif pour 2030 est d'atteindre un score de 30 (objectif absolu), ce qui indique un ressenti positif net lorsqu'il y a plus de promoteurs que de détracteurs.

Pour garantir aux collaborateurs la possibilité de donner fréquemment leur avis, nous menons cette enquête tous les trimestres, ce qui nous permet d'identifier rapidement les tendances et d'y répondre. Nous présentons la moyenne annuelle de ces résultats trimestriels dans notre rapport annuel. Cette moyenne n'est pas pondérée pour des raisons de simplicité et parce que le taux de participation reste relativement stable d'un trimestre à l'autre. En 2023, notre score TmNPS était de 55. En 2024, il était de 51.5⁴⁰, ce qui est encourageant car il dépasse notre objectif de 30.

Collaborateurs NPS 2024



Les réponses à l'enquête TmNPS sont anonymes. Le lien vers l'enquête est indiqué dans le bulletin mensuel de l'entreprise, qui est envoyé par le CEO à tous les collaborateurs, quel que soit leur lieu de travail ou leur département. Les résultats de cette enquête sont analysés par le membre de La Core Team ESG responsable du pilier « gestion des talents », tandis que le CPO, en tant que membre de l'équipe dirigeante responsable de ce pilier, est chargé de veiller à ce que les conclusions éclairent la stratégie des ressources humaines.

Cet objectif complète notre objectif Top Employer en fournissant des aperçus fréquents du niveau d'engagement des collaborateurs. Nous pensons qu'il est lié aux objectifs de nos politiques, car le but ultime de nos efforts en matière de gestion des talents et de diversité, d'équité et d'inclusion est de cultiver une main-d'œuvre engagée où tout le monde se sent satisfait et intégré. Le TmNPS est une question simple, mais efficace, qui reflète le niveau d'engagement. Il nous permet également de suivre fréquemment l'efficacité des mesures que nous prenons pour gérer les impacts significatifs liés à nos collaborateurs.

3.1.3. GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL : POLITIQUE, ENGAGEMENT ET ACTIONS

Politique

Chez EVS, nous reconnaissons le lien intrinsèque entre la gestion des talents et la performance organisationnelle. Ainsi, nos politiques centrées sur les personnes sont méticuleusement élaborées pour préparer le personnel à l'avenir, responsabiliser les individus et favoriser une expérience enrichissante pour les employés, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. En particulier, notre [politique du personnel](#) vise à gérer les impacts, risques et opportunités

⁴⁰ Le TmNPS annuel est calculé comme la moyenne non pondérée des TmNPS trimestriels. Les collaborateurs de notre entité récemment acquise à Porto ont reçu l'enquête au cours du dernier trimestre seulement.

significatifs liés à notre personnel. Elle définit les principes d'EVS en matière de bien-être de ses collaborateurs, de gestion des talents (y compris le recrutement et l'intégration, l'apprentissage et le développement, la rémunération et les avantages) et de diversité, d'équité et d'inclusion. Notre politique du personnel couvre tous nos collaborateurs et décrit les principales méthodes par lesquelles nous nous engageons avec eux. Elle est accessible au public sur notre site web.

Engagement

Au cours des six dernières années, nos collaborateurs dans le monde entier ont été invités à participer à notre enquête annuelle d'engagement. Cette enquête donne l'occasion aux employés de faire part de leurs commentaires sur divers niveaux de l'organisation, notamment l'équipe dirigeante, leur supérieur direct et leur équipe, à travers un large éventail de facteurs tels que l'équité, le sentiment d'appartenance à la communauté et le soutien de l'entreprise. Le questionnaire comprend un mélange de questions à échelle de Likert⁴¹ et à réponses ouvertes, ce qui nous permet d'obtenir à la fois une vue d'ensemble et des informations détaillées sur des points spécifiques. Cette approche garantit aux collaborateurs la possibilité d'exprimer leurs besoins et leurs préoccupations.

Bien que l'enquête ne soit pas anonyme, les réponses des collaborateurs sont traitées de manière confidentielle par les membres de l'équipe RH chargés d'analyser les résultats. Il s'agit notamment du Deputy CPO et du responsable Rémunération et avantages, ainsi que, respectivement, du chef de la Core Team ESG et du membre de la Core Team ESG en charge du pilier Gestion des talents. Certaines règles ont été mises en place pour garantir que, lorsque les résultats sont présentés aux cadres et aux membres de l'équipe dirigeante, aucun résultat spécifique ne puisse être attribué à un collaborateur en particulier ou à un petit groupe de collaborateurs.

Le lien vers l'enquête est envoyé par le CEO à toutes les personnes disposant d'une adresse électronique EVS⁴². Des rappels hebdomadaires sont ensuite envoyés pendant quatre semaines, et les cadres supérieurs sont priés d'envoyer l'enquête aux membres de leur équipe dont le taux de participation est relativement faible. Le lien vers l'enquête est également inclus dans le bulletin mensuel de l'entreprise. Une fois l'enquête terminée, des présentations sont organisées pour communiquer les résultats généraux et expliquer les suites potentielles à tous les collaborateurs, et pour présenter des résultats plus spécifiques aux chefs d'équipe.

Le CPO est chargé de veiller à ce que l'enquête soit menée chaque année et à ce que les résultats soient analysés et pris en compte dans notre stratégie en matière de personnel. Il est également chargé de veiller à ce que les questions soulevées soient conservées en toute sécurité d'une année à l'autre. L'efficacité de ce canal en tant que processus d'engagement, y compris le degré de confiance des collaborateurs dans ce processus, est surveillée par le biais du taux de participation, qui était de 87% en 2024. L'efficacité des mesures prises à la suite de ce processus d'engagement est suivie grâce à l'analyse des résultats de l'enquête année après année:

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Taux de participation	87%	91%	80%	88%	84%	85%
Niveau d'engagement	92%	91%	91%	89%	87%	67%

Outre le niveau global d'engagement, nous mesurons également les variables suivantes:

- La crédibilité (c'est-à-dire la mesure dans laquelle les collaborateurs considèrent la direction comme crédible), qui était 85% en 2024.
- Le respect (c'est-à-dire le soutien, la collaboration et la bienveillance), qui était de 80%
- La loyauté (c'est-à-dire l'équité, l'impartialité et la justice), qui était de 76%
- La fierté (c'est-à-dire la fierté qu'un collaborateur peut éprouver chez EVS et dans l'organisation, plus particulièrement à l'égard de son travail, des produits et services qu'EVS développe et de la stratégie ESG d'EVS), qui était de 81%
- La camaraderie (c'est-à-dire le sens de la proximité, de l'hospitalité et de la communauté), qui était de 86%

Dans l'ensemble, nous sommes fiers de constater que les résultats indiquent un niveau élevé d'engagement et de satisfaction.

Notre enquête d'engagement est notre principal processus d'engagement avec les collaborateurs. S'ils rencontrent des problèmes qui ne sont pas couverts par l'enquête d'engagement, ou s'ils ont un problème qui nécessite des actions immédiates, ils sont encouragés à en discuter directement avec leurs responsables ou un membre du département des

⁴¹ Une échelle de Likert est une échelle de réponse utilisée pour obtenir le degré d'accord des participants sur une (série d') affirmation(s).

⁴² L'enquête d'engagement ayant été lancée avant l'acquisition de notre dernière entité, les collaborateurs d'EVS Porto n'ont pas eu l'occasion de répondre à l'enquête d'engagement cette année. Ils sont donc exclus des données relatives à cette enquête (à la fois les résultats et le taux de participation).



ressources humaines. Pour les questions d'ordre juridique, les collaborateurs peuvent suivre la procédure de signalement⁴³.

Actions

Le tableau suivant présente les actions en cours et prévues visant à gérer les impacts, risques et opportunités liés aux thèmes « Gestion des talents » et « Conditions de travail ». Les actions adéquates à mettre en place en réponse aux impacts, risques et opportunités significatifs sont déterminées sur base des résultats de notre enquête d'engagement et de l'évaluation de nos pratiques en matière de ressources humaines par le Top Employer.

⁴³ Plus de détails sur la procédure de signalement sont disponibles dans le chapitre sur l'éthique des affaires (4.1) de la partie Gouvernance du présent rapport. En 2024, aucun incident relatif aux droits de l'homme ne s'est produit envers le personnel EVS.

Action	Etat d'avancement	Horizon	Etendue	Résultats attendus et contribution aux objectifs	Investissement significatif (CapEx/OpEx)	Contribution aux objectifs de la politique
Offres de formation : large éventail de possibilités d'apprentissage et de développement, y compris des formations en présentiel, des formations en ligne, du matériel de lecture, des cours de langues	En cours	N/A (continu)	Formation accessible à tous les collaborateurs (approuvée selon les besoins et la fonction)	Cultiver une main-d'œuvre prête pour l'avenir ; favoriser une expérience enrichissante pour les employés ; améliorer le score Top Employer car leur évaluation comprend une section sur le développement des talents ; augmenter le TmNPS en leur offrant des opportunités de développement personnel.	N/A	Contribuer à : Donner aux collaborateurs les moyens de contribuer au succès d'EVS
Processus individuel d'amélioration continue (ICIP), qui consiste en une évaluation annuelle (pour faire le point sur le passé), des réunions individuelles régulières (pour améliorer le présent) et la fixation d'objectifs (pour définir des orientations futures).	En cours	N/A (récurrent ; une fois par an)	Ce processus est accessible à tous les collaborateurs	Cultiver une main-d'œuvre prête pour l'avenir ; favoriser une expérience enrichissante pour les employés ; améliorer le score Top Employer car leur évaluation comprend une section sur le développement des talents ; augmenter le TmNPS en leur offrant des opportunités de développement personnel.	N/A	Contribuer à : Donner aux collaborateurs les moyens de contribuer au succès d'EVS
Présence d'EVS en tant qu'employeur sur les médias sociaux.	En cours	N/A (continu)	Toutes les offres d'emploi sont publiées sur les médias sociaux (LinkedIn, Facebook, Instagram, Twitter).	Cultiver l'image de marque de l'employeur pour attirer les talents dont l'entreprise a besoin pour prospérer et se développer ; améliorer le score Top Employer car leur évaluation comprend une section sur l'attraction des talents.	N/A	Contribuer à : Informers les futurs collaborateurs de notre stratégie d'employeur bienveillant et de gestion des talents.
Partenariat avec les établissements d'enseignement	En cours	N/A (continu)	Concentré sur la Belgique, avec des projets visant à favoriser les partenariats dans d'autres pays.	Cultiver l'image de marque de l'employeur pour attirer les talents dont l'entreprise a besoin pour prospérer et se développer ; améliorer le score Top Employer car leur évaluation comprend une section sur l'attraction des talents.	N/A	Contribuer à : Informers les futurs collaborateurs de notre stratégie d'employeur bienveillant et de gestion des talents.
Rémunération et avantages sur mesure (stratégie de rétribution conçue pour s'aligner sur les compétences et l'expérience de chaque collaborateur, possibilités de participation aux	En cours	N/A (continu)	Toutes les zones géographiques et tous les départements, les types d'avantages offerts dépendant des besoins	Favoriser une expérience enrichissante pour les employés en offrant des conditions de travail optimales aux collaborateurs; contribuer au bien-être des collaborateurs en favorisant leur santé financière, émotionnelle et physique ; améliorer le score Top Employer car leur évaluation comprend une section sur la rémunération et les avantages ; augmenter le	N/A	Contribuer à : Favoriser une expérience enrichissante et engageante pour tous les collaborateurs.

bénéfices, avantages financiers et non financiers, y compris, pour certains bureaux, des activités sportives et la mise à disposition d'une alimentation saine).			spécifiques de chaque bureau.	TmNPS en offrant des conditions de travail optimales aux collaborateurs.		
Événements sociaux et team building	En cours	N/A (continu)	Toutes les zones géographiques et tous les départements	Favoriser une expérience de travail enrichissante en offrant des conditions de travail optimales aux collaborateurs ; développer l'esprit d'équipe en organisant des événements sociaux à la fois au sein et entre les équipes et les départements ; contribuer à la santé sociale des collaborateurs ; augmenter le TmNPS en offrant aux collaborateurs des conditions de travail optimales.	N/A	Contribuer à : Favoriser une expérience enrichissante et engageante pour tous les collaborateurs.
Procédure d'intégration (documentation sur la procédure, développement d'un parcours d'intégration dans le SIRH, création d'un parcours de formation pour chaque nouveau collaborateur)	Terminé	décembre 2024	Toutes les zones géographiques et tous les départements	Favoriser une expérience d'intégration enrichissante ; rendre l'intégration plus transparente et plus efficiente ; améliorer le score Top Employer car leur évaluation comprend une section sur l'intégration.	N/A	Contribuer à : Favoriser une expérience enrichissante et engageante pour tous les collaborateurs.
Identification du pool de talents (identification des HiPos⁴⁴/HiPers⁴⁵ une fois par an, promotion de la mobilité interne, suggestions proactives de mouvements stratégiques à certains collaborateurs)	En cours	N/A (récurrent; une fois par an ; intention de le rendre obligatoire à partir de 2025)	Toutes les zones géographiques et tous les départements	Favoriser le développement des collaborateurs tout en s'assurant que nous avons les bonnes personnes à la bonne place ; améliorer le score Top Employer car leur évaluation comprend une section sur le développement de la carrière.	N/A	Contribuer à : Favoriser un environnement dans lequel tous les collaborateurs se sentent habilités à contribuer à la réussite d'EVS.
Mise à disposition d'un tableau d'affichage interne dans le SIRH	Terminé	N/A (continu)	Toutes les zones géographiques et tous les départements	Informers les collaborateurs des postes à pourvoir au sein de l'entreprise (options de mobilité interne); favoriser le développement des collaborateurs tout en s'assurant que nous avons les bonnes personnes à la bonne place ; améliorer le score Top Employer car leur évaluation comprend une section sur le développement de la carrière.	N/A	Contribuer à : Favoriser un environnement dans lequel tous nos collaborateurs se sentent habilités à contribuer au succès d'EVS.

⁴⁴ Employés à haut potentiel (HiPos = High Potential employees)

⁴⁵ Employés à haute performance (HiPers = High Performance employees)



Création d'une page Intranet pour les candidatures spontanées	Terminé	juin 2024	Toutes les zones géographiques et tous les départements	Donner aux collaborateurs la possibilité de poser spontanément leur candidature à un poste/ dans un département qui n'est pas ouvert ; favoriser le développement des collaborateurs tout en s'assurant que nous avons les bonnes personnes à la bonne place ; améliorer le score Top Employer car leur évaluation comprend une section sur le développement de la carrière.	N/A	Contribuer à : Favoriser un environnement dans lequel tous nos collaborateurs se sentent habilités à contribuer au succès d'EVS.
--	---------	-----------	---	--	-----	--

Chez EVS, nous nous engageons à offrir aux collaborateurs des opportunités de développement. C'est pourquoi nous proposons un large éventail d'opportunités d'apprentissage et de développement. Ces opportunités comprennent des formations en présentiel, des formations en ligne, de la documentation, des cours de langues et des programmes de développement internes et externes, et sont accessibles à tous les collaborateurs. Nous sommes convaincus qu'en investissant dans le développement continu des collaborateurs, nous investissons dans la réussite de notre entreprise.

Nous favorisons une culture d'amélioration continue et de développement personnel en encourageant un feedback ouvert et cohérent entre les chefs d'équipe et leurs équipes. Notre processus individuel d'amélioration continue (ICIP) a atteint un taux de participation de 97% en 2024, reflétant une croissance de 12% par rapport à l'année précédente.

Ce processus s'appuie sur des réunions individuelles régulières et des examens approfondis des objectifs fixés. Il nous permet d'identifier les points forts et les points à améliorer tout en prenant des mesures concrètes pour assurer la croissance et le progrès du passé vers l'avenir.

Nous croyons également qu'il est important de cultiver les talents au sein même de l'entreprise en offrant des opportunités de mobilité interne sérieuses qui permettent aux employés de progresser dans leur carrière à travers différentes fonctions et différents départements. Notre engagement en faveur de la mobilité interne permet aux employés de relever de nouveaux défis, d'élargir leur éventail de compétences et d'acquérir une expérience diversifiée au sein de l'entreprise. Grâce à une communication transparente, nous veillons à ce que les employés soient bien informés des possibilités qui s'offrent à eux et disposent des ressources nécessaires pour réussir. Cette approche favorise non seulement un sentiment d'engagement plus profond, mais renforce également notre culture organisationnelle en encourageant la collaboration et la flexibilité au sein des équipes. En 2024, nous avons atteint un taux de mobilité interne de 16%, qui reflète le fruit de nos efforts pour soutenir la croissance et l'évolution de carrière de nos employés.

Les talents Clifton Strengths

“Ce que les leaders ont en commun, c'est que chacun connaît vraiment ses forces, les a développées et sait mobiliser la bonne force au bon moment.” – Donald O. Clifton

En 2024, nous nous sommes attachés à encourager l'utilisation de l'évaluation Clifton Strengths au sein de l'entreprise. Développée par le psychologue de l'éducation Donald Clifton et basée sur des décennies de recherche, cette évaluation identifie la combinaison unique de 34 points forts, classés en quatre domaines (réflexion stratégique, établissement de relations, influence et exécution). La compréhension de ces points forts permet aux collaborateurs de maximiser leur potentiel et de contribuer plus efficacement au travail de leur équipe. Si tous les collaborateurs sont conscients de leurs propres points forts et de ceux des autres, ils pourront vraisemblablement améliorer, non seulement leurs performances individuelles, mais aussi le travail d'équipe. À l'avenir, nous continuerons à offrir aux collaborateurs la possibilité d'évaluer leurs points forts selon la méthode Clifton.

Si l'on examine de plus près les offres de formation, en 2024, nous avons organisé pour la quatrième année consécutive des sessions de formation « Management 3.0 » afin d'améliorer nos compétences en matière de gestion. Les sessions de formation « Management 3.0 » sont un formidable catalyseur pour la transformation de l'entreprise, car :

- Elles harmonisent les pratiques de gestion et mettent l'accent sur ce que nous voulons voir prospérer au sein d'EVS.
- Elles stimulent les liens entre les individus et les équipes, renforçant ainsi la valeur du travail d'équipe chez EVS.
- Elles fournissent un langage commun et des outils actualisés.
- Elles aident à générer de nouvelles idées, en donnant matière à réflexion.
- Elles proposent une approche pragmatique et concrète, directement applicable par les managers et les collaborateurs.

En 2024, 44 collaborateurs ont suivi la formation Management 3.0 Foundation, et 27 ont reçu la certification. Avec 257 personnes formées (37% des collaborateurs), nous constatons que ces pratiques se développent au sein de l'entreprise, comme l'utilisation de Moving Motivators lors des sessions à deux pour influencer la motivation intrinsèque des collaborateurs, ou la mise en place de matrices de compétences pour déterminer les besoins de formation individuels et collectifs.

Parce que nous pensons qu'il est important d'informer tous les collaborateurs sur l'ESG, nous avons lancé en 2022 une nouvelle formation pour améliorer leurs connaissances sur le thème du développement durable et sur la manière dont cela impacte EVS, les investisseurs et les régulateurs. En 2024, 110 collaborateurs ont suivi cette formation, et 106 d'entre eux l'ont réussie. Cela porte la proportion de collaborateurs ayant suivi cette formation (depuis sa création) à 92%, tandis que la proportion d'entre eux ayant réussi notre formation ESG s'élève à 91%.

L'efficacité des actions visant à gérer les IRO liés aux thèmes de la gestion des talents et des conditions de travail est évaluée à travers les résultats annuels de notre enquête d'engagement, les résultats trimestriels de notre TmNPS et l'évaluation annuelle que nous recevons de Top Employer.

3.1.4. DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION (DEI) : POLITIQUE, ENGAGEMENT ET ACTIONS

Politique

Chez EVS, nous comprenons qu'embrasser la diversité et favoriser l'inclusion est à la fois un impératif moral et une décision commerciale stratégique qui contribue directement au succès à long terme. Par conséquent, pour gérer les impacts, risques et opportunités liés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion au sein de notre personnel, nous disposons d'une politique DEI spécifique, qui complète notre politique du personnel en exposant plus spécifiquement notre engagement à créer un environnement de travail sûr où les différences individuelles sont respectées, à offrir l'égalité des chances et à appliquer une approche de tolérance zéro envers la discrimination et le harcèlement. Les neuf caractéristiques protégées qui peuvent constituer des motifs de discrimination⁴⁶ sont explicitement identifiées dans notre politique DEI, qui est accessible au public sur notre site web.

La procédure à suivre si un collaborateur est témoin ou victime de discrimination ou de harcèlement est décrite dans notre politique DEI, ainsi que sur notre SharePoint des ressources humaines et notre SharePoint sur la diversité, l'équité et l'inclusion. La procédure est la suivante : en premier recours, nous encourageons les collaborateurs à s'adresser directement à leur supérieur ou à un représentant des ressources humaines s'ils subissent ou sont témoins d'un incident de harcèlement ou de discrimination. Toutefois, si cela n'est pas possible ou s'ils ne se sentent pas à l'aise, ils peuvent signaler l'incident par l'intermédiaire du canal de signalement des cas de discrimination et de harcèlement, accessible à la fois sur le SharePoint des ressources humaines et sur le SharePoint DEI (ESG). Dès qu'un rapport est soumis sur ce canal, trois membres désignés de l'équipe DEI reçoivent une notification et une enquête est menée pour examiner les faits rapportés. La personne qui a soumis le rapport est informée que son rapport a été reçu et reçoit des mises à jour régulières sur l'avancement de l'enquête. Elle a la garantie que son identité ne sera pas révélée, sauf si elle donne son accord explicite, et elle est protégée contre toute forme de représailles, à condition que le signalement ait été fait de bonne foi.

Engagement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion

En plus de notre enquête sur l'engagement, nous menons une fois par an une enquête anonyme sur l'inclusion afin de savoir plus précisément si les collaborateurs - en particulier ceux qui s'identifient comme des minorités - se sentent inclus au sein de l'entreprise; cela leur permet aussi de suggérer des pistes d'amélioration en matière d'inclusion. En 2024, nous avons complété l'enquête d'inclusion par une approche plus continue : notre canal de feedback et de suggestion DEI, qui est disponible tout au long de l'année sur la page intranet DEI. Ce canal permet aux employés de soumettre des suggestions, de façon anonyme ou nominative, sur la manière de favoriser un lieu de travail plus inclusif.

Les résultats de l'enquête sur l'inclusion sont analysés par les membres de l'équipe élargie Diversité, équité et inclusion et présentés à la Core Team ESG et au CPO, qui est chargé de veiller à ce que les résultats éclairent l'approche de l'entreprise en matière de DEI.

Actions

Le tableau suivant présente les initiatives en cours et prévues visant à gérer les impacts, risques et opportunités liés au thème de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

Les actions appropriées sont définies sur base de l'évaluation Top Employer, des feedbacks de nos enquêtes sur l'engagement et l'inclusion, des comparaisons avec d'autres entreprises similaires (benchmarking), des feedbacks supplémentaires (plus informels) rapportés directement à l'équipe DEI, et d'autres analyses internes telles que les analyses sur l'égalité des genres.

⁴⁶ Âge, handicap, changement de sexe, mariage et partenariat civil, grossesse et maternité, race, religion ou croyance, sexe, orientation sexuelle.

Action	Etat d'avancement	Horizon	Etendue	Résultats attendus et contribution aux objectifs	Investissement significatif (CapEx/OpEx)	Contribution à la politique
Formation DEI en ligne obligatoire	En cours	N/A (continu)	Tous les collaborateurs	Favoriser un niveau général de compréhension des thématiques DEI, des choses à faire et à ne pas faire, etc.; augmenter le score Top Employer, car les efforts pour favoriser un lieu de travail inclusif font partie de l'évaluation Top Employer.	N/A	Contribuer à : Permettre un environnement de travail sûr où les différences individuelles sont respectées et valorisées
Renforcer la sensibilisation aux thèmes de la DEI : ressources sur l'intranet, communications fréquentes sur les médias sociaux internes.	En cours	N/A (continu)	Tous les collaborateurs	Sensibiliser les collaborateurs à la diversité, l'équité et l'inclusion ; augmenter le score Top Employer, car les efforts déployés pour favoriser un lieu de travail inclusif font partie de l'évaluation Top Employer.	N/A	Contribuer à : Permettre un environnement de travail sûr où les différences individuelles sont respectées et valorisées
Renforcer la sensibilisation aux thèmes DEI : événement interactif pour la semaine européenne du handicap - interview et atelier de course de fauteuils roulants avec Maxime Carabin	Terminé	novembre 2024	Collaborateurs au siège (où l'événement s'est déroulé)	Sensibiliser les collaborateurs à la diversité, l'équité et l'inclusion ; augmenter le score Top Employer, car les efforts déployés pour favoriser un lieu de travail inclusif font partie de l'évaluation Top Employer.	N/A	Contribuer à : Permettre un environnement de travail sûr où les différences individuelles sont respectées et valorisées
Atelier de leadership inclusif pour le SteerCo ⁴⁷	Terminé	mars 2024	Comité de pilotage (département Recherche & Développement)	Sensibiliser les key leaders au leadership inclusif ; augmenter le score Top Employer, car les efforts pour favoriser un lieu de travail inclusif font partie de l'évaluation Top Employer.	4,500€ (OpEx)	Contribuer à : Permettre un environnement de travail sûr où les différences individuelles sont respectées et valorisées; favoriser l'égalité des chances au sein de l'organisation
Formation sur les préjugés inconscients pour les responsables du recrutement	En cours (12 personnes formées à titre de « test »)	2025	Responsables du recrutement au siège	Favoriser l'égalité des chances au stade du recrutement ; augmenter le score Top Employer, car les efforts déployés pour favoriser la diversité de la main-d'œuvre font partie de l'évaluation Top Employer.	N/A	Contribuer à : Favoriser l'égalité des chances au sein de l'organisation (au stade du recrutement)
Formation DEI en présentiel à destination des ambassadeurs DEI ⁴⁸	En cours	2027	À l'échelle de l'entreprise	Accroître la confiance et la perception de l'inclusion sur le lieu de travail ; augmenter le score Top Employer, car les efforts pour favoriser un lieu de	N/A	Contribuer à : Permettre un environnement de travail sûr où les différences

⁴⁷ Le comité de pilotage (SteerCo) est composé de cadres supérieurs qui rendent compte directement au CTO.

⁴⁸ L'objectif est de désigner quelques "Ambassadeurs DEI" qui auront suivi une formation approfondie en DEI et auxquels les membres de l'équipe pourront s'adresser pour des préoccupations et des questions liées à la DEI.

				travail inclusif font partie de l'évaluation Top Employer.		individuelles sont respectées et valorisées
Programme de mentorat entre les membres de l'équipe dirigeante et les femmes chez EVS (à la suite d'une analyse approfondie de l'égalité des genres).	En cours	mars 2025 ⁴⁹	A l'échelle de l'entreprise (programme ouvert à toutes les collaboratrices EVS)	Favoriser les échanges entre les membres de l'équipe dirigeante et les femmes de l'organisation ; augmenter le score Top Employer, car les efforts pour favoriser un lieu de travail inclusif font partie de l'évaluation Top Employer.	N/A	Contribuer à : Favoriser un environnement de travail sûr où les différences individuelles sont respectées et valorisées ; favoriser l'égalité des chances en encourageant la communication entre le top management et un groupe sous-représenté de collaboratrices.
Possibilité d'ajouter des pronoms spécifiques dans le SIRH	Terminé	avril 2024	Tous les collaborateurs	Rendre les collaborateurs/-trices non cisgenres plus à l'aise en leur permettant de choisir les pronoms qu'ils/elles préfèrent lorsqu'on se réfère à eux/elles ; augmenter le score Top Employer, car les efforts pour favoriser un lieu de travail inclusif font partie de l'évaluation de Top Employer.	N/A	Contribuer à : Permettre un environnement de travail sûr où les différences individuelles sont respectées et valorisées et où les personnes peuvent donner le meilleur d'elles-mêmes au travail.
Vérification de la formulation non genrée des descriptions de fonctions	En cours	N/A (continu)	Toutes les descriptions de fonctions	Attirer des talents variés en permettant aux candidates de se reconnaître dans les descriptions de poste ; augmenter le score Top Employer, car les efforts visant à favoriser la diversité du personnel font partie des critères Top Employer.	N/A	Contribuer à : Favoriser l'égalité des chances au sein de l'organisation (au stade du recrutement)
Soutien à la diversité des genres dans les secteurs de la diffusion et des STEM : soutien à Elles Bougent, CoderDojo, RISE	En cours	N/A (continu)	Secteurs de la diffusion et des STEM dans le monde entier, avec un accent particulier sur la Belgique	Apporter notre modeste contribution à l'inversion des tendances actuelles en matière de genre dans les secteurs de la diffusion et des STEM.	N/A	Contribuer à : Favoriser l'égalité des chances en dehors de l'organisation
Soutien à la diversité des genres dans les secteurs de la diffusion et des STEM : parrainage d'étudiantes en informatique	En cours	juin 2025	Ouvert aux étudiantes en informatique de l'Université de Liège	Apporter notre modeste contribution à l'inversion des tendances actuelles en matière de genre dans l'industrie informatique.	N/A	Contribuer à : Favoriser l'égalité des chances en dehors de l'organisation

⁴⁹ Ce programme est prévu pour une durée de 6 mois, mais pourrait être répété ou prolongé en fonction des réactions des participants..



L'efficacité des actions visant à gérer les IRO liées au pilier Diversité, équité et inclusion est évaluée grâce aux résultats annuels de notre enquête d'engagement, aux résultats annuels de notre enquête d'inclusion, aux résultats trimestriels de notre TmNPS et à l'évaluation annuelle que nous recevons de Top Employer.

3.1.5. STATISTIQUES

Tableau 1: Nombre de salariés (effectifs)⁵⁰ et répartition par genre

Genre	Nombre de salariés (effectifs)
Homme	589
Femme	111
Autre	1 ⁵¹
Non rapporté	0
Total de salariés	701 ⁵²

Tableau 2: Nombre de salariés (effectifs) et répartition par pays

Pays	Nombre de salariés (effectifs)
Australie	4
Belgique	418
Chine	8
France	42
Allemagne	17
Hong Kong	12
Italie	3
Mexique	1
Portugal	42
Singapour	4
Espagne	5
Pays-Bas	57
Émirats Arabes Unis	7
Royaume Unis	33
États-Unis d'Amérique	48

Tableau 3: Nombre de salariés (effectifs) et répartition par région

Région	Nombre de salariés (effectifs)
Asie-Pacifique (APAC)	28
Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA)	624
Amérique du Nord et Amérique latine (NALA)	49

⁵⁰ Sauf indication contraire, le nombre de salariés est calculé en effectifs, en tant que situation au dernier jour de la période de référence (31 décembre 2024).

⁵¹ Dans les métriques suivantes, la catégorie "Autre" a été supprimée pour des raisons de confidentialité. Étant donné que cette catégorie ne comprend qu'un seul individu, partager ces données compromettrait l'anonymat et révélerait directement des informations privées concernant cette personne.

⁵² L'augmentation du nombre de salariés entre 2023 et 2024 est due à la fois à la croissance organique et à l'acquisition d'une nouvelle entité.



Tableau 4: Nombre de salariés (effectifs) et répartition par tranche d'âge

Tranche d'âge ⁵³	Nombre de salariés (effectifs)
Moins de 30 ans	126
30-50 ans	409
Plus de 50 ans	166

Tableau 5: Nombre de salariés (effectifs) et répartition par type de contrat et genre

	Femme	Homme
Nombre de salariés	111	589
Nombre de salariés permanents	109	589
Nombre de salariés temporaires	2	0
Nombre de salariés hors garantie	0	0

Tableau 6: Départs et embauches de salariés - répartition par genre

	Femme	Homme	Total
Nombre d'embauches	28	102	/
Nombre de départs	6	47	/
Taux de roulement ⁵⁴	5%	8%	8%

Tableau 7: Départs et embauches de salariés - répartition par tranche d'âge

	Moins de 30 ans	30-50 ans	Plus de 50 ans
Nombre d'embauches	47	61	23
Nombre de départs	12	28	13
Taux de roulement	10%	7%	8%

Tableau 8: Départs et embauches de salariés - répartition par région

	NALA ⁵⁵	EMEA ⁵⁶	APAC ⁵⁷
Nombre d'embauches	19	111	1
Nombre de départs	13	39	1
Taux de roulement	27%	6%	4%

⁵³En 2024, l'âge moyen de nos employés était de 41.2 ans, avec une ancienneté de 8,4ans.

⁵⁴ Le taux de roulement est calculé comme le nombre de départs au cours de la période de référence, divisé par l'effectif (comptabilisé au dernier jour de la période de référence).

⁵⁵ NALA signifie « North America & Latin America » (Amérique du Nord et Amérique latine).

⁵⁶ EMEA signifie « Europe & the Middle East » (Europe, Moyen-Orient et Afrique).

⁵⁷ APAC signifie « Asia & Pacific » (Asie-Pacifique).

Tableau 9: Répartition des collaborateurs⁵⁸ par niveau hiérarchique et par genre

	Femme	Homme
Personnel (#) ⁵⁹	98	491
Management (#) ⁶⁰	8	58
Top management ⁶¹ (#)	7	60
Personnel (%)	17%	83%
Management (%)	12%	88%
Top management (%)	10%	90%

Tableau 10: Répartition des collaborateurs par niveau hiérarchique et par tranche d'âge

	Moins de 30 ans	30-50 ans	Plus de 50 ans
Personnel (#)	122	346	122
Management (#)	4	40	22
Top management (#)	0	39	28
Personnel (%)	21%	58%	21%
Management (%)	6%	61%	33%
Top management (%)	0%	58%	42%

Tableau 11: Nombre d'heures de formation par employé et répartition par genre

Genre	Nombre moyen d'heures de formation
Femme	22
Homme	17

Tableau 12: Nombre d'heures de formation par collaborateur et répartition par niveau hiérarchique

Niveau hiérarchique	Nombre moyen d'heures de formation
Personnel	17
Management	28
Top management	21

Tableau 13: Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et de leur évolution de carrière

Genre	Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et de leur évolution de carrière
Femme	95%
Homme	97%
Total	97%

⁵⁸ Les collaborateurs sont des salariés et des prestataires qui sont enregistrés dans le SIRH.

⁵⁹ Le personnel est composé de collaborateurs qui n'ont pas de rapports directs (c'est-à-dire qui ne sont pas des cadres) et qui ne sont ni skippers ni membres de l'équipe dirigeante.

⁶⁰ Le management est constitué de collaborateurs ayant au moins un supérieur hiérarchique direct, qui ne sont ni skippers, ni membres de l'équipe dirigeante.

⁶¹ Le Top management se compose des membres de l'équipe dirigeante et des skippers (collaborateurs qui rendent compte directement à l'équipe dirigeante).

Tableau 14: Pourcentage de salariés ayant pris un congé pour raisons familiales⁶² et répartition par genre⁶³

Genre	Pourcentage de salariés ayant pris un congé pour raisons familiales ⁶⁴
Femme	13%
Homme	18%
Total	17%

Tableau 15: Écarts de rémunération

	2024
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes ⁶⁵	-16% ⁶⁶
Écart de rémunération annuel total ⁶⁷	7.8

Tableau 16: Incidents de discrimination, plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE, et amendes/pénalités/indemnisation des dommages.

	2024
Incidents de discrimination, y compris le harcèlement	0
Nombre de signalements effectués par des membres de notre personnel dans le cadre de la procédure de signalement	0
Amendes, pénalités et indemnisation de dommages résultant d'incidents et de plaintes mentionnés dans les lignes ci-dessus.	0

⁶² Tous nos salariés ont droit à des congés pour raisons familiales dans le cadre d'une convention sociale et/ou d'une convention collective.

⁶³ Les données de notre dernière entité au Portugal n'étant pas disponibles, on estime dès lors que le pourcentage d'employés ayant pris un congé pour raisons familiales est le même que dans le reste de l'entreprise.

⁶⁴ Nous prenons en compte dans ce calcul tous les types de congés pour raisons familiales, y compris les horaires à temps partiel qui peuvent être adoptés par les parents d'enfants n'ayant pas atteint un certain âge en vertu de la législation belge. Veuillez noter que même si les chiffres sont similaires pour les hommes et les femmes, celles-ci ont tendance à prendre des congés pour raisons familiales plus longs.

⁶⁵ Différence de niveaux de rémunération moyens liés au genre, exprimée en pourcentage du niveau de rémunération moyen des hommes. Comme nous ne disposons pas de données sur le niveau de salaire horaire brut, les calculs sont effectués sur la base du salaire annuel d'un équivalent temps plein.

⁶⁶ Cet écart est calculé pour les mêmes heures de travail, sans tenir compte de facteurs tels que la fonction, l'ancienneté ou le niveau de responsabilité. Notre analyse interne approfondie de l'égalité des genres, qui s'est limitée à la Belgique, montre qu'en moyenne, les hommes occupent des postes à plus haut niveau de responsabilité et ont plus d'ancienneté que les femmes. Par conséquent, la promotion de l'accès des femmes à des postes à plus hautes responsabilités est un élément clé de notre stratégie de promotion de l'égalité, d'autant plus que l'analyse suggère qu'une fois les niveaux de responsabilité pris en compte, il n'y a pas d'écart de rémunération systématique entre les genres. En outre, les résultats montrent que l'écart de rémunération lié au genre en Belgique est inférieur à l'écart de rémunération global lié au genre, ce qui suggère que les différences dans la répartition des genres et les niveaux de salaire entre les pays peuvent également contribuer à creuser l'écart de rémunération global lié au genre.

⁶⁷ Rapport entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux payée).

3.2. TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

3.2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le développement durable et la responsabilité sociale font partie intégrante de notre stratégie, et nous sommes fermement convaincus qu'il est essentiel d'impliquer l'ensemble de notre écosystème dans nos efforts. Nous sommes conscients qu'il est de notre responsabilité de veiller à ce que nos partenaires commerciaux et leurs fournisseurs partagent notre engagement en matière de développement durable et de droits de l'homme.

En tenant compte de tous les travailleurs de notre chaîne de valeur susceptibles d'être affectés par nos activités⁶⁸, nous avons identifié les impacts, risques et opportunités suivants :

IRO	Définition	Réponse d'EVS ⁶⁹
Travailleurs de la chaîne de valeur - Conditions de travail	EVS a un impact positif réel sur les travailleurs de sa chaîne de valeur, en exigeant de ses fournisseurs des normes minimales en matière de conditions de travail (y compris les droits de l'homme, la santé et la sécurité).	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement officiel de la plateforme EcoVadis (module fournisseur) • 1^{ère} journée des fournisseurs • 2^{ème} journée des fournisseurs
Risque - Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Risque de problèmes liés aux droits du travail ou à l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement, entraînant une atteinte à la réputation et ayant des répercussions sur les coûts et les ventes à court et à long terme.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport détaillé sur les fournisseurs évalués par EcoVadis • Définition d'un plan d'action pour aider les petits fournisseurs à remplir le formulaire EcoVadis • Deuxième lot de demandes EcoVadis
Risque - Partenariat inadéquat	Un contrôle préalable inadapté des partenaires commerciaux potentiels ou des parties contractantes et un manque de contrôle du respect des accords peuvent conduire à des partenariats inappropriés ou inefficaces.	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} journée des fournisseurs • 2^{ème} journée des fournisseurs

Les travailleurs de la chaîne de valeur qui sont susceptibles d'être affectés par nos activités sont les travailleurs de notre chaîne de valeur en amont. À ce stade, nous ne disposons pas de la visibilité nécessaire pour identifier les zones géographiques ou les marchandises spécifiques pour lesquelles il existe un risque important de main-d'œuvre enfantine, de travail forcé ou de travail obligatoire. Nous ne sommes pas non plus en mesure de déterminer si les impacts sont systémiques ou liés à des incidents isolés, ou comment des travailleurs présentant certaines caractéristiques, travaillant dans des contextes spécifiques ou engagés dans des activités particulières, peuvent être plus exposés au risque de préjudice.

Comme nous n'avons pas encore élaboré de plan de transition climatique, nous n'avons pas identifié d'impacts significatifs sur les travailleurs de la chaîne de valeur qui pourraient découler des plans de transition visant à réduire les impacts négatifs sur l'environnement et à mettre en place des opérations plus vertes et neutres sur le plan climatique. Dans le même ordre d'idées, nous ne sommes pas encore en mesure de fournir des détails sur d'éventuels impacts positifs.

3.2.2. OBJECTIFS

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les questions de développement durable dans notre chaîne de valeur (en amont), y compris sur les conditions de travail dans la chaîne de valeur, nous avons adopté un outil central: la plateforme EcoVadis.

⁶⁸ Bien que nous ayons pris en compte les travailleurs tout au long de la chaîne de valeur dans notre analyse de double matérialité, nos politiques, objectifs et actions se concentrent principalement sur les fournisseurs de niveau 1. L'objectif est que nos efforts de durabilité se répercutent dans la chaîne d'approvisionnement à mesure que ces fournisseurs s'engagent avec leurs propres fournisseurs de niveau 1, et ainsi de suite.

⁶⁹ Pour plus d'informations sur les actions énumérées dans la colonne « Réponse d'EVS », veuillez consulter le chapitre « 3.2.4. ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT »

En tant que première organisation mondiale de notation ESG, EcoVadis fournit des évaluations conformes aux normes internationales, axées sur des domaines clés tels que la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les minerais de conflit, les pratiques de travail et les droits de l'homme. Sur base de leur système de notation, les entreprises peuvent recevoir des médailles d'or, d'argent ou de bronze.

D'ici 2030, nous visons à ce que 100 % de nos fournisseurs directs (niveau 1) à haut risque et moyen risque soient évalués sur EcoVadis. En outre, notre objectif est qu'au moins 50 % de ces fournisseurs obtiennent au moins une médaille de bronze⁷⁰. Le premier objectif est absolu, tandis que le second dépend du score des autres entreprises participant à EcoVadis, ce qui garantit que nous ne nous reposons pas sur nos lauriers, mais que nous nous efforçons au contraire de choisir des fournisseurs qui sont à la pointe des efforts de leur secteur en matière de développement durable. Comme EcoVadis inclut des critères liés au développement durable dans la chaîne d'approvisionnement du répondant, nous espérons créer un effet domino grâce auquel nos fournisseurs de niveau 1 exigeront de leurs propres fournisseurs qu'ils deviennent plus durables. Cette démarche s'inscrit directement dans notre politique, qui vise à garantir que nos fournisseurs respectent les normes et les pratiques éthiques d'EVS, promouvant ainsi une chaîne d'approvisionnement responsable et durable. Ces objectifs ont été fixés par les membres de la Core Team ESG responsables du pilier « chaîne d'approvisionnement durable » et ont été approuvés par l'équipe dirigeante. Bien que les parties prenantes n'aient pas été directement impliquées dans la définition de ces objectifs, ceux-ci ont été guidés par les résultats de l'évaluation de la double matérialité, qui s'est appuyée sur une approche plus participative.

Les fournisseurs directs sont ceux qui fournissent des biens et/ou des services directement liés à notre processus de production. Nous définissons un fournisseur à haut risque comme un fournisseur qui détient une position de monopole, posant un risque significatif pour la chaîne d'approvisionnement, tandis que les fournisseurs à risque moyen peuvent être remplacés, bien que cela nécessiterait des efforts et des ressources considérables.

Dès la fin de l'année 2024⁷¹, 20 fournisseurs directs à haut et moyen risque ont été évalués par EcoVadis. Cela correspond à un total de 26% de nos fournisseurs directs à haut et moyen risque ayant été évalués par EcoVadis, dont 19% ont obtenu une médaille de bronze. Ces résultats encourageants montrent que nous partons d'une base solide. Nos performances par rapport à ces objectifs sont contrôlées par le membre de La Core Team ESG responsable du pilier « chaîne d'approvisionnement durable » et sont présentées chaque année dans nos déclarations sur le développement durable. Ce collaborateur est également chargé d'identifier les enseignements tirés et les opportunités d'amélioration sur base de nos performances.

3.2.3. POLITIQUES

Nous avons mis en place deux politiques clés visant à gérer les IRO liés aux travailleurs de la chaîne de valeur :

- Une politique d'achat intégrant un critère de développement durable : cette politique décrit l'intégration de critères de développement durable à différents stades de la procédure d'achat. Elle précise quand et comment les critères de développement durable sont appliqués et comment ces facteurs sont combinés avec d'autres priorités dans le processus d'achat. Elle s'applique à toutes les activités d'achat direct. Cette politique interne est à la disposition des collaborateurs qui doivent effectuer des achats.
- Code de conduite des partenaires commerciaux : ce document s'adresse à tous nos partenaires commerciaux, y compris nos fournisseurs (de niveau 1). Il décrit les normes éthiques qu'EVS attend de ses partenaires commerciaux et fait explicitement référence à la santé et la sécurité, à la non-discrimination, aux droits de l'homme et aux droits du travail. Tous les fournisseurs doivent adhérer à ce code de conduite. En plus de ce document, une référence à la loi britannique sur l'esclavagisme moderne (UK Modern Slavery Act)⁷² est incluse dans les conditions générales d'achat de tous les fournisseurs. Le code de conduite des partenaires commerciaux est accessible au public sur notre site web.

Nous travaillons également sur un document qui formalisera notre « politique de certification des fournisseurs EVS », et qui sera publié en 2025. Cette politique intégrera le processus que tous les fournisseurs directs et indirects doivent suivre pour obtenir la certification EVS en matière de développement durable. En 2030, nous prévoyons de mettre à jour cette

⁷⁰ Seuls les fournisseurs directs dont la fourniture annuelle vaut au moins 50 000 EUR sont pris en compte dans le cadre de cet objectif.

⁷¹ Les fournisseurs de notre nouvelle entité au Portugal (acquise le 1er octobre) ne sont pas inclus dans ce KPI car ils ne sont pas encore intégrés dans notre système ERP.

⁷² Les politiques d'EVS sont alignées sur la loi britannique relative à l'esclavagisme moderne. Toutefois, à ce stade, nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que nos politiques sont conformes aux cadres mentionnés dans les normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards : Normes européennes d'information sur le développement durable*), à savoir les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, étant donné qu'une analyse plus approfondie de ces cadres est nécessaire pour permettre à notre équipe juridique de vérifier leur conformité totale.



politique afin de formaliser l'application de sanctions aux fournisseurs directs à risque élevé et moyen qui ne respectent pas cette politique.

L'objectif de ces politiques est de favoriser la transparence dans notre chaîne d'approvisionnement (en commençant par les fournisseurs de niveau 1) et de veiller à ce que tous nos fournisseurs respectent nos principes d'éthique et de développement durable.

La politique d'achat intégrant un critère de développement durable et la future politique de certification des fournisseurs d'EVS ont toutes deux été rédigées par des collaborateurs d'approvisionnement d'EVS, dont un représentant qui est également membre de la Core Team ESG pour le pilier « Chaîne d'approvisionnement durable ». Le code de conduite des partenaires commerciaux a été rédigé par des membres de l'équipe juridique, dont un est également le membre de la Core Team ESG responsable du pilier « Éthique des affaires ».

3.2.4. ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT

Bien que nous nous efforcions de nous engager auprès de nos fournisseurs, nous ne disposons actuellement d'aucun processus direct pour nous engager auprès des travailleurs de la chaîne de valeur ou de leurs représentants légitimes.

Les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent faire part de leurs préoccupations, par exemple en ce qui concerne les droits de l'homme, par le biais de notre procédure de signalement, disponible sur notre site web. Cette procédure stipule explicitement qu'ils sont protégés contre toute forme de représailles s'ils signalent des problèmes. En cas de signalement, le service juridique d'EVS est informé et une enquête est menée. L'auteur du signalement est tenu informé de l'état d'avancement et des résultats de l'enquête. Nous n'avons pas d'approche standardisée en matière de recours, étant donné que la réponse appropriée dépend de la nature et du contexte spécifiques de la plainte et doit donc être déterminée au cas par cas. Dans tous les cas, l'identité de l'auteur du signalement reste confidentielle et il est également possible de déposer une plainte anonyme. En 2024, aucun problème ou incident grave en matière de droits de l'homme lié à notre chaîne d'approvisionnement en amont ou en aval n'a été signalé par le biais de notre outil de signalement.

Bien qu'il y ait une référence à l'outil de signalement dans le code de conduite de nos partenaires commerciaux, nous n'évaluons actuellement pas la connaissance et la confiance que les travailleurs de la chaîne de valeur ont dans la procédure de signalement. Les questions soulevées par le biais de l'outil de signalement sont suivies et contrôlées par le service juridique d'EVS, qui est également chargé de veiller à ce que le canal fonctionne d'un point de vue technique.

Le tableau suivant résume les actions planifiées, achevées et en cours visant à gérer les impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur.

Action	Etat d'avancement	Horizon	Étendue	Résultats attendus et contribution aux objectifs	Investissement significatif (CapEx/OpEx)	Contribution aux objectifs de la politique
Lancement officiel de la plateforme EcoVadis (module fournisseur)	Terminé	janvier 2024	Fournisseurs directs à risque élevé et moyen	Améliorer la transparence et le développement durable au sein de notre chaîne d'approvisionnement ; se rapprocher de notre objectif en demandant à nos fournisseurs directs à risque élevé et moyen de remplir le formulaire EcoVadis.	27,000€	En améliorant la transparence et le développement durable au sein de notre chaîne d'approvisionnement, en veillant à ce que nos fournisseurs s'alignent sur les normes et les pratiques éthiques d'EVS.
Organisation de la première journée des fournisseurs	Terminé	mars 2024	Fournisseurs directs à risque élevé et moyen	Sensibiliser les fournisseurs à la thématique ESG et à l'importance du développement durable dans la chaîne d'approvisionnement, ce qui pourrait les inciter à se faire évaluer par EcoVadis.	N/A	En sensibilisant les fournisseurs à la thématique ESG et à l'importance du développement durable dans la chaîne d'approvisionnement, tout en veillant à ce que nos fournisseurs s'alignent sur les normes et les pratiques éthiques d'EVS.
Définition d'un plan d'action pour encourager les petits fournisseurs à remplir le formulaire EcoVadis	Terminé	décembre 2024	Fournisseurs directs à risque élevé et moyen	Améliorer la transparence et le développement durable au sein de notre chaîne d'approvisionnement ; se rapprocher de notre objectif en soutenant les petits fournisseurs, qui n'ont peut-être pas les moyens de participer à l'enquête EcoVadis.	N/A	En améliorant la transparence et le développement durable au sein de notre chaîne d'approvisionnement, tout en veillant à ce que nos fournisseurs s'alignent sur les normes et les pratiques éthiques d'EVS.
Lancement du deuxième lot de demandes pour compléter le formulaire EcoVadis	Programmé	avril 2025	Fournisseurs directs à risque élevé et moyen	Améliorer la transparence et le développement durable au sein de notre chaîne d'approvisionnement ; se rapprocher de notre objectif en demandant à nos fournisseurs directs à risque élevé et moyen de remplir le formulaire EcoVadis.	27,000€	En améliorant la transparence et le développement durable au sein de notre chaîne d'approvisionnement, tout en veillant à ce que nos fournisseurs s'alignent sur les normes et les pratiques éthiques d'EVS.
Organisation de la deuxième journée des fournisseurs	Programmé	2027	Fournisseurs directs à risque élevé et moyen	Sensibiliser les fournisseurs à la thématique ESG et à l'importance du développement durable dans la chaîne d'approvisionnement, ce qui pourrait les inciter à se faire évaluer par EcoVadis.	N/A	En sensibilisant les fournisseurs à la thématique ESG et à l'importance du développement durable dans la chaîne d'approvisionnement, tout en veillant à ce que nos fournisseurs s'alignent sur les normes et les pratiques éthiques d'EVS.
Lancement de la demande du nouveau certificat EcoVadis	Programmé	2029	Fournisseurs directs à risque élevé et moyen	Améliorer la transparence et le développement durable au sein de notre chaîne d'approvisionnement, se rapprocher de notre objectif en demandant à nos fournisseurs directs à risque élevé et moyen de remplir le formulaire EcoVadis.	27,000€	En améliorant la transparence et la durabilité au sein de notre chaîne d'approvisionnement, tout en veillant à ce que nos fournisseurs s'alignent sur les normes et les pratiques éthiques d'EVS.



L'efficacité de nos actions visant à gérer les impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur est mesurée par notre performance par rapport aux objectifs fixés, à savoir la proportion de nos fournisseurs directs à risque élevé et moyen évalués sur EcoVadis et la proportion de ces fournisseurs ayant obtenu au moins une médaille de bronze sur la plateforme.

3.3. CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

3.3.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La réussite des clients est au cœur de tout ce que nous faisons, profondément ancrée dans notre culture d'entreprise et priorisée de manière stratégique pour refléter le rôle vital que joue l'expérience client dans l'élaboration de la perception de la marque EVS.

En tenant compte de tous les consommateurs et utilisateurs finaux qui sont susceptibles d'être impactés par nos activités et/ou qui ont une influence déterminante sur la réussite d'EVS, nous avons identifié les impacts, risques et opportunités suivants :

IRO	Définition	Réponse d'EVS
Accès à des informations (de qualité)	EVS a un impact positif réel sur ses clients en les aidant à accéder à des informations de qualité. Les produits et services d'EVS sont utilisés par les équipes de production pour créer du contenu.	En général, nous donnons la priorité à la promotion d'une expérience client positive, en nous concentrant sur la qualité de nos produits et services et en cherchant à obtenir un feedback régulier en vue d'une amélioration continue. Il n'existe pas de réponse unique aux impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, car l'ensemble de notre culture et de notre stratégie repose sur la réussite des clients.
Pratiques commerciales responsables	EVS a un impact positif réel sur ses clients en leur donnant accès aux bonnes informations concernant leurs produits et services afin de les aider à décider de leurs achats en toute connaissance de cause.	
Risque - Expérience client	La non-satisfaction des clients peut avoir un impact sur notre réputation sur le marché et entraîner la perte d'opportunités commerciales futures.	

Nos principaux types de consommateurs/utilisateurs finaux sont les entreprises de diffusion en direct (*LAB*), les fournisseurs de services en direct (*LSP*) et les locations pour grands événements (*Big Events Rentals*)⁷³. Nous n'avons pas identifié d'impact négatif (potentiel ou réel) sur l'une de ces catégories.⁷⁴

Les impacts positifs significatifs résultent de notre engagement à promouvoir un marketing éthique et transparent et à fournir à nos clients des informations détaillées et précises sur nos produits et services. Cela a un impact positif sur les LAB, les LSP et les locations pour grands événements, ainsi que sur nos partenaires de distribution. Des impacts positifs importants résultent également de notre engagement à fournir des solutions fiables et innovantes au secteur de la diffusion, ce qui permet à nos clients de créer un contenu de haute qualité et à fort impact pour les audiences du monde entier.

Les risques liés à l'expérience client s'appliquent à tous les clients, plutôt qu'à un groupe spécifique de consommateurs ou d'utilisateurs finaux.

3.3.2. POLITIQUE ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT

Notre politique d'expérience client définit notre approche générale de la gestion des impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux. Cela inclut notre engagement à un marketing transparent, ainsi qu'à la qualité et à la durabilité des produits.

Notre processus d'engagement envers les consommateurs et les utilisateurs finaux est également largement exposé dans cette politique. Nous cherchons à utiliser des approches qualitatives et quantitatives pour évaluer en permanence la satisfaction de nos clients quant à nos produits et services, ainsi que pour comprendre leurs intérêts et leurs priorités en matière de développement durable. Les approches qualitatives comprennent des interviews pour comprendre le point de vue de nos clients sur les questions ESG. Les approches quantitatives comprennent le Devonscroft Net Promoter Score⁷⁵ et le score de soutien à la clientèle. Le score du support client mesure la satisfaction de nos clients quant à l'assistance que nous leur apportons s'ils rencontrent un problème avec l'un de nos produits ou l'une de nos solutions. Ce score est

⁷³ Pour une description de ces catégories de consommateurs et d'utilisateurs finaux, voir le chapitre «1.2 - Informations générales - EVS en bref »

⁷⁴ Pour être précis, nous avons identifié des impacts liés à la cybersécurité et à la protection des données personnelles; cependant, ceux-ci sont présentés au chapitre «5.1 - Cybersécurité de notre entreprise, de nos produits et de nos solutions », en tant que groupe de sujets spécifique à l'entité qui traite des questions de confidentialité et de cybersécurité concernant à la fois les collaborateurs et les consommateurs.

⁷⁵ Pour plus d'informations sur le Devonscroft Net Promoter Score (NPS), veuillez consulter le chapitre 4.1.3 OBJECTIFS

mesuré grâce à notre système de ticketing : les clients remplissent un ticket chaque fois qu'ils rencontrent un problème et, une fois le problème résolu, ils peuvent évaluer la qualité de l'assistance reçue. En 2024, notre score de support client s'élevait à 4.6, ce qui indique une perception positive du support fourni par EVS.

L'engagement envers les consommateurs se fait de manière directe et indirecte (par l'intermédiaire de Devoncroft Partners, par exemple). Le Chief Commercial Officer (CCO) est chargé de mettre en œuvre le pilier « Expérience client » de notre stratégie de développement durable, de veiller à l'engagement auprès des consommateurs et de s'assurer que l'approche d'EVS s'appuie sur le feedback des clients. L'efficacité de notre engagement auprès des consommateurs est évaluée par le taux de réponse aux enquêtes clients, tandis que l'efficacité des actions mises en œuvre à la suite de cet engagement est évaluée par les tendances de notre score de soutien à la clientèle et de notre NPS (c'est-à-dire que si les feedbacks clients sont mis en œuvre correctement, la tendance est susceptible d'être positive).

Comme nous n'avons pas identifié d'impact négatif sur les consommateurs et les utilisateurs finaux du fait de nos activités, nous n'avons pas mis en place de canal spécifique pour permettre aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations. Cela dit, les consommateurs et les utilisateurs finaux peuvent toujours utiliser notre outil de signalement⁷⁶, disponible sur notre site Web pour toutes les parties prenantes qui pourraient avoir besoin de signaler une infraction à la loi liée aux activités d'EVS ; ou notre politique de signalement des vulnérabilités de l'entreprise (également disponible sur notre site Web) s'ils doivent signaler des risques de cybersécurité liés à l'un de nos produits⁷⁷. Pour les autres préoccupations et demandes, ils peuvent transmettre leurs commentaires sur les canaux d'engagement mentionnés dans les deux paragraphes ci-dessus.

3.3.3. OBJECTIFS

D'ici 2030, nous visons à maintenir un Net Promoter Score de 30 ou plus, positionnant constamment EVS parmi les 25% les plus performants du secteur.

L'enquête Net Promoter Score de Devoncroft évalue divers aspects de la satisfaction client, notamment la réussite des clients, l'innovation, la qualité, la fiabilité, la stabilité, la vision prospective, le rapport qualité-prix et la facilité de collaboration. Elle demande également aux participants d'évaluer, sur une échelle de 1 à 10, la probabilité qu'ils recommandent les produits et solutions d'EVS à une connaissance. Comme pour le NPS des collaborateurs, les réponses sont classées en détracteurs (réponses 0-6), sans avis (7-8) et promoteurs (9-10). Le NPS est calculé en soustrayant le pourcentage de détracteurs du pourcentage de promoteurs. Mesuré indépendamment chaque année par les partenaires de Devoncroft, notre score NPS 2024 se situe à un niveau impressionnant de 45,2, reflétant la force de nos relations avec nos clients.

Les consommateurs et les utilisateurs finaux n'ont pas été directement impliqués dans la définition de l'objectif, le suivi de la performance par rapport à l'objectif ou l'identification des leçons tirées de notre performance. L'objectif a été fixé par le membre de la Core Team ESG responsable du pilier « Expérience client » et a été approuvé par l'équipe dirigeante. Tandis que Devoncroft Partners suit nos performances, le Senior Vice-President of Markets and Commercialization est chargé de tirer des enseignements et de mettre en œuvre des améliorations sur base des résultats de l'enquête.

3.3.4. ACTIONS

Étant donné que la réussite de nos clients fait partie intégrante de notre culture et est au cœur de toutes nos activités, nous n'avons pas de plan d'action spécifique (en matière de développement durable) pour traiter les impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux. En effet, un tel plan d'action serait redondant, car notre stratégie globale est déjà conçue pour donner la priorité aux expériences des consommateurs et des utilisateurs finaux. Plus particulièrement, nous nous engageons à enrichir continuellement l'expérience de nos clients en abordant les domaines d'amélioration mis en évidence par des enquêtes telles que le NPS de Devoncroft. Les éléments clés de notre stratégie d'entreprise sont la proximité avec le client, l'accès des clients à l'information sur nos produits et solutions, le support client, ainsi que la fiabilité et la qualité de nos offres. Nous mettons également l'accent sur l'innovation, qui crée une valeur significative pour nos clients et suscite un engagement émotionnel pour les audiences du direct (nos utilisateurs finaux). Ces priorités orientent chaque département au sein d'EVS à mesure que nous travaillons à la réalisation de nos ambitions de croissance.

Le succès de cette stratégie est évalué au moyen des processus d'engagement décrits au chapitre 3.3.2 POLITIQUE ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT .

⁷⁶ Pour plus d'informations sur la manière dont les questions soulevées au moyen de l'outil de signalement sont suivies, contrôlées et traitées, veuillez consulter le chapitre 4.1.3 POLITIQUE.

⁷⁷ Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez-vous référer au chapitre 5.1 CYBERSÉCURITÉ DE NOTRE ENTREPRISE, PRODUITS & SOLUTIONS, qui couvre les sujets spécifiques à l'entité liés à la confidentialité et à la cybersécurité pour les membres de l'équipe et les consommateurs.

4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE

4.1. ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

4.1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le succès d'EVS dépend de la conduite irréprochable de tous les collaborateurs. C'est pourquoi nous attendons d'eux qu'ils agissent toujours dans le respect de notre éthique professionnelle. Pour nous, chez EVS, cela signifie faire ce qu'il faut, de la bonne manière. Nous sommes fermement convaincus que le maintien de notre intégrité est essentiel pour garantir à EVS de rester une entreprise prospère et de garder le bon cap pour l'avenir.

Grâce à notre évaluation de la double matérialité, nous avons identifié les impacts, risques et opportunités (IRO) suivants liés à l'éthique professionnelle :

IRO	Définition	Réponse d'EVS
Risque - Conduite des affaires	Ne pas parvenir à mettre en œuvre et à maintenir un programme de conformité efficace au sein de l'entreprise (politiques et procédures, communication et formation, suivi, rapports et détection) pourrait entraîner des fraudes non détectées au sein de l'organisation, ce qui aurait des conséquences sur les résultats financiers et sur la réputation de l'entreprise.	Nous surveillons de près le respect du code de conduite (voir ci-dessous).
Risque - Protection de la propriété intellectuelle et comportement concurrentiel	Risque d'être limité dans le processus d'innovation par la propriété intellectuelle d'un tiers, ce qui pourrait conduire à une concurrence déloyale et restreinte.	

4.1.2. GOUVERNANCE

Comme indiqué dans le chapitre Informations générales (1), au niveau de la direction, le pilier « éthique des affaires » est soutenu par le Chief Customer Officer et dirigé par le responsable du service juridique. Au niveau du conseil d'administration, la gouvernance est une responsabilité partagée entre les membres du conseil. De plus, Soumya Chandramouli (représentant Frinso srl), en tant que sponsor de la durabilité, est responsable de la remise en question des projets ESG et, par conséquent, du pilier Éthique des affaires.

4.1.3. POLITIQUE

Notre code de conduite EVS (qui comprend à la fois le code de conduite des collaborateurs et le code de conduite des partenaires commerciaux) reflète la valeur fondamentale de notre société, à savoir l'intégrité. Il fournit des conseils pour aider nos parties prenantes à prendre les bonnes décisions dans chaque situation, même lorsque la bonne ligne de conduite n'est pas tout à fait claire.

Code de conduite des collaborateurs

Le code s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés d'EVS, ainsi qu'à tous les prestataires fournissant des services à EVS dans le monde entier, quel que soit leur poste ou leur niveau de responsabilité. Le cas échéant, il s'étend également à tous les fournisseurs, prestataires, clients ou autres partenaires potentiels.

Code de conduite des partenaires commerciaux

Le code de conduite des partenaires commerciaux s'applique à tous nos partenaires commerciaux potentiels. Il reflète les valeurs d'intégrité de notre entreprise et offre des conseils clairs pour les aider à prendre les bonnes décisions dans chaque situation, même lorsque la bonne ligne de conduite n'est pas tout à fait claire.



Le code de conduite aborde les thèmes suivants liés à l'éthique professionnelle : procédure de signalement, corruption et pots-de-vin, protection de la propriété intellectuelle et comportement concurrentiel.

Le code de conduite EVS, ainsi que la politique de signalement, offrent à toutes les parties prenantes la possibilité de signaler les infractions réelles ou présumées au code, aux politiques et aux lois applicables. Les infractions peuvent être signalées au travers de différents canaux. Pour les collaborateurs, la première étape recommandée est de signaler le problème à leur responsable local, qui est le mieux placé pour comprendre la situation et le point de vue du collaborateur. Si le problème ne peut être signalé au responsable local, les collaborateurs peuvent s'adresser directement à un membre de l'équipe dirigeante, un membre du service juridique ou un membre du service des ressources humaines avec lequel ils sont en confiance.

Les lanceurs d'alerte internes et externes peuvent également soumettre des rapports, de manière anonyme ou non, en remplissant le formulaire de signalement. Ce canal de signalement est ouvert à tous, à tout moment, 24 heures sur 24, et est disponible en anglais et en français.

EVS s'engage à protéger contre toute forme de représailles les personnes qui s'expriment et signalent des problèmes de manière appropriée et en toute bonne foi. Le cas échéant, cette protection peut inclure des mesures de soutien telles que des informations, une protection ou un soutien juridique.

EVS lancera une enquête rapide à la suite de toute indication crédible d'une infraction potentielle à la loi ou aux codes. Les infractions peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires, y compris la résiliation d'un contrat de travail ou d'une relation contractuelle. Le département juridique est responsable du suivi et de la conduite des enquêtes : aucun comité distinct n'est impliqué. EVS examine chaque année la portée et la mise en œuvre du code de conduite et des politiques et procédures connexes. Tous les collaborateurs sont tenus de suivre une formation complète en ligne sur le code de conduite et les politiques connexes, d'abord lorsqu'ils rejoignent le groupe EVS et ensuite tous les trois ans.

Notre code de conduite et les politiques et procédures connexes sont disponibles sur l'intranet et le site web de l'EVS. Par la mise en œuvre de notre code, nous visons à nous aligner sur les principes de la Convention des Nations unies contre la corruption.

4.1.4. CORRUPTION ET POTS-DE-VIN

Nous avons identifié les fonctions suivantes comme étant les plus exposées au risque de corruption au sein d'EVS : ventes, finances et achats. En effet, les collaborateurs qui travaillent dans la vente et l'approvisionnement traitent avec des partenaires commerciaux et des clients, et les collaborateurs qui travaillent dans la finance approuvent généralement les transactions financières. 88 % des collaborateurs occupant ces postes à haut risque ont suivi la formation en ligne sur le code de conduite, qui comprend des modules sur la corruption et les pots-de-vin. En 2025, nous prévoyons de développer un programme de formation spécifique axé sur les mesures de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

En 2024, il n'y a eu aucune condamnation ou amende pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin.

4.1.5. OBJECTIF

Dans le cadre du pilier « éthique des affaires » de notre stratégie ESG, nous avons fixé les objectifs suivants pour 2030 :

- 100 % des collaborateurs seront formés au code de conduite
- 100 % de nos fournisseurs directs (classés à risque élevé ou moyen) auront signé notre code de conduite (ou équivalent)⁷⁸.

Ces objectifs nous aident à contrôler la connaissance et le respect de notre code de conduite parmi les collaborateurs et les fournisseurs. Ils ont été définis par les membres de la Core Team ESG responsables du pilier « éthique des affaires » et approuvés par l'équipe dirigeante. Bien que les parties prenantes n'aient pas été directement impliquées dans la définition de ces objectifs, elles en ont été informées par le biais de l'évaluation de la double matérialité, qui a adopté une approche plus participative.

Pour les deux objectifs, 2024 servira d'année de référence.

Nos performances vis-à-vis de ces objectifs sont contrôlées par le membre de la Core Team ESG responsable du pilier « éthique des affaires » et sont présentées chaque année dans nos rapports sur le développement durable. Ce collaborateur est également chargé d'identifier les leçons retenues ou les domaines à améliorer sur base de nos performances.

En 2024, 94% des collaborateurs ont suivi une formation sur le code de conduite. Comme mentionné précédemment, la formation sur le code de conduite est donnée à tous les collaborateurs lorsqu'ils rejoignent EVS et est reconduite tous les trois ans pour tous les collaborateurs, y compris l'équipe dirigeante. Toutefois, nous effectuerons des contrôles supplémentaires dans les années à venir afin de nous assurer que la formation est correctement suivie par tous.

⁷⁸ Les mêmes définitions que celles utilisées dans le chapitre « (3.2) - Travailleurs dans la chaîne de valeur pour les fournisseurs à risque élevé et moyen ».



En 2024, nous avons mis en œuvre un plan d'action en collaboration avec les responsables du pilier « chaîne d'approvisionnement durable », dans le cadre duquel les fournisseurs les plus critiques ont été contactés pour signer notre code de conduite (ou équivalent). Les autres fournisseurs seront contactés dans les années à venir en fonction de leur niveau de criticité. Bien que nos conditions générales d'achat fassent référence à notre code de conduite, nous voulons nous assurer que tous nos fournisseurs connaissent et respectent nos principes. Toutefois, en raison de la charge de travail importante que cette initiative implique, nous ne sommes pas en mesure de communiquer le nombre de fournisseurs qui ont confirmé leur adhésion cette année.

5. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À L'ENTITÉ

5.1. CYBERSÉCURITÉ DE NOTRE ENTREPRISE, DE NOS PRODUITS ET DE NOS SOLUTIONS

5.1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La fréquence croissante des cyber-attaques dans le monde et les tactiques sophistiquées utilisées par les pirates informatiques et les groupes de cybercriminels représentent un défi pour les fabricants. En tant que fournisseur et architecte de premier plan pour les solutions d'infrastructure IP à destination du secteur de la diffusion, EVS a mis en place une stratégie de cybersécurité robuste qui garantit une protection complète à la fois de nos produits et de nos systèmes informatiques critiques.

EVS est pleinement conscient de l'importance croissante de la sécurité informatique des entreprises. Notre engagement en faveur de la cybersécurité se reflète dans l'attention portée par notre équipe dirigeante, qui a conduit à la mise en place de nouveaux processus et à une plus grande attention portée à la sécurité des produits EVS.

La grande majorité des clients EVS jouent un rôle important dans la diffusion fiable d'informations et d'événements sportifs dans le monde entier. Par conséquent, la protection contre les cyberattaques et les menaces spécifiques constitue une part importante des activités exercées par EVS.

Nous avons identifié les impacts, risques et opportunités suivants en relation avec la cybersécurité de notre société, de nos produits et de nos solutions :

IRO	Définition	Réponse d'EVS
Collaborateur – Protection de la vie privé	La protection de la vie privée implique des mesures de sécurité appropriées pour protéger les données des employés. En mettant en place des mesures, EVS prévient d'éventuels impacts négatifs sur son personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Tests de phishing • Formation obligatoire sur la cybersécurité
Client - Violation des données	EVS peut avoir un impact négatif sur ses clients en cas de faille dans la cybersécurité des produits ou des systèmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une politique de signalement des vulnérabilités de l'entreprise • Séances d'information sur la cybersécurité dans les bureaux hors siège social

5.1.2. POLITIQUES

Pour limiter les risques liés aux cyberattaques et aux violations de données, nous avons mis en place de multiples politiques visant à protéger les données de l'entreprise et/ou les produits et solutions d'EVS :

- Politiques de sécurité des produits (IRO : client - violation de données) : ces politiques couvrent divers sujets liés à la cybersécurité des produits EVS, tels que la gestion des identifiants ou la gestion des vulnérabilités. Leur objectif principal est de garantir que les produits et solutions EVS sont développés sans failles. Ces politiques sont destinées à être utilisées en interne par les développeurs R&D et sont accessibles via l'intranet. Leur mise en œuvre est contrôlée par l'évaluation des vulnérabilités à chaque sortie de produit. Le CFO et le CEO sont responsables de la mise en œuvre de ces politiques.
- Politique de signalement des vulnérabilités de l'entreprise (IRO: client - violation de données): cette politique est destinée aux clients et explique comment ils peuvent informer EVS d'éventuelles failles qu'ils trouveraient dans nos produits, dans quelles conditions ils peuvent le faire, et ce à quoi ils peuvent s'attendre à la suite de leur signalement. Il est disponible sur notre site web. Bien que le processus de signalement ne soit pas anonyme (puisque le groupe de travail sur la cybersécurité doit communiquer avec la personne qui émet un rapport), la confidentialité du client est garantie. Les rapports sont

- régulièrement suivis par les membres du groupe de travail sur la cybersécurité. Le CFO et le CEO sont chargés de superviser la mise en œuvre de cette politique.
- Politique de protection des données (IRO: collaborateur - violation de données) : cette politique, accessible via l'Intranet, comprend des informations destinées aux collaborateurs sur les données qui doivent être traitées de manière confidentielle et protégées. Elle décrit les modalités d'accès, de stockage, de partage, d'utilisation et d'étiquetage des données sensibles au sein d'EVS afin de garantir une protection adéquate. Le chef du service juridique est responsable de la mise en œuvre de cette politique, dont l'efficacité est contrôlée sur base du nombre d'incidents de fuites de données présumées, publié dans notre rapport annuel. En 2024, le nombre d'incidents signalés était de 0.
 - Politique de protection des données à caractère personnel (IRO : collaborateur - violation de données) : cette politique, également disponible sur notre Intranet, comprend des informations sur la manière dont EVS recueille, traite, utilise, stocke et transfère les données à caractère personnel, tout en détaillant les droits des personnes dont les données sont traitées. Elle fait référence au RGPD⁷⁹. Le responsable du département juridique est chargé de la mise en œuvre de cette politique, qui fait l'objet d'un suivi sur base du nombre d'incidents de fuites de données présumées publiés dans notre rapport annuel.
 - Politique de sécurité ICT⁸⁰: cette politique, disponible sur notre Intranet, propose des lignes directrices que les collaborateurs doivent respecter pour garantir un niveau correct de sécurité ICT. elle vise donc à aider les employés à utiliser les ressources informatiques de manière sûre et efficace. Le directeur financier (CFO) est responsable de la mise en œuvre de cette politique, qui est suivie par le signalement des incidents de fuites présumées de données dans le rapport annuel.

5.1.3. OBJECTIFS

Pour 2030 et 2027, nous avons fixé deux objectifs (absolus) liés à la cybersécurité de notre entreprise, de nos produits et de nos solutions. Ces deux objectifs concernent l'ensemble de l'organisation.

Le premier objectif est d'atteindre le niveau de maturité 2 du cadre des CyberFondamentaux d'ici 2030. Le cadre des CyberFondamentaux du CCB⁸¹ s'articule autour de cinq fonctions essentielles : identifier, protéger, détecter, répondre et récupérer. Ces fonctions, indépendamment de l'organisation ou du secteur, facilitent la communication sur la cybersécurité entre les spécialistes techniques et les parties prenantes, en veillant à ce que les cyber-risques soient effectivement intégrés dans la stratégie globale de gestion des risques. La protection de nos systèmes informatiques critiques s'en trouve renforcée. Les exigences et les orientations du cadre sont complétées par les éléments pertinents du cadre NIST/CSF⁸² et de la norme IEC/ISO 27001:2022. Atteindre le niveau de maturité 2 du cadre des CyberFondamentaux implique également de se conformer à la directive NIS2⁸³, qui deviendra obligatoire en 2030. Comme il s'agit d'une exigence réglementaire, les parties prenantes (et en particulier les collaborateurs) n'ont pas été directement impliquées dans la définition de cet objectif.

Notre deuxième objectif est d'être conforme au Règlement sur la cyber-résilience (CRA - Cyber Resilience Act) d'ici 2027. Le CRA est un règlement européen conçu pour améliorer la cybersécurité et la cyber-résilience dans l'ensemble de l'UE. Il établit des normes communes de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques, y compris des rapports d'incidents obligatoires et des mises à jour de sécurité automatiques⁸⁴. L'objectif de cette ambition est donc de favoriser une plus grande cybersécurité de nos produits et solutions en se conformant au CRA. Étant donné qu'il s'agit d'une exigence légale obligatoire pour notre groupe, les parties prenantes (c'est-à-dire nos clients dans ce cas) n'ont pas été directement impliquées dans la définition de cet objectif.

5.1.4. ACTIONS

Pour gérer les impacts, risques et opportunités associés au pilier Cybersécurité de notre entreprise, de nos produits et de nos solutions, les actions suivantes ont été planifiées / mises en œuvre en 2024 :

⁷⁹ RGPD (GDPR) = Règlement général sur la protection des données

⁸⁰ ICT (Information & Communication Technologies) = TIC (Technologies de l'information et de la communication)

⁸¹ CCB = Centre for Cybersecurity Belgium

⁸² NIST (National Institute of Standards and Technology) = Institut national (américain) des normes et de la technologie; CSF (Cybersecurity Framework) = Cadre de cybersécurité

⁸³ NIS2 Directive (Network and Information Security Directive) = Directive sur la sécurité des réseaux et de l'information

⁸⁴ Cyber Resilience Act | Shaping Europe's digital future

Action	Etat d'avancement	Horizon	Etendue	Résultats attendus et contribution aux objectifs	Investissement significatif (CapEx/OpEx)	Contribution aux objectifs de la politique
Créer et publier la politique de signalement des vulnérabilités de l'entreprise	Terminé	juin 2024	Tous les produits et solutions EVS actuellement pris en charge avec une licence active installée.	Permettre de signaler en temps utile les vulnérabilités liées aux produits d'EVS et d'enquêter à leur sujet, contribuant ainsi au niveau de sécurité de nos produits et solutions.	N/A	Protéger les produits et les solutions d'EVS
Lancement de tests de phishing	En cours	N/A (continu; tous les mois)	Toutes les personnes disposant d'une adresse électronique EVS	Sensibiliser à un type courant de cyberattaque (le phishing) et former nos collaborateurs (ainsi que les consultants, les stagiaires, etc.) à la détection et au signalement de phishing, contribuant ainsi au niveau de sécurité de nos systèmes informatiques critiques.	N/A	Protéger les systèmes informatiques critiques d'EVS
Formation obligatoire à la cybersécurité pour tous les collaborateurs	En cours	N/A (continu)	Tous les collaborateurs EVS	Sensibiliser à l'importance de la cybersécurité et former les collaborateurs aux principes de base de la cybersécurité, afin de contribuer au niveau de sécurité de nos systèmes informatiques critiques.	N/A	Protéger les systèmes informatiques critiques d'EVS
Formation à la cybersécurité pour un public spécifique	En cours	N/A (continu)	Développeurs R&D et équipes d'info sécurité	Sensibiliser à l'importance de la cybersécurité en offrant une formation spécifique au personnel technique, au moyen d'une formation ludique de sensibilisation ou d'une formation spécialisée.		Protéger les systèmes critiques d'EVS ainsi que ses produits et solutions
Séances d'information sur la cybersécurité dans les principaux bureaux hors siège	En cours	2025 (trois bureaux ont suivi une session en 2024)	Les collaborateurs dans les grands bureaux autres que le siège (remarque : les sessions n'étaient pas obligatoires)	Sensibiliser à l'importance de la cybersécurité, pour ainsi contribuer au niveau de sécurité de nos produits et solutions et de nos systèmes informatiques critiques.	N/A	Protéger les produits et solutions d'EVS et les systèmes informatiques critiques

L'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du pilier Cybersécurité de notre entreprise, de nos produits et de nos solutions est évaluée par le biais du nombre d'incidents présumés de fuites de données, du nombre de vulnérabilités détectées soit par notre entreprise, soit par nos clients dans le cadre du processus de signalement, soit les deux, selon que les actions visent à traiter le risque (*client - violation de données*), l'impact potentiel (*collaborateur - vie privée*), ou les deux .

5.2. CONTRIBUTION SOCIALE LOCALE

5.2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

En tant qu'entreprise internationale jouissant d'une forte présence locale dans plusieurs régions du monde, nous souhaitons contribuer à l'amélioration des communautés là où nous sommes actifs. Au niveau de l'entreprise, nous consacrons des ressources au soutien de projets ambitieux, en particulier ceux qui se concentrent sur des activités liées au sport, à l'éducation et à la culture. Un groupe de travail spécial se réunit chaque mois pour examiner toutes les demandes de parrainage et décider de l'affectation des ressources.

En outre, nous encourageons nos collaborateurs à participer à des journées caritatives⁸⁵ et à soutenir des initiatives individuelles en parrainant des organisations reconnues de leur choix. Chaque collaborateur a la possibilité de soutenir des causes ou des associations qui lui tiennent à cœur, avec un budget dédié aux dons caritatifs. En 2024, le montant total des dons versés à des entreprises et à des particuliers s'élevait respectivement 158.026€ et 39.405€, avec 407 demandes de dons ont été faites par des collaborateurs. En outre, pour la première fois en 2024, les collaborateurs belges ont eu la possibilité de faire don d'une partie de leur prime annuelle à l'une des trois organisations caritatives présélectionnées, et cette nouvelle initiative a permis de récolter 7.208€

Notre contribution positive à la société par le biais du parrainage, du bénévolat et d'autres activités similaires a été un pilier essentiel de notre stratégie ESG depuis le tout début, c'est pourquoi le pilier de la contribution sociale locale est un sujet spécifique à l'entité dans la présente publication.

5.2.2. OBJECTIFS

Chaque année, chaque collaborateur EVS peut consacrer une journée complète (payée) à une œuvre caritative. L'objectif est de donner à nos collaborateurs l'occasion de s'impliquer personnellement dans une cause qui leur tient à cœur. Les collaborateurs peuvent s'investir dans une journée caritative à titre individuel, en équipe ou en groupe.

D'ici à 2030, notre objectif est qu'au moins 80 % de nos employés utilisent leur journée caritative au cours de l'année. Cet objectif absolu est en parfaite adéquation avec les objectifs de notre politique, à savoir favoriser un impact positif sur les communautés locales et mondiales, tout en sensibilisant nos collaborateurs à la valeur des activités de bénévolat. Il s'applique à tous les employés, indépendamment de leur ancienneté, de leur département ou de leur lieu de travail. Cet objectif a été déterminé par le membre de la Core Team ESG responsable du pilier Contribution sociale locale et approuvé par l'équipe dirigeante. Aucune autre partie prenante n'a été directement impliquée dans la définition de l'objectif.

Le membre de la Core Team ESG responsable du pilier Contribution sociale locale est également chargé de compiler les données relatives à ce pilier, y compris les données liées à notre performance relative à cet objectif, et d'identifier les leçons retenues ou les domaines d'amélioration. En 2024, 23% des employés ont effectué leur journée caritative⁸⁶. Il s'agit d'une amélioration encourageante par rapport à 2023 (10 %).

5.2.3. POLITIQUES

Afin de formaliser notre engagement à contribuer positivement aux communautés du monde entier par le biais du bénévolat et du parrainage et de sensibiliser nos collaborateurs aux possibilités qu'ils ont de soutenir des causes qui leur tiennent à cœur, nous avons élaboré une politique expliquant nos principes concernant cet aspect spécifique du développement durable. Cette politique s'applique à tous nos collaborateurs, dans tous les départements et toutes les zones géographiques. La politique de contribution sociale locale est disponible sur notre site web pour toutes les parties prenantes.

5.2.4. ACTIONS

En 2024, les actions suivantes ont été planifiées / mises en œuvre pour soutenir nos objectifs concernant le pilier de la contribution sociale locale :

⁸⁵ Pour plus d'informations, voir le chapitre « 5.2.2. OBJECTIFS »

⁸⁶ La proportion de salariés qui ont utilisé leur journée caritative est calculée en divisant le nombre de journées caritatives saisies dans le SIRH par le nombre total de salariés (effectif au dernier jour de la période de référence).

Action	Etat d'avancement	Horizon	Etendue	Résultats attendus et contribution aux objectifs	Investissement significatif (CapEx/OpEx)	Contribution à la politique
Promotion des journées caritatives dans les bureaux hors siège (collaboration avec les ambassadeurs ESG)	En cours	N/A (continu)	Bureaux hors siège où des ambassadeurs ESG sont présents (bureaux plus importants) ⁸⁷	Trouver des partenaires locaux et des possibilités d'organiser des journées caritatives dans les bureaux hors siège, ce qui devrait permettre d'augmenter le nombre de journées caritatives organisées dans les bureaux hors siège et contribuer à atteindre l'objectif de 80 % de journées caritatives effectuées en 2030.	N/A	Rappeler à nos collaborateurs qu'ils peuvent faire don de ressources (argent et temps) à une cause de leur choix, et les encourager à le faire ; veiller à ce que l'approche d'EVS concernant les activités de parrainage et les journées caritatives des collaborateurs soit appliquée dans l'ensemble de l'organisation, y compris dans les bureaux hors siège.
Promotion des journées caritatives des équipes en collaboration avec les chefs d'équipes	Terminé	N/A (récurrent)	À l'échelle de l'entreprise	Encourager la participation des collaborateurs aux journées caritatives en s'appuyant sur l'exemple de l'implication des chefs d'équipes, ce qui devrait permettre d'augmenter le nombre de journées caritatives effectuées dans l'ensemble de l'entreprise.	N/A	Rappeler à nos collaborateurs qu'ils peuvent faire don de ressources (argent et temps) à une cause de leur choix, et les encourager à le faire ; veiller à ce que l'approche d'EVS concernant les activités de parrainage et les journées caritatives des collaborateurs soit appliquée dans l'ensemble de l'organisation, y compris dans les bureaux hors du siège.
Mise en place de la possibilité de faire don des primes non utilisées à une association présélectionnée	Terminé	mars 2024	Belgique	Encourager les collaborateurs à faire un don à l'une des trois associations locales, qui devrait à son tour contribuer positivement à la communauté locale de Liège.	N/A	Contribuer positivement aux communautés locales
Mise en place de l'outil MBMC pour traiter la demande de parrainage individuel de 100€.	Prévu	janvier 2025	Belgique	Permettre de traiter les demandes dès qu'elles sont formulées, ce qui devrait réduire le temps d'attente et les erreurs potentielles - les dons groupés pourraient diminuer légèrement en conséquence.	N/A	Contribuer positivement aux communautés locales
Recherche d'organisations caritatives et création d'un tableau de bord regroupant les organisations avec	En cours	Tableau de bord original mis à disposition en décembre 2024 ; mis à jour en permanence	Siège (Liège)	Proposer des idées pour les journées caritatives afin de faciliter la tâche des collaborateurs, ce qui devrait permettre d'augmenter le nombre de journées caritatives effectuées au siège et contribuer à atteindre l'objectif de 80 %	N/A	Rappeler aux collaborateurs qu'ils ont la possibilité de faire don de ressources (argent et temps) à la cause de leur choix, et les encourager à le faire.

⁸⁷ Hong Kong, Fairfield (U.S.), Toulouse (France), Paris (France), Porto (Portugal), Munich (Allemagne), Wokingham (U.K.), Gilze (Pays-Bas)

lesquelles il est possible de collaborer				de journées caritatives effectuées en 2030.		
Remise à neuf des pages Intranet liées aux dons individuels et aux journées caritatives	Prévu	janvier 2025	À l'échelle de l'entreprise	Améliorer la communication autour du processus des dons individuels et des journées caritatives pour les collaborateurs, ce qui devrait favoriser l'utilisation de ces processus.	N/A	Rappeler aux collaborateurs qu'ils ont la possibilité de faire don de ressources (argent et temps) à la cause de leur choix, et les encourager à le faire.
Communication sur les médias sociaux internes concernant la possibilité de participer à des journées caritatives à titre individuel, en équipe ou en groupe.	En cours	N/A (récurrent; 3 fois par an)	À l'échelle de l'entreprise	Rappeler à tous les collaborateurs les différentes alternatives pour organiser leur journée caritative (individuellement, en groupe, en équipe), ce qui devrait augmenter le nombre de journées caritatives menées dans l'ensemble de l'entreprise.	N/A	Rappeler aux collaborateurs qu'ils ont la possibilité de faire don de ressources (argent et temps) à la cause de leur choix, et les encourager à le faire.
Promotion sur les médias sociaux internes d'organisations ou d'événements spécifiques auxquels des journées caritatives peuvent être consacrées.	En cours	N/A (récurrent; 2 à 3 fois par mois)	HQ (Liège)	Contribuer à sensibiliser les collaborateurs aux journées caritatives et leur proposer des idées d'organisations, ce qui devrait permettre d'augmenter le nombre de journées caritatives prises au siège et contribuer à l'objectif d'atteindre 80 % des journées caritatives effectuées en 2030.	N/A	Rappeler aux collaborateurs qu'ils ont la possibilité de faire don de ressources (argent et temps) à la cause de leur choix, et les encourager à le faire.

L'efficacité des actions visant à faire progresser le pilier de la contribution sociale locale est évaluée par le suivi d'indicateurs clés de performance (KPIs) tels que le nombre de journées caritatives, la proportion de collaborateurs qui ont effectué leur journée caritative, le nombre de parrainages au niveau de l'entreprise et au niveau individuel, et la somme d'argent donnée par le biais du plan Flex. Ces KPI font l'objet d'un rapport annuel, mais sont souvent mesurés plus fréquemment (généralement sur une base trimestrielle ou semestrielle).

Les réactions des collaborateurs, en particulier ceux qui font partie de la Core Team ESG pendant les réunions de cette dernière, apportent un éclairage supplémentaire et des informations utiles sur les actions complémentaires à entreprendre. Étant donné qu'ils sont également censés effectuer leur journée caritative, ces collaborateurs peuvent donner des informations de premier plan sur les obstacles qu'ils rencontrent pour y parvenir et suggérer des pistes pour mieux se faire aider.

ANNEXES

ANNEXE 1A - LISTE DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS COUVERTS PAR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION DE L'ESRS ET SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

Thématique ESRS	Thèmes liés au développement durable	Impact	Risques / Opportunités
ESRS E1 – Changement climatique	Atténuation du changement climatique - Entreprise	Atténuation du changement climatique - Entreprise	N/A
	Atténuation du changement climatique - Client	Atténuation du changement climatique - Client	Risque - Dynamique du marché (ESG) Opp - Dynamique des produits et du marché (ESG)
	Énergie - Organisation	Énergie – Organisation	Risque - Consommation d'énergie Opp - Ressources durables permettant de réduire les coûts opérationnels
	Énergie - Produit	Énergie - Produit	Risque - Dynamique du marché (ESG) Opp - Dynamique des produits et du marché (ESG)
ESRS E5 – Économie circulaire	Ressources entrantes	Flux de ressource entrantes	Risque - Approvisionnement en matériaux
	Ressources sortantes	Flux de ressource sortantes liés aux produits et services	Risque - Dynamique du marché (ESG) Risque - Exigences légales en matière de produits (ESG) Opp - Dynamique des produits et des marchés (ESG)
ESRS S1 – Effectif propre	Collaborateur - Conditions de travail	Collaborateur - Conditions de travail	Risque - Attraction et rétention des talents
	Collaborateur - Dialogue social et liberté d'association	Collaborateur - Dialogue social et liberté d'association	
	Collaborateur - Égalité des genres et rémunération égale à travail égal	Collaborateur - Égalité des genres et rémunération égale à travail égal	Risque - Diversité et inclusion
	Collaborateur - Diversité et inclusion	Collaborateur - Diversité et inclusion	
	Collaborateur - Formation et développement des compétences	Collaborateur - Formation et développement des compétences	Risque - Attraction et rétention des talents
ESRS S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur	Travailleurs de la chaîne de valeur - Conditions de travail	Travailleurs de la chaîne de valeur - Conditions de travail	Risque - Partenariat inadéquat Risque - Gestion de la chaîne d'approvisionnement
ESRS S4 – Consommateurs	Client - Accès à des informations (de qualité)	Client - Accès à des informations (de qualité)	Risque - Expérience client

et utilisateurs finaux	Client - Pratiques de commercialisation responsables	Client - Pratiques commerciales responsables	Risque - Expérience client
ESRS G1 – Conduite des affaires	Protection des lanceurs d'alerte	Protection des lanceurs d'alerte	Risque - Conduite des affaires
	Corruption et versement pots-de-vin	Corruption et pots-de-vin	Risque - Conduite des affaires
	Protection de la propriété intellectuelle et comportement concurrentiel	N/A	Risque - Protection de la propriété intellectuelle et comportement concurrentiel
Thèmes spécifiques à l'entreprise	Client - Violation de données	Client - Violation de données	Risque - Sécurité des données – produit
	Collaborateur - Protection de la vie privé	Collaborateur - Protection de la vie privé	Risque - Sécurité des données – EVS
	Contribution sociale locale	Contribution sociale locale	N/A

ANNEXE 1B - LISTE DES OBLIGATIONS D'INFORMATION DE L'ESRS RESPECTÉES LORS DE LA PRÉPARATION DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUITE AU RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DE LA MATÉRIALITÉ

Norme ESRS	Obligation	Description	Section référence
ESRS 2	BP-1	Base générale pour la préparation des rapports sur le développement durable	SECTION 1. INFORMATIONS GENERALES > NOTRE RAPPORT ESG > BASE POUR L'ELANORATION
	BP-2	Déclarations relatives à des circonstances spécifiques	SECTION 1. INFORMATIONS GENERALES > NOTRE RAPPORT EST > BASE POUR L'ELANORATION
	GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de gestion et de supervision	SECTION 1. INFORMATIONS GENERALES > ESG CHEZ EVS > NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ETHIQUE PROFESSIONNELLE > GOUVERNANCE
	GOV-2	Informations fournies aux organes d'administration, de gestion et de supervision de l'entreprise et questions relatives au développement durable traitées par ces organes	SECTION 1. INFORMATIONS GENERALES > ESG CHEZ EVS > NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG
	GOV-3	Intégration des performances en matière de développement durable dans les systèmes d'incitation	SECTION 1. INFORMATIONS GENERALES > ESG CHEZ EVS > NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE ESG
	GOV-4	Déclaration de diligence raisonnable	SECTION 1. INFORMATIONS GENERALES > NOTRE RAPPORT ESG > PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE
	GOV-5	Gestion des risques et contrôle interne des rapports sur le développement durable	SECTION 1. INFORMATIONS GENERALES > NOTRE RAPPORT ESG > GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
	SBM-1	Stratégie, business model et chaîne de valeur	SECTION 1. INFORMATIONS GENERALES > EVS EN UN COUP D'OEIL > NOTRE STRATEGIE
	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	SECTION 1. INFORMATIONS GENERALES > EVS EN UN COUP D'OEIL > ENGAGEMENT AVEC NOS PARTIES PRENANTES
	SBM-3	Impacts, risques et opportunités significatifs et leur interaction avec la stratégie et le business model	SECTION 1. INFORMATIONS GENERALES > EVS EN UN COUP D'OEIL > PROCESSUS DE DOUBLE MATERIALITE SECTION 2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > INFORMATIONS GENERALES SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > TRAVAILLEURS DANS LA CHAINE DE VALEUR > INFORMATIONS GENERALES SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX > INFORMATIONS GENERALES
	IRO-1	Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités significatifs	SECTION 1. INFORMATIONS GENERALES > EVS EN UN COUP D'OEIL > PROCESSUS DE DOUBLE MATERIALITE SECTION 2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

IRO-2 Obligations d'information dans les normes ESRS couvertes par les rapports sur le développement durable de l'entreprise SECTION 1. INFORMATIONS GENERALES > EVS EN UN COUP D'OEIL > PROCESSUS DE DOUBLE MATERIALITE

Norme ESRS	Obligation	Description	Section référence
E1	E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	SECTION 2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > PLAN DE TRANSITION ET OBJECTIF
	E1-2	Politiques relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	SECTION 2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > POLITIQUE
	E1-3	Actions et ressources liées aux politiques de lutte contre le changement climatique	SECTION 2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > PLAN D'ACTION
	E1-4	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	SECTION 2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > PLAN DE TRANSITION ET OBJECTIF
	E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	SECTION 2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > INDICATEURS CLES
	E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et totales	SECTION 2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > CHANGEMENT CLIMATIQUE > INDICATEURS CLES
	E1-7	Absorption des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone	Non significatif
	E1-8	Tarification interne du carbone	Non significatif
	E1-9	Effets financiers anticipés des risques physiques et de transition significatifs et des opportunités potentielles liées au climat	Non divulgué - Utilisation de la disposition de mise en œuvre progressive

Norme ESRS	Obligation	Description	Section référence
E5	E5-1	Obligation d'information E5-1 - Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	SECTION 2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > ECONOMIE CIRCULAIRES > POLITIQUE
	E5-2	Obligation d'information E5-2 - Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	SECTION 2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > ECONOMIE CIRCULAIRES > OBJECTIF ET PLAN D'ACTION
	E5-3	Obligation d'information E5-3 - Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	SECTION 2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > ECONOMIE CIRCULAIRES > OBJECTIF ET PLAN D'ACTION
	E5-4	Ressources entrantes	SECTION 2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > ECONOMIE CIRCULAIRES > INDICATEURS CLES
	E5-5	Ressources sortantes	SECTION 2 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT > ECONOMIE CIRCULAIRES > INDICATEURS CLES
	E5-6	Effets financiers anticipés de l'utilisation des ressources pertinentes et impacts, risques et opportunités liés à l'économie circulaire.	Non divulgué - Utilisation de la disposition de mise en œuvre progressive

Norme ESRS	Obligation	Description	Section référence
S1	S1-1	Politiques relatives à l'effectif propre	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL & DIVERSITE, EQUITE ET INCLUSION

S1-2	Processus d'engagement auprès de son propre personnel et des représentations des travailleurs au sujet des impacts	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL & DIVERSITE, EQUITE ET INCLUSION
S1-3	Procédures visant à remédier aux effets négatifs et canaux permettant au personnel de faire part de ses préoccupations	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL & DIVERSITE, EQUITE ET INCLUSION
S1-4	Mesures à prendre concernant les impacts significatifs sur son propre personnel, approches de la gestion des risques significatifs et de l'exploitation des opportunités pertinentes liées à son propre effectif et efficacité de ces mesures.	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > GESTION DES TALENTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL & DIVERSITE, EQUITE ET INCLUSION
S1-5	Objectifs liés à la gestion des impacts significatifs négatifs, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités significatifs	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > OBJECTIFS
S1-6	Caractéristiques des travailleurs de l'entreprise	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLES
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non-salariés dans la main-d'œuvre de l'entreprise	Non significatif
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	Non significatif
S1-9	Indicateurs de diversité	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLES
S1-10	Salaires adéquats	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLES
S1-11	Protection sociale	Non divulgué - Utilisation de la disposition de mise en œuvre progressive
S1-12	Personnes présentant un handicap	Non significatif
S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLES
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	Non significatif
S1-15	Indicateurs de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privé	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLES
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLES
S1-17	Incidents, plaintes et atteintes graves aux droits de l'homme	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > NOTRE EFFECTIF PROPRE > INDICATEURS CLES

Norme ESRS	Obligation	Description	Section référence
S2	S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > TRAVAILLEURS DANS LA CHAINE DE VALEUR > POLITIQUES
	S2-2	Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > TRAVAILLEURS DANS LA CHAINE DE VALEUR > ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT
	S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > TRAVAILLEURS DANS LA CHAINE DE VALEUR > ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT
	S2-4	Prendre des mesures concernant les impacts significatifs sur les travailleurs de la chaîne de valeur, les approches visant à atténuer les risques et à saisir les opportunités liées aux	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > TRAVAILLEURS DANS LA CHAINE DE VALEUR > ACTIONS ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT

		travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi que l'efficacité de ces mesures.	
S2-5		Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs significatifs, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités significatifs	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > TRAVAILLEURS DANS LA CHAINE DE VALEUR > OBJECTIFS

Norme ESRS	Obligation	Description	Section référence
S4	S4-1	Obligation d'information S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX > POLITIQUE ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT
	S4-2	Obligation d'information S4-2 - Processus d'engagement auprès des consommateurs et des utilisateurs finaux au sujet des impacts	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX > POLITIQUE ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT
	S4-3	Obligation d'information S4-3 - Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations.	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX > POLITIQUE ET PROCESSUS D'ENGAGEMENT SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ETHIQUE PROFESSIONNELLE > POLITIQUE
	S4-4	Obligation d'information S4-4 - Mesures concernant les impacts significatifs sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, approches pour gérer les risques significatifs et saisir les opportunités liées aux consommateurs et aux utilisateurs finaux et efficacité de ces mesures.	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX > ACTIONS
	S4-5	Information S4-5 - Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs significatifs, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités significatifs	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX > OBJECTIFS

Norme ESRS	Obligation	Description	Section référence
G1	G1-1	Obligation d'information G1-1 - Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ETHIQUE PROFESSIONNELLE > POLITIQUES
	G1-2	Obligation d'information G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs	SECTION 3. INFORMATIONS SOCIALES > TRAVAILLEURS DANS LA CHAINE DE VALEUR > INFORMATIONS GENERALES
	G1-3	Obligation d'information G1-3 - Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ETHIQUE PROFESSIONNELLE > POLITIQUES
	G1-4	Obligation d'information G1-4 - Incidents de corruption et pots-de-vin	SECTION 4. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE > ETHIQUE PROFESSIONNELLE > CORRUPTION ET POT-DE-VIN
	G1-5	Obligation d'information G1-5 - Influence politique et activités de lobbying	Non significatif
	G1-6	Obligation d'information G1-6 - Pratiques de paiement	Non significatif

ANNEXE 2 - CORRESPONDANCE DES IRO AVEC LES PILIERS DE LA STRATÉGIE ESG



Planète

Empreinte carbone clients

Membre ED: **Alex Redfern**

Thèmes pour la matérialité de l'impact : Énergie - Produit, Atténuation du changement climatique - Client, Ressources entrantes, Ressources sortantes.

Thèmes pour la matérialité financière : Dynamique du marché (ESG) - risque, Dynamique du produit et du marché (ESG) - opportunité, Exigences légales relatives au produit (ESG).

Empreinte carbone de la société

Membre ED: **Veerle De Wit**

Thèmes pour la matérialité de l'impact : Énergie - Organisation, Atténuation du changement climatique - Entreprise.

Thèmes pour la matérialité financière : Consommation d'énergie, ressources durables permettant de réduire les coûts opérationnels.



Personnes

Gestion des talents

Membre ED: **Pierre Matelart**

Thèmes pour la matérialité de l'impact : Formation et développement des compétences, Conditions de travail, Dialogue social.

Thèmes pour la matérialité financière : Attraction et retention des talents.

Diversité, équité et inclusion

Membre ED: **Pierre Matelart**

Matières à impact : Diversité & Inclusion, Égalité des genres.

Thèmes pour la matérialité financière : Diversité & inclusion.



Communautés

Expérience client

Membre ED: **Nicolas Bourdon**

Thèmes pour la matérialité de l'impact : Information de qualité, pratiques commerciales responsables.

Thèmes pour la matérialité financière : Expérience client.

Contribution sociale locale

Membre ED: **Nicolas Bourdon**

Thèmes pour la matérialité de l'impact : Contribution sociale locale.



Gouvernance

Cybersécurité (de notre société, de nos produits et solutions)

Membre ED: **Veerle De Wit**

Thèmes pour la matérialité de l'impact : Marque - Vie privée, violation de données.

Thèmes pour la matérialité financière : Sécurité des données - EVS, Sécurité des données - Produit.

Chaîne d'approvisionnement durable

Membre ED: **Veerle De Wit**

Thèmes pour la matérialité de l'impact : Travailleurs dans la chaîne de valeur.

Thèmes pour la matérialité financière : Approvisionnement en matériaux, partenariat inadéquat.

Éthique professionnelle

Membre ED: **Nicolas Bourdon**

Thèmes pour la matérialité de l'impact : /

Thèmes pour la matérialité financière : Protection de la propriété intellectuelle & comportement concurrentiel, conduite des affaires.

ANNEXE 3 - TABLEAUX DE REPORTING DE LA TAXONOMIE DE L'UE

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année 2024

2024	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")						Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année 2023 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Activités économiques (1)	Code (a) (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année 2024 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)				
Texte		Euro	%	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		€	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	0%		
Dont habilitantes		€	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	0%	H	
Dont transitoires		€	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	0%		T
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
Réparation, remise en état et remanufacturage	CE 5.1.	€	1.377.903	1%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							1%		
Vente de pièces détachées	CE 5.2.	€	718.349	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							0%		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	CE 5.5	€	3.769.153	2%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							1%		
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	CE 1.2	€	132.176.680	67%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							62%		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		€	138.042.085	70%	0%	0%	0%	0%	100%	0%							64%		
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		€	138.042.085	70%	0%	0%	0%	0%	100%	0%							64%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie		€	59.952.670	30%															
Total (A + B)		€	197.994.755	100%															

Part des dépenses CapEx issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année 2024

2024	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")							Part des CapEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie, année 2023 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Code (a) (2)	CapEx (3)	Part des CapEx, année 2024 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)			
Texte		Euro	%	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	€	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	0%	0	0
Dont habilitantes	€	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	0%	E	0
Dont transitoires	€	-	0%	0%	-	-	-	-	-	N	N	N	N	N	N	N	0%	0	T
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
Réparation, remise en état et remanufacturage	CE 5.1.	€	31.609	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							0%		
Vente de pièces détachées	CE 5.2.	€	16.479	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							0%		
Produits en tant que services et autres modèles de services	CE 5.5	€	583.046	6%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							1%		
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	CE 1.2	€	3.138.249	30%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL							17%		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules	CCM/CCA 6.5	€	1.542.790	15%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							12%		
Installation, maintenance et réparation de stations de	CCM/CCA 7.4	€	71.045	1%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							1%		
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM/CCA 7.7	€	1.658.458	16%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							17%		
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone	CCM/CCA 3.3	€	29.852	0%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL							0%		
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	€	7.071.527	68%	32%	32%	0%	0%	36%	0%								47%		
A. CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)	€	7.071.527	68%	32%	32%	0%	0%	36%	0%								47%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie	€	3.292.473	32%																
Total (A + B)	€	10.364.000	100%																

Part des OpEx concernant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année 2024

2024	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")							Part des OpEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie,	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)	
	Code (a) (2)	OpEx (3)	Part des OpEx, année 2024 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)				
Texte		Euro	%	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		€	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	0%	0	0
Dont habitantes		€	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	0%	E	0
Dont transitoires		€	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	0%	0	T
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
Réparation, remise en état et remanufacturage	CE 5.1.	€	200.961	0,7%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								1%		
Vente de pièces détachées	CE 5.2.	€	104.768	0,3%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								0%		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	CE 5.5	€	549.713	1,8%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								1%		
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	CE 1.2	€	19.277.334	64,1%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								59%		
Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	CE 2.3	€	27.115	0,1%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL								0%		
Installation et exploitation de pompes à chaleur électriques	CCM/CCA 4.16	€	16.684	0,1%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de	CCM/CCA 5.1	€	8.990	0,0%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM/CCA 7.3	€	8.976	0,0%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM/CCA 7.7	€	-	0,0%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								4%		
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à	CCM/CCA 7.4	€	1.370	0,0%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0%		
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		€	20.195.911	67,2%	0%	0%	0%	0%	67%	0%								65%		
A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		€	20.195.910,67	67%	0%	0%	0%	0%	67%	0%								65%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		€	9.871.915	33%																
Total (A + B)		€	30.067.826	100%																

4.2. Activités liées au nucléaire et aux énergies fossiles

Modèle 1 - Activités liées au nucléaire et aux énergies fossiles

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise mène, finance ou est exposée à la recherche, au développement, à la démonstration et au déploiement d'installations électriques innovantes qui produisent de l'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction et à l'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires destinées à produire de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sécurité, en utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exploite, finance ou est exposée à l'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes qui produisent de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène à partir de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sécurité.	NON
Activités liées aux énergies fossiles		
4	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction ou à l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	NON
5	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production combinée de chaleur et de froid et de production d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	NON
6	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production de chaleur ou de froid à partir de combustibles gazeux fossiles.	NON

ANNEXE 4 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR NOTRE EMPREINTE CARBONE

Données opérationnelles

Pour certains points de données de consommation, tels que l'énergie et l'eau, les informations n'étaient pas directement disponibles pour toutes les entités. Nous avons donc extrapolé ces données sur base de la surface des bureaux ou du nombre d'employés.

Pour la catégorie « Transports », les hypothèses suivantes ont été retenues. Nous avons considéré que les montants entrants comprennent les achats effectués au niveau d'EVS Belgique (qui représente la plupart des achats directs au niveau du groupe EVS) et le retour des commandes en consignation pour EVS Belgique et les bureaux. Les montants sortants comprennent les données commerciales relatives aux ventes et aux commandes en consignation livrées aux clients/bureaux. En ce qui concerne le mode de livraison, nous avons supposé que tous les transports express/prioritaires étaient effectués par avion. En outre, nous avons supposé que tous les voyages d'affaires de plus de 300 km étaient effectués en avion (moins de 700 km pour les vols de courte distance, entre 700 km et 3.500 km pour les vols de moyenne distance, et plus de 3.500 km pour les vols long-courrier).

Pour la catégorie « Utilisation des produits vendus », les hypothèses suivantes ont été appliquées. Nous avons considéré une durée de vie moyenne des produits de 10 ans. Nous avons supposé que les produits étaient utilisés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'exception des catégories de produits « diffusion en extérieur » ou « Flypack », pour lesquels nous avons considéré qu'ils étaient utilisés 1/5^{ème} du temps (tant pour les produits vendus que pour les produits loués). Pour la consommation d'énergie, nous avons utilisé le scénario le plus défavorable de « charge complète ». En ce qui concerne les sources d'énergie, nous avons supposé que les produits étaient alimentés par le réseau électrique local, sauf pour les catégories de produits « diffusion en extérieur » ou « Flypack », pour lesquels nous avons considéré que 90 % de la consommation d'énergie provenait de générateurs diesel et 10 % du réseau électrique local.

Pour notre entité portugaise (acquise le 1^{er} octobre 2024), nous ne disposons pas de suffisamment de temps pour recueillir des données opérationnelles. Par conséquent, nous avons extrapolé les données sur base du nombre d'employés. En outre, pour assurer un processus d'audit CSRD efficace, nous avons décidé de clôturer la collecte des données le 31 octobre et avons extrapolé pour les deux derniers mois de l'année sur base du chiffre d'affaires.

Facteurs d'émission

Pour les facteurs d'émission, nous avons utilisé diverses bases de données telles que ADEME, EcoInvent et d'autres. Pour certaines catégories spécifiques, nous avons dû avoir recours à des ratios monétaires, mais nous avons essayé de minimiser leur utilisation autant que possible.

Globalement, le taux d'incertitude de notre Bilan Carbone a été estimé à 9,8%.

Nous nous engageons à améliorer continuellement la précision de nos indicateurs en améliorant les données sur la consommation de matières et en obtenant des informations plus précises sur l'utilisation de nos produits par les clients.